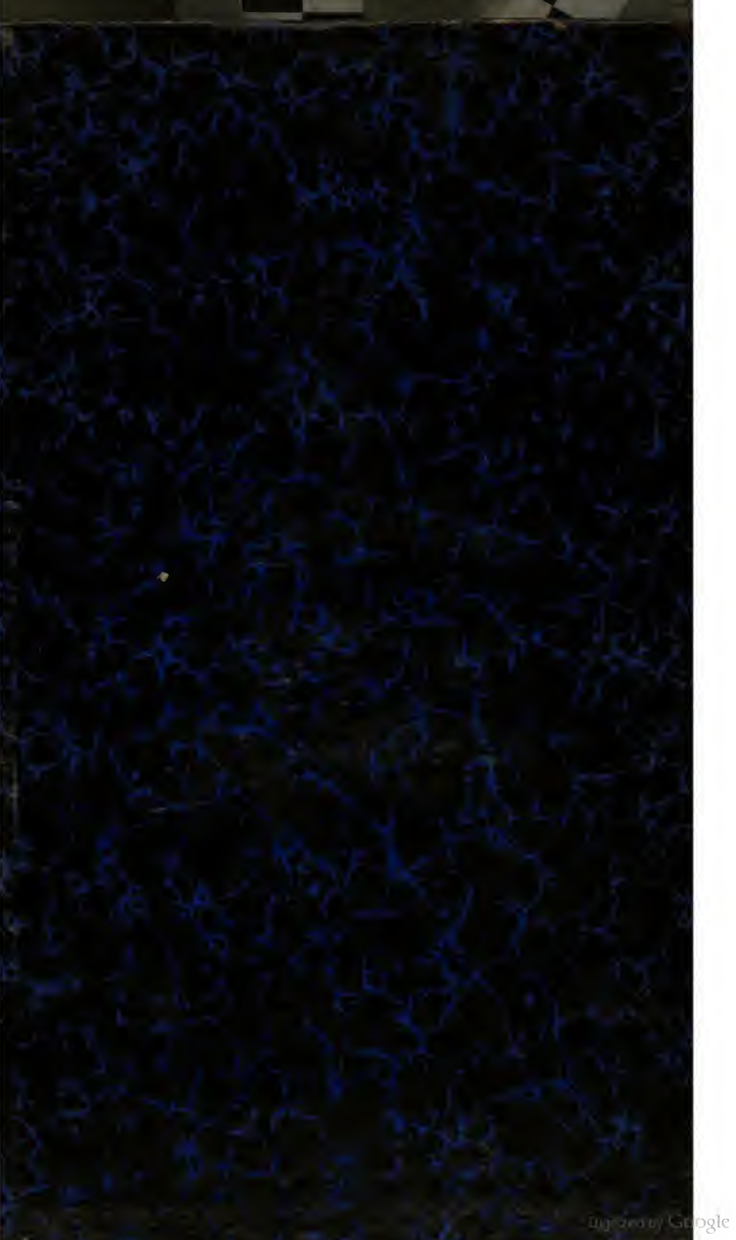




TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

pendant l'année 1865

LONS-LE-SAUNIER

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE GAUTHIER FRÈRES

1865

JOURNAL

DE

JEAN GRIVEL

SEIGNEUR DE PERRIGNY

CONTENANT

CE QUI S'EST PASSÉ DANS LE COMTÉ DE BOURGOGNE

pendant l'invasion française et lorraine

DE L'ANNÉE 1595

PUBLIÉ

D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL

et accompagné de notes, éclaircissements, etc.

PAR

ACHILLE CHEREAU

docteur en médecine, etc.

PRÉFACE

Le 9 février 1595, quatre capitaines Lorrains, tout à l'heure au service de Charles III, duc de Lorraine, et soldats de la Ligue, maintenant partisans de Henri de Navarre, franchissaient, suivis d'une bande de 600 cavaliers et de 5,000 fantassins, la frontière de Lorraine et du comté de Bourgogne, envahissaient au nord-ouest cette province qui se croyait garantie de la guerre par d'anciens traités de neutralité, et mettaient tout à feu et à sang, pillant les villes et villages, renversant les châteaux, rançonnant les habitants, semant sur leur route la désolation et la ruine.

Cette invasion soudaine, et qui glaça d'étonnement et d'épouvante les Francs-Comtois, fut plus d'un mois sans trouver de résistance sérieuse. Aussi,

elle frappa sans gloire et sans honneur un malheureux pays qui n'était nullement préparé à une pareille attaque.

Le 25 mars, un des lieutenants du roi d'Espagne se décidait à quitter son gouvernement du Milanais, et à venir au secours d'une province qui était placée sous la souveraineté de Philippe II comme comte de Bourgogne.

Ce secours fit d'abord merveille : la plupart des villes et châteaux occupés par l'ennemi furent repris, non sans de terribles représailles, et l'un des principaux capitaines Lorrains, celui qui avait le commandement général de la troupe d'invasion, enfermé dans le château de Vesoul, bloqué, serré par les troupes espagnoles et comtoises, manquant d'eau et de pain, fut obligé de capituler, ne dut la vie qu'à des circonstances extraordinaires, et alla se réfugier dans son pays où peu de temps après il porta la peine de ses crimes et de ses déprédations.

Mais les hauts faits du gouverneur du Milanais ne furent pas de longue durée.

Henri IV, au risque de compromettre ses opérations de Picardie, se décida à venir en personne dans le comté de Bourgogne, au secours des Lorrains aux abois. Il n'y resta que cinquante jours; mais ce fut pour terminer dans le centre et dans le midi, ce que les Lorrains avaient fait dans le nord, et pour rançonner la malheureuse province, avec d'autant plus de facilité et d'impunité que le lieutenant du roi d'Espagne, enserré volontai-

rement dans les tranchées de Gray, n'osant bouger de sa retraite, le laissa complètement faire, et ne lui opposa aucune résistance.

Puis, le Béarnais, après avoir ainsi fourragé le comté de Bourgogne, incendié les petites villes, pillé les châteaux, rançonné les pauvres habitants, sans oser attaquer les grosses places capables de se bien défendre, quittait brusquement le pays ravagé, y laissant des capitaines qui continuèrent quelque temps l'œuvre de destruction, et courait vers Lyon où l'attendaient les bras d'une maîtresse.

Enfin, le gouverneur du Milanais, grand connétable de Castille, profitant du moment où le Navarrais avait quitté le comté pour se rendre à Lyon, sortait de ses retranchements de Gray, reprenait l'offensive, chassait l'ennemi des principales places qu'il occupait, et déployait alors un zèle et une vaillance hors de saison, puisque la paix générale avait été signée entre la malheureuse Franche-Comté et le roi de France.

Quels avaient donc été les causes et les motifs de cette invasion accomplie contre le droit des gens, contre la teneur d'anciens traités ?

Lorsque l'on consulte les mémoires du temps, l'on est fort étonné de la petite place qu'ils donnent à cette affaire, qu'on pourrait appeler une fantaisie de roi, et à laquelle certainement ne fut pas étrangère une prostituée royale.

Tavannes se contente de dire que si Henri IV conduisit son armée du duché dans le comté de

Bourgogne, ce fut « pour soulager cette première province aux dépens des petites villes et du peuple du comté. »

De Thou fait remarquer que cette expédition, loin d'être favorable à la France, lui fut préjudiciable, parce qu'elle détourna Henri de Navarre des frontières du Nord. « Il fut facile, ajoute l'historien, d'accabler tout d'un coup les Comtois, parce qu'ils ne s'attendaient pas à être attaqués. »

Pour Cheverny, Henri IV « s'amusait avec son armée à fourrager plutôt, et tirer quelques deniers des villes de la Franche-Comté, qu'à y faire aucun progrès ny establissement assuré pour luy. »

Entendez-vous ? « Le roi s'amusait à fourrager.... » Là est presque toute la guerre de 1595.

Sully, l'ami et le confident du Béarnais, écrit à ce sujet, ces quelques lignes qu'il est bon de transcrire tout au long.

« Le roy voyant les gaillardes troupes que « messieurs le connestable et mareschal de Biron « avaient sur pied, l'un au Lionnois et Bresse, « et l'autre au duché de Bourgogne, ensemble « celles licenciées de Lorraine, qui estoient dans « le comté sans y trouver opposition, il se vint « à s'imaginer que les ralliant toutes en un corps « avec ce qu'il mèneroit de gens de guerre quant « et luy, il auroit moyen de faire quelques pro- « grès en ces provinces là. Il luy prenoit quel- « quefois des fantaisies de s'y acheminer, les- « quelles lui passoient aussitôt qu'il se recueilloit

« devant les yeux le péril que couroient ses pro-
« vinces de Picardie et Champaigne, s'il s'en
« esloignoit de cette façon : et ainsi combattu di-
« versement par des diverses propositions, il fut
« à la fin, voires contre ses propres sentiments,
« emporté à la pire résolution, dont furent causes
« principales, premièrement, les sollicitations con-
« tinuelles qu'en faisoit le connestable de Mont-
« morency, lequel (comme vous le sceustes depuis
« par le roy luy mesme, lorsqu'à son retour de
« la Franche-Comté, il se plaignoit à ceux qui
« l'avoient induit à ce voyage)...... Il estoit encore
« sollicité par M. le chancelier de Chiverny, lequel
« plein d'industrie, avoit, par le moyen d'une
« dame (afin d'avoir un adjoint puissant à faire
« valoir son opinion), persuadé à Madame de
« Liancourt, qu'en ce voyage le roy conquesteroit
« facilement la Franche-Comté, laquelle avait peu
« de places fortes, et qu'il faudroit après faire en
« sorte qu'il en donnât la propriété utile à son
« fils César, qui estoit né, ce nous semble, à
« Coussy, pendant le siége de Laon, et la souverai-
« neté honorifique aux cantons Suisses, afin qu'ils
« en entreprissent la défense et la protection.......
« Ce voyage, donc, ainsi résolu sur tels fonde-
« ments, du tout ridicules et absurdes, le roy
« s'en affectionna au commencement..... »

Sully nous apprend bien que Henri IV fut surtout poussé à cette guerre par le connétable de Montmorency, par le chancelier de Chiverny, et surtout par Madame de Liancourt, — c'est-à-dire

Gabrielle d'Estrées, — qui voyait là une admirable province pour son fils César âgé de moins d'un an. Mais il ne nous dit pas, et il ne savait peut-être pas que le Béarnais avait eu des pourparlers secrets avec un colonel de l'armée Lorraine, qui était son parent par alliance, et qui semble avoir été l'âme damnée qui conçut et exécuta d'abord tout seul, ensuite avec l'appui matériel du roi de France, cette abominable guerre de huit mois dans le comté de Bourgogne.

Ligué contre Henri IV avec le roi d'Espagne, le Pape et le duc de Savoie, Charles II duc de Lorraine, neveu de Henri III, avait été un des premiers à envoyer son fils le duc de Bar, marquis de Pont-à-Mousson, à Paris, pour participer aux hauts faits de la Sainte-Alliance (septembre 1589). Mais revenant à des sentiments meilleurs envers le Béarnais, et après avoir vu ses Etats envahis par le maréchal de Bouillon, non seulement il avait signé la trève générale entre les députés de Henri IV et ceux de la Ligue (13 juillet 1593), mais de plus, il avait demandé que cette trève, qui finissait le 31 décembre, fut continuée pour lui. Henri de Navarre y consentit. Le 16 novembre 1594, le baron de Bassompierre signait avec le conseil du roi de France, un traité de paix ; et comme le duc de Lorraine, à la suite de ce traité, avait licencié plusieurs de ses régiments, il n'hésita pas à leur permettre de servir à la solde du Béarnais.

Or, à la tête d'un de ces régiments lorrains se

trouvait Louis Beauveau de Tremblecourt, ce soldat sabreur, égorgeur et incendiaire, qui fit tant de mal à la Franche-Comté durant son court séjour de deux mois et demi dans cette province. Il était allié par une étroite parenté à Henri IV, et ils descendaient tous deux, par les femmes, d'une même souche, puisque les Beauveau, originaires des anciens comtes d'Anjou, s'étaient unis aux Bourbons par le mariage, vers l'année 1450, d'Isabelle de Beauveau, dame de Champigny, avec Jean de Bourbon, II du nom, comte de Vendôme, ancêtre direct de Henri IV [1]. Ce qui n'avait pas empêché Tremblecourt de combattre dans les rangs de la Ligue ; et dans le mois de novembre 1594, nous le voyons accompagner le duc de Mayenne dans un voyage que ce prince fit de Bruxelles à Dijon. Tremblecourt avait deux frères : Charles de Beauveau, seigneur de Fleville et de Manouville, premier gentilhomme du duc de Bar, et Jean de Beauveau, sieur d'Avillers, bailli de Bassigney, sénéchal du Barrois, qui commandait à Beaune un régiment de pied, lors du siége du château de cette ville par Biron.

Or, Tremblecourt, séparé complètement de l'Union, et mu, nous ne savons par quelle influence, conçut le projet d'envahir la Franche-Comté. Il s'en ouvrit au Béarnais, et voici la lettre que lui écrivit ce dernier à la date du 30 décembre 1594.

(1) Voy. Dom Pelletier, *Généalogie de Lorraine*, 1757, in-folio ; — Jean Cayon, *Ancienne Chevalerie de Lorraine*, 1850, in-4o, p. 20.

A M. de Tremblecourt,

Monsr de Tremblecourt ; je vous ay envoyé l'adveu que vous attendiès, avec les lettres nécessaires pour tirer de Chaalons ou de Langres, les pièces d'artillerie qui m'ont esté demandées depuis la première résolution qui fut prise avec le baron d'Aussonville, de sorte que j'estime que vous serès de prèsent satisfait de l'un et de l'autre ; du moins aurez-vous cognu que j'ay fait pour ce regard tout ce qui a esté en ma puissance ; et quand je vous ay mandé les difficultés que j'ay recognues en l'exécution de vostre entreprise, je ne l'ay faict par refroidissement ny pour avoir doublé de vostre affection, ou vous obliger de respondre des évènemens d'icelle, mais seulement pour y apporter le remède nécessaire, et trouver moyen de les surmonter, affin de ne vous engager mal à propos.

J'ay veu par vostre lettre du XXI *de ce mois, que je n'ay receue que le* XXX, *qu'elles sont vos forces, dont j'ay eu plaisir ; mais, je m'attendois que vostre frère deust assurément estre de la partie, et se retirer du lieu où il est : à quoy je vous prie encores de travailler, car j'auray bien agréable que vous vouliez courir ensemble la fortune d'un prince qui vous aime et estime comme je fais ; de quoy je vous prie prendre entière assurance, et au reste vous résoudre de tellement vous y attacher, que rien ne vous en puisse plus séparer. Je vous assure que vous n'aurez regret d'en avoir ainsi usé, comme vous congnoistrez par effect : priant Dieu, M. de Tremblecourt, qu'il vous ayt en sa sainte et*

digne garde. Escript à Paris, le XXX[e] *jour de décembre 1594* (1).

Il ne faut pas croire, pourtant, que le duc de Lorraine ait donné son assentiment au projet de ses capitaines d'envahir la Franche-Comté, projet qu'il ne connut que lorsqu'il eut eu un commencement d'exécution, et qu'il était loin de croire être le résultat d'une convention entre Tremblecourt et le roi de France. Aussi, aux premières violences, aux premiers pillages de Tremblecourt et consorts dans le comté, Charles III lança-t-il contre eux (février 1595) des lettres de ban, leur enjoignant, sous les peines les plus sévères, de cesser leurs ravages dans un pays ami, et placé sous la protection de son ancien allié le roi d'Espagne.

C'est alors que Henri IV écrivit au duc de Lorraine une longue lettre qui déchire bien des voiles dans cette ténébreuse affaire, et dont nous détachons les passages importants pour notre sujet.

Mon frère, j'ay déclaré la guerre au roy d'Espagne le plus tard que j'ai pu, non pour aultre considération que pour ne troubler davantage la Chrestienté. Mais si jamais prince a deu estre excusé de ce faire, je n'en veux point d'aultre juge que vous.... Les choses m'ont à la fin contrainct, voire obligé, de me résoudre à la déclaration, non pour conquérir et usurper le bien d'autruy, mais

(1) Berger de Xivray, *Lettres de Henri IV*, t. IV, p. 288.

pour deffendre et conserver avec ma vie l'héritage de mes ancêtres..... Suivant quoy, j'ay véritablement favorisé la guerre commencée au comté de Bourgogne par le baron d'Aussonville et le sieur de Tremblecourt, soubs le nom et à la prière de mon cousin le comte Maurice de Nassau, mon amy et allié, pour luy ayder à recouvrer les biens de sa maison assis audit comté, qui ne sont, comme vous savez, de petite valeur, et par mesme moyen incommoder les pays et subjects dudit roy, comme il a faict les miens depuis cinq ans; en quoy je n'estime avoir contrevenu à la neutralité dudit pays, et d'aultant qu'il est notoire à tous que ledit comté a tousjours servy de passage aux forces du roy d'Espagne, et de support à mes subjects qui m'ont faict la guerre, aussi bien au duché de Bourgogne compris dans la mesme neutralité, que aux aultres endroits de mon royaume..... Ainsi, je me suis résolu de me revancher par les mesmes voies.... Et j'ay depuis prié lesdits baron d'Aussonville et Tremblecourt, poursuivre et continuer la guerre audit comté de Bourgogne en mon nom et pour mon service, laquelle ils ont commencée à l'adveu dudit comte Maurice, à ma prière et recommandation. Dont j'ay bien voulu vous advertir, mon frère, et sur ce vous prier, comme je fais très affectueusement, faire révoquer le ban que vous avez faict publier au mois de février contre eulx et vos subjects qui les assistent, encores qu'ils soient nommez par vos patentes, et que vous l'ayez faict soubz prétexte de ravages que vos autres sub-

jects ont receus d'eux et de leurs troupes.... D'autant plus que vous avez jusques à présent ignoré que j'eusse part à la dicte guerre, et partant, advoué lesdits sieurs d'Aussonville et de Tremblecourt, avec ceux qui les suivent, comme en vérité je n'avais pas délibéré, mais me suis depuis résolu de faire pour les raisons susdictes.... Au moyen de quoy je vous prie, mon frère, pour l'amour de moy, faire cesser telles poursuites et persécutions contre lesdits sieurs d'Aussonville, Tremblecourt, et vos dits subjects qui les assistent, soubz prétexte desdicts prétendus ravages.

Escript à Paris, le 7 avril 1595.

Jean Grivel, notre chroniqueur, nous dira comment le Béarnais conduisit cette expédition dans le cœur de la Franche-Comté, les massacres, les déprédations, les vols qu'il y laissa commettre, les rançons continuelles et exagérées qu'il imposa aux malheureuses populations, les incendies qui ravagèrent la province, les haines qu'il sema derrière lui, et qui ne sont pas encore éteintes aujourd'hui dans le cœur de plus d'un Franc-Comtois. Placé dans le centre même de la province, à Dole capitale du comté, siége du Parlement, de l'Université, de la chambre des comtes, et pouvant compter non seulement parmi ses amis, mais encore dans sa famille des hommes très-considérables par leurs fonctions et leur influence, il dut à toutes ces circonstances d'être bien informé sur tout ce qui se passait dans l'étendue du

pays. Lui-même joua son rôle dans cette noble mais inutile défense du territoire de ses pères, et il ne dédaigna pas de saisir plus d'une fois la pique et la hache, de se mettre à la tête de quelques braves Dolois, et de marcher contre l'ennemi (1). De plus, son père était maïeur de Lons-le-Saulnier; un de ses oncles maternels avait sous son commandement une compagnie d'élus de Morteau ; un autre de ses oncles était employé dans une importante ambassade ; un de ses frères eut l'honneur d'être compté parmi les otages que Henri de Navarre exigea de la malheureuse cité de Lons-le-Saulnier.

......Jean Grivel put donc, mieux que tout autre, peut-être, suivre pas à pas la marche de l'invasion, juger sainement les actes politiques et militaires qui s'accomplissaient sous ses yeux, et écrire ce très-important journal qui est parvenu jusqu'à nous.

Ce journal, qui n'est mentionné nulle part, et dont on ignorait même l'existence, fait partie depuis bien des années déjà, des magnifiques collections manuscrites de notre grande bibliothèque de Paris, et se trouve mêlé à une foule de documents tous relatifs à l'histoire du comté de Bourgogne. Venus à la bibliothèque impériale nous ne savons à quelle époque, ces documents étaient autrefois renfermés dans quatre cartons cotés 4110, de 1 à 4. Plus tard ils ont été reliés en quatre

(1) Voy. les § XXXIX et LII.

volumes in-folio, portant aujourd'hui les numéros 8547, 8548, 8549 et 8550.

Le journal de Jean Grivel fait partie du volume 8547, et y occupe les folios 229 à 260, ou 68 pages (1).

(1) Voici les titres des *principaux* documents renfermés dans cette curieuse collection :

Volume 8547. — Discours sur les droits et moyens qui prouvent que l'empire d'Occident appartient à Louis XIV par la mort de Charles VI, empereur; Mémoires pour servir à l'histoire des grands officiers du comté de Bourgogne; Succincte dissertation sur l'origine, authorité et privilèges des parlements, notamment de celui de Besançon, etc.; Procédure des commissaires nommés pour traiter et décider les différends des limites entre le duché de Bourgogne avec le comté de Bourgogne, en 1612 et 1613; Remòntrances des villes du comté de Bourgogne sur la défense qui leur avait été faite de s'assembler sans l'avis du parlement, en 1612; Lettres écrites en 1612 sur l'affaire des élus de la comté de Bourgogne; Liasse de pièces (originales) concernant les priviléges de l'église de Besançon, et les différends de l'Université de Dole avec les Jésuites; Privilége de Henri, roi des Romains, 29 janvier 1566; Plusieurs lettres originales de De Vergy; Procès-verbal de ce qui se passa à Besançon le 7 avril 1613, à la sortie du précieux suaire de notre Sauveur; Lettre originale de Ferri, archevêque de Besançon, 26 mai 1613; etc., etc.

Volume 8548. — Nombreuses pièces originales touchant les immunités ecclésiastiques du comté de Bourgogne; Dissertations, pièces, etc. sur Montbéliard; Plusieurs lettres de Boivin ou à Boivin, en 1610-1614; etc., etc.

Volume 8549. — Dissertation des droits du roi sur Montbéliard (fol. 94-110); Généalogies, histoires des chanceliers de Bourgogne (fol. 141-149); Gouverneurs de Bourgogne, de 1200 à 1740; Chevaliers des Deux-Bourgognes, présidents au parlement de Dole, conseillers ecclésiastiques, avocats fiscaux, etc.; Officiers domestiques de Philippe-le-Hardi, de Jean-sans-Peur, de Charles-le-Téméraire (fol. 158); Mémoire sur la ville de Lons-le-Saulnier (fol 174), 4 petites pages; Notes sur diverses familles du comté (fol. 186; Catalogue de pièces relatives à l'histoire du comté de Bourgogne (fol. 217-259), 127 pièces, jusqu'à l'année 1342.

C'est certainement l'original, tel qu'il est sorti des mains de l'auteur.

Le papier jauni par le temps, l'écriture considérablement affaiblie, les nombreuses ratures, remplacées par des corrections marginales, les bords des pages déchirés, déchiquetés en plusieurs endroits, ce qui a nécessité de la part du relieur un montage de chaque feuillet sur onglet, et d'autres ratures beaucoup plus modernes, semblent justifier cette assertion.

Les ratures modernes offrent même un fait curieux à noter : c'est qu'elles ont été faites avec beaucoup de soin, de manière à rendre illisibles les mots qu'elles sont destinées à masquer, et qu'elles portent sur tous les passages qui pouvaient faire reconnaître le nom de l'auteur, ou qui étaient injurieux à la personne de Henri IV. Elles nous paraissent donc être de la main de quelque descendant de notre Jean Grivel, qui hérita du manuscrit, et qui débarrassa ce dernier de tout ce qui pouvait compromettre la famille.

Cette circonstance nous a mis en grande peine pour découvrir l'auteur de ce curieux journal ; car comme il ne se nomme nulle part, et que les passages où il cite plusieurs membres de sa famille, et dans lesquels par conséquent il se dévoile, ont été recouverts d'une forte couche d'encre trèsnoire, qui tranche sur la pâleur générale du ma-

Volume 8550. — Inventaire d'un grand nombre de pièces, environ 2,000, et occupant 225 fol.

nuscrit, il a fallu enlever avec soin la partie la plus opaque de cette couche pour déchiffrer certains mots, tels que : *mon oncle, mon cousin, mon frère,* se référant à des noms propres placés au-devant et non raturés.

Le doute n'est plus possible. Deux seuls mots : *mon père,* que nous sommes parvenu à lire, et qui suivent immédiatement ces deux noms propres : *Christophe Grivel*, maïeur de Lons-le-Saunier, suffiraient pour dévoiler le mystère, si d'autres circonstances ne mettaient encore sur la voie.

La lecture du manuscrit fait aussi découvrir un fait trop singulier pour ne pas être signalé : le vingt-quatrième feuillet manque, et ce feuillet se réfère à la prise de Lons-le-Saunier par les troupes du Béarnais. Or, j'ai eu la pensée de comparer le journal de Grivel avec l'*Histoire de la ville de Lons-le-Saulnier,* par l'avocat Courbe, restée également manuscrite, et dont il existe bien des copies dans les cabinets des curieux; et de cet examen, il est résulté la certitude que ce dernier historien, en ce qui regarde l'année 1595, n'avait fait que copier notre Jean Grivel, en ayant le soin pourtant d'en modifier le style, d'arranger les phrases, et de mettre sa prose au goût de l'époque où il écrivait, c'est-à-dire au dix-huitième siècle. La similitude entre les deux textes est telle, malgré ce *rhabillage*, que le feuillet manquant du manuscrit Grivel a pu être remplacé dans cette impression par le récit correspondant de Courbe, et que la *soudure* se fait parfaitement entre les mots ini-

tiaux et finaux de l'un et l'autre manuscrits [1].

Courbe a donc eu certainement en main le Journal de Jean Grivel, et il y a pris littéralement tout ce qui regarde les malheurs qui sont venus fondre sur la ville de Lons-le-Saunier, dans l'invasion de l'année 1595.

Je laisse au lecteur le soin de faire sur la disparition du feuillet en question toutes les suppositions que son imagination lui suggèrera.

On trouvera dans la relation quotidienne, et écrite au jour le jour, des événements qui se sont passés en Franche-Comté dans cette abominable guerre, les qualités qui justifient le titre de *Journal* que nous lui avons donné. Jean Grivel vise peu aux effets du style; il raconte simplement les faits qui désolaient sous ses yeux la patrie. Mais, partisan de la Ligue, engagé corps et âme dans cette grande association des partis bourgeois, municipal, populaire, et catholique contre le mouvement armé de la réforme calviniste; professant une haine non déguisée contre Henri IV, qu'il ne veut pas reconnaître pour roi de France, et qu'il ne désigne que par ces épithètes : *le Navarrais*, *le Navarreste ;* pénétré d'une noble passion pour son pays et d'un dévouement sans borne pour la maison d'Espagne, il s'est laissé entraîner contre la France et contre le prince français qui revendiquait courageusement sa couronne à des invectives qu'on voudrait ne pas y rencontrer, mais qui sont pardonnables dans un

(1) Voy. le § LXV.

moment où le comté de Bourgogne était si abominablement saccagé, et où le feu et le pillage portaient la désolation et la ruine dans un pays qui se croyait garanti de la guerre par d'anciens traités.

Donnons maintenant quelques détails biographiques sur notre auteur, détails qui resteront malheureusement bien incomplets, malgré les recherches que nous avons faites dans ce but, et malgré les bienveillantes notes que madame de Moulignon-Chastelus, née de Grivel, a bien voulu nous communiquer. Que cette aimable dame, qui sait porter si haut le nom de son illustre ancêtre, nous permette de lui offrir publiquement ici le respectueux hommage de notre reconnaissance.

Jean Grivel naquit à Lons-le-Saunier dans la dernière moitié du seizième siècle, mais on ne sait en quelle année, de Christophe Grivel, écuyer, et de Adrienne de Pariset, fille de Jean de Pariset, seigneur de St-Georges.

Il appartenait à une très-ancienne famille originaire de Savigny-en-Revermont, diocèse de Besançon, doyenné de Lons-le-Saunier, dans le comté de Bourgogne.

Cette famille noble, reçue de temps immémorial dans la chevalerie de Saint-Georges, dans la plupart des chapitres nobles de la province, dans ceux équestraux de Mürbach (actuellement Guebwiller) et de Lure, ainsi que dans l'ordre de Malte, s'est alliée aux plus grandes maisons du pays, telles que

Visemal, Marnix, Grachaux, Montrichard, Segur, Champagne, Saint-Mauris, Lallemand, Montjoye-Vaufrey, Fontange, Saporta, Bouton, Vidempierre, Varenne, etc.

Dès l'année 1343, on trouve un Perrin Grivel, écuyer, châtelain de Montmorot pour le comte d'Auxerre, et en 1344, un Jousseraud Grivel, également écuyer, qui donna lieu à une reprise de fief.

Le 22 juillet 1464, nobles et honorables Perrot Faulquier, Cleophas Bourvilain, Estienne Vauchier, et Guiot Putod, prud'hommes et échevins de la ville de Lons-le-Saunier, faisaient un jet de la somme de 419 francs, 8 gros, 6 angrognes, pour être employé à la façon d'une belle châsse d'argent destinée à renfermer les précieux ossements de saint Désiré, qui reposaient depuis longtemps dans une châsse de bois. L'on fit travailler avec tant d'ardeur à la nouvelle châsse, qu'elle se trouva achevée au bout d'un an, et que le 27 juillet 1465, fête de saint Désiré, les précieuses reliques furent renfermées en grande cérémonie dans le joyau (1).

Or, parmi les gentilshommes qui assistèrent à la pieuse translation, on compte un Pierre Grivel, écuyer, qualifié de seigneur d'Outre-Côme, et marié à demoiselle Anne de Bonton, dont il eut plusieurs enfants, entre autres Pierre Grivel, dit Bonton.

(1) Dom Chassignet, *Histoire du prieuré de Lons-le-Saunier*, resté manuscrit.

Jean Grivel descendait directement de ce dernier.

Son père, Christophe Grivel, seigneur de Perrigny, après s'être signalé au siége de Metz (1552), avait été nommé maïeur de la ville de Lons-le-Saunier, où il mourut et où il fut enterré dans la chapelle Ste-Marguerite de St-Désiré, avec cette inscription : *Ici, noble Christophe Grivel attend la résurrection.*

Un de ses frères, Gilbert Grivel, tige des Grivel de Bart et du Villey, fut un des notables de Lons-le-Saunier que le capitaine lorrain d'Haussonville constitua prisonniers, fit enfermer au château de Louhans, puis transférer dans les prisons de Chalons-sur-Marne, où ils restèrent plus de trois ans, après avoir perdu deux des leurs, morts de fatigues, de privations et de mauvais traitements.

Ce fut ce Gilbert Grivel qui, marié à Henriette Rhobin, et père de famille, fut obligé, pour subsister, de déroger, de se lancer dans la pratique, et de perdre ainsi des prérogatives de noblesse, qui ne furent rendues à son fils Anatoile que par des lettres spéciales de réhabilitation qu'il obtint du roi d'Espagne dans le mois de février 1659.

Jean Grivel, notre chroniqueur, alla étudier le droit à l'Université de Dole, s'y fit recevoir avocat et s'y maria avec Jeanne Tricornot, fille unique de Jean Tricornot, de Gray, qui était conseiller au parlement du comté depuis le 3 septembre 1583.

Son mérite personnel, l'alliance heureuse qu'il avait contractée, l'influence de ses parents, peut-

être aussi le zèle, le patriotisme et le courage qu'il avait montrés à défendre le sol de la patrie outragé par l'invasion étrangère, lui attirèrent les faveurs du roi d'Espagne, Philippe III, qui le nomma conseiller au parlement de Dole par lettres-patentes du 21 mars 1599.

Mais ce prince imbécile, dominé presque entièrement par son favori, le duc de Lerna, et qui hérita des vices de son exécrable père, donna, par acte passé le 6 mai 1598, à une de ses filles, Isabelle-Clara-Eugène, infante d'Espagne, les Pays-Bas et le comté de Bourgogne; et cette princesse ayant épousé l'archiduc Albert, son cousin, les nouveaux époux vinrent prendre possession de leurs Etats le 28 janvier 1600. Les Francs-Comtois se rappellent avec attendrissement leur grande douceur, leur administration prudente et mesurée, la diminution des impôts qu'ils décrétèrent, les bienfaits qu'ils répandirent autour d'eux dans les temps de disette et de malheurs publics.

Jean Grivel voua à ces excellents princes une tendre et respectueuse affection et un dévouement sans borne, et fut, en récompense, honoré par eux des titres de conseiller et de maître aux requêtes ordinaires au conseil privé des Pays-Bas (11 janvier 1608); de celui d'alcade, c'est-à-dire de chef de la justice et de la police (23 novembre 1620). Le 23 novembre 1623, il recevait une pension de 600 florins « pour ses bons et agréables services, » et quelques jours auparavant, Isabelle, veuve de son bien-aimé époux, lui faisait expédier une pro-

curation à l'effet de se trouver à l'assemblée des Etats de Bourgogne, qui avaient été convoqués à Dole pour le 15 janvier 1624, et de recevoir, avec Cleriçardus de Vergy, lieutenant-général du comté, et Adrien Thomassin, président au parlement de Dole, le serment de fidélité de ses bien-aimés sujets.

Ce n'est pas tout.

Outre que notre chroniqueur avait acheté de François de Chevigny et de Claude de la Muyre, le beau domaine de la Muyre, il était, du chef de ses ancêtres, seigneur de Perrigny, à quelques kilomètres de Lons-le-Saunier. Il possédait cette terre en franc-alleu, c'est-à-dire en toute souveraineté et ne relevant d'aucun suzerain, mais en franc-alleu roturier, sans justice ni autres droits féodaux. Or, désirant relever ce domaine et le mettre sous la tutelle de ses chers bienfaiteurs, il adressa aux archiducs une requête dans laquelle il leur demandait pour sa terre de Perrigny, « dont dépendait une fort belle tour et maison, » de tenir d'eux en fief la haute justice sur tout le village, offrant de leur en faire hommage, ainsi que de son alleu et même des biens qu'il acquerrait. Cette requête fut favorablement accueillie par lettres-patentes portant la date du 1er mars 1611.

C'est ainsi honoré, respecté de tous, que mourut à Bruxelles Jean Grivel, le 14 octobre 1624. Il fut enterré dans le chœur de l'église Ste-Gudule de cette ville, et l'on grava sur sa tombe ses armes qui étaient *d'azur à trois tafs d'or, deux et un*, ainsi que l'inscription suivante :

Cy gyst messire Jean Grivel, seigneur de Perrigny, Fontaine, la Muyre, conseiller et membre des requêtes du conseil privé de Sa Majesté, qui décéda en cette ville de Bruxelles le XIVe *d'octobre* M. DC. XXIV.

Il laissa trois enfants :

1° Claude Grivel, qui devint avocat-général le 20 février 1638, conseiller au parlement de Dole le 13 mars 1642 ;

2° Albert Grivel, qui fut prieur de St-Désiré de Lons-le-Saunier, de 1623 à 1624 (1) ;

3° Ferdinand Grivel, commandant de cent cuirassiers, et qui se distingua d'une manière toute particulière aux siéges de Bar-le-Duc et de Maestricht.

Nous ne devons pas oublier non plus un autre enfant qui n'a pas peu contribué à la gloire de son nom : nous voulons parler des *Décisions du parlement de Dole,* qu'il avait rassemblées au nombre de cent cinquante, qu'il avait expliquées, commentées en profond jurisconsulte, et qu'il publia sous ce titre :

Decisiones celeberrimi Sequanorum Senatûs Dolani, in quibus multa, tum ad praxim, et consuetudinem spectantia dilucidè explanantur. Authore Joanne Grivello, Sequano, I. V. D. *domino de Perrigny, etc. Antuerpiæ, 1618, in-folio.*

(1) Dom Chassignet, *Histoire du prieuré de St-Désiré de Lons-le-Saunier,* manuscrit.

Ouvrage très-remarquable, que Dunod regarde comme un modèle de style, d'ordre, de clarté et d'érudition (1); que B.-J. Bretonnier apprécie très-honorablement (2), et qui a eu plusieurs éditions : Anvers, 1623, in-folio (3); Genève, 1660, in-folio; Anvers, 1663, in-folio ; Dijon, 1731, in-folio.

Cette cinquième édition, revue et considérablement augmentée par les soins du petit-fils de l'auteur, est beaucoup plus exacte que les précédentes, et a été très-favorablement accueillie par le public (4).

Dr A. CHEREAU.

(1) Dunod, *Traité des Prescriptions*, Dijon, 1734, in-4o.

(2) B.-J. Bretonnier, *Recueil par ordre alphabétique des principales questions de droit qui se jugent dans différents tribunaux du roi*, in-12, préface.

(3) *Mémoire pour servir à la bibliothèque séquanaise*, manuscrit.

(4) Voy. *Journal des savants*, février 1732, p. 112.

CE QUI S'EST PASSÉ

PENDANT LA GUERRE DU COMTÉ DE BOURGOGNE

DE L'AN 1595

I

Sources et occasions de la guerre faicte en ce pays par les Francois en l'an 1595.

Après le malheureux massacre fait à Bloys en l'an 1588, par Henry de Valois tiers de nom (1), dont il fut miraculeusement puny six mois après, ayant Dieu permis qu'il fût tué et occis d'un coup de cousteau en une son armée devant Paris, par ung simple religieux de l'ordre de St-Dominique, nommé frère Jacques Clément (2), Henry de Bour-

(1) On devine ici le double assassinat exécuté à Blois par les ordres de Henri III, sur Henri de Lorraine, duc de Guise, dit le Balafré, et sur son frère, Louis de Lorraine, cardinal de Guise, les 23 et 24 décembre 1588.

(2) Le mardi 1er août 1589, vers huit heures du matin. Henri III ne survécut que seize heures à sa blessure.

bon, communément appelé roy de Navarre, se prétendant le plus habile à succéder à la couronne de France, commença ouvertement à poursuivre la couronne, et à troubler les lieux non seulement de toute la France, mais de toute l'Europe. Car comme les bons catholiques et vrays Francois ne le vouloient admettre ni advouer pour leur roy, — d'autant qu'il avoit esté tousjours toute sa vie hérétique et ennemy mortel de la vraye foy et religion catholique, apostolique et romaine, voires excommunié par deux papes (1), — et voyant que les villes hérétiques et quelque noblesse de la France l'assistoient de forces et d'armes ; ils furent contraints s'unir entre eux et s'opposer de tout leur moyen, à ce que ung tel royaulme, ayant tousjours porté le nom et le titre de très chrestien, ne tombast soubz le joug et domination d'un prince hérétique ; s'estant à cet effect là la plupart des principales villes de la France liguées, et, de commune délibération, esleu pour chef de l'Estat et couronne de France, pendant cet interrègne, Charles de Lorraine, duc de Mayenne (2), frère de

(1) Sixte-Quint et Grégoire XIV firent de véritables déclarations de guerre à Henri IV : le premier, par sa bulle d'excommunication du mois de septembre 1585, qui fut affichée à Rome, et dans laquelle était compris le prince de Condé ; le second, par son bref du 12 février 1591, qu'il adressa à son nonce à Paris, le cardinal de Plaisance, et par ses deux bulles monitoriales d'excommunication du 1er mars, qui furent le 3 juin affichées aux portes même de l'église de Notre-Dame. Henri de Navarre ne fut absous que le 17 septembre 1595.

(2) Charles de Lorraine, duc de Mayenne, était le second fils du duc de Guise François. Né en 1554, il se distingua d'abord dans les

[feux] cardinal de Lorraine et duc de Guise, inhumainement massacrés à Bloys. Et d'autant que telle Ligue et Union des catholiques François estoit très saincte et salutaire, et que il estoit question de la religion et conservation d'icelle, qui est ung point qui touche tous les princes catholiques, car il n'y a celluy qui ne voye que la France estant despravée par l'hérésie, comme ledit roy de Navarre prétendoit faire, le reste de l'Europe en ressentiroit ung mirable interest, tous les princes l'assistèrent au mieux que faire se peut, les uns de gens, et les autres de finances qui sont le nerf de la guerre ; et entre autres princes, Philippe d'Autriche, roy catholique des Espagnes, nostre souverain seigneur (1), [brulé] d'ung zèle singulier de piété et religion, donnant l'ayde, secours et assistance qu'il luy fût possible, pour favoriser les bons desseings de ladite Union, jusques à envoyer une grosse et puissante armée soubz la conduite du feu prince de Parme (2) au secours de la ville de Paris lors

guerres de religion, à Poitiers, au siége de la Rochelle, à Moncontour. A la nouvelle du meurtre de ses deux frères, il se déclara le chef de la Ligue, prit le titre de lieutenant-général de la couronne de France, et fit la guerre à Henri III et au roi de Navarre. Mais il fut battu par ce dernier à Arques et à Ivry. Il finit par négocier avec le Béarnais, fit sa paix en 1596, et fut nommé gouverneur de l'Ile-de-France. Il mourut en 1611.

(1) Philippe II, roi d'Espagne, fils de Charles-Quint, « le Démon du Midi, » comme on l'a si justement nommé, fou de religion, mais inintelligent chrétien, ordonnateur des auto-da-fé. Mort le 13 septembre 1598, après avoir été forcé cette année-là de signer avec Henri IV le traité de Vervins.

(2) Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, gouverneur

assiégée par ledit roy de Navarre, laquelle armée luy fit lever le siége [1], et le contraignit de quicter plusieurs places dont il s'estoit saisy [2], ayant mis les affaires de ladite union en si bons termes, que quelque temps après les Estats eurent moyen s'assembler audit Paris pour là prendre résolution de ce qui seroit à faire pour le repos entier de ladite France, et pour chasser l'hérétique, soit par l'élection d'ung roy très chrestien, ou par quelque autre voye que l'on pourroit adviser [3]. Mais nos peschés auroient si griefvement offensé la Majesté divine que par l'ambition de quelques ungs, cette assemblée des Etats s'en seroit despartie sans aulcune résolution. Ce qui auroit tellement desgouté les villes de

des Pays-Bas, l'un des plus illustres capitaines de son temps et le plus redoutable adversaire de Henri IV, était fils aîné d'Octave Farnèse et de Marguerite d'Autriche. La bataille de Lépante (1571), la victoire de Gomblours (1578), les prises de Dunkerque, Bruges, Ypres, Gand, Anvers, et d'autres hauts faits d'armes, ne furent que les avant-coureurs de ses grandes actions en France, où il força Henri IV, en 1590, à lever le siége de Paris. Blessé au bras droit d'un coup de mousquet à la défense de Caudebec, le 24 avril 1592, il mourut à Arras le 3 décembre suivant, à l'âge de 47 ans. Il avait épousé, le 18 novembre 1565, une nièce du roi Jean de Portugal.

(1) Henri IV vint mettre le siége devant Paris le 7 mai 1590, et le fit lever le 30 août suivant, pour aller à la rencontre du duc de Parme qui venait au secours de la capitale de la France.

(2) Entre autres Lagny, le 8 septembre 1591, et Corbeil, le 24.

(3) L'assemblée des Etats eut lieu dans la salle Haute du Louvre, le 26 janvier 1593, avec le plus grand cérémonial. Le duc de Mayenne y était assis sous un dais d'or, et il singea assez le rôle de roi pour y nommer un amiral et quatre maréchaux. Tout cela se termina par la conférence de Suresne, qui tint sept à huit séances, soit dans ce dernier village, soit à la Roquette, dans la maison de Cheverny, soit à la Villette, et où il ne fut rien décidé.

l'Union, que présupposant que les chefs d'icelle ne demanderoient que la guerre, et d'elle s'en ennuyans et lassans, et estant la dessus practiquées par le Navarrois, elles se commencèrent à désunir et à changer de party. Et entre aultres, Lyon, qui avoit esté des premières et plus affectionnée au party catholique, fut la première qui se désunit, et qui commença a recepvoir ledit roy de Navarre pour roy (1). Ce qui esbranla tellement les aultres, que peu à peu la pluspart firent le mesme, sauf touteffois la ville de Paris, qui, tenant tousjours bon contre l'hérétique, fut enfin vendue et rendue par celluy qui commandoit en icelle (2). Par le moyen de quoy, les affaires du Navareste ayant tousjours dès lors prospéré, et se ressentant des empeschements que sur tous les autres princes le roy catholique des Espagnes, avoit donné à ses desseings, il auroit, le 17 de janvier de l'an 1595, faict déclaration (3) qu'il le tenoit pour

(1) Ce fut le 7 février 1594 que les Lyonnais, conduits par Jaquet, de Liergues et de Sève, secouèrent le joug des Espagnols, brisèrent les armes d'Espagne, de Savoie et de Nemours, et se déclarèrent pour le roi de Navarre, qui y fit son entrée le 4 septembre 1595.

(2) Henri IV fit son entrée à Paris le 22 mars 1594. Ce fut le comte de Brissac qui lui en ouvrit les portes, et qui eut pour récompense le bâton de maréchal de France.

(3) Voici un extrait de cette déclaration :

« *De par le Roy*. Personne en ce royaulme ny ailleurs, n'ignore « plus que le roy d'Espagne, n'ayant pu à guerre ouverte envahir et « destruire la France protégée de Dieu et deffendue de ses roys « d'heureuse mémoire, assistés de leurs bons et loyaux sujets, n'eut « suscité et fomenté en icelle des divisions et partialités qui l'ont « cuidé accabler, et qui l'affligent encore de présent. Car sa haine et « convoitise ont passé si avant, que non seulement il a mis et con-

son ennemy et de sa couronne, ordonnant à tous ses sujets et vassaux de luy faire la guerre, par

« sommé plusieurs grandes sommes de deniers, et perdu ses princi-
« pales forces et armes, jusques à abandonner ses propres pays
« et affaires; mais aussi, sous prétexte de piété, attenter ouverte-
« ment à la loyauté des Français envers leurs naturels princes et
« souverains seigneurs, de tout temps admirée entre toutes les autres
« nations du monde, et poursuivant injustement et publiquement
« cette noble couronne pour luy ou pour les siens..... Quoy considéré
« par sadite Majesté, laquelle a la conservation, la protection et dé-
« fense de ses sujets plus chère et recommandée que celle de sa pro-
« pre vie qu'il y a si souvent et libéralement exposée..... Fait sur
« cela savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que ne voulant plus lon-
« guement défaillir à son honneur ny à la protection qu'Elle doit à
« ses sujets, comme elle feroit si elle usoit de plus longue patience et
« dissimulation en la suite et continuation de tels attentats..... En-
« joint très expressément à tous ses dits sujets, vassaux et serviteurs,
« faire cy après la guerre par mer et par terre audit roy d'Espagne,
« ses pays, sujets, vassaux et adhérens, comme ennemis de sa per-
« sonne et du royaulme, et pour ce faire, entrer avec force esdits
« pays, y lever deniers et contributions, assaillir et surprendre les
« villes et places qui sont soubs son obeyssance, prendre ses sujets
« et serviteurs prisonniers, les mettre à rançon, et les traicter tout
« ainsi qu'ils font et feront ceux de sadite Majesté ; laquelle leur a pour
« cette occasion prohibé et défendu, prohibe et défend par la présente
« toute espèce de communication, commerce, intelligence et associa-
« tion avec ledit roy d'Espagne.... Fait à Paris le 17 janvier 1595. »

Le 13 février, l'archiduc Ernest répondait à cette déclaration de guerre en faisant publier, comme gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, deux placards, l'un portant mandement à toutes les provinces soumises à l'Espagne de se tenir en garde contre les entreprises du Béarnais, « téméraire envahisseur de l'Etat de France, » et de faire la guerre à feu et à sang aux Français qui obéissaient audit Béarnais.

Enfin, le 7 mars, Philippe II déclarait à son tour que l'appui qu'il avait prêté jusqu'ici à la Ligue était un devoir de la part d'un prince catholique; que Henri IV, qu'il appelait simplement le prince de Béarn, n'ayant point encore été reconnu par le Pape, ne pouvait être considéré comme le roi de France; qu'il espérait que tous les catholiques français s'opposeraient à la ruine de la religion, et qu'il con-

mer et par terre, à feu et à sang, entrer avec force en ses pays, assaillir et surprendre les villes de son obeyssance, y lever contribution, prendre ses sujets prisonniers, les mettre à rançon, et les traitter d'ennemis. Ensuitte de laquelle dèclaration (bien que ceux de ce comté de Bourgogne heussent tousjours heu opinion que la neutralité n'estoit point autant rompue), ledit comté fut assailli hostilement par certaines troupes : Lorrains et François entrèrent en icelluy, le 5 de febvrier 1595, soubz la conduite de quelques gentilhommes Lorrains, et signamment du sieur de Tremblecourt (1),

tinuerait, comme leur allié, de les aider de tous ses moyens et de toutes ses forces.

(1) Louis Beauveau de Tremblecourt, dont nous avons parlé dans la préface. Après sa sortie heureuse du château de Vesoul, dans lequel il était cerné par les troupes espagnoles, Tremblecourt se retira en Lorraine, à Remiremont, chez l'abbesse, sa parente, où, selon Dunod (*Mémoire*, p. 524), il fut mis à mort, et où, selon Chifflet (*Vesontio*, Ire partie, p. 253), il sortit durant la nuit de sa retraite, et voulant traverser une rivière à la nage, il y fut tué d'un coup de mousquet : « Ferens mercedem scelerum quæ crudellissime perpetrarat. »

Au reste, lorsque le 7 février 1595, Tremblecourt envahit la Franche-Comté, il était depuis moins de trois mois au service du Béarnais, qui avait su l'attirer dans son parti et l'enlever au duc de Mayenne. Car nous le voyons, au mois de novembre 1594, commander un régiment de la Ligue, et accompagner ce prince dans son voyage de Bruxelles à Dijon (Cayet, *Chron. nov.*, p. 621). Et il est encore à remarquer que les deux frères de Tremblecourt, savoir : Charles de Beauvau, seigneur de Fleville et de Manouville, premier gentilhomme du marquis de Pont-à-Mousson (duc de Bar), et Jean de Beauveau, seigneur de Novian et d'Avillers, bailli de Bassigny et sénéchal du Barrois, étaient voués au parti catholique. Ce dernier combattit même le duc de Biron qui assiégeait le château de Beaune, et commandait dans cette place un régiment de pied (Voy. *Discours véritable de la prinse des ville et chateau de Beaune*, 1596, in-8o, p. 32)

du sieur baron de Saint-Georges, autrement dit le sieur de Haussonville [1], du sieur de Frasney, du sieur duc de Lupy [2], lesquels, avec cinq ou six cents chevaux, et quatre ou cinq mil hommes de pied [3], conduisant deux ou trois pièces de canon ont faict et font les ravages et voleries que cy après seront remarquées de jour en jour.

II

Prinse de Jonvelle.

Le 9 de febvrier dudit an, ils se présentèrent devant Jonvelle, et n'y trouvant aulcune résistance se saisirent du bourg ; et quant au chasteau, dans lequel estoit le capitaine Vileneufve, avec quelques soldats, ils les sommèrent de se rendre, à poyne que si le canon jouait, ils tailleroient tout en pièces. Ce qu'estonna si fort ledit capitaine (que touttefois l'on pensoit estre des plus vaillans et résolus du pays) qu'il rendit la place le lendemain 10 dudit

(1) Jean de Haussonville, Orne et Turquestain, était second fils d'Africain d'Haussonville, maréchal de Barrois, et de Nichole de Savigny. Il fut gouverneur de Verdun, et mourut en 1607.

(2) Simon de Pouilly, baron d'Esne et de Manouville, seigneur de Loupy, était gouverneur de Nancy. C'est en sa qualité de grand dignitaire de Lorraine qu'il était recommandé à Henri IV par le comte de Chaligny, prince lorrain, frère de la reine douairière et du duc de Mercœur. Comme on le verra plus tard, Loupy fut tué au siége de Vesoul le 29 mai 1595.

(3) Tavannes et Palmat Cayet disent : 1,000 chevaliers et 5,000 fantassins.

mois, à composition telle qu'il pourroit sortir bagues sauves (1), luy et ses soldats, avec leurs arquebuses, la mesche toutefois estainte. Ce qu'il fît, et s'en vint trouver à Gray Claude de Vergy, chevalier, comte de Champlitte (2), gouverneur de ce pays, où il fit ses excuses sur ce que la place n'estoit pas tenable, et qu'elle n'eust pu endurer le canon (3).

III

Prinse de Jussey.

Le 11 de febvrier, l'ennemy, après avoir faict prester serment à ceux de Jonvelle d'estre fidelles au roy de Navarre, et leur avoir donné l'escharpe blanche, vint devant Jussey et s'empara de mesme

(1) Sortir *bagues sauves*, c'est, en termes de guerre, sortir d'une place avec permission d'emporter sur soi ce que l'on peut

(2) Claude de Vergy, second du nom, comte de Champlitte, baron et sieur d'Autrey, de Flagey et la Rochelle, chevalier de la Toison-d'Or, lieutenant-général gouverneur du comté de Bourgogne (14 janvier 1592), et capitaine de Besançon par lettres du 14 janvier 1592, mourut au mois de mai 1602 et fut enterré dans l'église collégiale de Champlitte. Il avait été marié deux fois : le 25 août 1584, avec Catherine Chabot, et en 1589, avec Eléonore de Thomassin.

(3) Remarquons que Dom Grappin écrit que la ville de Jonvelle se rendit le 24 février sous une capitulation de 4,000 écus, et que le château où commandait le capitaine Antonio se rendit le 26. Mais Dom Grappin se met souvent en contradiction avec lui-même : ainsi il annonce que Faverney et Port-sur-Saône furent pris après Jonvelle, et cependant il attribue la prise de ces deux places au 9 février (*Mém. hist.*, p. 127).

du bourg où il ne trouva résistance quelconque. Et quand au chasteau, dans lequel estoit pour capitaine le sieur de Ferreol avec quelques soldats du pays, il fit quelque debvoir de tenir bon par deux ou trois jours; mais enfin l'on le laissa perdre, ayant couru quelque bruit que ledit capitaine ayant receu ung billet de dehors, se rendit incontinent après : assez lâchement touteffois, car il avait moyen de se bien défendre pendant que l'on préparoit les secours.

IV

Prinse de Bassigney, Mersnay et Scey-sur-Saône.

Le 12, l'ennemy ayant pris ces deux places, se saisit encore de deux ou trois autres petits chasteaux (1), qu'il butina et pilla, et envoya le pillage en Lorraine sur des charrettes. Mesmes entre autres, il print Bassigney, Mersnay et Scey-sur-Saône, le tout sans coup frapper, estant le pays si estonné d'une si soudaine invasion, que tout le monde se sauvoit sans oser faire teste : ce qui rendit l'ennemi si insolent et si orgueilleux, que poursuivant sa fortune, il fit tousjours de pis en pis, pillant et butinant tout. De quoy advertis les circonvoisins, et que ce pays se laissoit piller ainsi et saccager sans aulcune résistance, ils y accoururent, et se joignirent à l'ennemy tant de canailles du

(1) Entre autres, Chauviray et Baulay.

costé de Lengres, de Bassigney, de Montbéliard, de......... et d'autres lieux mal affectionnés à ce pays, qu'au lieu que du commencement il n'y avoit pas plus de cinq à six cents chevaux et quatre à cinq mille fantassins, ils se trouvèrent plus de dix mille hommes quasi tous montés de chevaux, qu'ils avoient pillés en ce pays et armés des armes qu'ils y avaient butinées.

V

Prinse de Port-sur-Saône.

Ce mesme jour, l'ennemy poursuivant tousjours sa fortune, passa la Saône au pont de Corre, n'y ayant trouvé auculne résistance, et s'en vint courir les villages de deça la Saône avec une partie de ses gens ; une aultre partie se jetta devers Port-sur-Saône, où l'on avoit rompu deux arces du pont pour luy penser empescher l'arrivée et le passage de la rivière; et avoit l'on mit devant le sieur de Rincort et le sieur de Gesdre (?), avec quelques soldats esleus du pays. Mais ils firent si peu leur debvoir, qu'au lieu de bien défendre ledit pont, ils souffrirent que l'ennemy accomodast quelques chevrons vers le bord jusques à la rupture dudit pont: par le moyen de quoy il gaigna ledit pont. Et pendant que lesdits sieurs de Rincort et de Gesdre (?) parlementaient pour se rendre, les aultres qui avaient passé la Saône à Corre,

entrèrent d'ung aultre costé dans ledit port, et taillèrent en pièces toute la compagnie dudit sieur de Gesdre (?) et jettèrent une grande partie des pauvres soldats dans la Saône. Et quant audit sieur de Rincort, il demeura prisonnier de l'ennemy.

VI

Incursions des garnisons voisines de Dole. — Querelles survenues dans cette ville.

Encores ce mesme jour, les garnisons de St-Jehan de Losne (1), d'Authumes (2), de Verdun (3), de Bellevèvre, s'assemblèrent avec cent ou six vingt chevaux cuirassés, et scachant que l'on contraignoit les paysans des villages d'autour de Dole de retirer de ladite ville leurs biens, grains, chairs salées, et autres vivres, afin que l'ennemy ne s'en emparast, et que la ville fust mieulx fournie advenant ung siége, se jettèrent dans le pays du

(1) A l'instigation de Lescotet et de Martine, deux des principaux citoyens de Saint-Jean de Losne, cette ville avait pris le parti de Henri IV. Le maréchal d'Aumont leur donna pour commandant le président Baillets de Vaugrenans. (Courtepée; *Description du duché de Bourgogne*.)

(2) Authumes dans le département de Saône-et-Loire, arrondissement de Louhans, canton de Pierre. Il y a une autre Authume dans le département du Jura, canton de Rochefort.

(3) Assiégée, envahie par Tavanne en 1591, prise enfin en 1593, par ce dernier qui y mit pour gouverneur Gaspard de Gadagne, Verdun-sur-Saône avait toujours eu depuis cette année-là une garnison royaliste avec état-major.

costé de Foucherans, dont le jour précédent ils s'estaient saisi, et volèrent plusieurs desdits paysans, les emmenèrent prisonniers, leur ostèrent leurs chevaux et chariots, et vindrent jusques à Choisey, où n'ayant pu entrer parce que le village s'estoit retranché de quelques petits fossés et mis en résistance, ils vindrent à Ste-Ylie, où ils pillèrent tout ce qu'ils purent, et vers là furent si hardis que de se présenter au chemin tirant vers ledit Ste-Ylie à la ladite ville de Dole, et courir quasiment jusques aux barrières de la porte d'Arans (1), où ils tirèrent cinq ou six coups d'escopette (2), par bravade. Par le moyen de quoy le toxin ayant sonné, la ville fut tout le jour en armes. Et y survint une querelle de laquelle l'on ne pût prendre que très mauvaise augure ; car le sieur Ecuyer Duchamt (3), bourgeois de ladite ville, se plaignant tout haultement devant le sieur de Chassagne, enseigne en la garnison de Dole, de ce qu'il y avoit pauvre ordre sur les murailles, et que les chefs y avoient très mal pourvu, — d'autant qu'il

(1) *Arans* est là, par corruption, pour rue des *Arènes*. C'est dans cette rue, au numéro 10, que mourut le célèbre Jean Boyvin, l'auteur du *Siége de Dole*, le 13 septembre 1656.

(2) L'escopette, en usage dès le temps de Charles VIII, et supprimée vers la fin du règne de Louis XIII, était une arquebuse à rouet de trois pieds et demi de long, avec canon rayé à raies droites. Essentiellement propre à la cavalerie, elle se portait à droite de la selle.

(3) Il y a à cette époque un Nicolas Duchamp, de Dôle, conseiller au Parlement, le 14 mai 1572. Il est enterré dans l'église de Dole. Il y a un autre Duchamp, échevin. Les armes de cette famille étaient : d'azur à deux étoiles d'or en chef, et une croix d'or en pointe.

n'y avoit ny canons ny pièces quelconques bracquées ny aux batteries ny sur les advenues pour deslacher dans ceste troupe de chevaux qui s'approchoit si près par bravade, — ledit sieur de Chassagne luy dit que ce n'estoit à luy d'en parler. Sur quoy, ayant ledit sieur Duchampt replicqué qu'il luy appartenoit d'en parler, d'autant qu'il avoit plus à perdre en la ville que luy; et estant là dessus, de propos à aultre, entièrement intervenus quelques démentis, il y vint ung soufflet donné au sieur Duchampt par ledit sieur de Chassagne, et il vint quasiment ung tumulte et sédition entre les habitants et soldats de la garnison. Mais telle émotion fut judicieusement appaisée par la prudence et sagesse de messieurs du Parlement, dont pour lors estoit chef et président messire Jehan Froissard, chevalier, seigneur de Broissia, Chastenay, etc, (1), et par la discrétion du sieur Maïeur dudit Dôle, qu'estoit pour lors messire Loys Gollut, docteur en droits (2).

(1) Jean Froissard, seigneur de Broissia, né à Sellières, était fils d'Anatoile Froissard, président de la principauté d'Orange, et de Madeleine de Gouts.—Chevalier le 26 mars 1591; conseiller du roi le 17 août 1582; maître des requêtes dans les Pays-Bas, il fut nommé Président au Parlement de Dole le 7 novembre 1592, en remplacement de Claude Boutechoux, et mourut le 17 novembre 1595. Sa femme, Claude Boutechoux, lui laissa un fils, Jean Froissard, qui fut également président au parlement, et qui épousa la fille de Guillaume du Moulin de Pontarlier.

(2) C'est le célèbre auteur des *Mémoires historiques de la République séquanoise*, imprimés pour la première fois en 1592; in-folio. Louis Gollut était né à Pesmes vers 1535. Il devint professeur de littérature latine à l'Université de Dole, et mourut le 22 octobre 1595,

VII

Ordre mis en la ville de Dôle sur ses occurences de guerre.

Ces courses desdites garnisons, qui estoient si fréquentes, furent cause que comme l'on se doubtoit qu'elles venoient recongnoistre la ville et les lieux d'alentour pour l'investir et camper, l'on print plusieurs bonnes résolutions tant au conseil de la Court que de la ville. Car, en premier lieu, il fut résolu que l'on jetterait par terre toutes les murailles des jardins proches ladite ville, et coupperoit lors tous les arbres y estans ; ce qui fut promptement exécuté. *Item*, fut résolu que l'on feroit visiter Rochefort, Brevans, Champvans, Ste-Ylie, et tous les aultres petits chasteaux prochains de ladite ville, pour, en tant il seroit trouvé qu'ils puissent nuire, les faire démolir. Et fut de ce faire donné la charge à Bernardin Palcarto(?) sieur de Morcot (?) *Item*, fut résolu que l'on dresseroit ung conseil de guerre dans ladite ville, qui seroit composé de deux sieurs conseillers de ladite Court, deux sieurs maistres ou auditeurs de la chambre des comptes (1), deux officiers de la

Il fut nommé deux fois vicomte maïeur (1592 et 1595) et avait épousé la fille d'Etienne Vurry également vicomte maieur de Dole dans les années 1567, 1571 et 1587.

(1) La chambre des comptes de Dole fondée en 1432, se composait d'un président, de quatre maîtres, d'un clerc, d'un auditeur, et d'un huissier.

garnison, et deux sieurs du conseil de la ville: lesquels ensemblement pourraient résoudre de toute affaire de guerre, ou, en cas de difficultés, en faire faire rapport à la Court pour y pourveoir. *Item*, fut résolu que l'on feroit sortir de la ville tous estrangiers, et que l'on pourvoieroit que chascun dût avoir vivre et munition de guerre pour ung an, à payne d'estre expulsé dehors. Pour exécution de quoy, l'on donna charge à plusieurs des plus honorables de la ville, faire visite, de rue en rue, des mesnages, du nombre des personnes, et bouches inutiles y estant, de leurs provisions de vivres, armes, et aultres munitions; et en outre, joint la charge et commission de faire ceste visite de sepmaine en sepmaine, comme il appert par la commission cy jointe, signée Boyvin (1). *Finallement*, fut résolu que l'on mettroit quelques compaignies du pays, tant d'infanterie que de cavalerie, dans la ville, en garnison, pour soulager les habitants et la garnison ordinaire.

VIII

Prinse de Charlez.

Le 13 dudit mois de febvrier, Tremblecourt et ses gens, continuant tousjours de ravager le

(1) Cette pièce « ci-jointe, » n'existe point dans le manuscrit. Jean Boyvin, qui la signe, devint seigneur de Parcey, avocat au

bailliage d'Amont (1), entrèrent dans Chariez, sans aulcune difficulté, s'en estans ceux de dedans, du moins les plus apparens, fui au bruit de sa venue: qui fut une très grande faulte, car s'ils se fussent tenuz dans leur ville, et seulement fermé les portes d'icelle sans faire aultre résistance, l'ennemy s'en fut bien payné de les avoir; car la situation du lieu est telle (pour estre ladite ville environnée de rochers et collines) que l'on n'y peut pas facilement conduire canon; et à coup de main la place estoit tenable (2).

IX

Prinse de Vesoul.

Pendant ces entrefaites, ceux de Vesoul se doubtant bien que l'on viendroit jusques à eux, ils re-

parlement de Dole le 16 décembre 1617, puis président le 28 février 1639. Il mourut le 13 septembre 1650, laissant de son mariage avec Sébastienne Camus, deux fils : Martin Boyvin, doyen de Dole, et Claude-Etienne Boyvin qui devint président au parlement de Dole, et qui passe pour être l'auteur d'une brochure imprimée à Wergulstadt, en 1671, in-12, et intitulée *Le bon Bourguignon*. On montre encore à Dole, rue des Arènes, numero 10, la maison où mourut Jean Boyvin, qui a laissé sous le nom de *Siège de Dole* (1637, 4o) un ouvrage écrit d'une manière assez diffuse mais plein de curieux détails.

(1) Avant sa session à la France par le traité de Nimègue (1678), le comté de Bourgogne était divisé en trois bailliages : au nord, le bailliage d'*Amont* ou de Gray; au midi, le bailliage d'*Aval*, et au centre, le bailliage du *Milieu* ou de Dole. Louis XIV y ajouta le bailliage de *Besançon*.

(2) D'autant mieux que le bourg de Chariez était enfermé dans une

tiroient leurs femmes, enfants, à Besançon, Dôle, Allemaigne, et aultres lieux de seureté; et quant aux hommes, ils s'enferméreut, dans leur ville avec une belle résolution de la bien deffendre. A l'effect de quoy, ils firent raser leurs faux bourgs, mirent par terre l'église du prioray de Marteroy, avec tous autres bastimens qui leur pourroit nuire, firent des remparts de terre et des fassines pour soustenir le canon, et plusieurs aultres braves ouvrages; ce qui donnoit quelque bon espoir à monseigneur de Champlitte, qui lors estoit à Gray préparant les forces du pays pour les faire marcher, et estimoit que pendant que ceux dudit Vesoul feroient teste et empescheroient l'ennemy, il aurait moyen de mettre en campagne ses gens, et les aller secourir avec quelques forces espagnoles et italiennes qu'il attendoit du duchié de Milan, de jour en jour. Mais ceux dudit Vesoul ayant entendu la perte dudit Chariez, furent si las de cœur, que ne se souvenant plus de leur première résolution, et nonobstant que ledit sieur comte leur fut envoyé et mis dans leur ville avec trois cens hommes pour les ayder, soubz la conduite et charge du sieur de Sorrans [1], et qu'il les priast de tenir bon seulement quatre jours soubz assurance qu'il leur donnoit qu'il les iroit secourir ou qu'il y perdroit la vie: néantmoins,

triple enceinte de murailles et protégé par une forteresse flanquée de tours carrées.

(1) De Rozières-Sorans, qui arriva à Vesoul le mercredi des Cendres, 12 février (D. Grappin). Tremblecourt était alors à Frotey.

au premier approche de l'ennemy ils se rendirent à l'ennemy, estant sommés de se rendre, assez laschement, sans coup frapper, et sans qu'il y soit formé de camp devant leur ville, ny moins apparence que l'artillerie y pût approcher de quatre jours; car le temps estoit si pluvieux, et les chemins si enfoncés qu'il n'y avoit moyen qu'elle marchast par ces quartiers. Les articles de la capitulation dudit Vesoul furent entre autres: que le sieur de Sorrans avec les soldats pourroient sortir la mesche allumée et la bascle en la bouche; et quant aux habitans, qu'ils poseroient les armes, et les apporteroient toutes en une maison où elles demeureroient en la puissance dudit Tremblecourt, et que moyennant ce l'on les entretiendroit en leurs franchises, libertés, et religion (1).

X

Prinse de Baulme-les-Nonnes et de Luxeul.

Après cette reddition de Vesoul, qui fut le mardi 13 dudit mois de febvrier, l'ennemy y ayant laissé trois compaignies des siens en garnison, qui tenoient la ville et les habitants désar-

(1) D'après les mémoires de Champagney, Vesoul aurait encore été astreint à payer 12,000 écus et à livrer le bagage de tous ceux qui y étaient retirés. Dom Grappin assure qu'il n'y avait dans la ville que deux compagnies de milice du pays, commandées, l'une par de Ronzières-Soran, l'autre par de Bougnon.

més en icelle, comme en prison, sans en vouloir laisser sortir ung seul, n'y permettre que personne y entrât, il passa oultre du coste de Baulme les Nonnes, dont il se saisit sans aulcune résistance, parce que les habitants s'en estoient quasiment tous fuis à Montbéliard et lieux circonvoisins. Et fut ladite prise le 15 dudit mois de febvrier; lequel, pour ceux de Luxeul, advertis de ce qui se passoit touchant Vesoul, n'attendirent pas que l'ennemy les allast assaillir, ains envoyèrent par devers luy à Vesoul pour le prier qu'il les dût traiter humainement, et qu'ils estoient prêts de se rendre. Comme de faict ils se rendirent (1).

XI

Besançon sommé par Tremblecourt.

Le 16 dudit mois, voyant l'ennemy que ses affaires prospéraient de jour en jour plus qu'ils

(2) Ce n'est pas ce que dit Rougebief, lorsqu'il prétend qu'à Baume-les-Dames un détachement français s'étant présenté devant la ville, et le commandant de la troupe ayant sommé les autorités d'ouvrir les portes, l'échevin, nommé Plaid, lui répondit « que ses concitoyens s'enseveliraient plutôt sous les débris de leurs maisons. » Le commandant français se serait alors retiré sans rien entreprendre.

Ici se placerait, suivant Dom Grappin, la tentative faite par les soldats de Tremblecourt sur Oiselay. Le capitaine qui commandait dans cette place ayant refusé de se rendre, les ennemis auraient passé outre, et se seraient vengés sur Montarlot, où ils auraient fait des prisonniers.

n'heussent jamais osé penser, et croissant en audace et en nombre de gens qui y arrivoient de toutes parts pour l'espoir du butin et pillage, il envoya deux trompettes à messieurs de Besançon, par lesquels il leur fit entendre que il n'estoit venu en ce pays sinon pour le réunir à l'obeyssance du roy de Navarre, et non pour attoucher aux villes impériales; mais que comme ladite ville de Besançon estoit soubz la protection de Sa Majesté catholique (1), ils la sommaient de quitter ladite protection, et entrer en celle du roy de France, qui seroit toujours très content de les y recepvoir, moyennant qu'ils voulissent recepvoir garnison de François en leur ville, telle que celle que avoit le roy d'Espagne; quoy faisant, ils seroient entièrement en leurs privilèges aussi bien et mieux que par le passé. A cette sommation, l'on tient que messieurs dudit Besançon ont faict une response fort accorte, car ils ont mandé qu'ils estoient en la protection du roy d'Espagne, en qualité de comte de Bourgogne, et qu'ils ne pouvoient entrer en la protection d'ung autre, sans préalablement en advertir l'empereur (2),

(1) Besançon a été ville libre et impériale jusqu'à la paix de Munster, signée en 1648, et qui mit fin à la guerre de trente ans. Elle fut alors cédée à l'Espagne par l'empereur en échange de Frankandal. Mais, quoique placée sous la domination espagnole, Besançon n'en continua pas moins à se gouverner en république par son magistrat, qui était composé de quatorze gouverneurs et de vingt-huit notables éligibles chaque année par les sept quartiers ou bannières de la ville.

(2) Rodolphe II.

qui estoit leur souverain, demandant pour ce, terme pour l'en advertir, et, cependant, requérant encores que Tremblecourt leur fit apparoir du mandement et commission qu'il avoit ou devoit avoir du roy de Navarre pour faire ce qu'il faisoit.

Monseigneur de Champlitte estant adverty que Besançon estoit ainsy practiqué, et craignant quelque chose de sinistre, — d'autant que ladite ville est composée de gens de diverses humeurs, — il résolut de s'y acheminer pour obvier à ce que rien ne s'y fit au préjudice du pays. Mais y voulant entrer, l'on dit que les sieurs gouverneurs d'icelle [1], luy firent entendre qu'ils ne le pouvoient laisser entrer, sinon avec son train ordinaire, et non avec force. Ce qui depuis s'est trouvé faux, comme sera dit cy après.

XII

Forces de ce pays.

Ledit sieur comte, voyant cela, mit en campagne toutes ses forces, et sortit de Gray le 17 de feb-

(1) Dans une histoire de Besançon, restée manuscrite (Bibliothèque de Paris, manuscrit français, nº 14422, petit in-4º, dix-huitième siècle), je lis que les Bisontins auraient fait au trompette de Tremblecourt une réponse énergique : « Allez dire à votre chef que s'il veut avancer ses jours, il doit revenir une autre fois, et que s'il persistait dans la volonté de nous prendre, nous avons de quoy le servir, car nous nous sentons assez forts. »

vrier, s'en vint à Marnay, où il forma son camp, qui se trouva estre d'environ cinq mille hommes de pied, tous du pays, et soudoyés par les communautés, et d'environ huit ou neuf cents chevaux de ceux de rière-ban (1). Il fit général de l'infanterie le sieur baron de Scey (2), et de la cavalerie le sieur de Broissia, et lieutenant-général le comte de Montrevel (3), attendant tousjours le secours estranger venant de Milan.

Cependant, comme le bruit couroit que le maréchal de Biron (4), qui estoit au duchié de Bour-

(1) Lisez *arrière-ban*. C'était un corps d'armée composé des vassaux et arrière vassaux du pays.

(2) Guillaume de Baufremont, seigneur de Clairvaux-les-Vaux-d'Ain, baron de Scey, était grand bailli d'Aval. En cette qualité, il était de plein droit colonel de toutes les milices du bailliage. Il mourut en Espagne en 1599, âgé de 39 ans. Sa femme, Claudine de Villelune, lui laissa un fils, Claude, qui fut gouverneur de la Franche-Comté en 1654, et qui mourut le 22 septembre 1660.

(3) Antoine de la Baume, comte de Montrevel (huitième du nom), marquis de St-Martin-le-Chastel en Bresse, était fils de François de la Baume, baron de Mont-St-Sorlin, comte de Montrevel, bailli d'Amont, capitaine de Besançon, gouverneur de Savoie et de Bresse, et de Françoise de la Baume, fille de Jean de la Baume, sixième comte de Montrevel. Il naquit à Marboz le 28 juin 1557, et se trouva à la guerre que le duc de Savoie fit aux Genevois, avec un commandement de 1500 hommes. Il fut colonel du régiment du bailliage de Dole, Gruyer de Bourgogne, et, comme on vient de le voir, le comte de Champlitte le nomma général de l'infanterie. Il épousa Nicole de Montmartin, fille unique de Philibert de Montmartin et de Louise de Ray, et, comme on le verra plus tard, fut emporté le 2 juin 1595 dans son château de Pesmes par une fièvre pestilentielle.

(4) Charles de Gontant, duc de Biron, après avoir longtemps servi Henri IV, après s'être illustré aux combats d'Arques et d'Ivry, aux siéges de Paris, de Rouen, etc., et après avoir été comblé d'honneurs, fait amiral de France, maréchal, gouverneur de Bourgogne, finit par être convaincu de conspiration contre le Béarnais, et fut décapité

gogne avec une grosse armée devant Beaulne, se debvoit encore jetter au pays du costé du bailliage d'Aval, et signammant devers Lons-le-Saulnier, ceux dudit Lons-le-Saulnier, ayant lors pour maïeur de leur ville Christophe Grivel, mon père (1), se mirent en debvoir de se bien préparer à la deffense, firent trencher leurs faux bourgs, et signamment la partie regardant devers Montmorot, et firent percer leur église St-Désiré pour la mettre en deffense, et empescher que l'ennemy ne s'en emparast.

XIII

La Cour envoie en Suisse.

Sur ces mesmes entrefaites, la cour du parlement de Dole, ne se pouvant persuader que par la déclaration du roy de Navarre sur l'ouverture de la guerre entre le roy d'Espagne et luy, la neutralité fut rompue, — d'autant que cela s'estait ouvertement dit par ladite déclaration de guerre ; joint que ja du temps de l'empereur Charles-le-quint la guerre fut aussi déclarée entre luy et le roy François premier, et néantmoins ce pays demeura à repos par le moyen de ladite neutralité

dans la cour de la Bastille le 16 juillet 1602, à cinq heures du soir.

(1) Ces deux mots : *mon père*, sont barrés avec soin dans l'original et d'une main plus moderne.

qui ne fut pourtant tenue pour rompue, — désirant détourner cet orage de guerre et conserver le pays en paix, print résolution d'envoyer aux Suisses, à la diette qu'ils debvoient tenir à Baden, afin que par leurs ambassadeurs ils advisassent d'entendre sur cela la volonté dudit roi de Navarre [1]. Et d'ailleurs, envoyèrent encores par de-

(1) Ces traités de neutralité sont du 26 août 1527, du 13 août 1544, du 29 juillet 1552, du 22 novembre 1563, et enfin celui du 1er mars 1580, qui non-seulement renouvelle cette neutralité, mais encore la prolonge pour vingt-neuf ans, au profit du duché et du comté de Bourgogne. Les registres du parlement de Dole font mention de plusieurs lettres curieuses échangées entre les Cantons suisses et les agents du Béarnais, lettres antérieures d'un an au moins à l'invasion du comté, et dans lesquelles sont déjà signalés des actes d'hostilité exercés par l'armée royale. Citons en quelques-unes :

14 *janvier* 1694. — Lettre des 13 Cantons à M. de Sillery, ambassadeur de France, datée de Lucerne, pour le prier de faire cesser les actes d'hostilités commis par les Français en Franche-Comté, et de faire réparer les dommages causés dans cette province par M. de Vaugrenans. Autrement, ils seraient obligés d'en avoir raison, en vertu de la neutralité.

14 *janvier* 1594. — Lettre des 13 Cantons au maréchal de Biron contenant les mêmes griefs. — Autres lettres à M. de Vaugrenans sur le même sujet et au colonel de Brissac.

11 *juillet* 1594. — Trois lettres des 13 Cantons, à Sillery, à Tavanne et à Vaugrenans, par lesquelles ils se plaignent des incursions de l'ennemi sur le territoire comtois.

6 *octobre* 1594. — Lettre de d'Interville aux 13 Cantons, portant que le Roi de France ayant eu avis des désordres commis en Franche-Comté par les soldats français, a ordonné qu'ils fussent réparés, et les auteurs punis sévèrement.

7 *octobre* 1594. — Lettre du marquis de Pisany au comte de Champlitte, l'assurant que le roi de France a donné des ordres très-exprès pour que les excès commis par les troupes dans le Comté, fussent réparés.

D'après ces protestations amicales des Cantons suisses, le parlement de Dole était donc en droit de croire que la République helvé-

vers ledit sieur mareschal de Biron, qui tenoit campé Beaulne, lequel (à ce qu'on dit) fit response .

tique viendrait au secours du comté envahi. C'est ce qui l'engagea à envoyer à Baden cette ambassade dont parle Jean Grivel, et sur laquelle il reviendra plus d'une fois dans le cours de son récit. Mais, nous croyons devoir donner de suite une courte analyse de ces négociations, qui n'aboutirent que le 23 septembre 1595, et dont on trouvera l'histoire détaillée dans l'*Histoire militaire des Suisses au service de la France*, par le baron Zur-Lauben. (Paris 1751 ; 8 vol. 8° t. VI ; p. 198 et seq.)

Dès que le comte de Champlitte, gouverneur de la Franche-Comté, et le parlement de Dole furent instruits des progrès de Henri de Navarre dans la Bourgogne, ils crurent que rien ne pourrait mieux arrêter les vues de ce prince sur leur pays, que la protection des Cantons qui étaient garants de la neutralité de cette province, en vertu de la Ligue héréditaire qu'ils avaient conclue avec la maison d'Autriche. Ainsi ils ne tardèrent pas à envoyer à la diète générale de Baden, l'écuyer Benoît, capitaine de Joigny. Ce député représenta aux Cantons que depuis un certain temps, quelques officiers de Lorraine, passés au service de la France, étaient entrés dans la Franche-Comté, et qu'ils avaient pris la ville de Jonvelle, assiégé Jussey. L'écuyer Benoît supplia les Cantons d'écrire en diligence au roi de France, au maréchal de Biron, au duc de Bouillon et aux autres généraux des armées françaises pour leur recommander la neutralité du comté de Bourgogne. Ces représentations eurent leur effet. Le corps helvétique envoya en son nom Beat-Jacques de Bonstetten, de Berne, et Jean Meyer, advoyer de Fribourg, vers le roi. Ces deux ambassadeurs partirent à la fin de mars 1595, vinrent trouver le comte de Champlitte, et passèrent ensuite à Dole (24 avril) après avoir eu une conférence avec le connétable de Castille. Comme ils continuaient leur route pour se rendre près du roi, un parti de la Ligue composé de quarante cavaliers, les fit prisonniers sans respecter leur caractère. Mais bientôt ils furent relâchés à l'exception de l'advoyer Meyer. L'ambassadeur de Berne, accompagné de l'écuyer Benoît, arriva enfin à Fontainebleau (8 mai), et déclara à Henri les instructions dont il était chargé pour faire jouir la Franche-Comté de la neutralité. Le roi reçut très-favorablement Bonstetten, et lui donna rendez-vous dans la ville de Troyes. Bonstetten rejoignit ensuite l'advoyer Mayer que les ligueurs avaient relâché, et ils reprirent le chemin de la Suisse. La relation qu'ils firent à la diète de Baden, porta les Cantons à les envoyer de nouveau à Henri IV, avec d'autres

qu'il n'avoit aulcune charge du roi de Navarre, son maistre, d'entrer en ce pays et comté, et qu'il tenoit pour asseuré que Tremblecourt et les aultres qui estoient entrés du costé du bailliage d'Amont, n'en avoient point charge non plus, et qu'ils seroient désavoués, estimant que s'ils avaient charge de quelqu'un de faire ce qu'ils faisoient, c'estoit du comte Maurice de Nassau (1) fils du feu prince d'Orange, et du duc de Bouillon, ayant espousé sa sœur (2), qui prétendaient quelques

ambassadeurs de Zurich, de Lucerne, d'Unterwalden et de Soleure. Cette résolution fut à peine prise qu'on vit paraître à la Diète (le 24 juin), au nom du comté de Bourgogne, Nicolas de Watteville, baron de Versois, gentilhomme du roi d'Espagne, Gilbert le Jeune et Guillaume du Moulin, conseillers au parlement de Dole et l'écuyer Benoît. Ils présentèrent à l'assemblée une lettre du comte de Champlitte datée du 5 juin. Elle portait en substance que l'armée française, et particulièrement les deux régiments suisses de Glaris et de Grissach avaient fait irruption dans le Comté, qu'ils avaient assiégé la ville de Champlitte et qu'ils avaient causé de grands dommages dans la province. Le comte priait instamment les Cantons d'écrire au plus tôt aux colonels de ces régiments, afin qu'ils retirassent leurs troupes. De là, nouvel envoi des ambassadeurs suisses auxquels on adjoignit Ulric de Bonstetten, et qui étaient chargés de remettre à Henri IV une lettre demandant la neutralité dans une province dont ils étaient les garants et les protecteurs. Ces ambassadeurs trouvèrent le roi de France occupé au siège d'Apremont et à la veille d'entrer dans le cœur de la Franche-Comté. Ils ne revinrent en Suisse qu'au mois de septembre.

(1) Maurice de Nassau, fils de Guillaume de Nassau, dit le Taciturne et de Anne de Saxe. Né le 13 novembre 1567 ; si célèbre par ses brillantes campagnes de 1590, 91 et 92. Il mourut à la Haye en 1625.

(2) Isabeau, une des huit filles de Guillaume de Nassau, et sœur par conséquent, de Maurice de Nassau, épousa, le 6 février 1595, Henri, duc de Bouillon, vicomte de Tourraine, maréchal de France, veuf depuis un an de Charlotte, duchesse de Bouillon. (Voy. *Les lauriers de la maison de Nassau* ; in-fol. 1615.)

terres au comté à cause dudit feu prince d'Orange, sur lequel l'on les avoit con[seillés]; mais comme ledit Tremblecourt se disoit lieutenant général dudit roi de Navarre, et faisoit prester le serment aux villes et chasteaux qu'il prenoit, de recognoistre ledit roy, l'on ne se confia pas beaucoup à telle response, comme venant d'un François, la nature duquel est de tromper et décepvoir quand il asseure; selon le proverbe commun en ce pays :

Il n'est pas François de nature
Qui ne trompe quand il asseure.

XIV

Le sieur comte de Champlitte est obligé de diviser ses troupes.

Le 19 dudit mois de febvrier, monseigneur le comte de Champlitte, ayant fait revenir de ses forces au lieu de Marnay, et voyant que les vivres commençoient à faillir, et qu'il n'avoit moyen entretenir là longuement son armée, — joint que toute son infanterie n'estoit composée que de soldats du pays, peu aguerris, qui avoient esté levés à la haste par les villages ; lesquels, pour estre peu expérimentés au faict des armes, ne pouvoient pas faire grand exploict s'ils n'estoient meslés parmy d'autres soldats étrangers mieux aguerris, — il fit diverses décharges en Savoye pour avoir

quelque nombre d'infanterie espagnole et de cavalerie italienne, qui y estoit depuis assez longtemps pour l'entreprinse de Lyon, afin de mesler ce secours estranger parmy les forces du pays, pour attaquer l'ennemy avec plus de seureté. Mais voyant que ledit secours ne venoit pas si prestement que l'on eut bien désiré, à cause des grandes neiges, il fut contraint de dissiper sadite armée, et de la disperser ça et là en garnison, jusques à tant qu'il la redemanderoit. Ayant envoyé à Gray quelques compaignies d'infanterie pour se joindre avec la garnison ordinaire de la dite ville, et s'adextrer aux armes avec les vieux soldats y estans, il en envoya de même en ceste ville de Dole. Et entre autres y vint en garnison la compaignie des esleus de Morteau, qui estoit d'environ trois cens hommes, dont estoit chef et capitaine le sieur écuyer Jacques Le Jeusne (mon oncle maternel), sieur de Tilleret. Deux autres compaignies, d'environ cinq cens hommes, furent logées à Rochefort pour la seureté et garde de la place, laquelle l'on avoit résolu de démanteler ; mais comme cela ne se pouvoit faire si prestement, et que l'ennemy approchoit tousjours, il fut advisé qu'il valoit mieux garder ladite place assez forte et tenable de soy, que de commencer à la démanteler, et ne pouvoir parachever l'ouvrage, car cela ne seroit que d'affaiblir la place et la ren-

(1) Ces trois mots, *mon oncle maternel*, sont dans l'original barrés avec soin, et d'une main plus moderne.

dre plus facile à prendre par l'ennemy qui par après eût pu facilement faire réparer ce que l'on avoit commencé à démolir, et se fortifier dedans.

XV

Compaignies des esleus de Baulme-les-Nonnes défaictes.

Aussi fut mise en garnison une compaignie estant au bailliage de Baulme-les-Nonnes [au] chasteau de Gevry, pour penser garder la place et empescher les fréquentes voleries que faisoient journellement ceux de St-Jehan-de-Losne, d'Authumes et de Bellevèvre, en ce pays aux villages autour de Dole. Mais ayant cette compaignie [un] jour receu des mains desdits voleurs quelque butin, ensemble quelques paysans qu'ils menoient prisonniers pour tirer rançon d'eux, lesdits voleurs s'assemblèrent deux jours après, et vindrent environ soixante chevaux bien armés et cuirassés avec cent ou six vingt hommes à pied, et entrant nuitamment dans le village dudit Gevry, surprindrent le corps de garde desdits soldats, qui, voyant cela, furent contraints se fortifier dans l'église et fermer la porte après eux, dans laquelle église ils firent quelque debvoir de se deffendre et arquebuser ; de telle sorte qu'ils blessèrent et tuèrent sept ou huit des voleurs. Mais enfin, estant la porte de ladite église forcée par eux, et s'estant lesdits sol-

dats sauvés au dessus du clochier, lesdits voleurs voyans qu'il n'y avoit pas moyen de les avoir là, — d'autant qu'ils avoient tiré les échelles après eux, — ils mirent le feu dans ladite église, et bruslèrent icelle, ensemble ledit clochier qui n'estoit que de bois; de manière qu'il y demeura environ seize ou dix-sept soldats. Ce qui estonna tellement les aultres, qui estoient en seureté dans le chasteau dudit Gevry, que le lendemain ils commencèrent à s'en aller peu à peu sans congié ni passeport; de manière qu'au bout de deux ou trois jours il ne resta plus de ladite compaignie qu'environ trente ou quarante soldats que l'on envoya au chasteau de Chavigny pour la garde d'icelluy.

XVI

Arrivée du sieur comte de Champlitte à Besancon.

Monseigneur le comte ayant ainsi disposé son infanterie, s'achemina devers Besancon avec deux ou trois cens chevaux de ceux du rière-ban, afin de tenir main que messieurs de Besancon ne se laissassent pas practicquer par l'ennemy. Et estant le 20 de febvrier arrivé aux portes de la ville avec sa compaignie, l'on le laissa entrer librement et sans difficulté, sauf que après qu'il fut dedans avec environ cinquante chevaux des siens, il n'y eut ung particulier habitant dudit Besançon, qui ce jour là

estoit pourtier, lequel ferma la barrière à tout le reste, leur disant qu'il ne les laisseroit passer, et que messieurs de la cour avoient résolu que personne n'entreroit que ledit sieur comte avec son train ordinaire. Mais lesdits messieurs et esleus, advertis, firent ouvrir incontinent la barrière à tout le reste, et firent mettre en prison cellui qui avoit fait ceste bravade. En quoy lesdits messieurs firent cognoistre qu'ils estoient très affectionnés au pays, et que le bruit qui couroit d'eux estoit faux, ayant receu le sieur comte et toute sa suitte le plus humainement qu'il est possible de dire. Mais voyans que les affaires se portoient ung peu mal en ce pays, ils changèrent ceste courtoisie en bravades qu'ils firent peu de jours après audit sieur comte, le pensant occasionner se partir de leur ville, où ils prindrent une solution bien [contraire] à ce qu'ils de prime abord promettirent.

XVII

Prinse de Gy, qui est bruslé en partie.

L'ennemy estant adverti que le gros de l'armée dudit seigneur comte estoit dispersé ça et là, il continua ses poursuites et s'approcha de Gy, lequel ils surprindrent le 21 dudit mois de febvrier, environ deux heures avant jour, et entra par les trous des murailles de Vaux dudit Gy, qui estoient en divers endroits ruinées et mal réparées. Et quant

au bourg dessus, ayant sommé celluy (1) qui estoit dedans (qui estoit l'un de ceux qui commandoit dans Jonvelle, alors qu'il fut prins, et qui ja l'avoit laissé perdre par grand faute), il le rendit incontinent, sans coup frapper, encores qu'il fut assez tenable. Autant en fit celluy qui tenoit le chasteau, et qui y commandoit pour le sieur archevêque de Besancon (2), auquel ladite place appartient. Du moins il ne resta qu'ung jour ou deux.

Le lendemain de la prinse de Gy, l'ennemy y estoit logé en grand nombre, et y ayant trouvé du bon vin en diverses caves, il y en eut de ceux qui s'y énivrèrent, de telle sorte que sans y penser, allans voir leurs chevaux aux estables, ils y mirent le feu; par le moyen de quoi, quasi tout ledit Vaux fut bruslé, et y perdit l'ennemy plus de cent ou six vingt de ses chevaux, et quelques soldats ivres qui demeurèrent parmi les flammes.

XVIII

Marnay prins.

Le 24 de febvrier, l'ennemy, dudit Gy vint à Marnay, où n'ayant trouvé quasiment personne, il se

(1) Suivant dom Grappin, les capitaines qui commandaient dans Gy étaient de Villers et Lavalour.

(2) L'ennemi visita aussi le 24 ou le 25 février, le château de Saint-Loup, à une petite lieue de Gy et où commandaient de Tassis et de Bouguon (D. Grappin.)

fit maistre du bourg et du chasteau, sans résistance quelconque. Et ce mesme jour, s'estant le sieur comte de Montrevel mis en campagne avec environ quinze ou seize chevaux pour recongnoistre l'ennemy, il fut rencontré par une compaignie de chevaux dont il fut quasiment surprins.

XIX

Défaicte d'une compaignie de l'ennemy.

Ce mesme jour à Champlitte, le capitaine [ ] Ambrosio, qui y estoit en garnison, surprint une compaignie de ceux de l'ennemy, qui conduisoit butin et pillage du costé de Lengres, et en tua environ soixante, et quarante prisonniers qui lui demeurèrent, avec butin qu'ils faisoient conduire sur des charriots et charrettes en Lorraine : dont il donna incontinent advertissement audit sieur comte de Champlitte à Besancon, afin de scavoir de luy ce qu'il luy plaisoit que l'on fit desdits prisonniers.

XX

Pont de Fraisans et chasteau de Ran prins.

Le second de mars, l'ennemy se partit dudit Gy et Marnay, y laissant quelque garnison, et vint au pont de Fraisans, lequel l'on avait fait rompre ung bien peu en ung bout, et avoit on laissé l'autre

bout en garde à ceux du village dudit Fraisans, lesquels firent assez bon debvoir de le deffendre. Mais comme l'eau étoit fort basse à cause des grandes gelées, il passa quatre vingt ou cent chevaux des siens en ung guey tout en ung flot avec l'ayde de quelques clayes; lesquels cent chevaux se saisirent dudit Fraisans et du chasteau de Ran, et firent incontinent réparer et reffaire ledit pont, sur lequel passa le reste de la cavalerie avec une partie de l'infanterie; et l'autre partie demeura deça le pont pour la garde d'icelluy. Estant l'ennemy et de ça et de là du Doux en très grand nombre, croissant de jour en jour, et de gens et de forces, parce que l'espoir du pillage et le bruit qui courroit que l'on ne trouvoit résistance quelconque en ce pays (qui estoit vray) attiroit une infinité de canailles qui se joignoient à l'ennemy, et se monstoient et s'arrangeoient des armes et chevaux qu'ils butinoient et pilloient aux places et villages qu'ils tenoient. Estant à notter que ce fut un très grand malheur de ce que le pont et passage dudit Fraisans ne fut bien gardé, et que l'on ne mit autre garde que les paisans. Car si l'on y eust mis ordre de bonne heure, et fait teste seulement ung jour, l'ennemy n'eut sceu passer le Doux en cest endroit, parce que le pont estoit rompu; et le lendemain que les forces de l'ennemy furent passées oultre, il se mit à pleuvoir et à dégeler de telle sorte qu'il n'y avoit moyen de le passer au guey, parce que l'eau estoit mirablement devenue grande.

XXI

Belle défense de Salins (1).

Le 5 de mars, l'ennemy ayant passé ses plus grandes forces oultre le Doux, s'achemina contre Liesle, Buffart, Port-Lesney, et aultres places à l'environ, tirant contre Salins, où il arriva environ les onze heures du soir, et de plain saut, sans que ceux dudit Salins fussent advertis de son arrivée (2), ny qu'il eût ja passé le Doux, print par force un petit fort que l'on avoit faict près des Capucins (3), et tua là dedans trois pères capucins et vingt ou trente soldats de la ville, et le reste s'eschappa soubz la conduite d'ung père capucin, nommé le père Félix, qui, avant que d'entrer en religion, avoit practicqué la guerre et estoit très brave soldat; lequel commandoit ledit fort et en sortit bravement avec la rudache (4) et le coutelas au poing, se retirant en la ville avec le reste de ses gens, voyant qu'il n'y avoit moyen de soustenir davantage l'ennemy; lequel peu après se

(1) L'original porte un titre illisible; nous l'avons remplacé par celui-là.

(2) M. Béchet assure pourtant que dans la nuit du 3 au 4 mars, un corps de gendarmerie ennemie se présenta devant Salins, et somma la ville de se rendre au Béarnais.

(3) Le couvent des Capucins de Salins était de date récente, ayant été fondé en 1582.

(4) Lisez *rondache*, espèce de bouclier rond qui a été en usage jusqu'à la fin du XVIe siècle.

jetta dans le faux bourg, et de là vint avec une mirable résolution jusques aux portes les pensant forcer, comme à la vérité il eût fait si ceux de dedans ne se fussent montrés valeureux. Car les ennemis estoient en très grand nombre, et faisoient marcher devant eux quinze ou seize paisans forcément, qu'ils avoient armés de cuirasses, et dont ils faisoient bouclier, leur ayant donné à chascun une hache en main pour frapper sur les barrières et les rompre. Et après lesdits paisans marchoient deux rangs, chascun rang de neuf soldats, armés de toutes pièces, des pieds jusques à la tête, ayant le coustelas et la rudache au poing, à l'espreuve, de manière que les arquebusiers ne les pouvoient endommager. Quoi voyans ceux de dedans, ils bracquèrent incontinent une pièce par ung pertuis près de la porte, et donnèrent le feu dedans; par le moyen de quoy ils en renversèrent par terre dix ou douze. Ce qui estonna tellement les assaillans, que craignans qu'il ne fut d'autres pièces, ils se jettèrent dedans les maisons du faux bourg, dans lesquelles ils arquebusoient ceux qui de la ville les pensoient tirer. De quoy se prenant garde ceux dudit Salins, par l'advis dudit père Félix, ils bracquèrent une autre pièce de canon sur une des tours de leurs murailles, et donnèrent dans une [maison] dudit faux bourg, dans laquelle l'on avoit remarqué que plusieurs s'estoient portés, et esclatèrent ung grand pan de ladite maison, [qui] tomba sur ceux qui estoient dedans, [et en] tua plus de quinze ou seize. Quoy [voyans] les aultres,

ensemble ceux s'estant mis [dans les] maisons circonvoisines, et craignans qu'on ne les leur fit tomber dessus, ils furent contraincts d'en sortir, et se jettèrent dans la rue pesle mesle, où estans, ceux dedans la ville les saluèrent de tant de coups de mousquets et d'arquebuse, qu'ils furent contraincts se retirer. Et ce qui les occasionna encore davantage, fut que ceux de dedans firent sortir par une fausse porte ung pauvre garcon qui alla mettre le feu dans ledit faux bourg en deux ou trois endroits, de manière qu'il fut bruslé en moins de trois ou quatre heures (1). Et par ce moyen, l'ennemy estant dedans fut contrainct de le quitter et de se retirer avec perte de plus de cent hommes des siens, et entre autres de deux de ses chefs et capitaines, dont les testes furent incontinent coupées et plantées sur deux poteaux près de la porte de ladite ville; sans qu'en cet assault, qui dura plus de quatre heures, ceux de dedans perdissent ung seul de leurs habitants, sauf ceux qui avoient esté tués dans le fort qui se trouvait près le couvent desdits Capucins.

(1) Dès le 4 mars, le conseil de guerre de Salins, composé de douze personnes, sous la présidence de Vaux-de-Chasoy, maïeur, avait décidé « que les maisons du faubourg Saint-Pierre seraient démolies et ruinées, ainsi que celles qui étaient situées devers la rivière vis-à-vis de la place de Malpertuis. » (Béchet; *Histoire de Salins*, 12o).

XXII

Quingey prins.

Le 6 de mars, l'ennemy se voyant repoussé, se retira sur la nuit, et se rendit au Port de Lesney, où il fit beaucoup de ravages, dont il rebroussa chemin contre ledit pont de Fraisans, craignant que comme les eaux estoient grandes l'on n'y trouvast moyen de le rompre, et qu'il ne pût repasser le Doux. Et en revenant, passa à Quingey, où il trouva peu de résistance, parce que l'on n'y avoit mis que soixante hommes de garnison peu expérimentés à la guerre, et qui n'avoient aulcun chef, lesquels, parce qu'ils firent quelque peu de debvoir de se deffendre, furent taillés en pièces par l'ennemy, qui entra dedans, et perdit de ses gens quelques dix ou douze.

XXIII

Malheurs arrivés à Dôle (1).

Ce mesme jour, environ les neuf heures du matin, le pont de bois estant oultre le pont-levis de la porte du pont de ceste ville de Dole, se rompit et tomba par l'impétuosité de l'eau, et y

(1) Ce titre est de nous. Celui du manuscrit est illisible.

eut quatre ou cinq personnes de noyées, qui estoient dessus. Et la nuit précédente, messire Claude Chaillot, [1], docteur en droit, faisant la garde sur la muraille, se laissa tomber fortuitement de l'haut en bas du boulevard de Morland, et se tua : dont ce fut grand dommaige, parce que c'estoit ung personnaige d'honneur et de respect, et ung très bon habitant.

XXIV

Belles occasions perdues d'attaquer l'ennemy. — Défaicte d'une compaignie de cavalerie de l'ennemy.

Cependant, les habitans des villages estans sur le Doux, au dessus ledit Fraisans, estant advertis que l'ennemy, qui avoit esté repoussé à Salins, rebroussoit chemin pour repasser audit Fraisans, ils abattirent de grands arbres qu'ils jettèrent sur le Doux ; lesquels, venant la vallée de l'eau, surtassèrent si rudemment le pont dudit Fraisans, qu'ils le renversèrent et ruinèrent du tout ; tellement, que l'ennemy demeura une partie de deça le Doux et se retira incontinent à Gy et Marnay, et l'autre partie, qui estoit allée contre Salins, demeura quelque temps audit Fraisans, à Ray, et aultres villages circonvoisins. Estant certain que si l'on eut assemblé quelque peu de forces, et donné

(2) Il était fils, sans doute, de Lucas Chaillot, cité avec honneur par Gilbert Cousin, comme un des conseillers au parlement de Dole.

dessus, d'ung costé ou d'ung autre, l'on eût pu tailler en pièces ce que l'on eût attaqué. Car estant divisé il n'estoit pas si fort que l'on ne le put facilement battre : — joint que l'on estoit très-bien adverty que la munition de guerre luy commencoit à faillir, n'ayant plus que bien peu de pouldre et de plomb. Mais il y eut si peu d'ordre, que l'on luy donna loisir de faire ce qu'il luy plut, sans que l'on le chargeât de façon quelconque, sauf que le sieur comte de Montrevel fit sortie dans son chasteau de Pesme, et avec quarante chevaux de ses gens, donna sur la queue de ceux qui se retiroient à Marnay, et défit une compaignie de cavalerie, dont il en demeura trente morts sur la place, et trois qui furent prisonniers, avec trente chevaux qui furent menés à Pesme. Le reste fut mis en route, sans que ledit sieur comte perdit ung seul homme des siens, sauf qu'il y en eût deux de blessés, dont l'ung mourut puis après au dit Pesme, de sa blessure, se consolant en mourant de ce qu'il en avoit tué dix de sa part, à ce qu'il disoit.

Ceux estans demeurés de là le Doux [ ] voyans qu'il n'y avoit moyen de [le faire] repasser à leurs gens, à raison des [eaux] qui se trouvoient mirablement grandes, voyans que le vivre leur failloit, et qu'ils mourroient de faim où ils estoient, passèrent jusqu'à Bouclans, prenant le chemin de la montagne, et y arrivèrent le 8 de mars. Estant chose estrange du pauvre ordre que l'on donnoit à pourvoir qu'ils fussent assaillis, ou d'ung costé

ou d'aultre, vu que l'on en avoit si belle occasion avec très grand avantaige sur eux.

XXV

Reprinse du chasteau d'Estrabonne.

Le 12 de mars, le sieur comte de Montrevel, scachant que de ceux estans deça le Doux, une trouppe s'estoit jettée dans le chasteau d'Estrabonne, et que le reste se sentant foible s'estoit mis dans Marnay et dans Gy, n'osant plus tenir la campagne parce que leur cavalerie estoit renfermée de delà l'eau, il fit sortir environ cent soldats de ceux qui estoient en garnison en ceste ville de Dole, et autres cent de ceux qui estoient en garnison à Rochefort, et quelque cent ou six vingt chevaux qu'il assembla, et avec cela s'en vint devant ledit chasteau d'Estrabonne, le somma de se rendre et quitter la place. Ce que n'ayant voulu faire ceux de dedans, qui estoient tous Lorrains, ils se rendirent à la volonté dudit sieur comte, qui en fit pendre la majeure partie, et ne sauva la vie qu'à quelques chefs qui se disaient gentilhommes; lesquels après avoir sceu tout leur buttin et pillage qu'ils avoient retirés dans ledit chasteau d'Estrabonne, il fit conduire prisonniers à la conciergerie de ce lieu de Dole, où l'on sceut d'eux très sûrement que le roy de Navarre les avoit envoyés en ce pays pour faire la guerre, et que c'estoit

par son commandement qu'ils y estoient venus : lequel commandement ils offroient de faire venir pour en faire ostention à la cour, et monstrer qu'il estoit signé du roy de Navarre : qui donna bien à congnoistre que la neutralité estoit rompue, et que ce que les Francois nous faisoient entendre le contraire de parolles, n'estoit que pour nous amuser, vu mesme que par effect ils nous faisoient ouvertement la guerre.

XXVI

On arrête un avocat de Besancon (1).

Le 15 dudit mois fut arresté en ce lieu de Dole ung jeune advocat de Besancon, nommé Buson (2), lequel fut trouvé saisy de quelques lettres que le corps de ladite ville envoyoit au roy de Navarre par ledit Buson, avec [licence] de dire de bouche quelque chose de plus que ce qui estoit en ces lettres : lesquelles, en effect, contenoient que ceux de Besancon prioient ledit roy que leur ville ne fut point comprise à la déclaration de la guerre, attendu que c'estoit une ville neutre, ne dépendant aucunement du comté de Bourgongne, s'ex-

(1) Ce titre est de nous.

(2) Claude-Antoine Buson, de Besançon, sieur d'Auxon, fut député en Flandres par cette ville, et acquit l'estime de l'archiduchesse Isabelle qui le nomma son conseiller surnuméraire, à Dole, le 8 mars 1627. Il mourut à Besançon le 8 septembre 1628.

cusans sur la response qu'ils avaient faite aux trompettes qui les estoient venus sommer de la part dudit roy. Ce qui donna fort à penser à tous ceux de bon jugement, voyans ung si soudain changement de la bonne résolution qu'avait prise la cité sur le commencement. Et fut cause que monseigneur le comte de Champlitte n'en voulut bouger pour l'ors, pour pourvoir aux aultres affaires du pays, craignant que ledit Besancon ne fit ung faux bon.

XXVII

Vesoul est ranconné par l'ennemy (1).

Le 16 dudit mois l'on sceut nouvelle que les gens de l'ennemy avoient de delà le Doux passé la rivière à Vougeancourt, proche Montbéliard, ne l'ayant pu passer aultrement parce que les ponts estoient partout rompus. Et ayant passé ladite rivière, ils se revindrent joindre à leurs gens au lieu de Vesoul, où ils commencèrent à rallier leurs troupes, et à se préparer à faire pis que jamais, ayant esté contraincts de laisser audit Montbéliard ung de leurs principaux capitaines, nommé le sieur d'Araucourt (2), pour y estre traitté et médicamenté de deux arquebusades qu'il avoit receues

(1) Ce titre est de nous. L'original en manque complétement.

(2) Lisez d'*Harancourt*. Jean-Jacques d'Harancourt, sieur de Saint-Balmont, issu d'une des plus grandes familles de Lorraine, était du

devant Salins, et dont trois ou quatre jours après il mourut audit Montbéliard. Estant chose asseurée que pendant qu'ils estoient ainsi enfermés entre les rivières, si l'on eût mis gens à leur queue, l'on les eût facilement deffaicts ; car ils estoient tellement estonnés et esperdus de ce qu'ils se voyoient hors d'espoir de secours, arassés de longs chemins, et défournis de munitions de guerre, qu'ils trembloient de peur, selon que l'on l'a sceu par les paisans et villageois des lieux où ils ont passé.

Estant arrivés à Vesoul, et se voyans receus avec leurs gens, ils firent entendre aux habitants dudit Vesoul qu'il falloit qu'ils fournissent quinze mil escus dedans douze jours, et qu'ils les deussent trouver incontinent, sinon que les principaux seroient pendus et estranglés en des gibets que à cet effect ils menaçoient de faire dresser dans la ville, en divers endroits, estant marris contre ceux dudit Vesoul parce qu'ils avoient retiré leur or, argent, et principaux meubles, à [ ], Besancon, et aultres bonnes villes de ce pays, et qu'ils ne trouvoient rien à butiner. Ce qui estonna mirablement les pauvres habitants, et leur donna bien occasion

Barrois, et servait dans les troupes de Charles III, duc de Lorraine. Tallemant des Réaux le cite, et ajoute qu'il « mourut au service » de ce prince. Il fallait dire plutôt au service du Béarnais. Sa femme, Alberte-Marie d'Ernecourt, dame de Gibommey, se fit remarquer après la mort de son mari, par des allures chevaleresques et cavalières du plus mauvais goût. (Voy. les *Historiettes de Tallemant des Réaux ; édit de Montmerqué et Paris ;* 1858, 8o ; t. VII ; p. 355.)

de se repentir de la lourde faulte qu'ils avoient faicte de se rendre si mal à propos à l'ennemy. Car, en hayne de leur infidélité, l'on ne voulut point permettre qu'ils distrahissent des villes les meubles qu'ils y avoient apportés. Aussi, n'y osoient-ils venir à cet effect, tant parce que ils scavoient bien qu'ils ne seroient les bien venus, que parce que l'ennemy les tenoit prisonniers dans leur ville, et ne leur permettoit de sortir de façon quelconque. De manière que se voyans en telle perplexité, ils ne sceurent faire aultre chose, sinon de recourir au sieur de Tremblecourt, et luy remonstrer l'impossibilité et peu d'apparence qu'il y avoit de trouver si prestement si notable somme de deniers, et le prier de permettre l'yssue à deux ou trois d'entre eux pour aller faire emprunt, au nom de tous les aultres, en quelque ville d'Allemaigne, de la somme que l'on leur demandoit. Ce qui leur fut accordé. Et l'on peut remarquer le peu de loyauté qu'il y a aux Francois; car au lieu que par la capitulation, l'on avoit promis à ceux de Vesoul de les conserver en leurs anciennes franchises, on leur parle maintenant ung aultre langage, et ne trouvant rien en leur ville, l'on les convoittise fort et ferme.

XXVIII

Le sieur comte de Champlitte demande secours en Savoye et à Lyon.

Cependant, comme le sieur comte de Champlitte, voyant que la guerre continuoit tousjours, et que les forces du pays estoient battantes sans secours estranger pour résister, estant adverty que sa majesté catholique avoit tant en Savoye qu'au duchié de Milan, quelques dix ou douze mil combattants espagnols, il envoya par devers le sieur connestable de Castille (1), lors gouverneur

(1) Dom Ferdinand de Velasco, connétable de Castille, et gouverneur du Milanais, « chef, dit de Thou, d'une maison illustre et la plus riche de toute l'Espagne ; encore plus distingué par son habileté dans le métier de la guerre que par l'éclat de sa naissance et par ses richesses. »

Voici ce que à la date du 15 mars, écrivait un espion français, qui était alors à Mantoue, surveillant la marche des affaires en Italie, et dont nous avons vu les rapports originaux écrits en italien :

« On a publié un bannissement général des Français de tout le district. — Depuis le mauvais succès de la conspiration du duc de Nemours à Lyon, les Espagnols ont perdu courage ; le duc leur est devenu suspect, — le prince Doria a amené sur ses galères 1000 hommes de renfort à l'armée d'Espagne, — Gènes fournit 4000 fantassins. — Le connétable de Castille a obtenu du duc Urbin une levée de 3000 hommes de pied ; leur colonel est don Alfonse d'Avalos. — On lève deux compagnies de cavalerie dans le Plaisantin pour l'Espagne, on en lève quatre autres dans Milan, et 2000 soldats d'infanterie, dont 1000 sont destinés pour la Bourgogne, et 1000 pour recruter le régiment de Bernaba Barbo milanais. — Les affaires des Espagnols sont en mauvais état; ils n'ont pas d'argent, la santé de leur roi, rongé de goutte, est très altérée. — Il est venu d'Espagne

de Milan, et lui fit entendre l'estat des affaires de ce pays, le priant d'envoyer quatre on cinq mil hommes pour le secourir et deffendre, soubz assurance que sa majesté ne seroit que très contente, d'autant que le tout estoit pour son service. Ce que ledit connestable luy accorda, et fit marcher environ dix mil, tant espagnols que italiens, qui entrèrent en ce pays le 18 de mars, soubz la conduite de dom Georgio Maureguille (1), attendant que luy mesme y fut pour les conduire.

XXIX

Secours qui arrivent en ce pays.

Le 26 du dit mois de mars (qui estoit le jour de Pasques), arriva à Rochefort le sieur duc de Nemours (2), avec le sieur marquis de St-Sorlin (3),

500 Allemands qui sont partis avec le connétable. (Bibliothèque impériale, *Fond de Mesmes*, 8931, folio 32, recto.)

(1) C'est dom Georgio *Marique* qu'il faut lire. L'âge très avancé de ce capitaine espagnol ne lui permit pas de prendre une part active aux opérations militaires; il rendit ses compagnies entre les mains du connestable, et alla se loger, le 7 mars, à Besançon, dans la maison du comte de Cantecroix. (J. Bonet, *Chronique du XVIe siècle.*)

(2) Charles-Emmanuel, duc de Nemours, fils aîné de Jacques de Savoie, duc de Nemours, et d'Anne d'Est, veuve en premières noces de François de Lorraine, duc de Guise, et mère du duc de Mayenne. Il mourut à Annecy en Savoie, le 13 août 1595.

(3) Henri de Savoie, marquis de St-Sorlin, frère puîné du précédent, naquit à Paris en 1572. Il embrassa le parti de la Ligue, et y resta jusqu'en 1596, époque de sa soumission à Henri IV. Il mourut en 1632, le 10 juillet.

son frère, conduisant l'avant garde de secours, laquelle avant garde estoit d'environ quatre mil hommes de pied et deux mil chevaux, tant espagnols, italiens, que gascons et savoyards.

XXX

Arrivée dudit sieur connestable à Dole.

Le 26 dudit mois arriva en ce lieu de Dole ledit grand connestable de Castille, gouverneur pour sa majesté catholique en son duchié de Milan, au devant duquel allèrent les sieurs duc de Nemours, marquis de St-Sorlin, comte de Champlitte, comte de Montrevel, et autres grands seigneurs, qui tous logèrent en cette ville, avec dom Georgio de Maureguille, conduisant cinq ou six mil espagnols de l'arrière garde, qui furent logés aux villages circonvoisins.

Le dit sieur connestable estant arrivé en ce lieu de Dole, fut incontinent visité par messieurs de la Cour en corps (1), puis par les sieurs Maieur et eschevins (2), et conseil de la ville, et par messieurs

(1) Nous pouvons donner les noms des principaux personnages qui composaient alors le parlement de Dole; — *Président:* Jean Froissard de Broissia; *Vice-président*: Antoine Garnier; *Conseillers:* Anatoile Galiot, Guillaume Du Moulin, Adrien de Thomassin, Pierre Pontier, Quentin Jacques; François Ramasson, Jean de Menou; *Procureur général*: Luc de St-Mauris; *Avocats fiscaux*: Gilbert le jeune, Claude Brun.

(2) Le vicomte maieur de Dole, était, comme on l'a déjà vu, Louis

de l'Université [1], à tous lesquels il fit response fort courtoise, et dit que dès aussitost qu'il eût sceu que ce pays estoit assailli par les Francois, il avoit quitté son gouvernement de Milan, et commis la charge d'icelluy à ung aultre [2], pour venir icy donner ordre aux affaires, et pourvoir à la seureté de ce pays, tant pour le présent que pour l'avenir, selon la charge expresse que dès longtemps il en avoit de sa majesté catholique qui luy avoit particulièrement recommandé la deffense de ce pays, envers lequel il asseura que sa dite majesté avoit une singulière affection pour estre son ancien patrimoine à cause de la maison de Bourgongne dont il estoit sorti, et pour avoir tousjours recongnu les sujets fort affectionnés à son service. Ce qui contenta fort ung chascun. Le lendemain de l'arrivée dudit sieur connestable, il fit visiter l'arsenal de ceste ville par dom Georgio Mauriques, ayant avec luy dix ou douze des plus excellents canonniers que l'on avoit pu trouver par toute l'Italie ; lesquels furent voir l'artillerie, en marquèrent six pièces

Gollut. Il avait pour échevins : Vurry, Duchampt, Sordet, de Marenche, Ozanne, Froissard, Béreur, Mairot, de Raynans.

(1) L'Université de Dole était composée : 1° d'un *Chancelier* qui était l'archevêque de Besançon ; 2° d'un *Conservateur des Priviléges*, charge qui était occupée de droit par le premier président du parlement ; 3° de trois *Distributeurs*, qui veillaient sur la conduite des docteurs régents et professeurs ; 4° d'un *Recteur* ; 5° d'un *Vice-recteur* ; 6° de douze professeurs. En l'année 1595, le chancelier de l'Université était Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon : et les trois distributeurs étaient Luc de St-Mauris, seigneur d'Augerans, Anatoile Galiot, et Pierre Ignace Gilbert.

(2) Le castellan Pierre de Paville.

entre autres, qu'ils assurèrent audit dom Georgio estre fort propres pour faire ce que l'on en vouloit faire, sauf qu'elles estoient monstées sur trop petites roues; et entre celles qu'ils marquèrent, furent les deux gros doubles canons qui portent la balle pesant quarante huit livres; et les deux grandes couleuvrines ayant chascune dix huit pieds de long. Ce qui donna à croire que ceste grande armée n'estoit pas simple entrée pour recouvrer le pays, ains pour exécuter quelque aultre plus grande et plus haulte entreprise [1]. Vu même, que ledit dom Georgio ordonna que prestement lesdites roues fussent refaites de la grandeur qu'il convenoit, et que l'on mit après tant d'ouvriers qu'il y en eut de reste; joint qu'il fit entendre qu'il vouloit encore prendre autant de pièces en la ville de Gray, où de mesme il ordonna qu'elles fussent tenues prestes, ensemble les cordages et aultres attillages à ce nécessaires.

XXXI

Faucongney prins.

Le 29 de mars arrivèrent nouvelles que l'ennemy, qui estoit à Marnay et à Gy, commencoit de

(1) Le connétable de Castille se vantait, en effet, « qu'il n'entrerait en France qu'avec des flambeaux qui chemineraient devant lui pour y mettre tout à feu et à sang. » (P. Cayet, *Chronologie novennaire*). On verra plus tard à quoi aboutit cette vantardise.

quitter place et se retirer, et que ceux qui estoient à Vesoul et aux environs, estoient aller camper Faucongney, avec mil ou douze cent fantassins et quatre cent chevaux, et une pièce ou deux d'artillerie : qui fit croire de mesme qu'ils avoient intention de se retirer, puisqu'ils gaignoient ce chemin. La, touteffois, l'on fut adverty depuis qu'ils avoient tiré vingt ou trente volées de canon contre ledit Faucongney ; mais voyans qu'ils ne pouvoient faire bresche, — d'autant qu'ils la battoient de trop loing, — ils cessèrent leur batterie, continuant, touttefois, à tenir le chasteau assiégé et investi, tellement qu'enfin, par disette d'eau et de munition de guerre, ceux de dedans furent contraincts se rendre.

XXXII

L'ennemy quitte Scey-sur-Saône.

Le pênultième dudit mois, le connestable avec toute son armée, se partit de Dole, et fit marcher avec luy quatre petits demi-canons qu'il print en l'arsenal de cette ville de Dole, avec quatre ou cinq chariots tant de pouldre que de balles servant auxdits canons, et s'achemina contre Marnay. De quoy estant adverty l'ennemy, il commença à se retirer, et tout d'ung coup quitta Scey-sur-Saône, et quelques aultres places, se résolvant d'assembler ses forces à Vesoul pour faire teste, ayant

(pour cependant amuser nos gens) laissé cent ou six vingt bélistres désespérés dans le chasteau de Marnay, et aultant devant Gy; mais ceux qui estoient dedans ledit Gy, scachant la force de nostre armée, se retirèrent incontinent, et quittèrent la place : dont Tremblecourt fut si fort irrité, que par dépit il tua luy mesme à coups de dague celuy qu'il avoit laissé pour demeurer dans ledit Gy, et fit pendre cinq ou six de ses principaux esquadres et caporaux. Et quant à ceux estant dans Marnay, ils en pensoient bien faire autant et se sauver à la fuite, mais ainsi qu'ils se pensoient partir, ils furent investis de nos gens, qui de prime bord se rendirent maistres du bourg de Marnay, et contraignirent ceux de dedans de se retirer dans le chasteau, où, se voyans au désespoir parce que le connestable ne voulût que l'on traitast ou capitulast avec eux en façon quelconque, les voulans avoir à sa discrétion, ils tindrent bon l'espace d'environ douze heures, jettèrent des feux artificiels de nuict dans le bourg; par le moyen de quoy ils bruslèrent plus de quarante cinq maisons pour un nuict, où plus de vingt ou trente de nos gens demeurèrent; et firent plusieurs autres bravades telles que gens désespérés ont accoustumé faire, jusques au onziesme jour d'apvril, que les deux grosses artilleries que le connestable avoit mandé quérir de ce lieu de Dole, furent arrivées; avec lesquelles voulant faire sa batterie, le capitaine de ceux de dedans sortit et capitula qu'il se rendoit à la mercy dudit sieur connestable, luy et son lieutenant, et

quant aux soldats, qu'il les auroit à sa volonté. Et combien que sans canon l'on eut pu facilement venir à bout dudit chasteau, le faire saper, ou escheler par nos gens qui ne demandoient que cela, neantmoins le sieur connestable, pour ne démolir ny ruiner la place, et afin de ne perdre aulcun de ses gens, ayma mieulx l'avoir d'autre sorte et faire mine de le battre à coups de canon, combien qu'il n'en eût guère volonté. Qui fut cause que plutost que de faire jouer son canon, qui eut tout mis en pouldre, il voulut bien accepter la capitulation en la sorte qu'elle luy estoit faicte par ledit capitaine, auquel et à son lieutenant la vie fut sauvée suivant la parolle et promesse à luy donnée : joint qu'il se disoit estre nepveu du mareschal de Biron et de très grande maison. Mais quant au reste des soldats, ledit connestable les fit tous pendre aux fenestres et cresneaux dudit chasteau, ne leur ayant voulu faire grâce ny les traitter en soldats, ains en voleurs tels qu'ils estoient. Car combien qu'ils dissent qu'ils estoient envoyés en ce pays par le roy de Navarre pour y faire la guerre, neantmoins ils ne purent faire [rien] appercevoir de cela, qu'ils fussent advoués par luy, ny mesme par le duc de Lorraine, [quoy) qu'ils fussent pour la plupart lorrains. Ains tant s'en faut quainsi qu'au contraire ledit duc de Lorraine les désadvoua tout à plat. Et les gens dudit roy de Navarre estans au duc de Bourgogne, faisoient [entendre] qu'ils scavoient très bien l'intention dudit roy estre ne vouloir que la neutralité fut

rompue, quoi qu'il eut déclaré la guerre au roy catholique, nostre bon prince et seigneur; voires le mareschal de Biron que le roy de Navarre avoit envoyé avec une armée audit duchié de Bourgongne pour battre les places qui ne le vouloient recongnoistre pour roy, le maintenoit aussi par restriction, combien qu'il n'y avoit rien plus assuré que ledit roy de Navarre les avoit de vray envoyés en ce pays. Mais voyant qu'ils n'y prospéroient pas, et craignant l'armée espagnole, qui sur ce commencement estoit en telle réputation, que les provinces voisines la redoubtoient, il ne les osa avouer, craignant aussi d'irriter les suisses qu'il scavoit estre nos alliés et confédérés, et qu'il pensoit possible nous estre plus efficaces qu'ils ne s'en sont montrés, craignant aussi que la rupture de la dite neutralité n'apportast quelque désadvancement à ses entreprises (1). Le nombre de ceux qui furent ainsi pendus et estranglés audit Marnay, fut d'environ six vingt, tant soldats que gougeats; entre lesquels y en eut ung duquel la corde se

(1) Ce vague qui régnait dans les esprits touchant les intentions réelles du Béarnais, et qui perce encore sous la plume de Jean Grivel, s'explique très bien par ce que nous avons dit (Préface) en parlant des causes qui amenèrent cette abominable expédition de 1595. Il est très certain qu'à cette date (fin de mars), le duc de Lorraine n'était nullement initié aux projets de Henri IV, et que lorsqu'il sut les ravages causés en Franche-Comté par ses ex-capitaines, il les désavoua hautement. Ce ne fut que par la lettre que Henri de Navarre écrivit, le 7 avril, à son « cher ami » le duc de Lorraine, que l'on sut à quoi s'en tenir sur la valeur des traités de neutralité, et que l'on n'eût plus de doute sur la participation du Béarnais à la guerre qui désolait le pays.

rompit en l'estranglant, tellement qu'il tomba en bas au pied de la muraille, où ung soldat espagnol, se doubtant bien qu'il avoit sur soy quelques escus, luy ouvra le ventre, et trouva dans ses entrailles quatorze doublons [1] qu'il avoit avalés, pensant possible que l'on luy sauveroit la vie, et que l'on l'envoyeroit en chemise, luy et ses compagnons [2].

XXXIII

Suisses envoyent icy leurs ambassadeurs.

Le 12 d'apvril, arrivèrent en cette ville de Dôle deux ambassadeurs envoyés par les quantons de Suisse [3], lesquels firent entendre de la part de tous les treize quantons, qu'en suitte des anciens traittés et alliances, et sur la réquisition à eux

(1) Le *Doublon*, ou *Double-Henri*, était une monnaie d'or de la valeur d'environ douze livres.

(2) Jean Bonnet ajoute que le capitaine qui commandait à Marnay, dût payer comme rançon une somme de 2000 écus, et que l'exécution des soldats ne dura pas moins de deux jours. Au reste, pour reprendre Marnay, qui était défendu par une poignée de braves, le connétable de Castille n'eût pas trop de toute la vaillance et la bravoure des nobles Francs-Comtois qui combattirent sous ses ordres. L'histoire cite avec honneur, comme s'étant ici particulièrement distingués, Jean Vernier, dit le capitaine Cournier, les Fallerans, les Pontaillier, les Chiffey, les d'Andelost, les Chaillot, les Chavirey, les Grandmont, les Mesnay, les Nouveaul, les St-Maurice, qui sous la conduite de Réné de Portier, firent des prodiges de valeur (Dom Grappin).

(3) Ces deux ambassadeurs étaient : Béat-Jacques de Bonsteittein de Berne, et Jean Meyer, advoyer de Fribourg (voyez la note p. 51).

faicte, de la part de ce pays, par ceux que l'on y avoit envoyés à leur diète de Baden, lesdits quantons entendoient nous assister de tout leur pouvoir en cette invasion, et se ressentir du tort à nous faict, comme faict à leurs alliés et confédérés, offrant gens pour secours tant que l'on en vouldroit : Et disoient de plus, que comme le bruict commung estoit que le roy de Navarre avoit soubz main procuré ce ravage, ils avoient charge de passer par devers luy pour luy faire entendre que les Suisses se déclareroient ses ennemis en tant qu'il entendroit enfreindre la neutralité et nous faire la guerre. Et de faict, lesdits ambassadeurs (à ce que l'on tient) passèrent jusques à Paris, mais je n'ay sceu assurément ce qu'ils y avoient négocié (1). Tant y a que les Suisses monstrèrent ung tour de faux gens, et nous firent bien apprendre qu'il ne se falloit guère fier à eux n'y à leur alliance. Car combien que sur le commencement des troubles, à la diette qu'ils avoient tenue à Baden, ils avoient prins résolution de nous assister, néantmoins, par le moyen de quelques quantons practiqués, mesme des Bernois, cette résolution fut froidement exécutée, car ils furent longuement spectateurs de nostre ruine sans se bouger, regardans de quel costé se tournoit la chance : estant le commung bruict que lesdits Bernois avoient faict une secrette levée de gens en leurs terres voisines de ce pays, pour donner secours à l'ennemy, en cas que son

(1) Voyez la même note p. 51.

entreprinse de Salins eut bien succédé; mais comme (Dieu grace), elle faillict, et que sur cela arriva l'armée du connestable de Castille à nostre secours,— laquelle, pour estre de dix huit à vingt mil hommes, estoit si pressante que tout apparemment l'on voyoit que l'ennemy ne luy pourroit résister ny tenir longuement.— Alors, lesdits ambassadeurs, faisant bonne mine de démonstration d'estre bien marris de nos calamités, ils s'excusèrent de n'y avoir apporté toute ayde et secours plus tost, sur quelques empeschemens inopinés qu'ils disoient leur estre survenus.

XXXIV

Entreprinse sur St-Amour.

Le mesme douzième d'apvril, le sieur De Bere, avec quelques cent chevaux des garnisons de St-Jehan-de-Losne, Bellevèvre, et aultres voisines, pensa surprendre St-Amour et mettre le pétard (1). à la porte; mais à coups de mousquets il fut si bien repoussé par ceux de dedans, qu'après y avoir perdu quelques ungs de ses gens, il fut contrainct se retirer.

(1) Le *Pétard*, destiné surtout à briser les portes, était une espèce de cône tronqué, chargé de poudre, à laquelle on mettait le feu au moyen d'une mèche. Cette machine de guerre était assez récente, puisque les premiers pétards employés en France, ne datent que de l'année 1579.

XXXV

Chariez reprins par le connestable.

Le 13 dudit mois d'apvril, le sieur connestable fit marcher son armée, ensemble tous nos soldats bourguignons devant Vesoul, où il arriva le 16 dudit mois. Et quant aux grosses pièces d'artillerie, elles n'y arrivèrent, à cause des pluies, que jusques le 26. Et passant à Chariez, comme il y avoit encore quelque vingt-cinq ou trente soldats de l'ennemy dans le chasteau, il les print sans difficulté et sans qu'ils fissent aulcune résistance. Et comme sur les entrefaittes de ladite prinse arriva vers luy le sieur duc de Mayenne avec cinq ou six cent chevaux, il fit grace aux dits soldats prisonniers, et leur donna la vie en faveur dudit sieur duc de Mayenne, qui intercéda pour eux, parce que lesdits soldats luy firent entendre qu'ils avoient esté déceus et circonvenus par Tremblecourt. Alors lesdits soldats prindrent l'escharpe rouge et se mirent de nos troupes.

XXXVI

Vesoul campé par le connestable et les troupes de ce pays.

Le dix septième dudit mois d'apvril, Vesoul fut tellement investi et environné de nos troupes de

toutes parts, que ceux qui estoient dedans, n'eurent aulcun moyen de s'échaper, mais furent contraincts de demeurer et se deffendre à leur mieulx. Et de faict, ils firent mener leurs pièces de canon sur le chasteau dudit Vesoul, pour dès là battre et endommager nos gens. Mais en ayant deslachié quelques-unes, ils se prindrent bien garde qu'elles ne faisoient aulcun effect, d'autant que comme ledit chasteau est sur un hault, elles battoient à plomb et ne pouvoient nuire. Qui fut cause qu'ils s'essayèrent de les loger ailleurs. Cependant, ils firent plusieurs saillies sur nos gens, pensant enfoncer et forcer quelques quartiers pour se sauver et s'enfuir par là. Mais ce fut en vain, car ils furent tousjours vivement repoussés, avec notable perte de leurs gens, combien qu'ils sortissent ordinairement trois ou quatre cent, et non moins, tant à cheval comme à pied. Et à la seconde saillie qu'ils firent, ils furent si bien poursuivis par nos bourguignons, et mesme par le sieur de Montbel et ceux de sa compaignie, qu'ils se saisirent du moulin estant proche de Vesoul, dont ils demeurèrent maistres par deux ou trois jours. Quoy voyant, Tremblecourt, et recognoissant bien qu'il estoit perdu, il voulut parlementer pour se rendre ; mais pour ce temps là ledit sieur connestable ne voulut ouïr parler.

XXXVII

Les ambassadeurs volés, et prins en chemin de Paris. — Nouvelle déclaration de guerre contre ce pays en particulier. — Incursions des voisins. — Reprinse de Port-sur-Saône, Montagu et Flaigny.

Pendant le siège dudit Vesoul survindrent plusieurs empeschemens à nostre armée, qui furent cause que les choses allèrent à la longue, et que l'on demeura plus long temps à reprendre ledit Vesoul que l'on n'eut faict. Car, en premier lieu, les pluies continuèrent tant et si longuement, que toute la plaine autour de ladite ville estoit couverte d'eau, de manière que pour raison desdites eaux nos gens furent contraincts de lascher le moulin qu'ils avoient prins, et quand l'ennemy faisoit sortie estoient contraincts de combattre ayant les jambes en l'eau jusques aux jarretieres. De plus, les ambassadeurs suisses furent volés en chemin de Paris et retenus prisonniers longuement [1], pendant que nos voisins mal affectionnés, sachant que nous doubtions ici de la rupture de la neutralité, et que ne la tenant point pour rompue, nos gens traittoient les ennemys en voleurs et non point en soldats, ils procurèrent (craignant que Tremblecourt et ses gens estant prins l'on ne les fit pendre honteusement) que le prince de Bearne, aultrement le roy de Navarre, fit une déclaration qui fut publiée à

(1) Voyez la note, p. 51.

Lengres le 25 d'apvril, par laquelle il faisoit scavoir à tous qu'il advouoit tout ce que Tremblecourt et d'Haussonville, avec leurs troupes, avoient faict en ce pays, comme leur en ayant donné charge et mandement exprès; et en oultre, déclaroit que dans sa première dénonciation de guerre faicte au roy d'Espagne et ses subjects en général, il entendoit estre compris le comté, nonobstant toute neutralité (1). Après laquelle nouvelle déclaration, ceux de St-Jehan-de-Losne recommencèrent à faire pis que devant, et firent plusieurs ravages, pilleries, et ransonnements en ce pays, mesme aux villages à l'environ de Dole. De mesme firent ceux de Verdun, Bellevèvre, Authumes en Bresse, Vaulx, Pontaillié-sur-Saone, se jettans, les ungs du costé de Lons-le-Saulnier et Poligny, les aultres du costé de Gray et villages circonvoisins, où tout fut ruiné par ce moyen ; car ils emmenoient tout le bestail qu'ils pouvoient attraper, et les hommes prisonniers, les contraignans de payer ranson, ou de demeurer en prison. Et combien que ceux de ce pays, se voyans ainsi volés, désirassent fort d'user de revanche, et heussent volontiers voulu se jetter sur lesdits voisins, pour exercer sur eux mesmes actes d'hostilité qu'ils exerçoient sur nous, néantmoins la cour ne le voulut de façon quelconque permettre, voires faisoit emprisonner

(1) Nous n'avons pu retrouver cette déclaration de Henri IV datée de Langres, le 25 avril 1595. Mais la lettre que ce prince écrivait le 7 avril au duc de Lorraine, et dont nous avons donné des extraits (préface), peut en partie en tenir lieu.

et punir ceux qui se jettoient dans le duchié, estant ladite cour d'opinion que ladite neutralité ne se pouvoit, pour autant dire, rompre, ou que ce n'estoient que quelques particulières villes et chasteaux tenant le party du Bearnois, qui nous molestaient ainsi, et non le général dudit duchié ; et que, partant, il ne falloit entreprendre sur eux, afin de ne pas nous attirer de grandes guerres. Qui fut cause que comme l'on demeuroit ainsi arresté en ceste opinion, et que cependant le pays estoit volé sans résistance aulcune, le menu peuple commença fort à murmurer contre ladite cour, et quasiment à se mutiner. Estant à notter que ces incursions et ravages apportèrent grand retardement aux [affaires] du bailliage d'Amont, car cela fut cause d'en distraire partie des forces de l'armée pour en envoyer ça et là secourir ou estoit le mal.

Touttefois, le temps s'estant ung peu remis au beau l'on commença à faire les approches avec l'artillerie contre les murailles de Vesoul, et ce pendant l'on envoya quelques compaignies de cavaliers aux chasteaux circonvoisins, tenus encores par l'ennemy, afin d'adviser si l'on les pourroit reprendre, et d'empescher que personne ne vint au secours dudit Tremblecourt; lesquelles compaignies firent si bon debvoir, que l'une d'elles, conduite par le capitaine Anthoine (italien de nation), reprit Port-sur-Saône, et fit mourir tout ce qui estoit dedans; et peu de jours après, le bourg d'Amance, où de mesme fut taillée en pièces une

compaignie de cheval à Loménie, qui y estoit en garnison. Qui fut cause, que deux ou trois jours après, ceux estant dans'le chasteau dudit Amance, se rendirent à composition; et n'y eut que dix ou douze de tués. Le reste eut pareil traitement que ceux qui estoient dans le chasteau de Chariez. Une autre des compaignies, conduite par le sieur de Valempin, reprit Montagu, Flaigy, qui se rendirent à composition, et d'autres places voisines.

XXXVIII

Vesoul reprins. -- Le chasteau assiégé.

Et le canon estant proche de la porte haulte dudit Vesoul, le mardy second jour du mois de may, il commença à jouer environ les trois heures après midy, et pendant qu'il donnoit contre la muraille, nos compaignies de Bourgongne se jettèrent au faux bourg, de l'aultre costé, et entrèrent dès là dans la ville par certains pertuis qu'elles firent à une porte mal murée; tellement, qu'elles furent les premières dedans. Ce que voyans les Espagnols et Italiens qui estoient rangés en escadron du costé où se faisoit la batterie, ils n'eurent pas la patience que la bresche fut compétente, ains incontinent se jettèrent par le pertuis que les premiers coups de canon avoient faict, de telle furie que tout souldain la ville se

trouva plaine de toutes parts de nos gens, qui, après avoir tué tout ce qui s'y trouva d'hommes, se mirent à piller et à butiner de telle force que rien ne demeura dans ladite ville que les murailles des maisons bien désolées. Et dura le pillage par l'espace d'environ deux jours, s'estant trouvé tant de grain et vin dans ladite ville, que l'armée en eut assez pour longtemps. Le nombre de ceux qui furent mis au fil de l'épée se trouva estre d'environ quatre cents hommes, tous Lorrains et Francois, sauf cinq ou six qui estoient du nombre des habitants de ladite ville, lesquels furent tués parmy les aultres à la première furie. Et quant aux chefs, ils ne se trouvèrent en ladite ville, mais voyant l'assault qui se vouloit donner, se retirèrent au chasteau; mesmement Tremblecourt et Lupy; et y demeurèrent avec eux les principaux bourgeois de ladite ville, avec les meilleurs de leurs soldats, n'ayant délaissé dans ladite ville que lesdits quatre cents hommes, qui se voyans dépourvus de chefs, et chargés de telle furie, ne firent aulcune résistance, ains se laissèrent tuer comme des pourceaux, sans qu'il y eut ung seul homme des nostres de perdu.

Incontinent après la prinse de ladite ville, l'on serra et environna ledit chasteau, de telle sorte que rien n'en pouvoit eschapper, car l'on avoit crainte mirable que ledit Tremblecourt ne se sauve. Mais combien qu'icelluy chasteau fut à demy ruiné de vieillesse, et qu'il avoit quasi cent ans que nul n'y avoit habité, néantmoins de lon-

gue main ledit Tremblecourt s'y estoit fortifié et réparé de telle façon qu'il falloit encores du temps beaucoup pour l'avoir, d'aultant que l'assiette de soy mesme est forte et peu facile à battre avec le canon. Il fallut faire nouvelle trenchée et nouvelles approches pour la batterie; ce qui se fit si heureusement qu'il y eut peu de gens des nostres de tués, sauf quelques personnes, combien que dans ledit chasteau les ennemis tirassent incessamment plusieurs coups de canon et de mousquetades, et qu'ils fissent tout debvoir d'endommager les nostres et leur empescher les approches.

XXXIX

Louans se rend au mareschal de Biron.

Pendant que ledit chasteau estoit ainsi tenu de court, le maréchal de Biron, après avoir pris Beaulne [1], au duchié de Bourgongne, chercha tous les moyens qu'il put de divertir notre [armée] devant Vesoul, pensant par ce moyen [délivrer] ledit Tremblecourt. Et se vint avec ses forces au pays du duc de Savoye, où il fit tant d'hostilité

(1) Biron entra dans Beaune le 6 février 1595, grâce à la trahison de Belin, maire de la ville, qui fit soulever les habitants contre le duc de Mayenne, provoqua la défaite de la garnison, suscita le meurtre de Guillermé, capitaine commandant de la ville, et ouvrit les portes au lieutenant du Béarnais. Le château, où commandait Montmoyen, résista plus de cinq semaines, fut battu à coups de canon, et ne se rendit que le 8 mars.

qu'il put. Qui fut cause que le sieur duc de Nemours estant adverty que ledit mareschal de Biron [marchoit] contre ladite Savoye, quitta nostre armée, et s'en alla en Bresse avec tous ses gens, lesquels, quand il fut question de donner dans les troupes dudit Biron, ne voulurent oncques combattre, disans qu'ils n'estoient pas payés. De manière qu'il fallut que le sieur duc de Nemours se retirât pour sa seureté dans Bourg en Bresse, et que le sieur Dom Bernardino de Velasco, frère du connestable de Castille, retournât là avec quatre ou cinq mille hommes de ceux de nostre armée. Et pendant qu'il y alloit, ledit mareschal de Biron traversa une partie des terres dudit duc de Savoye, et s'en vint jusques à Louans, qui se rendit incontinent à luy. Et y ayant laissé quelques trouppes qui travailloient incessamment ceux de St-Amour et Lons-le-Saulnier, il passa oultre faisant compte de venir passer à Pontaillé-sur-Saone, pour par là entrer en ce pays et donner secours à Tremblecourt.

XL

Chastel Chalon prins par le sieur de Beure. — Longny et Champvans bruslés par l'ennemy.

Et ce pendant, le sieur de Beure, avec quelques deux cents chevaux et cent fantassins ramassés par les garnisons voisines de Villeneufve, après avoir fait plusieurs voleries, se jetta dans

Chasteau Chalon, lequel il surprint le 10 de may [1], et pilla tout ce qui y estoit ; dans Domblans, Blandans et Charrey. Et d'aultre costé, les gens dudit mareschal de Biron prindrent Saint-Aubin, Longny, et plusieurs aultres places et chasteaux de ce pays estans proches la rivière le Doux, et de là vindrent jusques à l'abbaye Damparis et Champvans, qu'ils bruslèrent entièrement, pensans par ce moyen donner tant de fascheries en ce pays, de tous costés, que nostre armée seroit contraincte à lever le siége de devant le chasteau de Vesoul, et, par conséquent, laisser libre Tremblecourt, que ledit Biron n'osoit aller secourir, ne se sentant assez fort. Ayant donc les gens dudit Biron, bruslé quelques villages de delà l'eau, ils s'ashardèrent de passer la Loue avec certain petit navoy qu'ils avoient trouvé, à intention de venir saccager les villages de Parrecey et la Loye. De quoy ayant esté donné advertissement par ceux du village de Parrecey, le lundi, quinziesme de may, lendemain de feste de Penthecoste, plusieurs bons bourgeois et habitans de ladite ville de Dole, voyans que les chefs et capitaines sembloient ne tenir compte de remédier à telles pilleries, se résolurent de faire une sortie, et aller au secours, pour empescher le passage de ladite rivière de Loue à l'ennemy. Et de fait se trouvèrent à ung instant plus de trois cents hommes de pied bien armés, prets à cheminer, et environ trente chevaux bien cuirassés, qui

(1) Dom Grappin dit le 15.

tous marchèrent jusques audit Parrecey, en très bonne résolution de combattre. Et moy mesme estois de la troupe, estant au premier rang de l'esquadron d'infanterie, avec la picque en main, accompaigné des sieurs docteurs Picard, Bereur (1), Vurry (2) et Fabry, qui avoient aussi chascun la picque. Et estans proche de l'eau, comme nostre cavallerie eut découvert l'ennemi qui passoit, elle se jetta en furie sur ceux qui estoient de deça l'eau, et les chargea de telle façon qu'il y en eut environ vingt de taillés en pièces, à coups de coutelas, et les autres pensans se sauver et tombans dans l'eau, furent poursuivis de telle sorte que voyans peu d'espoir de s'enfuir, ils aimèrent mieux se commettre à la miséricorde de l'eau qu'à la nostre, se jettant pesle mesle dans la rivière, où la plus part furent noyés et submergés. Ce qui fut cause que le reste qui estoit de delà l'eau, n'osa passer par ce cours là. Tellement que par nostre moyen les villages furent sauvés, sans perte d'aulcun de nos gens, qui s'en revindrent tous à Dole en bon ordre, le mesme jour, où le peuple les receut fort joyeusement, leur donnant dix mil bénédictions.

(1) Antoine Bereur, de Dole, fut avocat général, conseiller le 24 novembre 1611, et mourut le 27 septembre 1630, laissant un fils, Claude Bereur, qui le remplaça au parlement.

(2) Vurry était un des échevins de Dole.

XLI

Chastel Chalon reprins.

Sur ces entrefaictes, ceux du bailliage d'Aval, marris de la surprinse de Chastel Chalon, et craignans que cela ne leur attirast la guerre en leurs quartiers, se résolurent de le reprendre à quelque prix que ce fût. Et de faict, mirent incontinent en campagne huit ou neuf cents hommes des villes de Poligny, Salins, Lons-le-Saulnier, Arbois, Pontarlier, Nozeroy, Arlay, et aultres circonvoisins, lesquels, avant que de donner loisir au sieur de Beure de se fortifier dans ledit Chastel Chalon, environnèrent la place et lui donnèrent tant d'assault, avec escalades, qu'enfin ledit sieur Beure, craignant d'y estre prins, trouva moyen, ung soir, de se sauver luy et ses gens, à la faveur d'une nuict fort obscure et pluvieuse. Par le moyen de quoy ledit Chastel Chalon fut reprins, après l'avoir, ledit sieur Beure, tenu par l'espace de huit ou dix jours.

XLII

Chasteau de Vesoul reprins.

Le mardy, 23 dudit mois de may, l'armée du sieur Connestable estant devant ledit chasteau de

Vesoul, après avoir donné plusieurs coups de canon contre la muraille, et divers assaults, il fut prins résolution que l'on [cesseroit] la batterie, et que l'on la feroit d'ung [aultre] costé, parce que l'on avoit prins garde que le premier endroict où l'on battoit estoit tellement répairé et destaut, qu'il n'y avoit moyen de faire effort. Et de faict, les pièces d'artillerie furent ramenées par les tranchées d'ung aultre costé, où elles commencèrent de battre. Ce que voyant Tremblecourt, il demanda de nouvel à parlementer pour se rendre. De quoi le sieur Connestable (induict à ce par le duc du Mayne (1)) presta facilement l'oreille, combien qu'il fut assez adverty que ledit Tremblecourt n'avoit plus eau ny munition de guerre, et bien peu de vivres dans la place, tellement qu'il ne la pouvoit pas tenir plus de trois ou quatre jours. Et ce qui l'émut encore davantaige à cela fut l'advertissement qu'il reçeut en mesme temps de la reddition de plusieurs villes au duchié de Bourgongne, qui toutes ouvroient leurs portes au mareschal de Biron, et prenoient le party du Béarnois, sans coups frapper; mesme entre autres Aultun (2), Nuits (3) et Dijon, qui s'esbranloit fort, estant les habitans de telle division entre eux, qu'ils vouloient

(1) Lisez : *De Mayenne*, que Grivel désigne souvent sous le nom de *Du Mayne*.

(2) Autun ouvrit ses portes à Biron le 23 mai dans la nuit.

(3) Nuits ouvrit ses portes aux royalistes le 20 mai. Le capitaine Nicolas qui y commandait avait été tué deux jours auparavant par quelques habitants.

les ungs que l'on fit de mesme qu'Autun, et les aultres, au contraire; de manière que sur cette division et sédition populaire, le sieur de Biron y estoit allé devant, espérant faire son profict de tel remuement de mauvaise intelligence (1). Ce que craignant ledit sieur du Mayne, et scachant d'ung costé qu'il ne pouvoit rien tout seul, d'aultant qu'il avoit peu de gens, et d'ailleurs prévoyant que ledit connestable ne vouldroit de façon quelconque lever le siége de devant ledit chasteau de Vesoul, sans l'avoir à sa puissance, il fit tant qu'il persuada de recepvoir ledit Tremblecourt à composition, pensant que incontinent après la reddition dudit chasteau, il trouveroit moyen de luy persuader d'entrer au Duchié avec son armée pour traverser les desseings dudit sieur de Biron. Et fut ladite composition si précipitamment faicte, qu'elle fut entièrement advantageuse pour l'ennemy. Car il fut accordé audit Tremblecourt, qu'il sortiroit, luy et ses gens, bagues sauves, le tambour sonnant, l'arquebuse sur l'espaule, et la mesche allumée, sans qu'il se chargeât d'aultre chose, sinon de rendre le chasteau. Et y laissa son artillerie qui estoit de quatre petites pièces de campaigne et deux grosses pièces de batterie, qui par ce moyen furent nostres et demeurèrent à nos gens. Ayant

(1) Le maréchal de Biron prit Dijon le 28 mai, suivi de 50 hommes seulement. Mais il y fut blessé d'un coup de pique « dans l'haussecou, qui lui faillit couper la gorge. » Ce ne fut que plus tard, après la bataille de Fontaine-Française, que le capitaine Francesche réunit au roi de France le château de Dijon.

esté accordé, de plus, que ledit Tremblecourt et ses gens seroient menés en lieu de seureté par quatre compaignies de cavallerie espagnole et italienne. Ce qui fut exécuté de point en point. Et fut rendu le mesme jour jusques auprès de Jonvelle où les gens du sieur d'Aussonville le vindrent lever et le mirent dans ledit Jonvelle. De quoy l'armée fut infiniment marrie, et mesmement les Bourguignons, qui enrageoient de voir celluy qui estoit cause de la ruine de tout le pays, sortir ainsi bagues sauves, d'ung chasteau où il estoit pressé de telle nécessité, que quand on ne l'eut ores voulu avoir de vive force, il falloit qu'il y mourut de mésaise dedans trois ou quatre jours, tout au plus. Et ce qui accrut encores le despit et regret que l'on prenoit de tel accord, fut que ledit Tremblecourt sortant avec ses gens, qui estoient au nombre de trois ou quatre cent, la plus part blessés ou malades, usoit de bravade et menasse insolente contre les nostres, disant que l'on l'avoit faict suer sang et eau dans cette place, mais qu'il en tenoit encores d'aultres, où il espéroit, devant qu'il fut guères, de leur rompre la teste à tous, et de leur faire congnoistre qui il estoit. Dont ung chascun s'irritoit, de telle sorte que ung soldat bourguignon, voyant ceste bravade, ne se put tenir de luy dire en passant certain propos qui luy desplut et fascha de telle sorte qu'il fut bien si audacieux que de vouloir donner un soufflet audit Bourguignon. Mais ledit Bourguignon tourna l'afust de son arquebuse, et luy en

donna ung tel coup sur les oreilles qu'il le fit chanceler plus de deux pas, et le blessa à effusion de sang ; et ne fust esté l'escorte de cavallerie qui conduisoit ledit Tremblecourt à seureté, selon l'accord, et laquelle empescha que les choses ne passassent plus avant, ledit soldat eut tué ledit Tremblecourt.

Et ceux qui excusent cet accord, disent que le sieur Connestable le fit ainsi pour bon respect ; car il considéroit que lorsque le Bearnois print Paris en l'an 1593, il y avoit dedans environ six mil Espagnols [1] auxquels il fit ung mesme pardon, et qu'il ne les voulut tailler en pièces, ains leur permettant de sortir l'enseigne déployée et le tambour battant, avec les arquebuses et mesches allumées. Mesme parti avait été fait en la ville de [ ] pendant que ledit connestable assiégeoit Vienne, aux Espagnols qu'il avoit laissés en garnison dans ledit Vienne [2]. Et comme il te-

(1) Entre autres le duc de Feria et Dom Diégo de Ybaar, qui quittèrent Paris sans difficulté le jour même de l'entrée de Henri IV dans la capitale, le 22 mai 1593, à dix heures du matin (voir une lettre de Henri IV, à Thomassin, commandant de Chalon, datée de ce même jour). Le Béarnais se donna le malin plaisir de voir défiler devant lui l'armée espagnole. Il s'était placé à une lucarne percée dans les flancs de la porte St-Denis. On l'entendit crier à Dom Diégo de Ybaar : « Recommandez-moi à vostre maistre ; mais . . . n'y revenez plus. »

(2) Le connétable de Montmorency entra presque sans coup férir à Vienne, le 24 avril 1595 ; le gouverneur, Dimizieu, fit sa soumission. Les colonels italiens de Cheylart et Vincentio purent se retirer avec sûreté, eux et leurs soldats, dont le nombre était d'environ huit cents arquebusiers, et furent conduits en Savoie par une compagnie de chevaux légers. La reddition de la ville de Vienne amena la tranquillité dans tout le Lyonnais.

noit encore des Espagnols et des Italiens dans Chalon et dans Dijon, et qu'il voyoit les affaires du mareschal de Biron prospérer au duchié de Bourgongne, il craignoit que traittant mal ledit Tremblecourt, et advenant que ledit Biron print ou Dijon ou Chalon, il ne fit le mesme aux Espagnols qu'il trouveroit dedans, que l'on auroit faict audit Tremblecourt et à ses gens. Mais, quoique ces raisons eussent de l'apparence, néantmoins tous ceux de ce pays ne le pouvoient bien digérer ny prendre cet accord de bonne part. Et touteffois il fallut en passer par là.

Et voilà comment la pauvre ville de Vesoul fut enfin délivrée, à sa grande confusion, désolation et ruines. Car, après avoir les habitans esté ransonnés par le Lorrain et Francois, les filles et femmes forcées de violence contre la promesse que l'on leur avoit faict lorsqu'ils se rendoient si laschement, la ville fut encore pillée et butinée par nostre armée, et tout le pays d'alentour ruiné et appauvri par l'amie et l'ennemie tous ensemble. Ce qui doibt donner ung bel exemple aux aultres villes et habitans d'icelle, de n'estre point si lasches et de si peu de cœur en telle occasion, ains de plutost mourir honorablement pour la deffense de la patrie, que de vivre et voir les misères que voyent et souffrent les pauvres habitans dudit Vesoul, qui ont eschappé cest orage ; la pluspart desquels furent trouvés liés et garottés dans des caves au chasteau dudit Vesoul, où ledit Tremblecourt les tenoit prisonniers. Et quant à leurs filles et

femmes, les soldats s'en donnoient du plaisir, tellement que plusieurs d'elles, ne pouvant vivre en tel déshonneur, moururent d'extrême regret et fascherie, et les aultres, ne osant se représenter devant leurs parents et maris, craignant qu'ils ne fissent difficulté de les recepvoir, s'absentèrent, et ne furent jamais reveues.

Au reste, l'on a sceu à la vérité, que tant dedans de ladite ville de Vesoul que dans ledit chasteau, estoient demeurés près de mil hommes de ceux de l'ennemy. Car de quatorze cent hommes que ledit Tremblecourt y avoit faict entrer avec soy, il n'en sortit que environ trois ou quatre cent, la pluspart blessés et estropiés. Et tout le reste y est demeuré. Et entre aultres y est demeuré le sieur de Lupy, l'ung des principaux et des plus valeureux capitaines dudit Tremblecourt, et personnaige si résolu et déterminé, que aux sorties que l'on fesoit, il estoit tousjours des premiers aux coups, y alloit ordinairement à teste nüe, sans porter aultre accoustrement de teste qu'une longue chevelure qui le rendoit hydeux et espouvantable; avec ce, qu'il avoit ung œil crevé, qui le monstroit encore plus difforme. Il fut tué par ung soldat bourguignon d'ung coup de mousquet dans ledit chasteau de Vesoul, huict ou dix jours avant la reddition d'icelluy, et receut ledit coup ainsy qu'il regardoit entre deux gabions sur la muraille, ce qui se passoit dans nos tranchées. Et fut son corps inhumé par ledit Tremblecourt dans la chapelle dudit chasteau, d'où quelques-ungs

disent que les Espagnols et Bourguignons le déterrèrent peu après.

Ledit chasteau estant ainsy rendu, la garde d'icelluy fut laissée à la charge du sieur Baron de Vayre, qui y demeura avec quelques compaignies de ce pays; et y fut remise, par commandement du sieur Connestable, l'artillerie qu'il avoit prinse en ceste ville de Dole, et signamment, la grande couleuvrine et la grosse pièce d'artillerie. Et au lieu de ces deux pièces, ledit sieur Connestable print celles de Tremblecourt, lesquelles se trouvèrent estre plus prospres, parce quelles portoient la balle plus grosse et plus pesante que les nostres, et, neantmoins, estoient plus faciles à charrier et conduire par pays, parce qu'elles n'estoient pas si renforcées et si formées de matière.

XLIII

Luxeul reprins.

Pendant le siége du chasteau de Vesoul, le sieur de Valempin, avec quelques compaignies de Bourgongne, se présenta devant Luxeul pour cuider le reprendre. Et de faict, entra ung jour jusques dans le fauxbourg, d'où il fut repoussé avec perte des siens. Mais, continuant tousjours son entreprinse, il en vint enfin à bout. Car l'ennemy ayant entendu la reddition du chasteau de Vesoul, quitta ledit Luxeul, le vingt-quatriesme dudit mois de

may. Tellement que nos gens y entrèrent et s'en rendirent maistres.

XLIV

Le Connestable entre au duchié.

Après avoir faict à Vesoul, ledit sieur Connestable avec son armée, le 28 du mois de may, s'achemina au duchié de Bourgongne, ayant encores donné ordre à Dom Bernardino de Velasco, son frère (qui estoit en Vaulx) de le venir trouver en ce pays avec six mille lansquenets et quatre cent chevaux. Ce qu'il fit, et se vint joindre à luy au lieu d'Aspremont, le penultiesme dudit mois de may, où ils passèrent la Saone, et entrèrent audit duchié avec plus de seize mil fantassins et deux mil chevaux, sans quelques aultres troupes conduictes par Mons. du Mayne, et d'aultres qui y devoient encores arriver, tant du costé de Flandres que d'Italie. Et quant aux affaires de ce pays, comme il ne restoit plus à reprendre que Jussey, Jonvelle et Faulcongney, ledit sieur Connestable laissa icy toutes les troupes de ce pays, tant d'infanterie, que de cavallerie, avec quelques Espagnols, le tout soubz la conduite de Messieurs le comte de Champlitte et de Montrevelle, qui tous deux en ce temps là estoient fort malades.

XLV

Le roy de Navarre arrive à Dijon.

Le mesme 28 de may [1] arriva le roi de Navarre dans Dijon, avec trois cent chevaux et quelques fantassins, et luy furent ouvertes les portes par les politiques et hérétiques de la ville, qui se trouvèrent en plus grand nombre que les gens de bien, qui, voyans cela, furent contraincts de se retirer dans le chasteau dudit Dijon, qui tint bon par quelque temps, et canonna la ville, la battant en ruines.

XLVI

Rencontre des gens du roy de Navarre et des nostres proche Fontaine-Françoise.

Le premier de juing, le roi de Navarre estant adverty que l'armée du Connestable marchoit au secours de Dijon, avec la troupe de Mons. du Mayne, il luy vint au devant avec deux ou trois mil chevaux des plus braves de ses troupes. Et advint que la cavallerie de l'avant-garde de l'armée du Connestable (entre lesquelles estoient les gens

(1) Cette date est erronée. On possède une lettre de Henri IV datée de Troyes le 30 mai. Le roi de Navarre n'est arrivé à Dijon que le dimanche 5 juin.

de mons. du Mayne), ayant aperceu l'avant-garde de la cavallerie du roy de Navarre entre Aspremont et Fontaine-Francoise, la chargea de telle facon, qu'elle rompit deux esquadrons de la cavallerie de l'ennemy, entre lesquels le Roy estoit en personne, qui faillit d'estre prins; et le fut esté sans doute, si le Connestable eut lasché davantaige de ses gens pour aller à la charge. Mais il ne les voulut pas lascher, ne se confiant du tout à Mons. du Mayne, et craignant qu'il n'y eût de la surprinse et de l'intelligence. Touteffois, la rencontre fut advantageuse pour nous, car l'ennemy fut le premier qui sonna la retraitte, et n'y demeura que quinze ou seize de nos gens, entre lesquels fut le baron de Conflandey, au lieu qu'il en demeura sur la place plus de cinquante de ceux de l'ennemy. Oultre, que le sieur Mareschal de Biron fut blessé d'ung coup de lance au col, et son homme d'armes eut le bras couppé en luy abillant et accomodant sa salade (1) en teste. Et fut ladite salade gaignée et apportée au connestable de Castille, qui depuis, par courtoisie, la renvoya par son trompette audit mareschal de Biron, à Dijon (2).

(1) La *salade* qu'on appelait encore *morion* ou *bourguignote*, était une espèce de casque ou bonnet de fer.

(2) Le récit du combat de Fontaine-Française est bien décoloré sous la plume de notre chroniqueur, et manque de vérité. Il est bien certain que cette mémorable victoire, loin d'être « avantageuse » aux Espagnols et aux Bourguignons, fut le coup le plus terrible donné à la Ligue, qui était déjà aux abois, et qui expira bientôt après. Henri IV avait bien compris l'importance du résultat heureux de cette bataille, et il y déploya le plus rare courage et la plus grande bravoure, payant

XLVII

Mort du sieur comte de Montrevel.

Le second jour de juing mourut le sieur comte de Montrevel en son chasteau de Pesmes, d'une fiebvre pestilentielle qui l'emporta à l'onziesme jour [1].

de sa personne, s'exposant aux balles de l'ennemi. C'est de là qu'il écrivait à sa sœur : « Ventre-saint-gris, vous avez pensé être mon héritière. » Apprenant que le connétable de Castille avec toute son armée, composée de de plus 20,000 hommes, avait passé la Saône, et se dirigeait du côté du duché de Bourgogne, il quitte la ville de Troyes le 30 mai ; le 5 juin il était à Dijon, où il donna rendez-vous à ses troupes dans la petite ville de Lux assise sur les bords de la Tille, à mi-chemin entre Dijon et Gray. Le 6 juin, à 8 heures du matin, il était lui-même à Lux, qu'il quitta à une heure après midi, avec le maréchal de Biron, et suivi d'une poignée de 3 à 4,000 hommes. A une lieue de Fontaine-Française, le Béarnais se trouve tout-à-coup en face de l'armée ennemie. Il n'hésite pas. Comptant sur la valeur de ses plus braves soldats, du duc d'Elbeuf, du marquis de Pisany, de Treinel, de Roquelaure, de Châteauvieu, de Liancourt, de Montigny, etc., il fond sur les escadrons l'épée au poing, tue de sa propre main le colonel Samson, lieutenant de Dom Rodericq de Binelle, et devient maître du champ de bataille, après avoir perdu 6 des siens et laissé un prisonnier. Les pertes de l'ennemi furent : 120 tués, 200 blessés et 60 prisonniers.

(1) Ce n'est pas ce que dit Guichenon (*Histoire de Bresse*), qui prétend qu'Antoine de la Baume, comte de Montrevel, fut tué au siége de Vesoul, « expiant ainsi par une mort glorieuse ses anciennes intelligences avec les ennemis de la patrie. »

XLVIII

Talans se rent au roy de Navarre.

Le mesme jour, le sieur Vicomte de Tavannes, qui estoit dans le chasteau de Talant, rendit ledit chasteau au roy de Navarre, par composition, sans coup frapper (1). Ce qui accrut beaucoup la deffidence que le connestable de Castille avait de Mons. du Mayne et de ses gens; car ledit sieur Vicomte estoit beau-fils de Mons. du Mayne (2), et avoit tous jours tenu le parti de l'Union. Et néantmoins, sans estre battu ni campé, ou pressé de nécessité, il tourna casaque, et rendit ledit Talant (qui est une place mirablement importante, et qui estoit bien munie d'artillerie (3) à l'ennemy, avec lequel il fit son accord.

(1) Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, aussi fougueux ligueur que fut ardent royaliste son frère aîné Guillaume de Saulx, comte de Tavannes, après s'être déclaré dès l'année 1588 contre Henri III, et avoir servi dans la Sainte-Union ; après avoir été fait en 1592 maréchal de France et lieutenant-général de Bourgogne par le duc de Mayenne, finit par rendre le château de Talant aux troupes royales, moyennant 10,000 écus, et la promesse du maréchalat.

(2) Jean de Tavannes épousa, en effet, en 1594, Gabrielle des Prez de Montpezat, fille de la femme du duc de Mayenne.

(3) Il y avait entre autres, deux couleuvrines nommées le *Porç-Epic* et le *Maillot*.

XLIX

Auxonne se déclare pour le parti du Navarrois.

Le mesme fit le sieur de Senecey capitaine du chasteau d'Auxonne, lequel, combien qu'il eut tous jours faict mine d'estre affectionné au party de l'Union; néantmoins il alla devant ledit Roy de Navarre à Dijon, et lui rendit Auxonne à sa dévotion (1).

L

Le Connestable se retire du duchié et s'en revient en ce pays.— Les sieurs de Vatteville et conseiller Le Jeusne envoyés en Suisse.

Et comme l'on murmuroit encores que le sieur Duc du Mayne moyennoit soubz main [aussi] son accord, cela fut cause que le sieur connestable de Castille ne voulut entrer [plus avant au] Duchié, ains retira ses gens, et s'en vint à Gray, avec son armée qu'il logea à l'environ. Joint qu'il fut dissuadé en partie [de résister] par les sieurs Prési-

(1) Ce fut le maire, Jean de la Croix, seigneur de Villers-les-Pots, qui fut députe auprès de Henri IV, pour traiter de la soumission d'Auxonne. Le roi fit son entrée dans cette place forte le 13 juillet. Le gouverneur était Claude de Bauffremont, baron de Senecey, dont le Béarnais fait un grand éloge dans des lettres de confirmation de priviléges, datées du mois d'avril 1595.

dents et Conseillers de la Cour de Parlement de ce lieu de Dole, qui le furent exprès trouver audit Gray [pour] communiquer du voyaige du sieur de Vateville[1] et du sieur Conseiller Jeusne, mon oncle[2] qu'ils avoient délibéré envoyer en Suisse à la Diette qui se debvoit tenir à la prochaine Saint-Jehan[3], à Baden, pour moyenner devers les seigneurs des Ligues, que la Neutralité fut reconfirmée, les prians, pour ce, de temporiser, attendans le succès de ce voyaige, afin que son entrée au Duchié n'allumât la guerre davantaige, et ne rendit la négociation à ladite neutralité plus difficile. Ce que ledit sieur Connestable leur accorda, et se tint tous jours serré autour de Gray. Qui fut le grand malheur de ce pays et la cause de sa ruine; car cela nous a attiré la guerre sur les bras, au lieu qu'il valoit mieux la jetter et la faire sur la terre du voisin. Car, quand l'on n'eût faict autre chose que de le molester et travailler, cela eût servi à lui donner occasion de rechercher et désirer avec nous ce que nous désirions, scavoir est : la confirmacion de ladite Neutralité, afin de se voir en repos et deschargé de la foule de deux armées qu'il luy eut convenu soustenir[4].

(1) Nicolas de Vatteville, troisième du nom, marquis de Versoi, était de Berne, se fixa dans la seigneurie de Chastel-Vilain, et fut gentilhomme du roi d'Espagne, chevalier du grand ordre de Savoie. Il épousa Jeanne de Joux.

(2) Ces deux mots, *mon oncle*, sont barrés dans l'original par une main plus récente.

(3) La Saint-Jean tombe le 24 juin.

(4) Ces réflexions de Jean Grivel sont très sensées. Il est certain

LI

Chasteau de Dijon rendu au Navarrois.

Le septiesme de juing, le chasteau de Dijon fut rendu par composition audit Roy de Navarre, et ne voulut celluy qui estoit dedans pour Mons. du Mayne (1), résister plus longuement, combien qu'il l'eut pu faire, parce qu'il se voyoit sans apparence d'estre secouru. Et environ ce temps-là, le sieur Duc du Mayne ayant descouvert que le sieur connestable de Castille avoit quelque deffidence de luy, et scachant qu'il estoit résolu de ne passer oultre pour ce coup là, il se retira avec ses gens, et s'en retourna à Chalon avec quelque peu de mécontentement audit sieur Connestable (2).

que si le connétable de Castille ne s'était pas entêté à rester enfermé dans ses retranchements de Gray, Henri IV, qui fit tous ses efforts pour l'attirer du côté du duché de Bourgogne, ne se fut pas enfoncé dans la Franche-Comté, et que l'invasion se fut bornée aux ravages causés par Tremblecourt.

(1) C'était le capitaine Franchesse.

(2) Le duc de Mayenne était de fait perdu déjà depuis longtemps pour la Ligue. Très-mécontent du connétable espagnol, il travaillait sous main à un accomodement avec le Béarnais. Il fit proposer à ce dernier qu'il resterait à Chalon sans faire la guerre jusqu'à ce qu'on apprit le succès de la délibération de Rome touchant l'absolution du roi de France. Que durant ce temps, Henri de Navarre ne le traverserait point ni n'entreprendrait rien sur la ville de Chalon, et qu'en attendant la décision du pape, l'on éclaircirait les difficultés qui se présenteraient, et l'on règlerait les conditions du traité suivant lesquelles le duc se soumettrait au roi.

LII

Le Connestable se retranche proche Gray.

Toutes les places du duchié s'estant rendues audit roy de Navarre, sauf Seurre et Chalon, qui estoient encore tenues par ledit sieur du Mayne, et s'estant augmentées les forces du Navarrois, parce qu'il luy venoit gens de tous costés, ainsi que ses affaires prospéroient, il s'achemina le quinziesme de juing devers Mirebeau et Saint-Seyne, et logea son armée à deux heures celle de la nostre, prenant encore son quartier à Fontaine-Francoise, qui est ung villaige assis partie sur ce pays et partie sur le duchié. De quoy adverty le Connestable, et ayant reconnu ses forces n'estre suffisantes pour soustenir celles dudit Navarrois, il se retrancha auprès dudit Gray, et ne voulut oncques se mectre en campaigne pour combattre, de peur d'hasarder son armée, et, par conséquent, l'estat de ce pays. Et en ceste sorte demeurèrent les deux armées fort prochaines l'une de l'aultre par l'espace d'environ trois sepmaines, sans qu'il y eut aultre chose que quelques escarmouches ou quelques charges données à l'improviste sur quelques quartiers, à l'une desquelles fut prins prisonnier, proche d'Aspremont, le géneral de la cavallerie du connestable de Castille, nommé Dom Dego de Jago, qui offrit douze mil escus pour sa

rancon, et qui depuis fut rendu en eschange d'aultres prisonniers francois [1].

(1) Ce combat d'Aspremont méritait une mention plus détaillée. Nous le rétablissons d'après de Thou : « Le roi Henri ayant réglé toutes choses à Dijon et dans le reste du duché de Bourgogne, marcha du costé de la Franche-Comté, à l'instigation de Dassonville et de Tremblecourt. Il s'approcha de Gray où estait Vélasco, et lui livra plusieurs attaques. Le 12 juillet il s'en fallut peu qu'il n'y eut une bataille. La cavalerie ennemie était logée au-dessous du camp du roi, sur le bord de la Saône, qui en cet endroit, était guéable. Le gué était gardé par environ cent arquebusiers espagnols, qui ayant vu de l'autre côté de la rivière une troupe de cuirassiers avec cinq cents arquebusiers à cheval, qui faisaient mine d'entrer dans le gué, firent feu sur eux, et s'opposèrent quelque temps à leur passage. Mais la poudre, le plomb et les forces leur manquant, ils furent contraints de se retirer du côté de Gray, et d'aller joindre l'infanterie qui était éloignée. Il y avait entre la cavalerie et l'infanterie des ennemis, un ruisseau avec un pont qu'ils gardaient. Nos troupes, enhardies par la retraite que les ennemis venaient de faire, passèrent le gué, fondirent vers le premier escadron espagnol qu'ils rencontrèrent, commandé par Hercule de Conzague, firent sur eux une violente décharge de mousqueterie et le mirent en fuite. Le choc fut si rude que Conzague courant çà et là pour rallier ses troupes, et les engager par prières et par menaces à faire ferme, ne put les retenir. Le cavalier Melzi, qui était à la tête du deuxième escadron, ne fut pas plus heureux ; le premier escadron entraîna le second dans la fuite, et nous le poursuivîmes jusqu'au pont. Comme il était très-étroit, la plupart furent contraints de se jeter dans le ruisseau pour pouvoir gagner l'autre bord avec peine, et nous en tuâmes beaucoup dans le temps qu'ils s'efforçaient de passer. Alfonse d'Idiaquez, fils de Jean d'Idiaquez, secrétaire du roi d'Espagne, et qui à la mort du marquis de Guast, avait été fait commandant des chevaux-légers du Milanez, fut blessé légèrement, et tomba de son cheval dans un fossé où il fut pris par Réné de Vioust de Chanlivant, brave officier français. On fit aussi prisonnier César Marino, capitaine d'une compagnie de gendarmes, avec plusieurs autres. Chanlivant eu beaucoup de soin de son prisonnier, et lui rendit la liberté pour la somme de 20,000 écus... » (De Thou, *Histoire* t. XII, p. 370.) (Voyez encore, P. Cayet, *Chronologie novennaire* 1608, t. III, p. 500.)

L'espion français, que nous avons déjà cité, rapporte ainsi cette af-

Le 23 de juing fut tenue la diette à Baden par les treize quantons, à laquelle furent envoyés le sieur Vateville, et conseiller sieur le Jeusne, pour les supplier, en faveur de nostre ancienne alliance, et ligue héréditaire avec eux, de moyenner que le traicté de neutralité fut reconfirmé de nouveau [1]. Ce que lesdits sieurs des Ligues résolurent, voires promirent de prendre nostre protection, et d'envoyer ambassadeurs vers le Navarrois, pour le prier de cesser à nous plus molester, et, où il ne le vouldroit faire, interdire aux capitaines et coronels suisses suivant son party de ne le plus servir, ains quitter son service. Mais cela fut mal exécuté, et estoit le commung bruict que lesdits sieurs des Ligues s'entendoient avec ledit Navarrois ; car bien qu'ils envoyèrent des ambassadeurs, comme ils avoient résolu, ce néantmoins ils procédèrent si froidement en besongne, qu'ils ne firent rien de leur charge, que le pays ne fut quasi tout pillé et saccagé. De manière que l'on recongnut bien

» faire : « Les Français, au nombre d'environ 1000 chevaux, 400 » mousquetaires, et 1000 hommes de pied, ayant passé la Saône à » gué, ont été découverts par les sentinelles du connétable. Le géné- » ral de cavalerie, don Alonzo Idiaques, neveu du secrétaire d'Etat, » s'est avancé, et a escarmouché contre eux, ce qui ne les a pas em- » pêchés d'attaquer la tête des quartiers de la cavalerie espagnole, » dont le général, ayant eu son cheval tué sous lui, a été fait pri- » sonnier avec le capitaine César Morino. Le capitaine Hercule Ca- » raffe, le capitaine Vasquès, et le commissaire-général Scipion Ma- » ganelli, ont été blessés à mort. Le chevalier Ferrant Gonzague a été » blessé légèrement au nez et à l'épaule. Il est retourné au com- » bat après sa blessure, et a été pris. Les Espagnols ont eu 12 » morts et 50 blessés. On croit la perte des Français à peu près égale.»

(1) Voyez la note, p. 51.

qu'ils connivoient et qu'ils avoient part au butin.

Pendant ce temps-là, les garnisons de Bellevèvre, Verdun, Authumes en Bresse, et aultres, faisaient diverses courses et ravages du costé du bailliage d'Aval, et s'estant assemblés, surprindrent par une nuit, avec le pétard, la ville de Sellières, qu'ils pillèrent et saccagèrent entièrement, emportant le butin à Bellevèvre, et aultres lieux du duchié (1).

LIII

Sorties de ceux de Dole sur l'ennemy.

Le même faisoit autour de ceste ville de Dole ceux des garnisons de Saint-Jehan de Losne et d'Auxonne, lesquels ayant remarqué que la jeunesse de ceste ville faisoit ordinairement sortie sur eux quand ils venoient pour butiner le bestial, s'assemblèrent jusques au nombre de trois cent chevaux, ayant mesme parmy eux deux compaignies de cavallerie de celles du roy de Navarre, et s'en vindrent, le mercredi, 28 de juing, veille de feste saint Pierre et saint Paul, s'embusquer proche de Brevans, envoyans seulement

(1) Suivant M. Rousset, les habitants de Sellières se seraient défendus avec un courage héroïque pendant sept jours, contre les troupes du Béarnais, qui ne parvinrent à se rendre maîtres de la ville que dans la nuit du 16 juillet par une ruse qui facilita l'escalade. La population fut passée au fil de l'épée et les maisons pillées et saccagées.

quinze ou seize de leurs gens proche des portes pour amasser le bestial et attirer une sortie. Mais ceux de ceste ville de Dole, au son du toxin, sortirent en si bon nombre et en si bonne équipaige, que comme le gros de ladite cavallerie vouloit venir charger nos gens, il fut bravement repoussé à coups de mousquet par des mousquetaires que nous avions envoyés couverts par dedans les blés se cacher, et devers une ferme près dudit Brevans [1]. Lesquels mousquetaires avoient leur restraicte dans notre esquadron d'infanterie, qui estoit si bien servi de picques, que jamais lesdits trois cent chevaux ne le purent forcer, ains furent contraincts de lascher la proye, avec perte de plus de trente hommes des leurs, sans les blessés et les prisonniers, au nombre de quatre, que nous eûmes par le moyen que leurs chevaux leur furent tués soubz eux tant par nos mousquetaires que par l'artillerie de la ville qui dès le Boulevard des Benits et le boulevard des bergiers [2], ne cessoit de donner dans les esquadrons de ladite cavallerie lorsqu'ils approchoient pour venir à la charge. Et fut ceste charge d'aultant plus signalée qu'il n'y eut ung seul des nostres de blessé ny de tué. Joint que elle fut faicte par les habitants sans ayde d'aulcun soldat estranger, sauf de quinze ou seize arquebusiers à cheval de

(1) Il ne serait pas impossible que cette ferme mentionnée par Jean Grivel, fut celle qui, sur le plan de la ville de Dole, donné par Dunod, est désignée sous le nom de Grange d'Asseau.

(2) Voyez le même plan.

la garnison de Gevry, qui fortuitement se trouvèrent ce jour là en ceste ville, et vindrent à ladite sortie, à laquelle j'estois, avec le corcelet et la picque, au premier rang de l'esquadron, accompaigné de plusieurs de ma qualité, tous de bon cœur et bien déterminés.

LIV

Champlitte se rend à l'ennemy.

Le penultiesme de juing, le roi de Navarre voyant qu'il ne pouvoit attirer au combat l'armée du Connestable, s'en vint devant Champlitte, et l'assiégea avec deux pièces de canon. Mais ceux de dedans ne se sentans forts, et voyant que ledit Connestable ne bougeoit et ne les venoit secourir, se rendirent à composition de huict mile escus qu'ils payèrent partie comptant et partie en vin, à charge que les gens dudit roy de Navarre n'entreroient point dedans et ne leur feroient aulcun dommaige.

LV

Ran et Pesmes rendus à l'ennemy, ainsi que Moissey et Autrey.

Le second de juillet, ledit roy de Navarre, pensant tousjours attirer ledit Conrtestable, vint cam-

per le bourg et chasteau d'Autrey, lequel de mesme traicta, et donna quinze cent escus, moyennant lesquels ledit roy de Navarre s'en contenta et passa oultre(1).

Aultant en fit le bourg de Ran, qui composa à 2,000 escus, n'estant pas assez fort pour attendre le canon.

Le vingtiesme de juillet, le roy de Navarre vint camper la ville et le chasteau de Pesmes, dans lequel estoit le sieur Prosper de la Baume, abbé de Cherlieu(2), frère du feu comte de Montrevel, et tuteur des enfants par lui délaissés(3), ayant dans

(1) Ici doit se placer le château de Channite, que le Béarnais prit le 4 juillet. C'est ce qui résulte d'une lettre autographe, que nous avons vue, écrite au duc de Nevers, datée du camp de Romagne, 5 juillet, et dans laquelle nous trouvons ce passage : « Hier, j'ay pris Chennite, où j'ay tiré 8,000 escus pour employer à achepter des chevaux. » (Bibliothèque impériale, *Manuscrit français* 3993, fol. 11, r°.

(2) Prosper de la Baume, chanoine et haut doyen de l'église métropolitaine, abbé du Miroir, de Faverney, de Montbenoit, et de St-Paul de Besançon, était né à Marboz le 20 mars 1562, mourut le 7 juillet 1599, et fut enterré à St-Etienne-de-Besançon. Il était fils de François de la Baume, baron de Mont-saint-Sorlin, comte de Montrevel, et de Françoise de la Baume.

(3) Antoine de la Baume, huitième comte de Montrevel, laissa de Nicole de Montmartin, sa femme, six enfants, savoir : 1° Claude-François de la Baume, neuvième comte de Montrevel, qui fut tué d'un coup de mousquet au siége de St-Jean-d'Angély, en 1621 ; 2° Philibert de la Baume, marquis de St-Martin, baron de Pesmes, qui fut tué à la chasse, et fut inhumé dans l'église de Pesmes ; 3° Jean-Baptiste de la Baume, baron de Vaudrey et de Montmartin, gouverneur de Dole, gouverneur du comté de Bourgogne, mort à Gray le 21 décembre 1641 ; 4° Claudine-Prospère de la Baume, qui épousa Claude de Rye, baron de Balançon ; 5° Albertine-Marie de la Baume, mariée à Charles de la Baume, baron de Caroube, son cousin ; 6° Marguerite de la Baume, qui devint abbesse de St-Andoche-d'Autun,

la ville, en garnison, une compaignie de lansquenets, soubz la conduite du sieur de Cressy (?) Et combien que ladite ville et chasteau fut bien munie et de gens et de munitions de guerre, mesme ledit chasteau dans lequel le feu comte de Montrevel avoit faict provision de plus de dix mille livres de pouldre, de cinq ou six pièces d'artillerie, de quinze cent balles de canon, et de divers engins de guerre, neantmoins le tout fut rendu sans coup frapper, à composition telle, que ledit sieur de la Baume et tous ceux qui estoient dedans, pourroient sortir dedans le lendemain, heure de quatre après midi, l'enseigne desployée, le tambour battant et la mesche allumée, avec armes et bagaiges ; que les habitants, qui voudroient demeurer là, pourroient le faire à toute seureté, en prestant serment de fidélité audit Navarrois ; et que l'artillerie et munitions de guerre estans dans ledit chasteau, seroient laissés, sans en rien rompre à desseing. Ce qui fut accompli de part et d'aultre, sans que, nonobstant ladite capitulation, les gens dudit Navarrois ne laissassent pas de piller et saccager la ville dudit Pesmes, ranconner ses habitants, et emmener le bestail à Auxonne. Estant à notter que cette reddition estonna fort le pays, et que l'on espéroit quelque chose de meilleur du sieur de la Baume ; et ne pensoit l'on point qu'il dût si facilement rendre une place si importante, si tenable, et si bien pourvue. De manière que plusieurs commencèrent à murmurer contre luy, et le suspecter de prodition. Et ce qui augmen-

toit ce sentiment, estoit que madame de Carnavalet [1], mère dudit sieur de la Baume, estoit à Dijon, à la suitte de la cortisane dudit roy de Navarre, nommée la Gabrielle [2], et avoit tous jours esté nourrie en France à la suite de la cour dudit Navarrois.

Le vingt-et-uniesme du mesme mois de juillet, le chasteau de Moissey fut prins par le sieur Baron de Lux [3], servant les troupes dudit Navarrois, et après avoir enduré neuf coups de canon. Et furent prins à composition ceux estans dedans.

(1) Françoise de la Baume, fille de Jean de la Baume, quatrième comte de Montrevel, et de Zéline de Tournon, avait, en effet, épousé en 1566, en secondes noces, François de Kernevenoy, ou de Carnavalet, lequel mourut à Paris le 29 juin 1571, et fut inhumé à St-Germain-l'Auxerrois.

(2) Gabrielle d'Estrée, fille d'Antoine d'Estrée, gouverneur de Noyon, et de Françoise Babou, d'abord marquise de Monceau, puis duchesse de Beaufort, fut mariée par son royal amant lui-même à Nicolas d'Amerval seigneur de Liancourt. On sait que par des lettres du mois de janvier 1595, enregistrées au Parlement le 3 février suivant, Henri IV légitima le fils qu'il avait eu d'elle, et qui porta le nom de César, duc de Vendôme. Elle mourut le 8 avril 1599. Elle ne fut pas, paraît-il d'après les mémoires de Sully, étrangère à l'invasion du comté de Bourgogne. (Voyez notre préface.)

(3) Les seigneurs de Lux, qui possédaient un hôtel à Dijon, place St-Jean, étaient de la maison de Malain. Edme de Malain, baron de Lux, celui qui est cité par notre chroniqueur, et son fils, tous deux lieutenants-généraux en Bourgogne, chevaliers du Saint-Esprit, périrent dans un duel à Paris, par la main du chevalier de Guise, l'an 1613.

LVI

Retour des députés le sieur de Vateville et conseiller Le Jeusne.

Pendant ce temps là, les sieurs de Vateville et conseiller Le Jeusne, mon oncle, retournèrent de la diette de Baden, et firent rapport de la bonne résolution de messieurs des Ligues; voires, rapportèrent certains articles qui, par leur intervention, furent passés et résolus entre eux et l'ambassadeur du roy de Navarre, nommé le sieur de Villeroy[1]. Entre lesquels articles estoit que la neutralité estoit de rechef confirmée; que l'armée du connestable, ensemble tous gens de guerre, se retireroient de ce pays, et que quant à ceux du duchié, ils poseroient de mesme les armes huict jours après qu'ils auroient Chalon et Seurre: pendant quoy ils donneroient leurs hostaiges, qui assureroient que les garnisons et gens de guerre dudit duchié ne feroient aulcun moleste en ce pays. Et finallement, que quant aux intérests de ce pays contre le roi de Navarre, et dudit Navarrois contre ce pays, l'on s'en remettroit au jugement et discrétion desdits sieurs des Ligues. Lesquels articles estans vus par la cour, il fut trouvé bon

(1) Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, d'Alincourt, de Magni, conseiller et secrétaire d'Etat, grand trésorier des ordres du roi, fut envoyé en Allemagne par Charles IX pour y régler les articles de son mariage avec Elisabeth d'Autriche. La conférence de Surène fut due à ses soins, Il mourut le 12 novembre 1617, âgé de 74 ans.

de promptement solliciter ledit roy de Navarre, de les confirmer et ratifier, afin qu'il se retirât, et que l'on put faire moisson. Et furent à cest effect desputés gens qui l'allèrent trouver auprès de Pesmes [1], où il dit, ayant vu lesdits articles, qu'il estoit bien prêt de les ratifier, mais qu'il vouloit que ce pays luy donnât cent mille escus pour les frais de son armée. Ce qui luy ayant esté refusé, et que c'estoit à nous de prétendre des frais sur luy, qui nous estoit venu saccager et ruiner, et non à luy sur nous, il fit response que puisque l'on ne vouloit [pas de cette somme], qu'il en exigeoit le double, et qu'il s'en feroit donner plus de cent mil par les villes, et si avant que le jeu fut joué, le général du pays seroit encores bien ayse de les luy donner. Ce qu'il exécuta très bien, au grand malheur du pays et à la honte, vergongne, et déréputation du Connestable et de son armée, à la barbe de laquelle tout le pays fut en peu de temps saccagé et couru, sans que ledit Connestable y donnast aulcun secours, comme sera dit cy après ; car il ne bougea jamais, ny luy ny ses gens, de ses tranchées qu'il avoit faict faire auprès de Gray, pour y resserrer son armée, que jusques à ce qu'il sceut que l'armée dudit Navarrois fut sur la lisière de ce pays, proche de Saint-Amour, preste à entrer en Bresse et en Savoye.

(1) Cette entrevue à Pesmes des ambassadeurs Vatteville et Lejeune avec le Béarnais, dût avoir lieu entre le 20 et 25 juillet, car nous avons vu deux lettres de Henri IV datées de ce lieu à ces époques.

LVII

Le chasteau de Chevigney campé.

En ce mesme temps fut campé le chasteau de Chevigney proche Menostier, mais comme il est fossoyé, et que la fosse est pleine d'eau à fond de cuve, ne pouvant estre prins sans canon, il fut si bien deffendu par ceux que le sieur Baron de Montfort, auquel il appartient, avoit mis dedans, que pour ce coup, n'ayant l'ennemy amené son canon devant, il eschappa et ne fut pas prins.

LVIII

Le Navarrois s'avance en ce pays. -- Le chasteau de Rochefort prins.

Depuis la prinse de Pesmes, et aultres chasteaux à l'environ, voyant le Navarrois, que ses affaires prospéroient en ce pays, et que le Connestable ne se bougeoit, ny son armée aussi, il se jetta à bon escient par ce pays, et y espancha si avant ses gens, qu'ils tenoient tout ce qui est au chemin entre Gray, et entre Dole et Besancon, pillant et saccageant tout ce qu'ils pouvoient avoir.

Le 25 de juillet, le sieur comte de Champlitte, craignant que le Navarrois ne vint camper ceste ville de Dôle, dans laquelle n'y avoit pour lors que

les habitans, vint audit Dôle avec cinq cent chevaux et cinq compaignies de gens de pied, partie Italiens et partie Espagnols, qu'il mit icy en garnison; et y séjourna, avec ladite cavalerie et infanterie, pour la garde de ladite ville, faisant sa cavalerie par quelquefois des sorties sur l'ennemy qu'elle chargeoit en quelque quartier à despourveu, et en revenoit bien souvent chargée de butin et de despouilles.

Le 29 dudit mois, le bourg et chasteau de Rochefort, proche ceste ville de Dôle, furent prins par les gens du Navarrois à composition, ayant esté ceux de dedans contraincts se rendre, parce que le canon y fut amené, et qu'ils n'estoient que dix ou douze soldats: qui n'estoit pas assez pour garder une telle place, à laquelle fut très mal pourveu, car ou il falloit la raser et démanteler du tout, ou bien la fortifier et la mieux garder. La dite composition fut faicte au lieu de Chastenoy où le Navarrois estoit alors en propre personne.

LIX

Besancon compose avec l'ennemy.

Dès ledit Rochefort, ledit Navarrois ayant recogneu que Dôle estoit trop fort pour luy, et que ce seroit temps perdu à luy de s'y arrester, s'achemina devers Besancon avec son armée et six

pièces de canon qu'il menoit, qui estoient gardées par environ quatre mille de ses Suisses. Et ayant couché par deux ou trois jours proche ledit Besancon [1], pensant practiquer par ceste menée quelque révolte à son advantaige. Enfin, voyans qu'il n'y pouvoit rien par cette voye, il fut meu de vouloir passer par leur ville, et y laisser garnison au lieu de celle du roy catholique, nostre sire. Mais ceux de Besancon luy ayant faict entendre qu'ils ne luy pouvoient accorder le passaige, ny recepvoir aultre garnison que celle qu'ils avoient, et voyans qu'il continuoit à les presser, jusques à les menacer de leur faire couper leurs vignes, ils furent enfin, contraincts de traicter avec luy, et luy accorder la somme de trente mil escus payables, une partie comptant, et le reste par lettres de bancque à Lyon, et que moyennant ce, il passât oultre, et les laissât au bénéfice de la neutralité, comme ils estoient auparavant ceste guerre. Ce qu'il leur accorda le 3 d'aost dudit an 1595. Mais il ne laissa pas de saccager les villaiges à l'environ, combien qu'il leur eût prouvé qu'il ne pilleroit n'y ne ruineroit à quatre lieues à la ronde [2].

(1) Au camp de St-Wit, du 1er au 3 août.

(2) Malgré quelque apparence de résistance, et quoique dès l'invasion ils eussent fait abattre l'église et le couvent de Baptant, qui était hors murs, et qu'ils eussent construit entre les portes Baptant et de Charmont le fort Griffon, ainsi appelé du nom d'un chirurgien italien qui en avait dessiné le plan, les Bisontins firent peu de difficultés à composer avec Henri de Navarre. Le Béarnais les avait, du reste, bien préparés en sa faveur, car, dès le 25 juillet, il leur avait écrit, les ap-

LX

Quingey, Roche et Vadans prins.

Le 4 dudit mois d'aost, il fit passer le Doux à toute son armée auprès de Fraisans, et aultres lieux circonvoisins, estant l'ors le Doux guéable partout. Et prindrent de rechief les avant-cou-

pelant « ses chers et bons amis, » leur promettant de leur remettre sans rançon un de leurs concitoyens, qui avait été fait prisonnier (Xivray, *Lettres de Henri IV*). Le roi de France se présente donc devant Besançon le 29 juillet, non sans avoir failli y être tué, car l'auteur anonyme d'une histoire de cette ville assure qu'un soldat bourguignon, placé sur le fort de Charmont, avait déjà visé de son mousquet le Béarnais, lorsqu'il fut empêché de tirer par un certain gentilhomme de la cité. Henri envoie le baron de Lux en parlementaire, demandant aux Bisontins une très-grosse somme. Ceux-ci firent répondre par les docteurs Jacquot et Buson, co-gouverneurs, que la ville ne pouvait donner que 100,000 fr. On compose enfin, d'un commun accord, à une lettre de change de 50,000 écus, baillée par le syndic Jean Basle sur les banquiers Bonnisy. C'est par suite de cette convention que le roi fit publier le 3 août, et renouvela le 22 septembre suivant, cette fameuse déclaration par laquelle les Bisontins n'étaient pas compris dans la déclaration de guerre ouverte contre le roi d'Espagne ; que les citoyens de Besançon, qui avaient été faits prisonniers, seraient rendus sans rançon, ainsi que leurs biens ; que la ville continuerait à jouir de ses priviléges; qu'enfin l'armée expéditionnaire serait tenue à une distance d'au moins quatre lieues de la cité impériale. Il faut lire dans le recueil de M. Bergier de Xivray, certaines lettres de Henri IV, pour se convaincre de l'âpreté qu'il mit à se faire payer ces 50,000 écus; celle, par exemple, du 5 septembre, où il déclare que la lettre de change délivrée par les Bisontins n'a pas été acceptée par les banquiers ; celle du 23 septembre où il demande avec instance qu'on « lui envoie promptement à Auxonne et à Dijon » un appoint — quinze mille écus, — seule somme qu'on put en effet rassembler. (Voir : *Lettres de Henri IV*, t. IV, p. 398 et 411).

reurs, la ville de Quingey, qui peu auparavant avoit esté prinse par Tremblecourt, et depuis quittée.

Le 5, s'estant ses gens espanchés bien avant dans ce pays, aulcuns furent devers Liesle et Port-Lesney prindrent le chasteau de Roche [sans] grande difficulté, et d'aultres vindrent devers le chasteau de Vaudrey, où ils furent battus et repoussés par quelques soldats qui y estoient en garnison.

Le 6 dudit mois, ledit roy de Navarre envoya sommer le chasteau de Vadans, menassant d'y amener son artillerie. Mais le sieur dudit lieu, qui estoit dedans avec bonne garnison, fit response qu'il ne se vouloit rendre; de manière que pour ce coup il demeura sans estre forcé.

LXI

Arbois prins.

Le 7 d'aọst, ayant ledit roy de Navarre, faict sommer Arbois, et voyant qu'il faisoit response qu'il ne se vouloit rendre, et que les habitants se préparoient à se bien deffendre, ayant bruslé leurs faux bourgs afin qu'ils ne nuisissent à la ville, il fit approcher son artillerie des murailles, et sur les sept heures du matin, fit deslacher six ou sept volées de canon, qui firent une fort grande bresche; laquelle veue par les habitans et par ung nommé

le Petit-Prince, qui estoit capitaine d'une compagnie de gens de pied, que l'on avoit mis en garnison dans la ville, ils commencèrent à perdre cœur et à poser les armes, se rendans à la mercy du Navarrois, qui entra par la bresche avec ses gens, et fit pendre ledit capitaine et quelques-uns de ses soldats. Et quant aux habitans, il les retint comme prisonniers en leurs maisons; et après les avoir pillés et saccagés et faict payer rancon, il fit encore composer le général de la ville à dix mil escus, moyennant lesquels il promit de sortir. Et par faulte d'argent pour luy payer lesdits dix mil escus, il emmena et retint tous jours avec luy plusieurs des plus notables et riches de la ville, mesme le sieur lieutenant, le sieur advocat Bontemps, le sieur Pécaud, procureur fiscal, le sieur Grellard, le sieur ecuyer Francey, mon cousin, et plusieurs aultres, lesquels ils retint comme ostages, jusques à ce que lesdits dix mil escus luy fussent payés (1).

(1) Ce récit de la prise d'Arbois diffère sous plusieurs rapports, de ceux que nous donnent Jean Bontemps, auteur contemporain, et M. Bousson de Mairet, dans ses *Annales historiques et chronologiques sur la ville d'Arbois*; in-8o. Nous rétablissons ici les faits d'après ces deux historiens :

Vendredi, 4 *août*. — Biron envoie un parlementaire à la ville. Il reçoit cette réponse peu... parlementaire : « Allez dire au Biarnois qu'on se f.... de lui à pied et à cheval. »

Samedi, 5 *août*. — Deuxième parlementaire qui n'est pas plus heureux. A 7 heures, Biron fait occuper le faubourg de Faramand.

Dimanche, 6 *août*. — Troisième parlementaire qui est reçu par le capitaine Jean Morel, surnommé le Petit Prince, lequel fait cette réponse qui passe à la postérité : « Allez dire au maréchal que nous

LXII

Salins sommé de se rendre.

Le 10 dudit mois, dès Montigny, où il avoit prins

savons ce que valent les promesses des Français et que nous n'y croyons pas ; que nous méprisons les menaces et ne les redoutons pas ; que nous combattons les ennemis et ne les comptons pas ; que nous mourrons s'il le faut, mais que nous ne nous rendrons pas. »

Lundi, 7. — Six doubles-canons de trente-six livres de balles sont braqués sur la ville ; quatrième parlementaire, accompagné d'un nommé Lambert, de Besançon, chargé d'annoncer la reddition de Pesmes. Alors le feu commence ; les femmes combattent à côté des hommes ; une d'elles a le bras enlevé par un boulet, le docteur Vuillaume est blessé au bras, le capitaine Bonnevaux reçoit un éclat de pierre au visage. Cinquième parlementaire, qui obtient cette fois que la ville capitulera à raison de 1000 écus, et de 6000 pour la rançon des personnes. Jean Bontemps, écuyer, l'auteur de la chronique, et Jean Laurenot, docteur en droit, signent seuls cette capitulation. Le capitaine Morel est pendu par les ordres de Biron à un tilleul, d'autres disent un prunier.

Mardi 8. — Le pillage commence. Des commissaires établis au nom du roi, sous la direction d'un infâme Thiébaut Magnin, domestique de la dame de Carnavalet, vendent les vins au bénéfice de Henri IV. Pour faire cesser ces excès, la ville est encore obligée de promettre 1000 écus d'or, à échéance le 1er décembre ; et en garantie de cette promesse de donner quatre otages, savoir : Gaspard Grillard, Claude Facoutet, François Bosne, et Guillaume Ratelot.

Mercredi, 9. — Henri IV entre en ville, accompagné de Montmorency, de La Trémouille et de Montluc. L'armée s'éloigne.

Vendredi, 11. — Traité par lequel la ville s'oblige à payer le 1er septembre un appoint de 30,000 fr.

Samedi, 12. — Départ de Henri IV, escorté par le corps du sieur de la Morlière, qui est immédiatement remplacé par le régiment suisse du colonel Galatti.

14 *août*. — Lettres de Henri IV au profit de la neutralité d'Arbois.

2 *septembre*. — Les otages reviennent à Arbois.

son quartier [1], il fut avec quelque nombre de ses gens, recongnoistre la ville de Salins, de dessus les roches ; et ayant remarqué que c'estoit ung dangereux trou, et qu'il y avoit bonne garnison et résolution de se bien deffendre, il leur envoya ung sien gentilhomme [2], avec ung trompette, leur mandant par une missive subscripte de sa main [3], que pour empescher la ruine de leur ville, qui aultrement leur seroit inévitable, ils deussent adviser à se résoudre promptement sur l'ouverture qui leur estoit faicte de sa part par sondit gentilhomme, leur donnant ung jour de terme pour y penser. Et ladite ouverture fut que l'on luy dût donner cinquante mil escus, sinon qu'il saccageroit la ville, comme il avoit faict celle d'Arbois. Et le lendemain, 11 du même mois, sur ce que ceux dudit Salins avoient demandé quinze jours pour se résoudre, il leur écrivit de rechief [4],

(1) Montigny devient le quartier général du maréchal de Biron pendant le siége d'Arbois. Il y arriva le 4 août. Le château où Henri IV vint se loger est encore debout. Il se compose de quatre tours carrées, d'inégales grosseurs, reliées entre elles par quatre corps de bâtiments. On y voit encore la chambre qu'occupait Henri, avec l'ameublement qui servit à son usage. Nous connaissons deux lettres du roi, datées de Montigny, les 10 et 11 août.

(2) Le capitaine Spire.

(3) Cette lettre, datée du 10 août, a été insérée dans le recueil de M. Bergier de Xivray (t. IV, p. 390). Dès le 1er août, Henri IV avait eu soin d'écrire (t. IV, p. 387), aux colonels et capitaines des six cantons suisses au service d'Espagne, en garnison à Salins, leur mandant de se retirer de la ville qu'il allait assiéger. Ces officiers repondirent qu'ils resteraient à leur poste.

(4) Bergier de Xivray, (t. IV, p. 390). Cette lettre, datée de Montigny, est adressée « à messieurs du magistrat de la ville de Salins. »

et leur manda qu'il ne pouvoit si longuement laisser son armée inutile, les priant de résoudre promptement, et prendre exemple aux villes de Pesmes, Rochefort et Arbois, qui, pour s'estre fondées sur ung vain espoir de secours (disoit-il), n'avoient sceu prendre le temps de capituler à leur advantaige, les priant de croire qu'il seroit marry de leur ruine, et de considérer que ceux qui leur promettoient du secours (entendant parler de Mons. le comte de Champlitte et du sieur Connestable), n'avoient le cœur ny le moyen de leur en donner, et qu'ils s'aymeroient mieux conserver dedans leurs tranchées, où ils s'estoient enfermés et cachés, que de se venir perdre avec eux ; leur accordant, neantmoins encore cinq jours, pendant lequels il proposoit occuper son armée ailleurs, sans touteffois s'esloigner du tout, qu'il ne put tousjours bien estre à leurs portes.

LXIII

Poligny compose.

Le 12, pour occuper son armée ailleurs, comme il avoit dit, il s'achemina contre Poligny, et leur

On comprend l'indécision du Béarnais à assiéger Salins, car, outre sa position extraordinairement forte, cette ville était très-bien défendue, non seulement par sa propre garnison, mais encore par les compagnies du capitaine Cécile de Ronchaut et du capitaine de Byans qui étaient accourus à son secours, et par l'influence de Rodrigo de Rovero, qui y avait été envoyé comme gouverneur.

envoya ung trompette pour les sommer de se rendre, leur faisant entendre, neantmoins, par ledit trompette, que si ils vouloient capituler, il leur envoyeroit ung passeport asseuré pour quatre ceux de leur ville qu'ils pourroient députer à cet effect. Et voyans ceux dudit Poligny, que l'on ne leur vouloit accorder aulcun terme pour y penser, ils furent contraincts accepter ledit passeport, et députer quatre personnaiges d'entre eux (1), qui furent trouver ledit roy de Navarre à Grozon, où il avoit faict avancer son armée, et leur fit entendre, en ung mot, qu'il vouloit avoir trente mil escus, moyennant quoy il passeroit oultre, sans loger en la ville, ou bien vingt mil escus à charge de laisser garnison et loger ung s[oir], luy et son armée aux faux bourgs. Mais lesdits députés estant venus faire entendre à ceux de la ville, pendant que l'on estoit [assemblé au] conseil pour se résoudre sur cela, ses [gens se] jettèrent dans les faux bourgs, et [s'en rendirent] maistres, commencans à s'y barricader dans la ville, au grand estonnement de ceux estans dedans, qui furent contraincts luy accorder lesdits vingt mil escus,

(1) Ce furent : Jean Masson, échevin ; Gabriel Courvoisier, Hugues Gruyer et Denis Bernard. N'oublions pas le noble langage que Jean Masson ne craignit pas de tenir au Béarnais :

« Nous sommes prêts, sire, si c'est une contribution que Votre Ma-« jesté demande, de la donner pour prévenir le ravage de nos terres, « sauver l'honneur de nos femmes et la vie à nos enfants. Mais si « c'est un serment de fidélité qu'elle exige, nous sommes disposés à « nous ensevelir sous les ruines de notre pays, plutôt que de manquer « à celle que nous avons jurée à notre souveraine. »

payables dix mil comptant, et les aultres à Lyon, par voye de [lettres] de banque, dont il voulut que les sieurs maieur et les notables, avec le sieur du Tramblet s'obligeassent ; et leur fit promettre que si les dix mil escus n'estoient payés à Lyon dedans le terme prochain, ils traicteroient de mil escus pour aultant de huict jours que le terme excédroit. Et neantmoins ce, ne fit que saccager lesdits faux bourgs, y loger deux soirs, estant sa personne logée en la maison dite de Chambourg [1], proche l'esglise de Nostre-Dame de la ville ; pendant lequel temps, ce fut tout ce que l'on put faire que de luy assembler cinq mil escus. Encore fallut-il prendre les chaisnes et dorures des femmes, vaisselle d'argent, et reliquaires des esglises, pour parfornir à ce. Et des aultres cinq mil escus le sieur baron de Lux, gentilhomme francois servant ses troupes, en respondit en faveur de ce qu'il avoit épousé une dame de ce pays, et à la prière des parents qu'il y avoit [2].

(1) Cette maison, dite de *Chambourg* (ou de *Hambourg*, car nous ne sommes pas sûr de bien lire), était située dans le faubourg de Montivillard, hors murs, et appartenait à Pierre Cauchon.

(2) Le 13 août, le Béarnais faisait expédier au profit des Polinois des lettres de neutralité et de sauvegarde qu'on trouvera dans la notice de M. Ernest Cottez : (*Bulletin de la Société de Poligny*, 1862, p. 75.)

LXIV

Lons-le-Saulnier n'a garnison aulcune, bien qu'il la demande.

Le lundi, 14 dudit mois, il s'achemina avec son armée contre Lons-le-Saulnier, où si mal avoit esté pourveu par ceux qui avoient le gouvernement de ce pays, qu'il n'y avoit que les habitans, sans aulcune garnison, pour les ayder à deffendre, bien que de bonne heure, et à diverses fois, ils eussent faict instance d'en avoir. Et se logea au chasteau de Domblans (1).

LXV

Arlay saccagé. — L'Estoille compose.

Le 15, il fit marcher ses gens contre le bourg d'Arlay, qu'ils saccagèrent, et comme les habi-

(1) Henri IV logea au château de Domblans du 15 au 19 août. Il fut accueilli, dit M. Rousset (*Dictionnaire*, t. III, p. 6.) par Jeanne de la Chambre, veuve de Philibert de Vautravers, et cousine de Marie de Médicis. Cette chambre existe encore sous le nom de *Chambre rouge*. Ce nom lui vient des poutrelles peintes en vermillon avec filets noirs, qui soutiennent le plancher de tête. Le plafond est blanc, semé symétriquement des lettres C. R. écrites en rouge, et le flanc des poutrelles offre en vingt endroits également espacés cette devise écrite en lettres gothiques de couleur rouge : *Espoir deçoit.* Tout cela est accompagné d'arabesques en camaieu ; les boiseries des portes sont ornées de billettes développées et surmontées d'ornements habilement découpés. Une inscription placée au-dessus de la chambre rouge, et aujourd'hui

tans, pour la pluspart, s'estoient retirés au chasteau, duquel à coups d'arquebuses ils avoient tué quelques uns des gens du connestable de Montmorency [1], ledit connestable fit sommer ledit chasteau, lequel ne s'estant voulu rendre du premier coup, il fit approcher quelques pièces d'artillerie, à intention de battre ledit chasteau. Mais ceux de dedans, voyans cela, furent contraincts de se rendre à la discrétion dudit roy de Navarre, qui après avoir faict piller tout ce qui estoit dans ledit chasteau, contraignit les habitans à composer à 6,000 escus ; aultrement, il les menassoit de les faire tous mourir. Et pour seureté de payement des six mil escus, il print quatre des principaux d'entre eux, qu'il emmena pour ostages, et laissa lesdits chasteau et bourg sans garnison quelconque [2].

effacée, était ainsi conçue : *In castello Domblanco, Henricus Magnus pernoctavit rex.*

(1) Henri de Montmorency, fils d'Anne de Montmorency, fut fait maréchal de France en 1562, par la mort de Paul de Fermes, gouverneur du Languedoc, et connétable en 1593, et mourut le 1er avril 1614.

(2) Les habitants d'Arlay étaient avertis depuis longtemps qu'ils seraient attaqués. Aussi avaient-ils pris certaines mesures destinées à repousser l'ennemi. D'un registre de délibération portant les deux dates extrêmes, 1579-1632, nous extrayons les faits suivants (folio 129 recto et verso, 130 recto et verso, 131 recto) :

31 *décembre* 1594. — On nomme les nouveaux échevins qui devront être en charge pendant l'année 1595. Le choix tombe sur Paris Charesson, Hugues Gauchier, Pierre Eterlin, Claude Boisson.

Il leur est ordonné de boucher les deux portelles de l'école et de la maison commune.

25 *janvier* 1595. — Le premier échevin propose et fait adopter que

De là, le mesme jour, aulcuns de ses gens passèrent devant l'Estoile, et ayant gaigné le bourg, contraignirent le chasteau de traitter à la somme de 500 escus (1).

LXVI

Lons-le-Saulnier prins.

Le jeudi, 17 dudit mois, il fit investir la ville de Lons-le-Saulnier. De quoy ceux du faux bourg

l'on fasse le guet dans le clocher des églises Saint-Vincent et Saint-Claude.

6 *février* 1595. — On fait construire deux huttes aux deux portes de la ville pour mettre le portier. Deux échevins assistés de Jehan Gavain, lieutenant du château, vont de maisons en maisons pour constater si les habitants sont bien armés, et pour ordonner à ceux qui ne le sont pas, de le faire au plus tôt sous peine de 35 deniers d'amende. On achète 30 livres de poudre et 30 livres de plomb.

8 *février* 1595. — On arme aux frais de la communauté (c'est-à-dire d'Arlay, et des trois autres villages environnants), deux soldats pour suivre la compagnie du sieur de Cressia. Ces deux soldats qui recevront chacun 20 sous par jour, « tant tenu, tant payé », sont Claude Bruard, maçon, et Pierre, fils d'Anatoile Boisson, cordonnier. Enfin, suivant les ordres donnés à chaque commune par le comte de Champlitte, on forme à Arlay « un escadre », pour veiller à la sûreté de la ville, et on lui donne pour chef Claude Pélissonnier, écuyer.

Tels furent les désastres causés par l'invasion dans le bourg d'Arlay, que le conseil municipal ordonnait, le 25 mai 1604, un impôt tête par tête « pour faire rabiller les églises de Saint-Vincent et de Saint-Claude » (même registre, folio 150 verso).

(1) On connaît un acte, daté du camp de Conliége, le 19 août 1595, par lequel Henri IV donne une lettre de sauvegarde à Claude-François de Fouchier, et défend à ses officiers et soldats de commettre aucun dommage dans la seigneurie de l'Étoile, à condition que ce seigneur resterait neutre. (Rousset, t. III, p. 70.)

devers St-Désiré estant advertis, et voyans qu'ils ne pouvoient garder leurs maisons ny leurs tranchées pour estre trop peu de gens, et l'ennemy en trop grand nombre, excédant trente mil hommes, ils s'enfuirent pour la pluspart, et se retirèrent, les ungs à St-Laurent-de-la-Roche, les aultres au chasteau de Savegny, et les aultres en d'aultres places, qu'ils estimoient estre plus fortes. Et n'y en eut que cinq ou six qui se retirèrent en la ville, de manière qu'il y avoit bien peu de gens pour la deffense d'icelle. Et estant ladite ville ainsi investie et à toute part environnée de gendarmerie, arriva en icelle, du camp de l'ennemy, ung de la ville d'Arbois, nommé Thibaud Magnin, serviteur domestique de la dame de Carnavalet, mère du feu comte de Montrevel, dont a esté parlé cy devant [1]. Lequel, feignant d'estre venu pour faire quelque bon office pour la ville [2], [pour les habitans, leur tint plusieurs discours tendant à les alarmer, et les engagea à se rendre. Il alla rendre compte au roy de l'état de la place et de la faiblesse de la deffense. Ce prince résolut dès lors d'avoir la place et d'y laisser garnison. Il commenca par brusler le couvent des dames de Sainte Claire, fit avancer son armée et son artillerie jus-

(1) Voyez plus haut, p. 117, § LV.

(2) Tout ce passage compris entre deux crochets, est emprunté au manuscrit de l'avocat Courbe, et remplace un feuillet qui manque, dans le manuscrit de Jean Grivel. Au reste, Courbe n'a fait que copier ce dernier, en ce qui regarde la guerre de 1595, en arrangeant seulement les phrases au goût de son époque.

qu'au chasteau du Pin, où il ne trouva aulcune résistance, et où il se logea (1). Et de là, envoya une trompette avec le baron de Lux qui fit entendre aux habitants que s'ils étoient forcés le roy avoit résolu de se venger sur eux de ce que le roy d'Espagne avait fait passer au fil de l'épée les habitants de la ville de Dourlens qu'il avait prise d'assaut, en Picardie (2). Il les invita à recourir à

(1) M. Rousset (*Dictionnaire* t. v. p. 90), met en doute que Henri IV ait jamais logé au château du Pin, et assure qu'aucun titre n'appuie cette opinion répandue dans le pays. Cependant Courbe le dit positivement. Mais Courbe a-t-il copié exactement Jean Grivel, dans le manuscrit duquel manque un feuillet précisément relatif à ce point? M. Rousset cite en outre une lettre patente datée du camp de Conliége le 19 août, et il est certain que le Béarnais quitta la Franche-Comté le lendemain, 20, qui était un dimanche (lettre de Froissard à Champagney). D'un autre côté, le roi séjourna à Domblans au moins jusqu'au 18 au soir, ou peut-être même jusqu'au matin 19. Nous avons vu une lettre originale de Henri, écrite au duc de Nevers, et *datée de Domblans* 17 *août* (jeudi). Or, ce fut précisément, comme on le verra tout-à-l'heure, le 17 *août*, que lui furent envoyés les députés de Lons-le-Saunier, lesquels revinrent encore le lendemain, 18. D'après ces dates, il nous semble prouvé : que le Béarnais n'a jamais mis le pied dans le château du Pin ; que l'audience qu'il accorda aux députés de Lons-le-Saunier, eut lieu à Domblans : que de ce dernier château, il alla dans son camp de Conliége ; et que c'est de là que le dimanche 20 août, il abandonna la Franche-Comté, pour courir vers Lyon où l'appelaient des affaires pressantes. Voici donc comment se répartissent ces six jours d'itinéraire du Béarnais :

Mardi 15 août. — Arrivée à Domblans. Il y couche.

Mercredi 16. — Séjour de Domblans.

Jeudi 17. — Il y reçoit les députés de Lons-le-Saunier.

Vendredi 18. — Nouvelle audience aux mêmes députés, toujours à Domblans.

Samedi 19.—Il quitte Domblans, et fait dresser son camp à Conliége.

Dimanche 20. — Il quitte le camp de Conliége pour retourner en toute diligence à Lyon.

(2) Le 15 juillet 1595.

la bonté du roi de Navarre, et de lui envoyer quelques-uns des leurs pour capituler. Ils envoyèrent quatre députés, savoir, M. Claude Bocquet, docteur en droit, lieutenant au siége de Lons-le-Saulnier, messire Marc Debranches, Guillaume Desprel, avocat audit siége, et Guillaume Magnin, écuyer. On les chargea de traiter comme ils pourraient, moyennant que l'ennemy n'entrât pas dans la ville, et qu'il n'y mît point garnison. Les députés s'étant transportés vers le roi [1], avec le trompette, ils lui firent entendre le sujet de leur venue, et le supplièrent de traiter avec eux comme il avait fait avec les autres villes. Il leur dit qu'il était résolu d'avoir la place de gré ou de force, mais ils répondirent que tous les habitans étaient résolus de mourir plutôt que de fausser la foi à leur roi légitime. Et comme ils s'en retournaient après cette réponse, le roi les fit rappeler, et, après les avoir exhortés à n'être pas si téméraires que d'attendre son canon, auquel ils savaient bien qu'ils ne pourraient résister, puisqu'ils n'étaient que cent cinquante hommes, la plupart ineptes aux armes, il leur dit, pour dernière résolution, qu'il leur offrait deux conditions : ou de payer dix mille écus et de recevoir garnison, ou trente mille sans garnison. Les députés ayant représenté qu'ils ne pourraient jamais payer cette somme, elle fut réduite à vingt-cinq mille écus. Mais le roi de Navarre voulut

(1) Le jeudi 17 août.

avoir le château, sous prétexte que le jeune homme qui y commandait et qui était un enfant de la ville [1] avait mal parlé de lui. Et pour les faire consentir il leur fit entendre qu'il n'y mettrait que quarante Suisses qui étaient de nos bons voisins et amis, et dont nous ne pouvions doubter ny les refuser,] comme si c'estoient des Francois. A quoy n'ayant sceu que respondre, lesdits députés, et n'osant contester plus avant, il [1] leur dit que comme l'heure s'en alloit tardive, et que cela ne se pouvoit plus rédiger par escript pour ce jour là, qu'ils s'en deussent retourner à la ville, et faire entendre cette résolution à leurs habitants, et que le lendemain matin, ils le deussent revenir trouver, et l'on signeroit le tout de part et d'aultre.

En suite de quoy, s'en estans revenus lesdits députés, comme ils faisoient rapport de leur négociation, arrivèrent aux portes lesdits Suisses, qui, en lieu de quarante estoient soixante; et combien que la plus part ne fut d'advis qu'on les dût laisser entrer, si est-ce, neantmoins, qu'ils furent admis par les aultres, soubz confidence que c'estoit si peu de cas que l'on en pouvoit tousjours venir à bout s'ils vouloient faire les mauvais. Et avant que de les faire entrer, celluy [3] qui estoit dedans capitaine, se sauva en habit dissimulé, craignant de

(1) C'était Benoît Chareton, seigneur de Chassey, baron de Pimorin, conseiller d'état, trésorier général des Pays-Bas, mort en 1600. Il avait acheté la baronnie de Pimorin, en 1580.

(2) Le roi.

(3) Le baron de Pimorin,

tomber es mains dudit Navarrois, qui sans doubte luy eût faict ung mauvais tour.

Le lendemain estant venu, qui estoit le vendredi 18 dudit mois d'aost, lesdits députés, estans renvoyés par devers ledit roy de Navarre, pour résoudre le tout, ils trouvèrent en chemin ses six pièces de canon qui marchoient et approchoient déja fort les murailles [1], estans ja à la veue de ceux de la ville. Et quant audit roy de Navarre ils le trouvèrent du tout changé, car il leur dit qu'ils se retirassent, qu'il vouloit avoir la ville, et que ce n'estoy à eux de luy donner loy. Sur quoy le docteur Desprel (l'ung desdits députés) luy ayant représenté qu'ung prince debvoit garder sa parolle, il se fascha fort aigrement à luy. Quoy nonobstant, il ne laissa de lui replicquer hardiment, que s'il ne vouloit tenir ce que le jour précédent il avoit promis, que du moins il leur dût permettre de sortir de la ville avec la baguette blanche, plus tost que de les contraindre à faulser la foy de leur prince et se donner à luy. Ce qui fascha tellement ledit Navarrois, qu'il dit tout à plat audit sieur Desprel, que s'il ne se taisoit, il le feroit pendre à ung arbre. De manière que lesdits députés furent contraincts s'en retourner à la ville, bien confus et estonnés; car ils ne furent pas si tost arrivés que sur ce premier estonnement, n'ayant pas

(1) Pour avoir une idée exacte des fortifications de Lons-le-Saunier, telles quelles étaient en 1595, lisez le curieux livre de M. J. B. Perrin, intitulé: *Notes historiques sur la ville de Lons-le-Saunier*; 1850; *in-8o*, ouvrage très-bien fait, et enrichi de plans gravés avec soin.

ceux de dedans la force et la résolution qu'ils eussent bien eue s'ils eussent eu avec eux quelques gens de guerre pour les ayder à deffendre, l'ennemy se fit maistre du faux bourg et de la porte de l'orologe, par laquelle il entra à la faveur des Suisses, qui sortirent alors dudit chasteau, et aydèrent à saisir ladite porte. A quoy ne purent résister lesdits habitans, pour avoir l'ennemy et dehors et dedans. Et ainsi fut ladite ville malheureusement surprinse, et les pauvres habitans circonvenus et deceus, par la perfidie dudit Navarrois, qui manqua à sa parolle, soubz la confidence de laquelle, touteffois, l'on admit lesdits Suisses, que l'on ne tenoit aultrement pour ennemis, bien qu'ils firent peu après congnoistre le contraire.

Le mesme jour, ledit Navarrois, avec une grande partie de sa cavallerie, se partit de son camp, sans entrer en ladite ville, et tant de jour que de nuict, s'en alla en course coucher à Mascon, tirant contre Lyon [1], où il avoit été adverty qu'il se faisoit quel-

(1) Henri IV partit de son camp de Conliége le dimanche 20 août, à midi, accompagné de 500 chevaux (lettre de Froissard à Champagney). Le 24, il était à Lyon. Avant de quitter Lons-le-Saunier, il publia un règlement dont nous extrayons les dispositions suivantes :

1° Le sieur d'Assonville, lieutenant général de Sa Majesté dans la partie du comté de Bourgogne située en deça du Doubs, sera respecté et honoré comme le roy lui-même dans la ville de Lons-le-Saulnier, dans le chasteau et le reste de son commandement.

2° Le sieur de la Forest, mestre de camp d'un régiment francois, sera gouverneur de la ville et du chasteau.

3° Les six compagnies du régiment du sieur de la Forest, et deux autres du sieur de Vaubecourt, composées de 50 hommes chacune, tiendront garnison dans ladite ville.

que remuement à la faveur du duc de Nemours; et laissa la conduicte de son armée au mareschal de Biron et au connestable de Montmorency, lesquels, peu de jours après, s'acheminèrent pour le suivre, après avoir mis en garnison dans ledit Lons-le-Saunier, sept enseignes de cavallerie, soubz la charge du sieur Baron d'Haussonville, lequel, incontinent après désarma les habitants, sans, neantmoins, leur faire aulcun aultre plus mauvais traitement, sauf qu'il les tenoit de si court, que pas ung d'eux ne pouvoit sortir. Et ceux qui s'hasardèrent d'eschapper, ils estoient incontinent suivis, et s'ils estoient reprins, leurs maisons estoient pillées et saccagées, eux mis à rançon, les fesans tenir en prison audit chasteau, jusques au payement d'icelle. Si ils n'estoient reprins, ledit sieur d'Haussonville déclaroit tous leurs biens confisqués à son profit, et se saisissoit cependant de tous leurs meubles.

LXVII

Montaigu, près de Lons-le-Saunier compose, ainsi que Orgelet et St-Amour.

Le 20 dudit mois d'aost, se partit le reste de l'armée, laquelle contraignit le chasteau de Montaigu, de composer à 800 escus, la ville d'Orgelet

On verra tout à l'heure l'abominable usage que d'Haussonville fit de ces grands pouvoirs.

à six mil, et la ville de Saint-Amour à dix mil. Et allant audit Saint-Amour vola et saccagea tous les petits chasteaux où n'y avoit résistance (1), et ceux qui estoient ung peu forts et tenables, elle faisoit mine de les vouloir camper et amener le canon. Et par ce moyen, les contraignit à traitter et composer en argent pour se rachepter d'estre pillés et saccagés.

LXVIII

Le Connestable sort de ses tranchées quand il scait que l'ennemy n'est plus en campagne.

Le mesme jour, le sieur connestable de Castille estant adverty pour certain que l'armée de l'ennemy sortoit du pays, tirant devers Lyon, et que ledit roy de Navarre n'estoit plus au pays, il se partit alors de ses tranchées dans lesquelles il s'estoit trois jours tenu enfermé, proche des foussés de Gray, et fit marcher son armée devers ceste ville de Dole, où ledit sieur Connestable arriva le 21 dudit mois (2).

(1) Entre autres le château de Pimorin, qui avait alors pour capitaine Pierre Louis, et que les colonels de Plessan et d'Espian forcèrent à capituler à 1,000 écus. Ce capitaine n'ayant pu donner que 200 écus, fut emmené comme otage à Lyon, avec Pierre Camusot, Benoît Masson, Pierre et Antoine Burgeat. (Rousset, *Dictionnaire*, t. v, p. 384.)

(2) Nous résumons comme il suit les curieux rapports de l'espion français, qui montrent dans quel état déplorable se trouvait l'armée du connétable de Castille durant son séjour à Gray :

Du camp de Gray, 20 *juillet* 1595.— Le duc de Mayenne a obtenu

LXIX

Présents mutuels faicts entre les connestables de Castille et de France.

Le 22, arriva en ceste ville [de Dole] ung gentilhomme venant de la part dudit sieur de Mont-

de la Comté une levée de 1,500 hommes pour les garnisons des places en péril, et cela indépendamment des 3,000 soldats qui servent sous le connétable de Castille. — Le comte de Fuentes mande au connétable qu'il ne doit plus compter sur le secours de 3,000 hommes de pied et 500 chevaux qu'il devait lui envoyer — Après un conseil de guerre, tenu le 14 de ce mois, le mestre de camp Olivarès a ordonné dans les quartiers que toute compagnie de cavalerie aurait avec elle une compagnie espagnole de mousquetaires, une napolitaine d'arquebusiers, et une troisième d'autres pays, pour occuper les passages sur les rivières et les fermer aux Français. — Le duc de Mayenne a payé les troupes qu'il entretenait à la solde de l'Espagne, mais il n'y a pas un sou dans l'armée espagnole. Tout y meurt de faim. — On attend à l'armée d'Espagne 3,000 fantassins et 400 chevaux du duc de Lorraine, avec lesquels le connétable dit qu'il fera un siége dont il est d'accord avec le duc. — Un courrier d'Espagne, arrivé le 15, dit que le cardinal d'Autriche est sur le point de passer en Italie, où il mène 40 enseignes espagnoles, commandées par Dom Juan de Mendozze, neveu du connétable, commissaire général de l'artillerie. — Le comte d'Ara, fils du connétable, a écrit à son père un différend survenu entre les ducs de Mantoue et de Parme. — Un courrier de Milan a instruit le connétable que les gens d'Urbin lui apportaient 67,000 écus ; ces gens sont arrivés à Milan le 15 juillet, et le 10 août ils partiront pour venir en Bourgogne.

Du camp de Gray, le 2 août 1595. — Le corps de 3,000 hommes de pied et 400 chevaux, venant de Lorraine, a rencontré aux environs de Vesoul celui de Tremblecourt. Ces deux troupes se sont battues ; la perte a été égale. On dit Tremblecourt blessé. — Les troupes d'Urbin doivent partir de Milan le 7 août ; mais on entend dire que les soldats ont déclaré qu'ils ne marcheraient pas avant d'avoir reçu deux payes. Il n'y a pas un sol, et les cinq millions d'or d'Espagne n'arrivent pas.

morency, connestable de France, lequel présenta audit sieur connestable de Castille, ung très beau

— Le connétable est dans la plus grande douleur de l'ordre que le roi d'Espagne a donné de ne rien faire que par le commandement d'Olivarès, mestre de camp, général d'infanterie, vieux soldat très-instruit dans l'art de la guerre, mais qui sait mieux tourner les épaules à l'ennemi. Il s'est déshonoré une première fois, et, dans la dernière occasion, les Espagnols et les Italiens auraient été taillés en pièce par les Français si le connétable ne les eût secourus. — Le roi d'Espagne a envoyé ordre à Naples d'y lever 4,000 hommes : 2,000 pour la Bourgogne et 2,000 pour la Flandre.

Du camp de Gray, le 11 *août* 1595. — Le connétable de Castille, enfermé dans Gray, y manque de munitions de guerre et de bouche; la famine y est, et si le roi de France avançait, il pourrait l'assiéger avec succès. — Le duc de Nemours, qu'il a appelé, marche à lui avec 200 chevaux et 12 enseignes d'infanterie, conduites par le sergent-major Gombaloita.— Le connétable a envoyé un courrier en Espagne pour y obtenir l'envoi des cinq millions d'or promis et des 40 enseignes; sans quoi il demande sa retraite. — Le connétable a envoyé cette nuit un courrier au gouverneur de Vesoul, et lui a ordonné qu'aussitôt qu'il apercevrait le duc de Nemours, il sortit avec toute sa cavalerie pour se joindre à lui et attaquer les postes français qui le resserrent. — Un capitaine français, envoyé par le duc de Mayenne, et dans son intime confidence, traite de nuit avec le connétable et lui propose de surprendre la ville et le château de Dijon. Le projet est d'attendre que ce capitaine soit de garde, et alors il se charge d'introduire par le château 300 soldats qui cacheront leurs armes sous leurs vêtements, et lorsqu'ils seront entrés couperont la gorge à la garnison. Le connétable n'a encore pris aucune résolution à ce sujet; on sait seulement qu'il a fait présent d'une chaîne à ce capitaine.

Du camp de Gray, le 14 *août* 1595. — Les troupes d'Urbin partiront pour la Bourgogne le 25 ou le 28. — Le connétable a fait charger sur des chariots 20 pièces d'artillerie qu'il veut faire passer à Dole et à Salins, et avec lesquelles il s'y portera lui-même, sur le soupçon que l'on a que les Français veulent faire le siége de l'une et de l'autre de ces villes. — Ceux de Besançon ont répondu au connétable qu'ils ne pouvaient plus fournir des hommes de guerre pour marcher de compagnie, parce qu'ils sont continuellement inquiétés par les Français, auxquels ils ont déjà fourni 2,000 écus. Les Bourguignons veulent un mal mortel au connétable, qui les a laissés exposés

cheval, blanc comme neige, ayant la queue peinte en rouge, arnaché fort richement, et portant à l'arçon de la selle ung couple de pistoles fort belles et précieuses, dont il luy fit entendre que ledit connestable de France, son maître, luy faisoit présent. Ce que ledit connestable de Castille accepta, et, en revanche, quelques jours après, renvoya audit connestable de France, ung fort beau coursier d'Espaigne, avec deux espées dont la garde et le pommeau estoient chargés d'or fin et de pierreries riches et précieuses.

aux courses de M. de Tremblecourt aux environs de Vesoul ; et si le connétable ne les appaise, ils menacent de se révolter.

Du 19 *août* 1595. — Le connétable de Castille s'est retiré avec son armée à Dole. Tout mourrait à Gray ; on en fit la revue hier, et il fut trouvé que 6,000 hommes sont réduits à 2,303 ; une partie de ce qui manque a déserté et passé dans l'armée du roi de France ; l'autre partie est morte, et le surplus est malade. L'enlèvement des convois de vivre avait forcé de réduire la ration de pain à 18 onces, sans vin. Le soldat, en mangeant des fruits, était attaqué de dyssenterie. La cavalerie ne monte pas à 800 chevaux, y compris celle de Lorraine ; la moitié est à Jonvelle, et l'autre à Faucogney. — Le marquis de Saint-Sorlin a été appelé par les Espagnols pour remplacer son frère, et on dit que le connétable veut lui donner pour adjoint son frère bâtard. — Le connétable a fait partir cette nuit Bernard Barbo, mestre de camp au régiment milanais, pour aller, déguisé, reconnaître la position des Français. Il est accompagné par son valet de chambre et son More. — Les Espagnols sont très-inquiets que les Français ne prennent Arbois, et ensuite Salins. En ce cas, le Comté serait perdu. (Bibliothèque impériale, manuscrits, *Fond de Mesmes*, 8931, f. 21.

LXX

Marnay reprins pour la seconde fois.

Avant que de partir de Gray, ledit sieur connestable de Castille, voyant que l'ennemy tenoit Pesmes et avoit reprins Marnay, de manière qu'il n'y avoit moyen que son armée pût passer la rivière de Lognon qu'à l'ung ou l'aultre de ces deux lieux là, il envoya advertir le sieur comte de Champlitte, qu'il se dût partir de ceste ville [de Dole] avec toute sa cavallerie qu'il y avoit amenée en garnison, et de se rendre audit Marnay pour le dixseptiesme dudit mois d'aost, pour lequel jour il pourvut que le sieur dom Bernardino, son frère, s'y trouvast aussi avec quelque nombre d'infanrie et deux pièces de canon. Et ayant sommé ceux de dedans de se rendre, qui n'en voulurent rien faire, il[1] fit jouer son artillerie, qui ruina une partie du chasteau dudit Marnay, et y fit une forte bresche. Ce que voyans ceux de dedans, et demandans de parlementer, il les admit à cela, et les receut à composition telle qu'il leur accorda à tous la vie, sauf au capitaine qu'il amena prisonnier pour estre faict de luy ce que le sieur connestable son frère, ordonneroit. Estant à notter icy que combien que le sieur comte de Champlitte, gou-

(1) ***Il*** **est là pour dom Bernardino, frère du connétable de Castille.**

verneur de ce pays, fut là présent en personne, neantmoins, ledit Dom Bernardino fit luy seul ladite composition, sans en daigner communicquer audit sieur Comte, lequel, indigné de ce, fit marcher deux ou trois de ses compaignies de cavallerie, qui allèrent attendre lesdits soldats sur le chemin (qui estoient au nombre d'environ 60), et, nonobstant l'escorte que leur avoit donné ledit sieur Dom Bernardino, il les fit tous tailler en pièces, sans qu'il en eschappast ung seul. De quoy adverty, ledit sieur Dom Bernardino et luy, ayant demandé pourquoy il avoit faict mourir ceux auxquels il avoit donné la vie, ledit sieur comte lui fit response qu'il les avoit traictés comme ennemis, et que ce n'estoit à luy de traicter avec eux, et leur donner la vie sans sa participation, puisque là il estoit présent. Ce qu'estant rapporté audit sieur connestable de Castille, il print cela de très mauvaise part, et, en indignation de cela (comme l'on tient), fit du depuis d'aultres compositions plus advantageuses pour l'ennemy, sans en daigner communicquer audit sieur Comte, comme sera dit cy-après.

LXXI

Rochefort reprins.

Le 23 dudit mois, estant arrivée en ce lieu de Dole, l'armée dudit sieur Connestable, il fit inves-

tir Rochefort, et sommer ceux de dedans de se rendre. Lesquels, pour le premier coup, furent si présomptueux que de dire qu'ils n'en feroient rien. Mais voyans le canon[1], ils se rendirent à la fin, et traicta avec eux ledit sieur connestable, en telle facon qu'il leur permit de sortir avec leurs armes et bagaiges, de manière qu'ils sortirent de là environ cent ou six-vingt hommes, le tambour sonnant, l'arquebuse sur l'espaule, avec la mesche allumée des deux bouts, faisant marcher devant eux seize ou dix-sept rangs de chevaux attachés trois à trois (qu'estoient chevaux que vraisemblablement ils avoient butiné et pillé dans ce pays); et sur la pluspart desdits chevaux y avoient des meubles qu'ils avoient pillés dans ledit Rochefort, que lesdits soldats emmenèrent avec eux jusques à Auxonne, où ledit sieur Connestable les fit conduire en seureté, craignant que le sieur comte de Champlitte (sans la participation duquel il avoit encores faict ceste composition) ne les fit accomoder comme il avoit faict ceux de dedans Marnay. Ce que voyant, ceux de ceste ville, ils murmurèrent beaucoup contre ledit sieur connestable, car il n'y avoit celluy qui ne trouvast fort étrange que luy qui avoit moyen de facilement tailler en pièces ce peu de canailles qui estoient dans ledit Rochefort, les prenoit non-seulement à merci, mais encores

(1) C'étaient, suivant M. Rousset (*Dictionnaire* t. v., p. 446), la couleuvrine et les pièces d'artillerie que le connétable avait prises à Tremblecourt.

leur permettoit de sortir avec le butin et pillage qu'ils avoient faicts en ce pays, et dans ledit Rochefort mesme. Et ce qui donna encores plus de subject à murmurer et mal penser de luy, fut que après que l'ennemy fut sorti, il mit en garnison audit Rochefort deux compaignies d'Espagnols, qui parachevèrent de piller le reste des meubles des pauvres habitants, que l'ennemy n'avoit pu emporter, et estoient si impudents que de les amener vendre à Joy, aux portes et barrières de la ville, où de la part du sieur maieur, l'on fit deffense à tous les habitants de ne rien achepter desdits soldats, affin que ne trouvans personne qui acheptât d'eux, ils heussent moins d'occasion de piller (1).

LXXII

L'ennemy veult avoir Bletterans, mais il ne peult. — Conliége résiste. — St-Laurent-la-Roche résiste et n'est pas prins.

Le 24 dudit mois d'aost, l'ennemy estant aux environs de Lons-le-Saulnier, ayant faict effort de s'approcher devers Bletterans, et ayant sceu qu'il y avoit trois ou quatre compaignies, tant d'Espagnols que de Bourguignons, en garnison dedans,

(1) Il paraît que le connétable de Castille ordonna de faire raser le château de Rochefort; car M. Rousset cite (*Dictionnaire* t. v. p. 446) un acte par lequel Messieurs du magistrat de Dole commirent, le 29 août, Aimé Courtot et Alexandre Vuillier, pour procéder à la démolition dudit château.

que l'on y avoit envoyées lorsque l'on vit que le Navarrois, de Poligny prenoit la route de Lons-le-Saulnier, il se retira, bien sachant que la place estoit forte et feroit bonne résistance. Et pour prendre le chemin d'Orgelet, voulut aller à Conliége, où ayant trouvé les barrières fermées, elles furent incontinent rompues et mises en pièces par les ennemis. Lesquels, en hayne de ce qu'il y eût ung habitant du village qui deslacha ung coup d'arquebuse contre ung des chefs officiers d'une compaignie, mirent le feu, et bruslèrent entièrement le villaige, sauf une vingtaine de maisons qui eschapèrent. Qui fut un grand dommaige; car ledit Conliége estoit le plus beau et le plus riche villaige qui fut en tout le pays.

Aultant en firent-ils à Grusse; car ayant voulu forcer Saint-Laurent de la Roche, et y ayant trouvé résistance, ils bruslèrent par despit le villaige de Grusse, et les monlins y estans, qui dépendoient de Saint-Laurent.

LXXIII

Pesmes reprins.

Le 25 du mesme mois, le sieur Connestable fit partir de ceste ville de Dole l'aultre grande couleuvrine, et la fit marcher contre Pesmes, où de mesme il avoit donné ordre que du costé de Gray, marchassent les deux pièces de canon de Trem-

blecourt, qu'il avoit gaignées au chasteau de Vesoul. Et estant lesdites pièces arrivées, comme ceux de dedans, qui estoient en nombre d'environ quatre cent, ne se voulurent [rendre], il fit faire approcher et dresser sa batterie du costé de la porte par laquelle on sort pour aller à Gray, où il fit en peu d'heures si grande bresche, que cinquante hommes y pouvoient entrer de front. Mais comme la maison de Messieurs d'Andelot [1] (qui estoit une fort belle et grosse maison de pierre) nuisoit encores, et servoit à l'ennemy, pour dedans icelle défendre ladite bresche, il fit donner cinquante ou soixante coups de canon, qui la rompirent et ruinèrent toute de ce coste-là. Et estans prets à donner l'assault, comme les ennemis demandèrent à parlementer, il les ouyt très volontiers, et composa avec eux en la mesme sorte qu'il avoit faict avec ceux qui estoient dans Rochefort, leur permettant de sortir avec armes et bagaiges, et leur donnant escorte pour les conduire à seureté jusques à Auxonne. Dont chascun murmura fort par le pays; car dans les villes et bourgs où l'ennemy trouvoit résistance et faisoit jouer son canon, il faisoit mourir celluy qui commandoit dedans

(1) C'étaient : 1º Claude d'Andelot, baron de Pressia, seigneur de Lessot, Marmont, Montfort, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mort en 1622 ; 2º et son fils, Jean-Baptiste d'Andelot, qui en l'an 1601, fut député du corps de la noblesse de Bresse pour aller rendre hommage à Henri IV. Après la réduction du pays, il devint guidon de la compagnie des gentilshommes de Marie de Médicis, et mourut en 1650. Sa mère était Anne de Vaudrey; et il épousa Marguerite de Hériot.

(comme il fit à Arbois), et au lieu de venger la mort de ceux qui vaillamment deffendoient le pays sur ceux qui les venoient voler, et estoient cause de la ruine des villes, ledit Connestable les traictoit si courtoisement que mesme il ne les renvoyoit pas simplement comme ils estoient venus, avec leurs armes, tambour et enseignes, ains il leur permettoit de sortir et emmener le pillaige qu'ils avoient faict en ce pays, avec leurs bagaiges.

Ce qui donnoit occasion à plusieurs de mal parler dudit Connestable, et de dire qu'il faisoit cela par despit, et pour évidemment faire bravade au sieur comte de Champlitte, qui n'avoit pas agréables telles compositions. *Item,* que cela estoit cause de la ruine du pays, et de ce que la guerre y duroit tant ; car, parce que l'on traictoit si gracieusement ceux qui estoient si présomptueux que d'attendre ainsy le canon, cela donnoit occasion à l'ennemy de ne quitter si facilement les places qu'il tenoit, comme il l'eut faict si dès le commencement l'on eut faict pendre ceux qui avoient esté si téméraires que d'attendre le canon dans Marnay et dans Rochefort.

Mais ceux qui vouloient excuser ledit sieur Connestable disoient : *Premièrement*, que ce qu'il en usoit ainsi, c'estoit pour le soulci des pauvres habitans qui estoient restés dans les villes détenues par l'ennemy ; car il considéroit que ne traictant pas en ceste sorte, c'estoit donner subject aux ennemis de tenir bon et de se deffendre jusques à la mort ; et pour les avoir il falloit entrer par la

bresche, en furie, et donner assaut : ce qui ne se pouvoit faire sans perdre beaucoup de gens. Et estant entré, l'Espagnol, d'assault dans une ville, il n'y avoit moyen de le contenir, et empescher qu'il ne tuast tout ce qui se rencontroit devant luy, et, par conséquent, les habitants mesmes desdites villes ; et que après tel carnage, ils ne saccagent et pillent tout. *Item*, quelques ungs disoient que la Court de parlement prioit ledit sieur Connestable d'en user de ceste sorte, tant pour la raison susdicte, que pour ce qu'elle craignoit que traictant ainsi rudement avec les Francois, cela ne fut cause de rompre la négociation du traicté de neutralité que ladicte court sollicitoit tous jours à toute diligence, ayant faict mesme passer trois sieurs conseillers d'icelle jusques à Lyon, et suivre ledit Navarrois, pour, avec les ambassadeurs que l'on avoit faict venir de Suisse à cet effect, procurer que cela se traictast et accordast.

Après que Pesmes fut ainsi reprins (qui fut le trentiesme jour d'aost), le sieur Connestable mit dedans quelques Espagnols en garnison, qui ne firent pas moins de dommaiges que ceux que l'on avoit mis dans Rochefort.

LXXIV

Faubourgs de Lons-le-Saulnier à demi bruslés.

Et ce pendant, le sieur d'Haussonville, qui estoit dans Lons-le-Saulnier, estant adverty de la reprinse

de la place [de Pesmes], et se doubtant bien que l'on ne fauldrait, après cela, d'aller vers luy, il fit sortir dudit Lons-le-Saulnier environ deux cent hommes de ses gens, qu'il mit dans Chastel Chalon, affin de s'y fortifier, et de donner tous jours de la payne aux nostres, avant qu'ils puissent approcher dudit Lons-le-Saulnier. Et voyant qu'il ne luy restoit dans la ville dudit Lons-le-Saulnier, qu'environ quatre cent hommes, qu'il jugeoit estre trop peu pour la garder, ensemble avec le faux bourg qui estoit de bien grand circuit, il fit, le mardi 30 dudit mois d'aost, mestre le feu dans ledit faux bourg Saint Désiré, et brusla entièrement toutes les maisons qui estoient dès le pont, par dessoubz lequel passe ung petit ruisseau appelé communément le Pont-de-l'Eschole, jusques à ladite ville. Et fut le feu si grand et si impétueux, que il brusla encore l'orologe de ladicte ville estant sur la tour de la porte par laquelle l'on entre dans ledit faux bourg ; qui estoit le plus beau et riche orologe qui fut en ce pays, et qui ornoit et décoroit mirablement ladite ville, oultre qu'il servoit de guette, pour dès là, descouvrir tout ce qui approchoit de la ville, et en donner advertissement par le son du toxin (1).

(1) La tour de l'horloge, si gravement endommagée par les troupes de d'Haussonville, fut démolie en 1659, et remplacée par celle qui existe encore aujourd'hui, un peu au nord de la première.

LXXV

Chastel Chalon reprins par nos gens pour la seconde fois.

Le sieur connestable de Castille estant de retour de Pesmes, et arrivé en ce lieu de Dole le dernier dudit mois d'aost, il fut adverty que l'ennemy avec deux cent hommes se pensoit fortifier [à] Chastel Chalon. Par quoy, pour ne [luy pas laisser le loisir] il donna ordre que ceux qu'il [avoit] mis en garnison dedans Salins, pendant [que le] Navarrois estoit devant, sortissent de là avec deux compaignies de cavallerie qu'il leur envoya, et allassent audit Chastel Chalon. Ce quils firent et exécutèrent si bien, que le 2 du mois de septembre, ils surprindrent l'ennemy, environ les deux heures avant le jour, et entrèrent dans le bourg, où ils taillèrent en pièces tout ce qu'ils trouvèrent dedans, de manière que de deux cent qu'ils estoient, il n'en eschappa pas dix ou douze, qui furent contraincts se précipiter la vallée des Roches dudit Chastel Chalon, pour se penser sauver : estant plus tost à croire qu'ils se sont rompus le col, que de s'estre sauvés, car les lieux par où ils pensoient eschapper, sont des précipices fort dangereux, et où il est quasiment impossible de se pouvoir tenir debout. Et, entres aultres butins que firent nos gens dans ledit Chastel Chalon, ils butinèrent la vaisselle d'argent de d'Haussonville,

qu'il avoit envoyée là peu de jours auparavant, faisant son compte de s'y venir tenir pour quelques jours. Comme à la vérité il y vint le jour que ses gens furent deffaicts ; mais scachant que les nostres y estoient, il s'en retourna prestement à Lons-le-Saulnier.

LXXVI

Chaussin prins par le Connestable.

Le 5 de septembre, ledit sieur Connestable de Castille se partit de ceste ville de Dole, et fit marcher ses gens devant Chaussin, avec les deux pièces de canon de Tremblecourt, qu'il avoit eues au chasteau de Vesoul. Mais ceux dudit Chaussin, voyans le canon, n'attendirent pas qu'il jouast, ains se rendirent incontinent audit sieur Connestable, à condition que les soldats y estans sortiroient bagues sauves, et que les habitans ne seroient ny pillés, ny saccagés, ny n'auroient garnison d'Espagnols ou Italiens, ains des soldats de ce pays. Ce qui leur fut accordé et tenu.

LXXVII

Le Connestable marche contre Lons-le-Saulnier.

Après avoir faict à Chaussin, l'on pensoit que ledit sieur Connestable yroit contre Authumes en

Bresse, et Bonaventure, qui sont deux petits chasteaux sis vers le vicomté d'Auxonne, proche dudit Chaussin, où il y a eu tous jours garnison : lesquelles, avec celles dudit Chaussin et de Saint-Jehan de Losne, ont faict une infinité de voleries, pilleries, et ravages vers ce pays. Mais au lieu d'aller là, il se remit sur ce pays avec tous ses gens, et les fit marcher contre Lons-le-Saulnier, avec ses deux pièces de canon. Et estant arrivés à Arlay, il s'y logea et fit loger toute son armée aux villaiges d'alentour, qui y séjourna plus de six ou sept jours, et gasta tous les fruicts estans aux vignes (1). Pendant quoy, dès ledit Arlay, ledit sieur Connestable fut à Bletterans pour voir si dans le chasteau, il y trouveroit quelque pièce de canon propre, pour, avec les siennes deux qu'il menoit, battre ledit Lons-le-Saulnier. Mais il ne s'y trouva aulcune pièce de batterie: de manière qu'il ne print aultre chose que deux petites pièces de campaigne.

LXXVIII

Le Connestable va recognoistre la ville de Lons-le-Saulnier, etc.

Dès ledit Arlay, ledit sieur Connestable fut, le dymanche 17 de septembre, jusques auprès de Lons-le-Saulnier, pour recongnoistre la ville, conduisant

(1) Arlay eut pour son compte à loger et nourrir quatre compagnies espagnoles (mairie d'Arlay, *Registre de délibération*, t. I., fol. 142, r.)

avec luy trois ou quatre compaignies de cavallerie, et mille ou douze cent hommes de pied qui furent escarmourchés jusques près des murailles, et gaignèrent le couvent des Dames religieuses. Mais en estant sortis pour revenir accompaigner ledit sieur Connestable, et voyant l'ennemy qui estoit dans ledit Lons-le-Saulnier, que notre armée s'approchoit à bon escient, il mit le feu dans ledit couvent, et le brusla entièrement ; et, en oultre, paracheva de brusler le reste du faux bourg Saint-Désiré, sans qu'il en eschappast une seule maison, qui fut ung grand dommaige, car ledit faux bourg estoit plus gros et non moins beau et bien basti que la ville. Et qui fut encores une plus grande perte de brusler et ruiner du tout l'Eglise de Monseigneur Saint-Désiré, qui estoit une belle et fort antique Eglise. Voires, démolit le closcher d'icelle, lequel, par sa chute et ruine, rompit les vostes de ladicte église, qui avoient eschapé le feu. Mais il ne put jamais trouver la châsse de Monseigneur saint Désiré qui fut sauvée en ung ca[veau] (1).

Le lundi, 18 dudit mois de septembre, ledit sieur Connestable fit marcher toute son armée contre Lons-le-Saulnier, et la fit loger aux villages à l'environ. Et quant à luy, il print son quartier au vil-

(1) Depuis ce désastre, le service divin se fit dans la chapelle de l'hôpital de la ville. Dom Benoit Droin, qui fut prieur de St-Désiré, de 1600 à 1620, employa tous les revenus des quatre premières années à refaire la voûte de la chapelle de N.-D., dite la chapelle des Princes, à dresser sur elle une nouvelle charpente, à la reblanchir et orner, et à mettre en état le prieuré (Chassignet).

lage de Perrigny, et fut loger en une maison appartenant à mon père. Et tenant ainsi la ville comme investie, et ayant opinion qu'il n'avoit pas assez de canon pour la battre, et qu'il luy en falloit davantaige que les deux qu'il amenoit, il manda à Oney-sur-Salins, que l'on luy dût envoyer la grande couleuvrine y estant. De mesme envoya quérir à Pesmes la couleuvrine de ceste ville de Dole qu'il y avoit laissée. Et pendant qu'il attendoit lesdites pièces, qui demeurèrent plus de quinze jours à venir, il séjourna, luy et toute son armée aux environs dudit Lons-le-Saulnier, de manière que les fruicts estant aux vignes furent du tout mangés et gastés par ses soldats ; et n'y resta rien du tout : qui fut une mirable perte pour pauvres habitants qui ceste année-là, ne moissonnèrent ny vendangèrent du tout rien, parce que au temps de la moisson ils eurent le camp de l'ennemy, et au temps des vendanges le camp du Connestable, qui fit comme ceux qui vont au bois sans hache, car il vint camper ledit Lons-le-Saulnier, et n'avoit ny canon, ny balles, ny aultres choses requises. Et pendant que cela se préparoit, aux grands frais du pays, ne fit aultre chose que de manger et ruyner tout ce quartier là, au lieu que s'il eust été plus soigneux et soucieux de conserver ce pauvre pays, il debvoit entretenir son armée aux environs de Chaussin, et la renfreschir sur les terres de l'ennemy, jusques à ce que les apprets de ce qu'il luy falloit pour le siége dudit Lons-le-Saulnier fussent faicts, sans y venir, comme il fit, quinze jours de-

vant qu'il tint les choses prestes. Qui ne servit que de donner loisir à l'ennemy qui estoit dedans, de se remparer, retrancher, et fortifier, comme il fit.

LXXIX

Défalcte de deux cents Espagnols par la faute du Connestable qui n'avoit donné telle garde à l'artillerie qu'il convenoit.

Pendant ledit temps, voyant ledit Connestable, que les pièces d'artillerie, qu'il avoit mandées quérir çà et là, tardoient beaucoup à venir, et estant adverty qu'au chasteau de Savigney [1], proche Lons-le-Saulnier, y en avoit une qui pouvoit servir à faire batterie, il pria le capitaine dudit chasteau, qui lors tenoit nostre party, de l'accomoder de ceste pièce. Ce qui luy ayant esté accordé, il l'envoya quérir avec seulement deux cent hommes de pied, et vingt cinq lances pour escorte. Or, advint qu'estant ladicte pièce mal montée, ung assis d'icelle rompit près le village de Chilly, de manière qu'elle ne put venir plus avant. Et au lieu que prestement il y falloit pourvoir, l'on la laissa là par l'espace d'environ deux jours, sans plus grande garde. De quoy adverty, le mareschal de Biron, qui pour lors estoit à Louans, il amassa cinq ou

(1) Savigny, sur les limites du duché et du comté de Bourgogne, appartenait alors à la première de ces deux provinces.

six cent chevaux, tant des garnisons dudit Louans que lieux circonvoisins, et de plain jour, vint charger ceux qui estoient à la garde de ladite pièce, qui pour la plus part s'amusoient, les ungs, à abattre des noix de dessus les noyers, les aultres à manger des raisins aux vignes voisines, et les aultres à dormir sur l'herbe. Estant, le maréchal de Biron, avec le grand nombre de cavallerie qu'il menoit, aperceu par les vingt-cinq lances des nostres qui gardoient ladicte pièce, incontinent ils prindrent la fuite et se sauvèrent. Et quant aux deux cent hommes de pied, ils firent quelque debvoir de se mettre en deffense, mais enfin ils furent tous deffaicts et taillés en pièces, et leur capitaine pris prisonnier et mis à rancon. Et quant au canon, l'ennemy mit le feu dessoubz, et brusla tout l'affut et attelage, puis l'encloua, et le laissa là, ne le pouvant emmener avec luy. De manière qu'il fallut que le capitaine du chasteau dudit Savigney le renvoyast quérir quelques jours après avec charrette et chevaux.

Cependant, cette charge, ainsi faicte à l'improviste, estonna tellement ledit sieur Connestable, que peu s'en fallut qu'il ne levât le siége ; car il retira toutes ses troupes qui estoient logées aux villaiges du costé dudit Lons-le-Saulnier, comme à Montmorot, Macornet, Courbouzon, et aultres circonvoisins, et les fit passer du costé de Perrigny pour joindre ses forces et les avoir plus près de luy.

LXXX

Neutralité de nouveau confirmée.

Pendant ce long séjour, arriva audit Perrigny, le sieur Conseiller Galiot[1] qui revenoit de Lyon, et estoit l'ung des trois conseillers qui avoient esté envoyés là avec les ambassadeurs suisses, pour le faict de la neutralité, et quant aux aultres deux, qui estoient M. le conseiller Lejeusne, et M. le conseiller Du Moulin[2], ils moururent audit voyaige. Or, le sieur Galiot fit entendre bien au long ce que par luy et ses consorts avoit esté négotié audit Lyon avec les gens du roy de Navarre : qui estoit, en effect, que la neutralité estoit confirmée de renouvelé, en sa forme et teneur, soubz le bon vouloir et plaisir de Sa Majesté ; et que l'on avoit promis que dans trois sepmaines, l'on videroit de part et d'aultre toutes les places que l'on occupoit, sans piller ny saccager icelles[3].

(1) Anatoile Galiot était de Besançon. Il fut nommé avocat Fiscal au Parlement de Dole le 9 avril 1570, conseiller le 19 décembre 1586, et enfin président le 22 novembre 1595. Il mourut le 20 juillet 1604. Il avait épousé N. de Chassé.

(2) Guillaume Dumoulin était de Pontarlier, et fut nommé conseiller au Parlement de Dole le 12 novembre 1591. Sa fille unique épousa Jean Froissard de Broissia.

(3) Ce fut le 22 septembre 1595 que furent signés à Lyon, entre les ambassadeurs du roi de France, les députés du Parlement de Dole, et ceux des cantons suisses, les actes de neutralité qui allaient enfin donner au comté de Bourgogne un peu de calme après tant de malheurs. Les ambassadeurs Français furent : Jean de Vivonne, mar-

Qui fut cause que l'on pria ledit sieur Connestable de ne battre ladite ville de Lons-le-Saulnier,

quis de Vilany, etc., conseiller d'Etat, et Nicolas Brulard, seigneur de Sillery, aussi conseiller d'Etat. Le comté de Bourgogne était représenté par Nicolas de Vatteville, baron de Versois, Etienne Fauché, seigneur de Domprel, capitaine du château de Joux, et par les deux conseillers au Parlement de Dole, Anatoile Galiot et Guillaume Dumoulin. Les cantons suisses, enfin, négocièrent par l'entremise de Conrad Grosmann, bourguemestre de Zurich, le colonel Béat-Jacques de Bonsteinstein, membre du grand conseil de Berne, Gaspard Pfiffer, du sénat de Lucerne, Jean Waser, chevalier, Jean Meyer, advoyer de Fribourg, et le colonel Arreger, advoyer de Soleure. Par ce traité, ratifié le lendemain, 23 septembre, par Henri IV, il fut convenu entre autres choses :

Que le traité de neutralité fait au mois de mars 1580, serait rétabli entièrement et sûrement observé.

Que dans l'espace de quatre semaines, tous gens de guerre seraient retirés des lieux et places compris dans la neutralité.

Que tout homme de guerre serait rendu de part et d'autre, sans rançon, et que pour le sieur Moiron, maire d'Arbois, et Grivel de Perrigny, maire de Lons-le-Saunier, qui avaient été faits prisonniers, deux commissaires, nommés par le roi de France, seraient chargés de décider s'ils sont ou non de bonne prise, etc., etc.

Le même jour, Henri de Navarre ratifiait par de nouvelles lettres une déclaration expédiée du camp de St-Vit, le 3 août 1595, au profit de la ville de Besançon.

Enfin, le 18 octobre, le comte de Champlitte et le Parlement de Dole faisaient crier et afficher l'ordre suivant :

De par le roi, M. le comte de Champlitte et Cour souveraine de Parlement à Dole :

L'on interdit et défend à tous, de quelque nation, qualité, et constitution qu'ils soient, et généralement à tous autres sujets de ce pays et comté de Bourgogne, de courir en France ni faire et exercer aucuns actes d'hostilité, ni sur les garnisons voisines, en observant le même de leur part. Ainsi et en conformité des articles arrêtés en la ville de Lyon, le 22 septembre 1595...., se contenir en toute modestie, et permettre le libre commerce les uns sur les autres, attendant la générale publication qui se fera en brief, desdits traités, articles et ratifications, à peine, pour les contrevenants et attemptants d'être punis et châtiés comme infracteurs de la paix et repos publique. Fait au

avec son artillerie (qui ce jour-là estoit arrivée, qu'estoit le dernier de septembre), considéré que l'ennemy qui estoit dedans, en debvoit partir dans peu de temps, sans coup frapper, et que de battre la ville, ce seroit la ruiner, et mettre les habitants en danger d'estre tués ou du moins pillés et saccagés par ses soldats. Ce qui ne se debvoit faire, veu qu'ils n'avoient esté prins par leur faulte, ains faulte d'avoir esté secourus. Joint que de battre ladite ville et la prendre d'assault, cela ne se pouvoit faire sans perdre beaucoup de ses gens; oultre que ce serait un subject aux Francois de dire que nous mesmes aurions rompu la neutralité que lesdits commis et ambassadeurs des Suisses avoient eu tant de payne de faire reconfirmer.

Mais toutes ces raisons ne pouvoient mouvoir ledit Connestable de laisser son entreprinse. Touttefois, comme la chose estoit d'import nottable, il print résolution, avec ledit sieur Galiot, de suivre en cela l'advis de la Court, la priant à cet effect, s'acheminer prestement à Dole, et prier ladite Court, de sa part, de le venir trouver, ou du moins cinq ou six des principaux conseillers d'icelle, et cela plus tost que faire se pourroit, pour, avec son conseil, résoudre ceste affaire.

Ensuite de quoy, ledit sieur Galiot se partit, et arriva à Dole le second d'octobre, où incontinent

conseil de la Cour, ce dix-huitième jour du mois d'octobre mil cinq cent nonante-cinq (Bibliothèque impériale, latin. 9130, pièce 107.)

la Cour desputa les conseillers d'entre elle pour aller trouver ledit sieur Connestable.

Mais pendant ces entrefaictes (pour avoir l'honneur de reprendre toutes les places que l'ennemy tenoit), il trouva moyen de parlementer avec d'Haussonville (qui ne demandoit pas plus beau, parce qu'il se sentoit enfermé en une plaee fort faible), auquel d'Haussonville il accorda secrettement deux mil escus, et qu'il dût prestement sortir, luy et ses gens, dudit Lons-le-Saulnier. Ce que luy ayant ledit d'Haussonville, accordé facilement (tant parce qu'il eût ja voulu estre dehors avec son honneur sauve, que parce qu'il estoit assez adverty que par le moyen de ladite neutralité il faudroit tousjours qu'il vuidât dans peu de temps), il n'en fit aulcun semblant aux habitants de la ville, mais, pour encores attraper de l'argent d'eux, il leur fit entendre que s'ils luy vouloient donner quelque somme nottable, pour le récompenser de la perte qu'il avoit faicte à Chastel Chalon de sa vaisselle d'argent, et pour payer ses soldats, il sortiroit incontinent de la ville, et la laisseroit libre : dont les habitants estant fort joyeux, ils luy accordèrent les trois mille escus, et n'ayant les moyens de les luy payer pour lors, ils lui donnèrent douze des principaux de la ville pour ostages (dont l'ung mien frère en fut l'ung) (1).

(1) Parmi ces douze ôtages, M, Rousset cite : Jean Mercier, docteur en droit, lieutenant-général du bailliage de Montmorot, Claude Boquet, Gilbert Grivel, Jean Roillard, seigneur de Mantry, Pierre Amyot, Philibert Jeannin, Antoine Mutey, orfèvre. La somme exigée par

Et moyennant ce, ledit d'Haussonville sortit de ladite ville le vendredi 6 octobre, et s'en alla luy et ses gens, avec lesdits hostages ; tellement, que quand les sieurs conseillers de la Court arrivèrent vers ledit sieur Connestable, ils trouvèrent que ladite ville estoit ja libre, et furent tout estonnés de tel accord faict par ledit sieur Connestable, veu que s'il eût eu patience quelques jours, l'ennemy fut parti sans que l'on luy eut rien donné. Et jugea l'on bien qu'il y avoit de son faict de l'ambition espagnole quelque peu, et qu'il avoit faict cela pour se donner l'honneur envers Sa Majesté d'avoir faict vuider l'ennemy de toutes les places qu'il tenoit en ce pays. Car il est à notter que pendant ce siége, comme il fut adverty que monsieur le comte de Champlitte estoit devant Jonvelle avec les troupes de ce pays, où il tenoit ledit Jonvelle fort serré, et en apparence de contraindre bientost ceux de dedans de se rendre, il envoya dès ledit Perrigny ung capitaine espagnol avec six cent fantassins espagnols et italiens, audit sieur comte, soubz prétexte que c'estoit pour renforcer ses trouppes; lequel capitaine, avec ses gens et les soldats de ce pays, donna pour ung soir une escalade à ung fort que l'ennemy avoit basti devant ledit Jonvelle, et le gaigna, tuant et

d'Haussonville ne montait pas à moins de 8125 écus. Les otages furent indignement traités. Conduits d'abord à Louhans, puis dans les prisons de Châlons-sur-Marne, ils ne furent remis en liberté qu'au bout de trois ans, le 4 décembre 1598. Deux d'entre eux étaient morts à la peine.

massacrant une grande partie de ceux qui estoient dedans. Et le reste se sauva au chasteau dudit Jonvelle, où ne pouvant résister longuement contre le fort, ils se rendirent tost après, et remirent ledit Jonvelle à l'obéissance de Sa Majesté : ce que ledit sieur Connestable disoit estre advenu par son moyen, pour raison desdits Espagnols qu'il avoit là envoyés, se donnant, par ce, l'honneur de ceste prinse.

Voilà donc comment la ville de Lons-le-Saulnier fut délivrée de l'ennemy. Mais ce ne fut pas sans estre assiégée, et sans avoir souffert de grandes pertes, tant en général que en particulier. Car, oultre la perte de la moisson et des vendanges, tous les faux bourgs furent bruslés, et les églises et monastères ruinés. Et si, il fallut encore payer les vingt-cinq mil escus accordés au roy de Navarre (car il ne vouloit accorder la neutralité que cela ne fut mis exprès), et de plus encore, les trois mil escus accordés au sieur d'Haussonville. Il est vray que desdits vingt-cinq mil escus, ledit roy de Navarre (en faveur des sieurs connestable et ambassadeurs de ce pays, et en contemplation de ce que les faux bourgs avoient esté bruslés), en quitta et remit à la dicte ville cinq mille, et aultres cinq mille qu'il tint pour receus sur le reste, pour le vin, blé, et aultres choses que les habitans avoient fourni audict d'Haussonville pour l'entretien de ses soldats, et pour la nourriture d'iceux pendant qu'ils tenoient ladicte ville. De manière qu'il ne resta plus à payer que quinze mil

escus d'ung costé et trois mille d'aultre, dont ladicte ville se fut encores pu faire quicte sans se beaucoup incommoder, qui luy eût donné le loisir de respirer. Mais au lieu de ce faire, l'ennemy n'en fut pas si tost dehors, que l'on mit en garnison dedans huict enseignes d'infanterie espagnole et italienne, qui portèrent plus de perte et dommaige que l'ennemy avoit faict; car lesdits soldats se faisoient nourrir et traicter par les habitans, qui à peine n'avoient pas pour eux mesmes. Qui fut la ruine entière de ladicte ville.

Pareilles garnisons furent mises ès villes de St-Amour, Orgelet, Arlay, et aultres, du bailliage d'Aval. Ce qui fut faict pour trouver moyen d'entretenir en ce pays cy l'armée jusques à l'arrivée du cardinal d'Autriche (1), que l'on disoit estre envoyé pour gouverner au Pays-Bas, et y lever tous lesdits gens de guerre (puisque la paix estoit faicte) et les mener avec luy en Flandres. Mais son arrivée fut si tardive que ce pendant tous ces quartiers là furent mangés et parachevés de ruiner par lesdits soldats espagnols et italiens, que ledit sieur Connestable laissa en ce pays, soubz la

(1) *Ce cardinal d'Autriche* n'est autre que l'archiduc Albert, sixième fils de l'Empereur Maximilien, et neveu de Philippe II, roi d'Espagne. Il fut nommé par ce dernier prince gouverneur général des Pays-Bas, de Dombes et de Bourgogne, et finit par épouser l'infante Isabelle, qui lui apporta en dot ces magnifiques provinces. Albert, après avoir reçu du roi d'Espagne des instructions secrètes datées du 2 août 1595, et que nous avons là sous les yeux, n'arriva en effet à Besançon que le 3 janvier 1596, et eut pour résidence le magnifique hôtel des Granvelle.

charge de Dom Aloisia d'Iaques (qui estoit général de sa cavalerie). Et quant à luy, il s'en retourna avec quelque peu de gens à cheval, en son gouvernement du duchié de Milan, où il eût possible mieux vallu pour ce pays qu'il s'y fut tousjours tenu que d'icy venir. Car, comme dessus est narré, il se peut voir qu'il y a assez mal conduit la guerre, ayant faict des faultes si insignes et si évidentes que rien plus, qui ont causé la ruine de ce pays : Quand ce ne seroit que d'avoir laissé eschaper Tremblecourt, qu'il tenoit comme affamé dans le chasteau de Vesoul ; d'avoir retiré le pied du duchié de Bourgongne tout aussi tost qu'il l'y eût mis, au lieu qu'il debvoit jetter la guerre là, sans la nous attirer sur les bras ; et finallement de s'estre enfermé ung si longtemps dans ses tranchées près la ville de Gray, et avoir quitté la campagne au Navarrois, auquel il laissa prendre, et piller, et ranconner toutes les villes de ce pays, sans en secourir une seule, au lieu qu'il debvoit tenir la campagne, et s'opposer généreusement aux forces ennemies ; ou bien, la voulant quitter, il debvoit garnir les villes des gens pour les deffendre.

LXXXI

Le roy de Navarre ne s'est acquis aulcun honneur à la guerre de ce pays.

Que si ledit Connestable a acquis peu d'honneur à ceste guerre, que ses gens mesmes appeloient « *La guerra di Vergognia,* » et non « *Di Borgogna,* » par dérision de luy, l'on peut remarquer que le roy de Navarre s'en est acquis encores moins; car il a faict des actes non du roy de France, *tel qu'il se disoit*, mais *digne d'un petit* [1] [. . . . . [2]], ne s'estant osé s'attaquer à aulcune ville forte, comme à Dole ou à Gray, ny mesme à Salins, mais aux petites villettes et chasteaux où il est allé [. . . . .] [3] de l'une dix mille escus, de l'aultre six mille, et à raison des aultres, par forme de rancon. Ce qui fut esté quelquement excusable s'il heut cela laissé faire à quelque petit cadet, comme à Tremblecourt ou d'Haussonville; mais ung Roy en personne, cela estoit du tout indigne de luy.

Et par le contraire, n'y a point d'infamie pour les villes, qui luy ont donné argent pour passer son chemin. Car comme dit Bodin, au cinquiesme livre de la *République*, chapitre cinquiesme : « Il est loisible aux villes faibles de traicter avec l'en-

(1) Ces mots soulignés sont soigneusement barrés dans l'original.
(2) Trois mots barrés avec soin, et illisibles.
(3) *Ibid.*

nemy, quand aultrement elles ne peuvent éviter d'estre pillées et saccagées (1). » Et tant moins y a il infamie en ce faict, que les villes qui ont traicté avec ledict Navarrois, ont tous jours réservé de demeurer soubz l'obéissance de Sa Majesté Catholique, nostre souverain Prince, sans avoir voulu passer soubz la sienne.

Estant encores à notter que pendant que ledit roy de Navarre s'amusoit icy à ranconner les petites villes, Sa Majesté catholique faisoit forte guerre en Picardie, où ses gens prenoient de jour en jour plusieurs places fortes, comme le Catelet (2), Dorlens (3), et enfin Cambray, qui fut rendu (4) et tout prêt à estre battu de quatre-vingt pièces de canon. Et au lieu que ledict roy de Navarre debvoit aller secourir ce pays-là, et le conserver, puisqu'il se disoit roy de France, et que les dictes villes de Picardie s'advouoient estre siennes, en sa dicte qualité de roy, il s'amusoit icy à piller de petites borgades, ou leur demander quelques pièces d'argent pour ne les point piller. Tellement,

(1) Voici les paroles exactes de Bodin : « L'on voit ordinairement que les villes mal fortifiées, et qui ne peuvent longuement souffrir de siége sont accoutumé de chenir et chasser l'ennemi pour quelque somme de deniers, sans infamie ni reproche quelconque. » (Bodin, *les six livres de la république*, Paris, 1580, p, 754.)

(2) Le Catelet fut pris le 25 juin 1595.

(3) Doullens. Les Espagnols assiégèrent cette place le 15 juillet, et y entrèrent le 24.

(4) Les Espagnols attaquèrent Cambray le 15 août, mais ne le prirent que le 9 octobre, Jean de Montluc, seigneur de Balagny, maréchal de France et souverain de cette ville, rendit assez lâchement la citadelle.

que pour ung œuf qu'il gagnoit en ce pays, il perdoit en Picardie une poule.

Mais Dieu l'a ainsi voulu, nous ayant envoyé ce fléau pour punition et chastoy de nos faultes; ayant encores de quoy le loüer et remercier de ce qu'il nous en a faicts si tost quictes par le moyen du redressement de ladicte neutralité, par voie de laquelle Jussey et Faucongney (qui estoient encores tenues par l'ennemy) furent incontinent rendues; et pareillement, de nostre costé, furent rendus Chaussin et Passavans que nos gens tenoient. De manière que nous sommes maintenant en quelque apparence de repos et bonne paix. Dieu nous y veuille maintenir longuement, et appaiser son courroux!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

		Pages.
Préface	. . . .	3
I.	Sources et occasions de la guerre faicte en ce pays par les Francois en l'an 1595	27
II.	Prinse de Jonvelle.	34
III.	Prinse de Jussey	35
IV.	Prinse de Bassigney, Mersnay et Scey-sur-Saône .	36
V.	Prinse de Port-sur-Saône	37
VI.	Incursions des garnisons voisines de Dôle. — Querelles survenues dans cette ville	38
VII.	Ordre mis en la ville de Dôle sur ses occurences de guerre	41
VIII.	Prinse de Chariez	42
IX.	Prinse de Vesoul	43
X.	Prinse de Baulme-les-Nonnes et de Luxeul	45
XI.	Besancon sommé par Tremblecourt	46
XII.	Forces de ce pays	48
XIII.	La cour envoie en Suisse	50
XIV.	Le sieur comte de Champlitte est obligé de diviser ses troupes.	54
XV.	Compaignies des esleus de Baulme-les-Nonnes défaictes.	56
XVI.	Arrivée du sieur comte de Champlitte à Besancon .	57
XVII.	Prinse de Gy, qui est bruslé en partie	58

		Pages.
XVIII.	Marnay prins	59
XIX.	Défaicte d'une compaignie de l'ennemy	60
XX.	Pont de Fraisans et chasteau de Ran prins	*Ibid.*
XXI.	Belle défense de Salins	62
XXII.	Quingey prins	65
XXIII.	Malheurs arrivés à Dôle	*Ibid.*
XXIV.	Belles occasions perdues d'attaquer l'ennemy. — Défaicte d'une compaignie de cavalerie de l'ennemy	66
XXV.	Reprinse du chasteau d'Estrabonne	68
XXVI.	On arrête un avocat de Besancon	69
XXVII.	Vesoul est ranconné par l'ennemy	70
XXVIII.	Le sieur comte de Champlitte demande secours en Savoye et à Lyon	73
XXIX.	Secours qui arrivent en ce pays	74
XXX.	Arrivée dudit sieur Connestable à Dôle	75
XXXI.	Faucogney prins	77
XXXII.	L'ennemy quitte Scey-sur-Saône	78
XXXIII.	Suisses envoyent ici leurs ambassadeurs	82
XXXIV.	Entreprinse sur St-Amour	84
XXXV.	Chariez reprins par le Connestable	85
XXXVI.	Vesoul campé par le Connestable et les troupes de ce pays	85
XXXVII.	Les ambassadeurs volés, et prins en chemin de Paris. — Nouvelle déclaration de guerre contre ce pays en particulier. — Excursions des voisins. — Reprinse de Port-sur-Saône, Montagu et Flaigny	87
XXXVIII.	Vesoul reprins. — Le chasteau assiégé	90
XXXIX.	Louans se rend au mareschal de Biron	92
XL.	Chastel Chalon prins par le sieur de Beurre.— Longny et Champvans bruslés par l'ennemy	93
XLI.	Chastel Chalon reprins	96
XLII.	Chasteau de Vesoul reprins	*Ibid.*
XLIII.	Luxeul reprins	103
XLIV.	Le Connestable entre au duchié	104
XLV.	Le roy de Navarre arrive à Dijon	105
XLVI.	Rencontre des gens du roy de Navarre et des nostres proche Fontaine-Francoise	*Ibid.*
XLVII.	Mort du sieur comte de Montrevel	107
XLVIII.	Talans se rend au roy de Navarre	108
XLIX.	Auxonne se déclare pour le parti du Navarrois	109

		Pages.
L.	Le Connestable se retire du duchié et s'en revient en ce pays. — Les sieurs de Vatteville et conseiller Le Jeusne envoyés en Suisse	109
LI.	Chasteau de Dijon rendu au Navarrois	111
LII.	Le Connestable se retranche proche Gray	112
LIII.	Sorties de ceux de Dôle sur l'ennemy.	115
LIV.	Champlitte se rend à l'ennemy	117
LV.	Ran et Pesmes rendus à l'ennemy, ainsi que Moissey et Autrey.	*Ibid.*
LVI.	Retour des députés le sieur de Vatteville et conseiller Le Jeusne	121
LVII.	Le chasteau de Chevigney campé	123
LVIII.	Le Navarrois s'avance en ce pays. — Le chasteau de Rochefort prins	*Ibid.*
LIX.	Besancon compose avec l'ennemy	124
LX.	Quingey, Roche et Vadans prins	126
LXI.	Arbois prins	127
LXII.	Salins sommé de se rendre	129
LXIII.	Poligny compose	131
LXIV.	Lons-le-Saulnier n'a garnison aulcune bien qu'il la demande	134
LXV.	Arlay saccagé. — L'Estoile compose	*Ibid.*
LXVI.	Lons-le-Saulnier prins	136
LXVII.	Montaigu, près Lons-le-Saulnier, compose, ainsi que Orgelet et St-Amour	143
LXVIII.	Le Connestable sort de ses tranchées quand il scait que l'ennemy n'est plus en campagne	144
LXIX.	Présents mutuels faicts entre les connestables de Castille et de France	145
LXX.	Marnay reprins pour la seconde fois	148
LXXI.	Rochefort reprins. . . . . . . :	149
LXXII.	L'ennemy veult avoir Bletterans, mais il ne peult.— Conliége résiste.— St-Laurent-la-Roche résiste et n'est pas prins	151
LXXIII.	Pesmes reprins	152
LXXIV.	Faux bourgs de Lons-le-Saulnier à demi bruslés. .	155
LXXV.	Chastel Chalon reprins par nos gens pour la seconde fois	157
LXXVI.	Chaussin prins par le Connestable.	158
LXXVII.	Le Connestable marche contre Lons-le-Saulnier. .	*Ibid.*
LXXVIII.	Le Connestable va recognoistre la ville de Lons-le-Saunier, etc.	159

Pages.

LXXIX. Défaicte de deux cent Espagnols par la faute du Connestable, qui n'avoit donné telle garde à l'artillerie qu'il convenoit. 162

LXXX. Neutralité de nouveau confirmée 164

LXXXI. Le roy de Navarre ne s'est acquis aulcun honneur à la guerre de ce pays 172

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

COMPTE ORIGINAL

DES

REVENUS DE LA SAUNERIE DE SALINS

EN 1308

PAR

JULES FINOT

Licencié en droit, ancien élève de l'école des Chartes,
archiviste du département du Jura,
membre de la Société d'émulation du Jura.



COMPTE ORIGINAL

DES

REVENUS DE LA SAUNERIE DE SALINS

EN 1308

De tous les documents historiques, les registres de comptes sont ceux qui présentent le plus d'authenticité. Les faits qui y sont mentionnés doivent généralement être admis comme certains, car les scribes qui les y ont inscrits ne le faisant, pour ainsi dire, qu'accidentellement, n'ont pas eu intérêt de déguiser la vérité. Le chroniqueur, au contraire, empreint son récit de ses appréciations personnelles et pour servir la cause dont il est le partisan, il peut omettre certains détails ou en inventer d'autres. Ainsi la publication des tablettes de cire de Jean Sarazin (Johannes Saracenus), chambrier de St-Louis et de Philippe-le-Hardi, a rectifié bien des erreurs commises par les historiens au sujet des voyages de ces deux princes. Ce n'est que depuis quelques années

que l'on a compris tous les précieux documents que les comptes peuvent fournir à l'histoire. Il est inutile de faire ressortir qu'ils reflètent très-exactement l'état de l'industrie et le degré de civilisation d'une époque. « Tous ceux qui s'occupent de recherches d'érudition, dit M. Bourquelot, savent quelle abondance et quelle variété de renseignements sont renfermées dans ce genre de pièces, et la composition du XXIe volume des Historiens de France atteste l'importance que les doctes éditeurs de ce recueil ont attribuée aux comptes. » Le savant professeur que je viens de citer a publié les comptes de la cour de Champagne au XIIIe siècle. On doit aussi à messieurs Stapleton (Rotuli Scacarii Normaniæ, Rôles de l'Echiquier de Normandie) Peigné-Delacourt (Comptes des dépenses de la chevalerie de Robert d'Artois, en 1237), Boutaric, Depping et Douet d'Arcq, la connaissance d'un grand nombre de documents de ce genre.

Le fragment de compte que nous publions est un extrait d'un manuscrit de la bibliothèque impériale portant le numéro 8551. Il a pour titre: *Compte original des recettes et dépenses des revenus du comté de la Franche-Comté en 1308.* Il a été donné à la bibliothèque impériale par M. Alexis Monteil, l'auteur de l'Histoire des Français. Parmi les comptes curieux que renferme ce manuscrit, nous avons extrait celui qui est relatif aux sauneries de Salins. C'est un état des sommes rapportées par ces sauneries pendant l'année 1308 à madame la

comtesse de Bourgogne. La princesse qui est désignée dans le compte par le mot *Madame*, n'est autre que la fameuse Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe, comte de Poitiers, plus tard roi de France, sous le nom de Philippe V, dit le Long. C'est la belle-fille de Philippe-le-Bel. Un des événements contemporains les plus importants, la condamnation des Templiers et la confiscation de leurs biens, se trouve mentionné dans ce compte. L'ordre du Temple avait sur les salines de Salins une rente de deux cents livres. Comme les biens de cet ordre sont confisqués, ces deux cents livres demeurent à la comtesse de Bourgogne jusqu'à ce qu'elles deviennent la propriété du domaine royal. C'est ce que le compte exprime ainsi : *Les IIc· livres que li temples y prenoit de rente perpétuel de par le seigneur de Grantson ne sont point paiées, mais sont demorées en la main Madame et les devra paier Madame à celui à qui eles devront estre.* »

Parmi les nombreux officiers de la saunerie de Salins, il y en avait qui étaient spécialement chargés de la distribution du sel aux personnes et aux communautés qui avaient des droits sur la saunerie ; ces officiers étaient les clercs des rôles. Le compte de chaque rentier était établi par ces clercs des rôles.

Ainsi le compte que nous publions nous indique quels étaient en 1308 les rentiers des sauneries.

Ces rentiers étaient :

Henri de Bourgogne.

Etienne de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne.

Les héritiers d'Amaury de Besançon.

Les héritiers de Navarret de Besançon.

Les héritiers de Simon Baudry de Bracon.

Le Temple (les deux cents livres restent à madame la comtesse de Bourgogne).

Les Cordeliers de Granson.

Le prieur de Granson.

L'abbaye de Citeaux.

Les chanoines de St-Michel.

Odon de la Lielle, chapelain de la comtesse.

Les héritiers de Guillemin Graillet de Besançon.

Gérard de Scey.

Les héritiers de Girard de l'Hôpital.

Les officiers inférieurs de la saline étaient payés avec le produit de la vente de charges de sel assignées pour leurs gages. Ces officiers étaient en 1308, Jehannin de Chariey, Guillaume-le-Petit, clercs aux rôles, trois maîtres des engins, c'est-à-dire trois charpentiers-ingénieurs, Thomas, voiturier de la saline.

Le montant des rentes et des gages s'élevait à 3,880 livres, 8 sous. Il restait à la comtesse en toute propriété 3,600 livres, 2 deniers et 76 charges de sel des chauderettes.

Gollut donne la liste des rentiers de la saline de Salins à la fin du XVIe siècle. Ces deux documents sont précieux pour l'histoire des salines de la

Franche-Comté, et pour ce motif nous avons pensé qu'il serait opportun de publier le compte de 1308 qui donne une liste complètement inédite des personnes et des communautés ayant des rentes sur la saline à cette époque.



COMPTE ORIGINAL

DE

RECETTES ET DÉPENSES

DES

REVENUS DU COMTÉ DE LA FRANCHE-COMTÉ

(Bibliothèque impériale n° 8551. Original sur vélin. XIVe siècle).

C'est la valeur de la saugnerie de Salins d'une année fenissant au noel l'an mil trois cent et huit. Dès la première semene qui commença au noel l'an mil trois cent et sept jusques par toute la vingt-cinquième semene enssigant, Ne valut riens li gros de la tauble pour Madame ne pour ses partaiges.

La XXVI semene valut li gros LI lib.

La XXVII sem.	III^{c} XXX lib.
La XXVIII sem.	VIII^{xx} XIII lib.
La XXIX sem.	LXIII lib.
La XXX sem.	CXI lib.

La XXXI sem.	$\overset{\text{xx}}{\text{VI}}$ IX lib.
La XXXII sem.	CXVII lib.
La XXXIII sem.	$\overset{\text{xx}}{\text{VI}}$ XV lib.
La XXXIIII sem.	$\overset{\text{xx}}{\text{VI}}$ III lib.
La XXXV sem.	$\overset{\text{xx}}{\text{VI}}$ VI lib.
La XXXVI sem.	$\overset{\text{xx}}{\text{IIII}}$ XIX lib.
La XXXVII sem.	$\overset{\text{c}}{\text{II}}$ XXII lib.
La XXXVIII sem.	$\overset{\text{xx}}{\text{VI}}$ IX lib.
La XXXIX sem.	LXXV lib.
La XL sem.	$\overset{\text{c}}{\text{II}}$ $\overset{\text{xx}}{\text{IIIIV}}$ lib.
La XLI sem.	$\overset{\text{c}}{\text{III}}$ lib.
La XLII sem.	nient.
La XLIII sem.	$\overset{\text{c}}{\text{III}}$ LXIII lib.
La XLIIII sem.	$\overset{\text{c}}{\text{V}}$ XXVIII lib.
La XLV sem.	$\overset{\text{c}}{\text{V}}$ LV lib.
La XLVI sem.	$\overset{\text{c}}{\text{IIII}}$ XIIII lib.
La XLVII sem.	$\overset{\text{c}}{\text{III}}$ $\overset{\text{xx}}{\text{XIII}}$ IIII lib.
La XLVIII sem.	$\overset{\text{c}}{\text{III}}$ LX lib.
La XLIX sem.	$\overset{\text{xx}}{\text{VIII}}$ XIIII lib.
La L sem.	nient.
La LI sem.	nient.
La LIIe sem.	nient.

Somme du Gros de la tauble pour Madame et pour ses partaiges V^{m}· II^{c}· XXXII lib.

Item valurent li menus deniers en lan dessusdit pour Madame et pour ses partaiges M. XXIII lib. XII sous VII deniers.

Item valurent les chauderates en lan dessusdit pour Madame et pour ses partaiges, les missions et les gaiges du clerc rabatus M. IIII^{c}· M^{c}· LXXIII lib. V sous VIII deniers.

Somme du gros de la tauble des menus deniers et des chauderates VII^{m}· VI^{c}· XXVIII lib. XVIII sous III deniers ; Dont li tiers est pour Madame II^{m}· V^{c}· LXXVI lib. VI sous I denier.

An l'an M. CCC et VIII u mois de mai ai pris madame en la salnerie M. livrées de sel, lesquels ele prent chascun an u dit mois davantaige sus le communal et se vendait li sel en la salnerie, adonc XV sous la charge. Et en ot Madame pour ces M. lib. XIII^{c}· XXXIII charges et une beneste et XV deniers avec cils sel ai esté vendus a Morellet M. lib.

Item pour la partie du siexte de la dumene et de XX celot pour l'année devant dite rabatus LXV sous IIII deniers que l'en en dut l'autre année de retour LXXI sous II deniers.

Item pour la partie Madame des costumes des chauderates XXXII sous VI deniers.

Item pour ce que Madame prent chascun an en la saugnerie pour monseigneur Jehan de Salins X lib.

Item pour ce que Madame prent chascun an sus les gaiges maistre Thomax, c'est à savoir pour

le tiers de VII sous qu'il prent de gaiges par semene liquels gaige li sont ostez pour la partie Madame si en a eu Madame pour son tiers VI lib. XVI deniers.

Item que Madame prent chascun an en la saugnerie sus la rente que li sires de Montfalcon y tient pour escheainge que il fit à Monseigneur le comte en la chestelnie d'Ornans.

Item pour le tiers de X livres XXII den. que Madame prent chascun an sus Guyot d'Esterno lesquels li autre partaige li ont données se Madame si accordait LXVI sous VIII deniers.

Item que Madame a recovré pour ceste année pour les XXI buillons que cilz de la Cherité ont la salnerie lesquels il cuisent du bois communal es partaiges pour CII sous le buillon. Et le buillons a costé ceste année VI lib. II sous V deniers et partant. Si en a eu Madame pour le tiers du plus VII lib. III sous. Dès le Noel lan M. CCCVII jusqu'au Noel lan M. CCCVIII Ont pris Madame et sui partaige en la salnerie en dyvers temps et en plusieurs parties par acort XV$^{m\cdot}$ et VI$^{c\cdot}$ charges de sel; Donc li tiers de cel sel est pour Madame : V$^{m\cdot}$ et II^{c} charges et se vendait le sel en la salnerie XV sous la charge. De ces V$^{m\cdot}$ et II^{c} charges de sel de la partie Madame Ont esté vendues II$^{m\cdot}$ CXLII charges et une beneste a XV sous la charge vaillent M. VI$^{c\cdot}$ IIII lib.

Item IX$^{c\cdot}$ LXVI charges et une beneste au pris de XIIII sous IX deniers la charge vaillent VII^{c} XII lib. XII sous II deniers.

Item II^{m}· IIII^{xx} une charge et deus benestes, au pris de XIIII sous VII deniers la charge vaillent M. V^{c}· VIII lib. XV sous III deniers.

Item que l'en en ai despandui en Bracon pour seler IIII^{xx} XIX bacons pour Madame X charges.

Somme de ce sel vendu et despendu en Bracon qui a esté pris par acort V^{m}· et II ^{c}· charges.

Et a valu a dyverses raisons si comme dessus est dit III^{m}· VIII^{c}· XXV lib. VII sous V deniers.

Item a encore eu Madame pour son tiers de C charges de sel portées vendre a Champlite par Jehan Verguet, qui furent vendues LXXV lib. XXV sous.

Somme de toute la valeur de la salnerie pour la partie Madame de l'an dessusdit VII^{m}· IIII^{c}· IIII^{xx} lib. VIII sous II deniers. Et demorèrent à Madame LXXVI charges dou sel des chauderaites que li partaiges ont pris en ceste année par acort. De ce chiet pour le comte de Montbéliard qui les prent de rente chascun an de son partaige sus la rente madame pour un an fenissant au noel l'an M. CCC VIII M. lib.

Item pour la rente monseigneur Henrry de bourgogne pour celi année sauf ce que Madame ai acquis de celi rente V^{c}· lib.

Item pour la rente monseigneur Hugues de bourgogne qu'il i prent aussi par an V^{c}· lib.

Item pour la rente qui fu monseigneur Estene de bourgogne pour un an aussi IIII^{c}· XL lib. sauf les aumônes et les autres charges assignées sus celi rente.

Item au duc de bourgogne qui les ai de rente chascun an à tous jors sus ledit partaige Madame pour celi année pour mille lib. de viennois VIIIc· lib. tournois.

Item aux hoirs Amary de besençon de fief a tous jours XXXII lib.

Item pour le fief aus hoirs au Navarret de besençon XX lib.

Item pour le fief aux heirs monseigneur Symon baudry de Bracon XXX lib.

Les IIc· livres que li temples i prenait de rente perpétuel de par le seigneur de Grantson ne sont point paiées mais son demorées en la main Madame. Et les devra paier Madame a celui a qui eles devront estre.

Item aux cordeliers de Grantson pour le dit seigneur de Grantson de rente perpétuel C lib.

Item au prieur de Grantson pour ledit seigneur de rente perpétuel C lib.

LI sous que la maison du temple de Salins i prenait de rente sont demorés par devers Madame qui les doit.

Item a l'abbaye de citiaux d'amonne a tous jours X lib.

Item aux chenoinnes de St-Michel de Salins d'amonne a tous jours, pour une chapellenie fondée en ladite englise pour monseigneur le comte XX lib.

Item aux hoirs monseigneur Jehan Février de rente a tous jours pour un an LXXxx lib.

Item a monseigneur Odon de la lielle chapelain

Madame du don Madame a vie IIII lib.

Item aux hoirs Guillemin Graillet de besençon de fief a tous jours X lib.

Item pour la rente d'une chapellenie fondée en Bracon pour Madame X lib.

Item a Gerard de Ceys du don Madame de rente a tous jours lesquels il tient de fief de Madame X lib.

Item aux hoirs Girart de l'ospitaul de rente perpétuel LXXI sous VIII deniers.

Item à Guillemin charpentier de Bracon qu'il prent par an pour entretenir la fonténe de Bracon C. sous.

Item pour les gaiges au bornet de Bracon a velontei pour la garde des portes de Bracon CXVII sous IIII deniers.

Item pour les gaiges Jehannin de Chariey demorant en la salnerie pour Madame a velonté pour un an XXVI lib.

Item pour une robe que l'en done par an au dit Jehan avec ses gaiges C sous.

Item pour les gaiges maistre Guillaume-le-Petit, clerc qui demeure aussi en la salnerie pour Madame a velonté pour un an aussi XX lib.

Item pour les gaiges monseigneur Jehan Auborne chapellain de Bracon qui demeure aussi en la salnerie pour Madame a velonté pour un an et prent VII sous la semene XVIII lib. IIII sous.

Item pour la rente aux trois maistres des engins du don Madame a leur vies, c'est à savoir maistre Jehan, maistre Pierre et maistre Othe, as

trois XV lib.

Item a monseigneur Hugues de cromari de rente a vie du don Madame XL lib.

Item a Thomax qui fut charretier Madame du don Madame a vie X lib.

Somme des charges et des gaiges assignez sus le partaige Madame en la salnerie III^{m}· VIII^{c}· IIII^{xx} lib. et VIII sous. Ce sont II^{c}· III lib. moins que les autres années et demeurent à Madame pour le temple... et Madame les devra à ces a qui l'en les devra rendre.

Demeurent à Madame pour la salnerie III^{m}· VI^{c}. lib. II deniers et LXXVI charges dou sel des chauderaites.

NOTICE

SUR

LE VILLAGE DE MOSNAY

PAR

D.-A. THIBOUDET

NOTICE

SUR

LE VILLAGE DE MOSNAY

Le voyageur qui s'en va par l'ancienne route de Lons-le-Saunier à Poligny, trouve à sa gauche le petit village de Mosnay, dont les maisons, suspendues à la pente d'un coteau, caressent l'œil, en se mêlant à l'azur infini du ciel. Les aspects toujours différents de ces perspectives, amusent la pensée et varient à l'infini les jeux de l'imagination. En effet, on sent que là tout est tranquille, tout est discret, tout est calme, c'est le travail dans le silence. Puis ces aspects si variés, tournent aux choses champêtres, toutes les vues donnent sur des vies recueillies et silencieusement occupées au travail de chaque jour. Ce n'est pas que ce calme si complet ne puisse avoir quelque chose de monotone pour l'homme accoutumé au tapage et au tumulte des villes ; ce n'est pas qu'il n'y ait quelque chose

de vide pour celui qui cherche à échapper à l'ennui de son existence ; mais nous croyons que la vie de campagne, bien occupée, est également satisfaisante pour l'âme et pour le corps.

Cela posé, recherchons ce qu'a été dans le passé cette petite peuplade : nous voyons qu'elle offre les mêmes aspects que dans le présent ; seulement, un peu plus de misère et de tristesse dans la vie. Les savants, du reste, l'ont presque tous oubliée, tant l'ombre et l'obscurité s'étaient faites sur ce petit village. Chevalier lui a consacré une demi-page. Il en a fait remonter l'origine à un hermitage dont quelques coins du territoire portaient le nom. Et cependant, beaucoup de nos localités ont eu des hermitages, et, malgré cela, leur origine gallo-romaine n'est pas contestée. Le canton du territoire de cette commune, connu sous la dénomination de la Ville, indiquerait plutôt une origine romaine.

Ce fut environ en l'année 1116 que Guillaume, archevêque de Besançon, donna l'église de Mosnay et ses dépendances au prieuré de Vaux (1). Cette donation fut confirmée en 1120 par le pape Callixte, puis en 1140 par le pape Luce Ier (2).

Dès ce moment, nos auteurs se taisent pendant plusieurs siècles sur Mosnay. On dirait que quelque chose du calme et de la vie silencieuse des monastères a passé sur ce village. Un moine bénédic-

(1) Chevalier, t. I, p. 320, et *Histoire manuscrite de Vaux*, de Dom Chassignet.

(2) Cette seconde bulle ne se trouve que dans l'*Histoire manuscrite du prieuré de Vaux*, du savant Dom Chassignet.

tin, peut-être l'habitant de l'hermitage, desservait primitivement l'église de cette localité; mais nous n'avons trouvé, nulle part, dans les archives du prieuré de Vaux, consultées cependant par nous avec soin, aucune trace de ce prieuré dont parle M. Rousset dans son *Dictionnaire statistique des Communes du Jura* (1), et qui ne paraît pas avoir existé. Nous ne connaissons aucune charte ni aucun parchemin de ces archives qui constate un prieur de Mosnay.

Ce petit village n'échappa à aucune des guerres dont la Franche-Comté fut victime : l'invasion de Louis XI le ruina, et nous verrons, dans un moment, pendant combien de temps il se ressentit des funestes suites de la guerre de Henri IV.

Les revenus de l'église et de la cure de Mosnay étaient très-minces; ce qui motiva d'abord une fondation, en 1612, de François Desvignes de Mosnay, dont les termes sont curieux à rappeler : *Désirant l'augmentation dudit revenu* (celui de la cure de Mosnay), *et considérant notamment que, pendant l'octave de la Feste-Dieu, l'on ne pourtoit la procession et le Saint-Sacrement à l'entour de l'église dudit Mosnay* (2)..... Après ces considérants, ce François Desvignes fonde, en faveur de

(1) Cet auteur, dans le livre cité, dit que les moines de Vaux avaient un prieuré à Mosnay. Il en indique même la maison. C'est probablement celle du desservant, constatée, comme on le verra, par l'enquête de 1612.

(2) Chacun sait que la Fête-Dieu et son octave se célébraient, avant le Concordat, le jour même où elles tombaient.

ladite église, la rente annuelle de deux francs, *payable en l'octave de la Feste-Dieu, à charge au sieur curé de dire, en ladite église, chaque jour de l'octave, les complies, de faire la procession, et de porter le Saint-Sacrement à l'entour de l'église.* Et si le curé ne veut pas remplir les charges ci-dessus rapportées, ledit François Desvignes entend que les arrérages soient donnés aux pauvres. Nous avons copié, comme l'on a pu s'en apercevoir, sur le titre de fondation.

Le revenu très-minime de l'église de Mosnay, qui avait motivé la fondation que nous venons de rapporter, détermina une enquête dont nous allons assez longuement nous occuper.

Cette enquête eut lieu, comme nous l'avons dit, en cette même année 1612, *à la suite d'un procès avec le prieur de Vaux, ordonné par le sieur Brutignot, curé de Mosnay, afin de prouver que les revenus de la cure de Mosnay étaient insuffisants à l'entretien honnête du curé.*

Ce document est précieux à plus d'un titre; non-seulement il est utile pour l'histoire particulière de Mosnay, mais il fournit des documents curieux pour la statistique ancienne, pour la solution de certaines questions économiques, et, en même temps, il fournit des documents précieux pour l'étude de l'histoire du clergé inférieur. Nous le copierons en changeant quelques expressions qui ne rendaient pas une pensée cherchée

(1) L'original est déposé aux archives du Jura, section de Vaux.

péniblement, et quelquefois l'orthographe, afin d'en rendre la lecture plus acceptable pour le lecteur ; mais nous nous sommes conformés scrupuleusement au sens indiqué. Malheureusement, vingt pages de ce manuscrit, déjà fort endommagé, manquent au commencement ; elles nous eussent peut-être apporté des renseignements nouveaux.

« ..... La cure d'icelle (la commune de Mosnay) est fort petite ; et est impuissante à pourvoir à la nourriture et à l'entretien du sieur curé ; le nombre des habitants est petit, et ne consiste qu'à environ vingt-cinq ménages.

« Les revenus de la cure consistent seulement en quelques menus droits : le droit de sépulture, de bénédiction matrimoniale, droit des gisants[1], droit d'offrande et autres semblables.

« Chaque habitant de Mosnay ayant charrue, doit à la cure deux journées libres, et par corvée pour la culture des terres de ladite cure, l'une en automne, et l'autre en caresme.

« Et ceux qui n'ont pas de charrue, lorsqu'ils sont commandés pour la culture des vignes dépendantes de ladite cure, doibvent une journée à bras.

« Il n'y a du reste, au dit Mosnay, que trois charues y chariant bien ; auparavant il y en avoit quatre ou cinq.

« Il est encore dû audit curé, la gerbe du feu et la gerbe de la passion, pour l'acquittement des-

(1) Droit d'anniversaire.

quelles doibvent se payer pour chacun des chevaux mentionnés ci-devant, deux gerbes, l'une de froment et l'autre d'avoine; et au regard des aultres habitans, pour chaque feu les totages [1], en dîmes qui se prélèvent sur les orges blancs, febves, et panil dont la onzième gerbe est appelée grabadis à raison de quoi le dit sieur produisant [2], est débiteur envers le père sacristain de Vaux, par accort fait entre eux de cent sous par an de redevance envers ledit sacristain; au moyen de quoy, il peut tirer annuellement quinze quartaux [3], desdites graines; ce qu'il peut affirmer, puisque dans les dernières années, il a recueilli, tant dudit grabadis, que de la susdite gerboise (dîme de la gerbe) dix-huit quartaux: et il en eût pu tirer autant, pendant la présente année pour le cheneve (chanvre), qui croit audit Mosnay [4]. Et il a eu, *pendant la dernière année, y comprenant les fruits de quatre nouhiers* (noyers) prouche le cimetière en *cinq fruis asseurés, le revenu des biens de ladite cure consistant en une demie soiture de prel es Bessumes*, territoire de Mosnay, pouvant valoir par an chacun neuf gros; de plus, ladite cure possédoit environ sept journeaux de terre labou-

(1) Totage est là probablement pour total.

(2) C'est-à-dire le curé de Mosnay.

(3) Le quartal valait huit mesures; pour les liquides, il valait le quart du muid.

(4) Pour entendre complétement ce passage, il faut dire que les biens des cures étaient souvent cultivés par des amodiataires qui faisaient valoir le domaine du curé. On trouvera encore plusieurs dépositions dans ce sens.

rable sise audit territoire, tant en *Tresot, Crujere, Prestibos* au *Chanois, Baucamp* puis es *Lougeat.* Desquels champs ledist sieur curé peut tirer par commune année trois mesures de chacun journal, de la graine qui y est.

« De plus, il y a deux journeaux de vignes, scavoir: deux œuvrés en Roussot, deux œuvrés en *Quarterot*, quatre œuvrés *Sous la ville*, et un journal en *Viners*, lesquels sont en venue, et.... culture. Les susdits habitans sont tenus à faire la moitié par estime des vignes,

« En outre la cure possède encore deux journeaux de vigne au susdit lieu de *Viners,* confinant le susdit journal, ces deux journeaux ont toujours été en bonne culture, jusqu'à la présente année que ledit sieur produisant les a laissé follement tailler, en partie, aux frais du sieur de Crissi.... et ont été les fruits, présentement pendant appréciés à douze francs ce qu'il dict scavoir pour avoir été présent à l'estime. Il ajoute que les deux journeaux ont été donnés à ladite cure par le sieur Doroz.

De plus, il y a une maison (la cure) qui se trouve devant celle du sieur de Crissi, consistant en une chambre et un poèle, une cave, une grange et une étable, avec un jardin et un verger contigu, où le déposant a vu résider le sieur curé jusqu'à environ deux ou trois ans en ça, qu'il s'est retiré à Poligny en laissant son vicaire, M. Pierre Broye, qui a résidé environ six mois.

« Le dit déposant assure en outre qu'en sus des

redevances de ladite cure, il y a les rentes veyagères, même celle de douze francs due par Bonaventure Moutot, puis celle de cinq livres due par Jacques Froye ou ses héritiers pour la maison chargée du cens; une aultre de deux francs pour le luminaire due par François Desvignes, puis une autre rente de cens sous due par les marchands [1], et une autre de neuf gros que doit Mariot Vuynes, à raison de l'aceneissement à luy fait d'un quart de verger, estant en bas dudit villaige dépendant de ladite cure.

« Lequel dû, le sieur déposant assure, d'après quelques autres habitans, revenir à environ quatre-vingt-dix francs, ce qui ne peut suffire pour l'entretien honneste et nourriture d'un homme d'église insigne, comme d'un sieur curé, à cause des charges et dessertes que le sieur produisant a de présent entretien.

« De plus, le susdit déposant ajoute que les antécesseurs d'icelluy prenoient trés grande peine à la culture de leurs héritages afin de pouvoir vivre et s'entretenir. Mais depuis, le revenu a esté beaucoup augmenté par l'annexité faiste des biens de la confrérie du Saint-Esprit fondée audit lieu, d'après la donation faiste par le sieur Doroz; et d'après d'autres pieuses fondations.

« Le déposant ajoute qu'il sait que ledit sieur produisant paye annuellement la dîme audit sieur révérend prieur de Vaux, comme tout autre habi-

(1) De Poligny.

tant du lieu, tant pour les vendanges que pour les graines. Ayant maintenu sa déposition véritable, et a signé

« Honoré Gonrard, prêtre vicaire à St-Lothein, âgé de soixante ans, témoin interrogé sur les mêmes articles :

« Dépose qu'il a bonne connaissance du sieur produisant comme aussi du fait de la commune de Mosnay, parce qu'il y a résidé comme vicaire et desservant, pendant les années 1597, 1598, 1599, pendant lesquelles années il ne s'étoit présenté aucun sieur d'église pour illec administrer, à raison de la pauvreté du revenu, et de la majeure part des habitants dudit lieu, en nombre de environ vingt-quatre ou vingt-cinq mesnages.

« Qu'il sait ceux qui ont charrue et chevaux et qui doivent chacun deux corvées à bras pour la culture des vignes.

« Comme aussi ils doivent la disme de la gerbeine qui se prélève le jour de la passion, scavoir : pour chaque ménage, deux gerbes, l'une de froment, et l'autre d'avoine ; et pour chaque cheval de charrue, même quantité par moitié froment et avoine.

« Ils doivent de plus la disme du grabadis, qui pour lors, se partageoit par moitié avec le sacristain de Vaux. Cette disme consistant dans la onzième gerbe d'orge blanc, de fèves, de panis, ou de millet et de cheneve (chanvre). »

Puis suit le détail des rentes en tout semblable à ce que l'on a déjà lu... « En quoy consistoit tout

le revenu de la cure. Il n'a reçu pour la première année, qu'environ quinze francs, pour la seconde trente, pour la tierce quarante francs, à raison des pauvretés lors régnantes pour cause de guerres qui ont affligé ce pays, l'an 1595, et par le moyen desquelles n'y estoit quasi resté personne audit vilaige, de sorte qu'il étoit impossible audit sieur prêtre de s'entretenir et vivre en son petit revenu; et qu'il a dépensé pendant lesdits trois ans plus de douze vingt francs de ses propres biens.... et bien souvent deux ou trois maisons, des principales dudit lieu se treuvant... (1) dans la nécessité de chercher du vin en d'autres vilaiges pour célébrer la sainte messe à cause de ladite pauvreté.

« Et il maintient et asseure sur sa conscience, qu'il n'y avoit alors prestre tant ménager et sobre qui put y vivre un quart d'an de ses revenus, comme il ne pourroit encore à présent si les choses étoient dans le même état.

« Du reste il ne sait ce qui a été ajouté depuis, soit par les biens de la confrérie du Saint-Esprit, donnés par le sieur Doroz, soit par l'accort fait avec le sacristain de Vaux. Il ajoute qu'au moment de sa desserte. Il ne dépendoit de ladite cure aucun pré, à part une demie soiture de laquelle revenoient dix-huit gros de rente par an; cette pauvreté l'occasionna à quitter ladite desserte et de se retirer en son lieu.

« Il ajoute qu'il a été seulement payé des aréa-

(1) Ici le manuscrit est déchiré.

ges (arriérés), desdites rentes, depuis qu'il en a quitté ladite charge, ne l'ayant pu auparavant. Et s'il avoit eu une maison de curé, il déclare qu'il n'en fut pas sorti, à cause de l'amitié qu'il avoit conceu pour les habitans.

« Requis sur le fait de sa demeure, il dépose que lorsqu'il résidoit audit Mosnay, c'étoit dans la maison du révérend prieur de Vaux....

Et au cas ou ledit desservant ne vouloit les mettre en besoigne (pour les journées à lui dues par les habitants) puisqu'il y a assez de terres labourables dépendantes de ladite cure, s'il ne vouloit faire telle corvée à chacune saison au prix de trente sous par jour avec tous les frais de nourriture [1].

« Et ceux des habitans qui n'ont pas de charrue doivent une corvée équivalente à deux gros ce qui lui apporteroit beaucoup de commodité, si lesdits habitants estoient en bon nombre et riches.... mais la plupart d'iceux sont pauvres ; il est impossible audit déposant de vivre et s'entretenir honnêtement selon sa qualité ; mais s'il vouloit faire cultiver ses terres au moyen desdites corvées qui lui sont dues, il en tireroit beaucoup plus de produit qu'en les laissant incultes.

« Quant à la dîme du grabadis elle peut fournir huit quartaux.... déposant comme admodia-

(1) Tout ce texte dans l'original est incorrect et obscur. Nous croyons, du reste, avoir suivi le vrai sens. La journée de trente sous s'entend ici de la journée de cheval ; elle est chère probablement à cause de la rareté du bétail.

teur pour l'an passé, il peut offrir audit curé deux quartaux de froment, deux d'avoines, deux de pani, six quartaux d'orge blanc et autant de febves, et il en eût offert la même quantité si le sieur produisant lui eût voulu remettre ladite amodiation; mais il a préféré faire amodiation à prix d'argent; ce qui provient tant de l'ancien état de ladite cure qu'à raison de l'accort fait cy-devant avec le sieur sacristain de Vaux, qui souloit (avoit coutume de) prélever la moitié dudit grabadis.

« Dépose aussi scavoir que le sieur produisant jouit, à cause de la dite cure, d'une demi soiture de pré en *Bessumes*, pouvant rendre en revenu annuel 18 gros, (pendant) huit à neuf mois; et semblablement deux journeaux de vignes audit lieu es *Viners* qui furent donnés par le sieur Doroz, jointement la susdite maison dudit sieur curé; et comme il a encore perçu l'an passé le revenu des noyers dépendants de la dite cure, il l'évalue à neuf pintes d'huile.

« Et pareillement ont rendu les deux journeaux de vigne, situés en fort bon lieu, aux dernières vendanges, ayant seulement quitté la culture d'iceux, la présente année, au regret des habitans, sur lesquels le sieur produisant curé avoit dîmé ses offrandes et oblations qui se font à la dite église [1]. »

Puis suit le détail des rentes que l'on a déjà

(1) A l'offertoire, on offrait alors non seulement de l'argent, mais des poulets, des gâteaux, etc. Cet usage subsiste encore en Savoie.

lu. Le déposant ajoute la rente de François Desvignes, dont on a vu le considérant avant l'enquête susdite, « pour certaine fondation par lui faite en ladite église, pendant l'octave de la fête Dieu.... Tout lequel revenu le déposant estime valoir, par an, quelque quatre vingt francs, sans autrement ni plus spécialement pouvoir le déclarer. Il assure, cependant, qu'il a été bien augmenté dès environ douze ans, en ça, tant par le bien de ladite confrérie, qu'autres donations et fondations qui ont été faites.

« Néanmoins les antécesseurs du sieur produisant sy entretenoient honnêtement et sans difficulté avec les Paroissiens ni avec d'autres, il juge aussi que le sieur produisant ayant plus de revenu que ses devanciers, il peut mieux s'entretenir à raison de l'augmentation dudit revenu; et il auroit davantage s'il vouloit, en faisant cultiver ses terres et vignes, comme il pourroit, au moyen desdites corvées qu'à la vérité ses revenus ne sont pas au plus (1), que d'autres es meilleures cures; et que le susdit curé est fort chargé de dessertes par les fondations qui y sont faites.

Déposition de Guy Bonheure, de Mosnay.

« Dépose que quoique originel du lieu de Poligny, il a été néanmoins admis habitant audit Mosnay

(1) Vieille locution pour dire ne valent pas mieux que ceux des, etc.

des environ quinze ans, ou des lors il a résidé; alors il connoit les moyens et revenus des autres habitans, après qu'ils ont été quittes de la corvée pour la somme de quatre gros.

« Il ajoute qu'ayant fait travailler aux terres qu'il a audit lieu il en a toujours payé pour chaque journée, tant d'automne que de caresmes la somme de trente sols [1], selon que d'ordinaire elles sont payées.

« De plus, il dépose savoir que ceux desdits Paroissiens, qui n'ont pas de charrue, doivent annuellement une journée à bras. Il ne peut fixer le prix de cette corvée, parce qu'il ne l'a pas vue payer audit lieu de Mosnay, mais il l'a vue aux lieux circonvoisins être estimés d'ordinaire à cinq sous, outre la nourriture. Du reste, il l'a payée autant à moisson qu'à d'autres besognes. Or, comme le nombre des parochiens est petit, et le revenu de ladite cure fort pauvre, le déposant assure qu'il est impossible audit produisant de s'entretenir, et vivre honorablement de ce revenu comme doit le faire un homme d'église, et qu'il n'a pas de quoi faire pour la moitié de l'année, s'il n'a quelqu'autre moyen d'existence.... Du reste, il s'est passé dix-sept ans depuis les guerres du pays, sans que ledit curé ait reçu autre chose que trois ou quatre blancs à cause de la pauvreté desdits habitants. Il ajoute que ledit sieur curé jouit de la dime pour

(1) Il est évident qu'il est ici question de la journée d'homme et de cheval.

un tiers de pré aux *Bessumes*, dont il peut tirer vingt sous par an.

« Il ignore, du reste, le revenu annuel du domaine de la cure ; mais il peut dire qu'il perçoit de chaque journal de terre qu'il tient à Sellières, proche de Mosnay, un quartal de graîne annuellement, ou bien la somme de trois francs à son choix.

« Il dépose encore avoir vu, dès environ six à sept ans, le sieur produisant jouir d'une maison curiale sise au village de Mosnay, consistant en deux chambres, la première icelle à feu, une cave vostée et une petite grange et quelque petit verger et jardin, où ledit sieur déposant dit avoir bu et mangé plusieurs fois avec le sieur produisant.

« Il ajoute qu'il lui a aussi entendu dire que la maison provenoit du sieur Doroz, moyennant quoi [1], il étoit obligé de nous dire les vêpres en ladite église de Mosnay, chaque dimanche et festes de Notre-Dame, et d'apôtres ; mais il n'en a joui ; et reste maintenant au lieu de Poligny.

« Il dit encore que pour semer du froment audit lieu de Mosnay, il faut labeurer la terre en quatre ou cinq tours de charrues ; en sorte qu'il y a peu de prouffit à semer, si ce n'est pour rapporter à ceux qui fond le labeur par eux-mêmes et par leurs propres bestiaux.

« Il adjoute qu'il a ouï dire, sans savoir à qui, que la cure de Mosnay payoit dîme au seigneur révérend prieur de Vaux, des fruits provenant de

(1) C'est-à-dire moyennant la donation de cette maison.

ladite cure ; il dit encore que chaque journal de terre, duement labouré et matrassé, peut rendre chaque année, sans compter les essemens, six à sept quartaux en froment. Et, si ladite culture qui doit être de cinq coups de charrue, défailloit (1), il ne pourroit rendre qu'environ quatre quartaux.

« Il sait que la dîme de chenève, rière (2), la dite seigneurie de Mosnay, appartient audit sieur curé du lieu, de laquelle il tire quelquefois quatre à cinq francs, d'autrefois six, selon qu'il se trouve, ayant aussi entendu dire que les marchands dudit Poligny devoient à la cure, pour fondation y faite, une autre rente de cens solz estevenants, pour fondation qui y étoit faite.

« Semblablement audit sieur curé appartiennent toutes oblations, offrandes, épousailles, et aultres petits droits curiaux, accordés par quelques offrandes, comme de poulets et autres semblables qui se font en ladite église les jours de feste, et qu'il ne peut estimer. »

Déposition de Etienne Canet, charpentier.

« Dit être bien certain qu'au sieur révérend prieur de Vaux compète et appartient le droit de dîme en vin et en graine sur tous les habitants de Mosnay, dont il est qualifié seigneur à cause

(1) Produisait moins.
(2) Pour proche ou près de.

dudit prieuré, et dont il l'a toujours vu jouir paisiblement, depuis qu'il est résident audit lieu.

« Plusieurs autres droits, dépendant de la cure, appartiennent audit sieur produisant, tant à cause de l'ancienneté de ladite cure, qu'à cause de la confrérie du Saint-Esprit fondée audit lieu, et annexée dès environ six ans ; le bien de laquelle consistoit en trois journeaux de terre ; environ un journal de vigne, et un verger contenant environ un journal.

« Parmi les terres dépendantes de la cure, le déposant cite le journal de terre situé en Bessumes, qu'il tient en amodiation pour trois mesures de graine, telle qu'elle y est semée ; puis deux journeaux et demi, tenus en amodiation pour sept francs par an : un autre champ contenant environ un journal pouvant, par commune année, rendre trois mesures, puis un demi journal situé en Beaucamp, pouvant rapporter, à prix honnête, une mesure et demie de graine. Huit œuvrés plus un journal de vigne, dit l'enquête, peuvent rendre en revenu annuel neuf gros pour cinq œuvrés, l'un portant l'autre, tout frais et culture déduits. »

Suit l'énumération des propriétés que l'on connait déjà ; puis il est ajouté que ledit curé a quitté ses vignes et sa maison, qui étoient en très bon état, parce qu'il dit que, à cette occasion, il étoit chargé de dire vespres, les dimanches et jours de festes solennelles.

« Le déposant ajoute que Pierre Broye, des en-

virons [1], il y a deux ans, a servi de vicaire audit Mosnay, pendant l'espace de huit à neuf ans, d'après une convention qu'il avoit faite avec le sieur produisant à raison de trois gros par jour, de quoy il pouvoit vivre, d'autant mesme, que les bonnes maisons dudit lieu, étoient contentes de le recevoir pour boire et manger, comme elles eussent volontiers (fait avec) ledit sieur curé s'il y eût voulu demeurer résidant : ayant entendu dire que le sieur Broye estoit décédé à l'hospital de Poligny ,ou, constitué en fort vieil âge, et destitué de tout moyen de vivre et de desservir, il fut contraint de se retirer.

« Cette déposition se termine en disant que la production par année commune, par journal, est de six quartaux de graîne, et qu'on avoit constitué (décidé) audit village de Mosnay d'employer les corvées à bras à la culture de la vigne, ce qui ne lui a jamais été refusé (au curé) ayant été par ce moyen lesdites vignes entretenues en bonne culture ; même pendant les trois ou quatre premières années qu'il en a été pourvu. »

Déposition de Philibert Banigault.

« D'après cette déposition, dont nous allons passer les choses que nous savons déjà, les habi-

(1) Probablement, et le sens le veut, il faut ajouter ici les mots : d'au delà...

tans de Mosnay étaient pauvres, et chargés de beaucoup de redevances.

« La journée à bras pouvoit valoir deux gros et celle de charrue, outre la nourriture, dix-huit gros et autant en donnent au moins les autres habitans dudit lieu, bien se résolvent-ils à ne payer audit sieur curé que quatre gros parce qu'il ne reste (tient) qu'à luy, qu'ils ne travaillent; ce qu'ils désireroient beaucoup mieux, que de donner aucune somme, pour le désir qu'ils ont d'entretenir en bon état les héritages de ladite cure, qui, à défaut de ce, étoient en apparence de tomber en friche, ainsi qu'ont fait déjà quelques vignes depuis peu de temps faulte de culture. »

Il détaille ce que ledit curé doit prendre et percevoir incontinent après la moisson : « Ledit déposant a vu que quelques antécesseurs du sieur produisant en ladite cure, qui après l'office du jour de la feste de l'exaltation de la Ste-Croix (1), alloient bénir les gerbiers dudit village ; et, d'un même train, faisoient prélever les gerbes ainsi dues ; et elles leurs étoient librement accordées, telles qu'ils les choisissoient, comme il l'a encore vu faire audit sieur produisant, il y a quelques années. Et compète (appartient) encore, pour le présent, à raison de l'accort fait avec le sacristain de Vaux, le totage (total) du dîme qui se prélève sur les menues graînes etc. . . . . comme de même l'unzième (gerbe) de cheneve (chanvre),

(1) Environ le 14 septembre.

auquel (dîme) le dit sieur de Vaux, quoique à luy appartient le dîme de vin et graîne audit lieu, n'empêche n'y demande aulcune chose. Ains le tout est perceu par ledit sieur produisant; en ayant tiré les ans passés par chacune année dix-huit quartaux de graîne scavoir, deux quartaux de froment, deux quartaux d'avoine, deux de panil, six quartaux d'orge blanc, et six quartaux de fèves; revenant le tout aux dix-huit quartaux qu'il prend et mesure dans sa grange.

L'amodiation des Bessumes, consistant en une soiture, valoit par an vingt sous.

« Deux journeaux de terre arable étoient amodiés sept francs [1].

« Il est encore dit, dans la même déposition, qu'après les guerres du pays, en nonante-cinq, lesquelles ayant causé mirables pauvretés, pertes et misères audit lieu de Mosnay, la cure d'icelle a demeuré par quelques temps sans pasteur particulier, pendant que le sieur curé de Toulouse la desservoit et en percevoit les revenus. »

Déposition de Etienne Desvignes.

« Le déposant dit que la majeure partie des habitants de Mosnay étoient de pauvres grangiers et admodiateurs. Au moyen de quoy ledit sieur curé perçoit peu de revenus.... Cette déposition ajoute

(1) Il nous semble qu'il doit y avoir ici quelque erreur sur ce chiffre.

que le prieur de Vaux percevait sur chacun desdits habitants la dîme de vin, de froment et d'avoine; et le curé l'onzième gerbe des orges blancs, fèves, panil, chanvre, la dîme appelée grabadis, etc.

« Il déclare avoir entendu dire que le sieur produisant vouloit vendre sa part des fruits des vignes; ansi que le déposant l'asseure; parce qu'il les tient à façon pour la moytié des fruits, et cette moitié aurait été appréciée à 12 francs. Il a encore entendu dire que le susdit curé devoit cent solz audit sieur sacristain, chascun an, au moyen du susdit accord fait avec lui pour le fait des grabadis, desquels il souloit (avoit coutume) de prendre la moytié. Et autre fois luy a vu payer au sieur révérend prieur de Vaux, la dîme, tant de vendange que de graine, pour les terres et vignes dépendant de ladite cure; ainsi que les autres habitans dudit lieu......... »

Il est inutile, je pense, d'insister sur la valeur de ce document, qui fait passer sous nos yeux l'état matériel d'une petite peuplade presque ignorée du Jura. Les détails économiques qu'il nous livre, sont d'autant plus précieux, que souvent ils sont plus rares, et qu'ils serviront de matériaux à ceux qui voudront s'occuper de la statistique ancienne, et du sort des travailleurs dans les vieux temps de la Franche-Comté. Ajoutons que les détails qu'il fournit sur la position du clergé inférieur en Franche-Comté, sont d'autant plus importants, qu'ils sont plus rares : nous y remarquons

que la position de ce clergé était bien moins indépendante, bien plus précaire, bien plus embarrassée des mille et un soucis de chaque jour qu'on pourrait le croire. Ce bon vieux temps, dont le souvenir semblait encore naguères exciter les regrets de quelques anciens habitués du système féodal, ne marchait pas plus que les temps modernes, sans les mille et un inconvénients qui escortent les relations humaines. Nos temps valent au moins les temps anciens; seulement, à mesure que la société avance, les tableaux changent, les détails s'effacent, les teintes s'adoucissent, et le chemin déjà fait semble meilleur que celui que l'on a à parcourir.

Mais, poursuivons :

Pendant quelques siècles, nous ne retrouvons pas la petite localité : elle resta obscure et pauvre; s'il existe quelques documents, ils sont dispersés dans nos riches annales et écartés pour le moment par de plus importants souvenirs. En 1637, quand l'armée du duc de Longueville ravageait le val de Voiteur et assiégeait le château-fort de Frontenay, il est probable que Mosnay, resté pauvre et sans défense, ne fut protégé ni par son isolement, ni par sa faiblesse. Dans ce drame terrible, où il fallut dix ans pour briser l'esprit d'indépendance de la Franche-Comté, le petit village de Mosnay fut à peu près anéanti. J'en trouve la preuve dans un Manuel de Cens des Bénédictins de Vaux, où l'on voit que, soit à cause de la trop grande misère, soit à cause de l'abandon des terres, le payement des cens et rentes a absolument cessé, pendant

plus de quinze ans, et, pour avoir encore à vous parler de ce petit village, il faut arriver à l'année 1727.

A cette époque, il y eut un procès, entre lès moines de Vaux, d'une part, et le seigneur de Toulouse, un monsieur Monnier, membre de la cour des comptes à Dole, au sujet de la juridiction de Mosnay. Il ne faut pas confondre ce Monnier avec le monsieur de Monnier, marquis et président de la Cour des Comptes, que ses infortunes conjugales et ses tribulations comme père de famille environnèrent d'une certaine célébrité. Nous allons le raconter tel que nous l'avons relevé, en abrégeant toutefois le volumineux dossier où se retrouve tout le détail (1).

Or, en 1727, les chemins étaient tellement impraticables à Mosnay, que le procureur fiscal de la seigneurie de Toulouse se transporta sur les lieux, accompagné de Nicolas Blanc, sergent maire de ladite terre et seigneurie. Il y avait été poussé par les plaintes de plusieurs étrangers qui étaient obligés de passer par lesdits chemins. Peut-être aussi, ne fût-ce qu'un prétexte habilement choisi, pour arriver à étendre sa juridiction. Quoiqu'il en soit, on reconnut que les chemins étaient tellement impraticables, que l'on ne pouvait passer *sans risquer de perdre les chevaux, bœufs et autres attelages, par les mauvais pas qui sont dans les chemins, ce qui oblige d'entrer dans les héritages voi-*

(1) Voir aux archives du Jura.

sins pour, éviter le péril de leurs attelages et équipages, comme nous l'avons véritablement reconnu dans les héritages par les ornières et raies des chars, qui sont actuellement visibles, où l'on passe ainsi tous les jours.

Ils reconnurent également qu'il y avait, dans le chemin qui tire de Mosnay au grand chemin de Dole, plusieurs endroits où ce chemin était très-mauvais, et où l'on ne pouvait absolument y passer « *sans risquer de perdre les bestiaux et les attelages, ainsi que les marchandises qu'ils conduisaient sur les chars et équipages.* » Quant au chemin de Mosnay à Poligny, il y avait quelques mauvais pas dont on pouvait échapper par un temps sec. Le chemin de Mosnay à Saint-Lothein était presque tout le long impraticable, par les mauvais pas et fondrières qui y sont sans fin. Quant au chemin de Mosnay à Lons-le-Saunier, on reconnut à la sortie du village, *proche la voie de M. de Bergens,* qu'il y avait un endroit dans lequel il était impossible de passer avec char ni autre équipage, sans risquer d'y rester et de perdre les bestiaux.

On conclut à une réparation immédiate : le procureur fiscal, dont nous avons parlé, prit un arrêté. Mais ces réparations si nécessaires souffrirent cependant des retards. Je trouve en 1728, une assignation pour que les habitants et la communauté de Mosnay soient condamnés à rétablir incessamment les chemins.

Le procureur d'office de Sellières, Jean-Jacques Tourchot, qui agissait en qualité de procureur d'of-

fice de la seigneurie de Toulouse, dont, prétendait-il, dans sa demande, la terre de Mosnay ressortissait pour la justice moyenne, haute et basse, s'adressa à Messieurs de la Cour des Comptes, par une supplique du 20 mars 1728. Dans sa supplique, il représentait le mauvais état des chemins de Mosnay, l'obligation des habitants de les réparer. Il ajoutait qu'il leur avait fait signifier son procès-verbal de visite, par lesquels il les sommait de réparer les chemins dans l'espace de quinze jours. Enfin, il concluait à faire appeler les habitants de Mosnay devant la cour pour être condamnés à réparer lesdits chemins.

La Cour des Comptes de Dole fit droit à la demande du procureur d'office, par un arrêt daté du 5 avril 1728. Elle appela la cause par devers elle, nous verrons tout-à-l'heure pourquoi.

Cependant les manants et habitants de Mosnay (je dis manants, car ils sont ainsi qualifiés dans une procuration), pour se préparer à tout événement, avaient fait, le 15 février 1728, une procuration à deux d'entre eux, Scipion Romme et Antoine Desvignes. Parmi les termes de la procuration, et les attributions données aux mandataires, on trouve ceci : Gérer et négocier, pendant la présente année seulement, toutes les affaires de la communauté, intenter procès, s'il est nécessaire, suivre ceux qui sont intentés jusqu'à sentence définitive, et, même faire payer les échevins qui ont eu des impôts en main, pour solder les intérêts des rentes que doit ladite communauté, et leur faire payer les

frais qui ont été faits à la communauté au sujet desdits payements.

Ce gaspillage de l'impôt par les échevins, dont il est ici parlé, se renouvelait assez souvent, du reste. Nous avons détaillé cette procuration pour en faire, une fois de plus, la remarque.

Mais la querelle n'en devait pas rester là : elle devait être soutenue par des personnages plus haut placés : l'abbé de Vaux se trouvait être alors Monsieur Gabrielle de Plantavit, de la Pose, abbé de Saint-Hilaire, de Carcassonne, seigneur et prieur de Vaux, comme il s'intitulait. Il ne put voir contester ses droits à la justice de Mosnay, sans intervenir aux débats. Il donna sa procuration le 6 août 1731, dans laquelle procuration il est dit que lui, abbé, soutiendra, contre Pierre-Joseph Monnier, seigneur de Toulouse, conservateur maitre des comptes en ladite cour, demandeur, que le prieur de Vaux est seigneur en toute justice, haute, moyenne et basse, à l'exclusion du sieur Monnier, que ses prédécesseurs ont toujours fait exercer la justice à l'exclusion des seigneurs de Toulouse; et que ceux-ci n'en ont jamais fait aucun acte, sauf depuis quelque temps, que le sieur Monnier fait faire quelque acte par les officiers de la seigneurie de Toulouse.

Les habitants de Mosnay, par acte du 17 decembre 1729, avaient décliné la compétence du juge de Toulouse. Ce refus ne laissa pas d'inquiéter l'agent de ce seigneur, qui semblait sentir qu'il sortait de l'ordre légal de l'époque. Pour les

empêcher de contester l'arrêt du juge de Toulouse, on les traduisit à la juridiction de la Cour des Comptes de Dole, où le sieur Monnier pensait probablement pouvoir mieux diriger la cause, et le jugement qui s'en suivrait.

Dans un mémoire contradictoire que le sieur Monnier présenta à la Cour des Comptes le 18 mai 1733, il prétendit qu'à lui appartenait, comme seigneur de Toulouse, la haute, moyenne et basse justice de Mosnay qui en est une dépendance, *sauf les amendes que les hommes et sujets particuliers du sieur Prieur de Vaux pourront encourir, de jour seulement*. Il est encore dit dans ce mémoire, que *Mosnay, dépendance de Toulouse, aussi bien que Fangy et Darbonnay, a cru profiter des absences des seigneurs pour s'ériger en république et se soustraire à toute juridiction locale. M. le maître ordinaire des comptes Monnier, acquéreur de ces terres, a été longtemps inquiété au sujet de cette acquisition. De plus, les anciens seigneurs de Toulouse, le sieur Pinsonneau, à Paris, et le sieur Plistendorf, dans les pays étrangers, étaient des seigneurs à favoriser, par l'embarras de leur éloignement, le projet des habitants de Mosnay. Et ces derniers, sous le prétexte de deux justices dans le lieu, ne voulaient être justiciables de personne. Les prieurs de Vaux y avaient quelques hommes et une justice particulière, il est vrai, sur ceux-là, mais ce n'était que pour les délits ou mésus dont ils se rendaient coupables pendant le jour. Et alors, sous*

ce prétexte, ceux de Mosnay, cités à la justice de Toulouse, imaginaient de réclamer la justice du prieur de Vaux ; comme, par retour, ils reconnaissaient celle de Toulouse, quand il fallait comparaître et se défendre à l'autre.

Rien, selon nous, ne fait mieux ressortir le trouble et la confusion des vieilles institutions féodales que ces quelques lignes. Le droit général périssait là où quelques hommes puissants trouvaient leur intérêt personnel, et le mal qui résultait de cette confusion ne se produisait pas seulement dans le petit village de Mosnay; ces droits, mal définis, composent, pendant des siècles, toute l'histoire de la société féodale. Ajoutons que ces fins de non-recevoir, ou, si vous voulez, ces évocations de la cause à une autre juridiction, réussissaient souvent, et amenaient aussi souvent l'impunité. De là, les désordres d'administration augmentaient, et, à Mosnay, ils étaient venus à un point comme nous l'avons vu, que la plupart des chemins pour arriver et sortir de ce village étaient devenus impraticables.

Mais la question de fait se transformait en question de droit : l'agent du sieur Monnier essayait de prouver ses droits à la seigneurie par son amodiation de 1619, dans laquelle, après affiche et publications, l'on amodie la seigneurie de Toulouse, Fangy, Mosnay et Darbonnay ; puis, par le dénombrement qu'avait fait faire le sieur Plisserdorf, en date de 1683, accepté par la Cour et constaté par le dénombrement du sieur Pinsonneau de 1715,

par la publication à la justice de Toulouse, d'un testament de Claude Viennot de Mosnay, en 1723.

A ces prétentions, l'abbé de Vaux en opposait d'autres aussi peu satisfaisantes dans les conclusions : il répondait que la justice de Mosnay avait toujours été exercée par les prieurs à l'exclusion de tous autres; que jamais aucun seigneur de Toulouse n'avait élevé de semblables prétentions ; que les prieurs de Vaux, au contraire, avaient toujours titré des officiers pour l'exercice de leur justice, et que les officiers en avaient toujours exercé publiquement les fonctions.

Ce moine se défendait comme il pouvait, mais le défendeur et le demandeur ne se basaient que sur la possession, et on juge combien alors elle était souvent troublée et incertaine. L'abbé n'appelait pas même à lui cette enquête de 1612, où nous avons vu que tous les déposants lui avaient reconnu l'exercice de la justice. Il y a quelque part, dans la savante histoire manuscrite du prieuré de Vaux, de Dom Chassignet, une charte de Othon, comte de Bourgogne, de l'année 1293, qui défendait au prévôt de Toulouse d'ajourner devant lui les sujets du prieur de Vaux. Mais on ne peut rien conclure de là. Chevalier dit que Mosnay *suivit le sort de Toulouse quant à la juridiction seigneuriale, sauf que le prieur de Vaux a sur les hommes et leurs meix, les amendes de soixante sols et au-dessous* [1].

(1) Chevalier, t. II, p. 238.

Voilà ce que nous avions à vous dire de cette petite peuplade de Mosnay : ses jours se sont écoulés dans l'obscurité de la vie champêtre et pastorale. Plus tard, quand les orages de la révolution éclatèrent sur le pays, Mosnay paya noblement sa dette à la patrie : elle apporta sa feuille de laurier à cette couronne d'illustration qui resplendit sur la France au commencement du siècle. Le général Romme naquit à Mosnay. Il était de cette race d'hommes forts qui, dans les commencements du siècle, luttèrent dans des guerres épiques, et renouvelèrent les merveilles des conquérants du nouveau et de l'ancien monde.

RECHERCHES

SUR LES

EFFETS VITAUX

PRODUITS

PAR LA COMBUSTION DE LA HOUILLE

PAR

J.-B. TROUILLOT

IDÉES OCCASIONNELLES DU TRAVAIL

Notre époque présente un singulier spectacle; l'humanité dédaignant les instruments et les forces dont elle s'était servies jusqu'alors, est venue demander dans des proportions qui ne font que s'accroître tous les jours, la chaleur, la lumière et le mouvement aux combustibles minéraux qui gisent dans les entrailles de la terre; pour ainsi dire, dans tout l'hémisphère boréal, un monde d'ouvriers travaille à sortir de sa gangue et à ramener, à la surface du sol, le *corpus mortuum*, les restes des forêts du monde primitif, dont les strates constituent le terrain houiller.

Cette extraction gigantesque s'opère, avec une énergie telle, que l'on peut déjà prévoir le moment où, dans notre hémisphère, la plus grande

partie de la couche carbonifère sera ramenée à la surface du sol et relancée dans la circulation vitale.

Ce fait, eu égard à l'importance du terrain houiller, constitue presque une révolution géologique due tout entière au fait de l'homme.

Les anthracites et les houilles forment un terrain géologique situé entre le terrain dévonien et le grés rouge, ils constituent des couches d'épaisseur et de continuité très-variables, depuis une fraction du mètre jusqu'à cinq cents mètres et plus. Les strates en sont d'autant plus constantes, qu'elles sont plus régulières. Elles existent partout où les couches qui les suivent et qui les précèdent ont pu persister. En d'autres termes, le terrain carbonifère forme une notable portion de l'écorce solide du globe. Quant à sa valeur intrinsèque comme masse, comme volume, il est impossible de la formuler en chiffres exacts.

Quelques données statistiques me permettront de fournir une idée approximative des quantités extraites et à extraire par le travail de l'homme, et d'apprécier ainsi l'extrême importance comme masse de cette revivification de l'une des créations qui ont précédé la nôtre.

Suivant M. de Carnal, ingénieur au corps royal des mines de Prusse, qui a tenté de donner une statistique de toutes les exploitations houillères du globe, la quantité totale de charbon minéral extraite annuellement dans le monde entier, ne s'élèverait pas pour 1857, à moins de un milliard

deux cent cinquante millions de quintaux métriques, ainsi partagés entre les différentes nations :

Angleterre . . .	675,000,000 q. m.
Etats-Unis . . .	150,000,000
Prusse	125,000,000
Belgique . . .	88,000,000
France	75,000,000
Autriche . . .	25,000,000
Saxe.	15,000,000
Divers	97,000,000
TOTAL. . .	1,250,000,000 q. m.

Une ingénieuse remarque de M. Adolphe Brongnard, érigée par lui en loi qu'il a ainsi formulée : « *la production de la houille double tous les treize ans* » permet, à l'aide de la donnée précédente, de calculer facilement le montant total de la production de la houille jusqu'à nos jours. Dans ce calcul, il n'est tenu aucun compte des quantités extraites ou revivifiées par le feu antérieurement à l'an 1800.

Il a donc été extrait par le travail humain, depuis l'an 1800 jusqu'en 1865, trente-cinq milliards de quintaux métriques de houille, chiffre énorme dont il est difficile de se rendre compte à première vue, les termes de comparaison habituellement employés manquant.

Un exemple fera mieux saisir cette valeur : d'après l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, pour l'année 1858, la France contenait, avant les an-

nexions de la Savoie et du comté de Nice, 530,278 kilomètres carrés, ou 530,278,910,000 mètres carrés de surface. D'après cela, le volume de houille extrait, résultant du travail des 65 ans qui viennent de s'écouler, recouvrirait la France entière d'une couche uniforme de 7 millimètres d'épaisseur.

Je laisse à de plus experts que moi le soin de calculer quelle sera la consommation probable de l'avenir en combustibles minéraux, et à quelle époque l'homme aura fini d'épuiser pour ses besoins les dépôts de houille découverts ou à découvrir.

Un calcul de la chaleur totale produite par cette énormité de combustible ne serait pas sans présenter un intérêt très-sérieux au point de vue de la thermologie du globe, mais je me bornerai, pour le moment, à étudier quelle peut être l'action, sur l'atmosphère et sur la vie, en général, des quantités de carbone mises en circulation, sous forme d'acide carbonique, par la combustion des fossiles minéraux, et s'il y a déjà des données suffisantes qui permettent d'apprécier la portée de cet immense travail sans précédent dans le passé, et qu'un avenir relativement prochain ne reverra probablement plus.

Excepté dans les terrains avoisinant les volcans en activité, les sels sont actuellement fixes à la surface du globe. Les volcans eux-mêmes dégagent plutôt qu'ils n'absorbent de l'acide carbonique. Je puis donc prétendre, sans erreur, que

tout l'acide carbonique dégagé par la combustion de la houille est absorbé par les végétaux.

D'après la botanique et les traités les plus complets de physiologie végétale et animale, les plantes absorbent par leurs feuilles et leurs parties vertes, l'acide carbonique de l'air, s'assimilent le carbone et exhalent l'oxygène rendu libre.

Cette donnée, quoique exacte, est insuffisante ; elle ne rend compte que d'une partie bien incomplète du phénomène.

La plante, sous l'influence des rayons solaires, décompose bien, presque instantanément, l'acide carbonique, mais le carbone qu'elle s'assimile n'est pas absorbé sous la forme de diamant, de graphite ou de charbon amorphe; il est changé en la propre substance de la plante, en cellulose, en fécule, en glucose, en ligneux, en résine, etc., en d'autres termes, en des hydrogènes plus ou moins carbonés et oxygénés.

La science n'a pas encore daigné s'occuper de cette question ; elle avait cependant bien son importance, car en recherchant où la plante pouvait se procurer l'hydrogène nécessaire à l'assimilation du carbone, j'ai été amené à soupçonner les théorêmes suivants et quelques-unes de leurs conséquences :

1° La vie décompose l'eau à l'aide du carbone répandu dans l'atmosphère sous la forme d'acide carbonique ;

2° Les deux règnes végétaux et animaux concourent à la production de l'oxygène ;

3° La quantité de vie à la surface de la terre est proportionnelle à la quantité de carbone en fonction dans l'atmosphère.

COROLLAIRES

1° Tout accroissement de vie sur le globe amène une suroxygénation de l'atmosphère ;

2° Le relancement dans la circulation vitale du carbone enfoui dans le terrain houiller, rendra à l'atmosphère une partie de l'oxygène qu'elle a perdue ;

3° A cette époque, la terre aura retrouvé des conditions de fertilité plus grande, la vie deviendra plus intense et plus facile à sa surface.

Je n'ai pas la prétention de parvenir par mes seules forces et à l'aide des faibles moyens dont je dispose, à résoudre complètement des questions aussi difficiles que celles que je viens de poser, mais j'espère, en appelant sur elles l'attention du monde savant, les faire discuter et en amener une solution qui ne peut être que très-avantageuse pour la science, en éclairant d'un jour nouveau les principes si obscurs de la physiologie, et en fournissant quelques matériaux pour combler l'immense lacune qui existe actuellement entre les sciences physiques et chimiques, et les spéculations incertaines de l'ontologie et de la biologie générale.

PREMIER THÉORÈME

La vie décompose l'eau à l'aide du carbone dissous dans l'atmosphère sous la forme d'acide carbonique.

ARGUMENTS

Le végétal s'assimile le carbone à l'état d'hydrogènes plus ou moins carbonés et oxygénés. Ces substances, sous les noms de celluloses, de ligneux, de gomme, de fécules, de sucre, etc., etc., constituent les 90 centièmes au moins des parties solides de la plante (1).

Les hydrogènes carbonés, solides, liquides ou gazeux qui préexistent par hasard, soit dans le sol, soit dans l'air ambiant, ne sont pas absorbés par la végétation sous cette forme et pour l'usage précité.

L'hydrogène à l'état libre n'existe ni dans l'atmosphère, ni en dissolution dans l'eau.

La plante n'emprunte pas non plus, du moins pour cet usage, son hydrogène à l'ammoniaque.

Parmi toutes les substances à la portée du végétal,

(1) La nomenclature chimique n'étant encore ni bien fixée ni bien établie pour la plupart des substances organiques, je ne sais comment désigner les produits immédiats les plus abondants de la végétation. Je ne puis pas les appeler des hydro-carbures, puisque je cherche à démontrer qu'ils ne le sont pas. La plupart des chimistes considèrent les hydrogènes plus ou moins carbonés comme des gaz, en employant cette dénomination, je courrais risque de ne pas être bien compris, surtout à propos de corps solides et pour la plupart insolubles ; la qualification d'oxy-carbure d'hydrogène pourrait être attaquée, car dans le cas particulier, l'oxygène n'est pas spécialement combiné avec le carbone, cependant comme c'est celle qui prête le moins à l'équivoque, ce sera celle que j'adopterai pour désigner les produits neutres composés d'oxygène, d'hydrogène et de carbone qui forment la plus grande masse des substances végétales.

l'eau est la seule qui contienne de l'hydrogène en assez grande quantité pour pouvoir suffire aux exigences de l'assimilation du carbone.

DISCUSSION

Je ne discuterai pas le premier argument; il porte avec lui un caractère de certitude matérielle tellement facile à vérifier, que personne ne peut le contester. Il n'en est pas de même des autres que je vais traiter successivement dans l'ordre indiqué.

Pour établir la valeur d'un fumier comme engrais, il n'est tenu compte que des produits azotés ou phosphorés qu'il contient, mais jamais de ses hydrogènes carbonés. Ceux-ci peuvent servir à diviser et à amender un sol trop compacte, mais ils ne produisent un effet d'alimentation sur les plantes que quand la combustion lente ou la décomposition par l'action des infusoires, en a fait retourner les éléments sous la forme d'acide carbonique soit dans l'atmosphère, soit dans l'eau qui mouille le terrain où végète la plante. La plupart des carbures d'hydrogène sont insolubles dans l'eau, sous cette forme les racines ne peuvent donc les absorber. Quant à ceux qui sont solubles, tels que les sucres, les glucoses et les gommes, ils persistent bien peu à l'état de solution, la fermentation les détruit rapidement; et dans le cas où ils arriveraient en nature à portée des radicelles absorbantes, l'action considérable qu'ils exercent sur

l'endosmose, amènerait probablement une résorption de la sève qui serait mortelle pour la plante.

Il est du reste facile d'établir d'une manière irréfragable que la plante ne puise pas dans le sol les oxy-carbures d'hydrogène qui la constituent presque entièrement:

Un pré d'un hectare convenablement arrosé, peut facilement produire dix mille kilogrammes en un an, tant foin que regain. En cent ans ce pré aura fourni un million de kilogrammes d'hydrogène plus ou moins carbonés et oxygénés formant une couche de dix centimètres d'épaisseur sur toute la surface de l'hectare.

On ne peut pas prétendre que cette masse d'hydrogènes carbonés préexistait dans le sol, la source ou le ruisseau qui arrosait le pré n'en a pas amené non plus, c'est donc l'atmosphère qui a dû faire tous les frais de cette immense agglomération de carbone.

J'en conclus que les végétaux n'absorbent pas les hydrogènes carbonés et oxygénés qui les constituent par leurs racines.

Mais absorbent-ils par leurs feuilles les hydrogènes carbonés gazeux qui existent dans l'atmosphère?

Malheureusement non; car le seul hydrogène carboné gazeux dont les analyses de l'air constatent la présence dans l'atmosphère, est le protocarbure d'hydrogène, le gaz des marais, un produit vénéneux provenant de la décomposition lente des matières organiques qui gisent sous l'eau.

Les climats où la présence de ce gaz est signalée, sont renommés par leur insalubrité. Cette insalubrité prouve par elle-même la répugnance de la vie végétale à absorber les hydrogènes carbonés gazeux, car si la plante avait pour eux la même attraction que pour l'acide carbonique, les quelques traces de ce gaz dont on peut constater la présence dans l'atmosphère des marais, disparaitraient au fur et à mesure de leur production.

Ce n'est pas non plus l'hydrogène à l'état libre et gazeux qui peut intervenir dans le travail d'assimilation du carbone; ce gaz en vertu de sa légèreté spécifique et de son extrême affinité pour l'oxygène, n'existe pas à l'état libre dans les couches inférieures de l'air.

L'atmosphère dans les environs des agglomérations animales, contient quelques traces d'ammoniaque, mais outre que ce gaz qui renferme de l'hydrogène combiné avec l'azote est en quantité trop faible pour rendre compte du phénomène, il est peu persistant et décomposé presque instantanément par l'oxygène électrisé ou l'ozone.

S'il était indispensable à la vie végétale, on la verrait languir après toutes les crises électriques si fréquentes dans l'atmosphère. Ce qui est directement en opposition avec les faits observés.

Le gluten, l'albumine, la caséine et les divers alcoloïdes végétaux ne sont pas de l'oxy-carbure hydrogéné d'ammoniaque, car l'acide de ce sel organique n'a jamais pu être isolé. Ces corps fournissent bien, il est vrai, de l'ammoniaque par leur

décomposition tout comme les corps neutres de l'acide carbonique, sans qu'il soit permis d'en conclure que ces gaz préexistaient en nature ou en combinaison directe dans leur composition intime.

Monsieur George Ville a fait à Paris au Jardin-des-Carmes et plus tard au Jardin-des-Plantes, une série d'expériences pour arriver à reconnaître si les plantes pouvaient emprunter directement à l'air, à défaut d'autres sources, l'azote nécessaire pour former les produits azotés dont elles ont besoin. Je ne prendrai des expériences de M. Ville que ce qui regarde mon système, et je m'appuierai sur son autorité pour affirmer que la présence de l'ammoniaque soit dans l'air, soit dans le sol où vit la plante, n'est pas une condition essentielle de son existence. L'ammoniaque est pour la plante une facilité de reproduction, mais non une condition *sina quâ non* de vie.

La plante ne trouve donc l'hydrogène qui lui est nécessaire pour digérer le carbone, ni dans l'ammoniaque, ni dans les hydrogènes carbonés; pour une consommation incessante elle a besoin d'une source constante qui puisse toujours fournir la quantité nécessaire, l'équivalent en un mot, du carbone qu'elle fixe sans cesse dans ses tissus. L'eau seule peut remplir ces conditions, car elle est la seule substance renfermant de l'hydrogène qui assiste constamment à l'assimilation du carbone ainsi qu'à tous les autres actes de la vie végétale.

Cette action de l'eau peut être prouvée facilement par une expérience souvent faite dans les laboratoires de chimie et qui constitue le moyen le plus économique et le plus simple de se procurer de l'oxygène. Si dans une cloche de verre plongée dans une cuve à eau ou à mercure et remplie d'acide carbonique, on introduit un bouquet de verdure ou d'herbes fraîches, dans un temps très court, sous l'action directe des rayons solaires, tout l'acide carbonique contenu dans la cloche est décomposé, le carbone a été absorbé par la verdure et la cloche se trouve contenir un volume d'oxygène presque égal à celui de l'acide carbonique qu'elle renfermait précédemment. Dans cette expérience l'eau a dû faire évidemment les frais d'assimilation du carbone par le bouquet de verdure; car l'eau de végétation est le seul produit hydrogéné qui doit intervenir dans le travail effectué.

Il reste à expliquer pourquoi le volume de l'oxygène contenu dans la cloche est resté presqu'égal au volume précédemment occupé par l'acide carbonique. On devait s'attendre à le voir s'augmenter de tout l'oxygène provenant de la décomposition de l'eau. Une étude des exhalaisons de la plante, fera comprendre cet effet et nous permettra de rectifier les données erronées ou incomplètes de la théorie actuellement admise pour l'explication de la respiration des plantes.

Pour établir cette théorie, Messieurs les physiologistes ont tenu seulement compte des produits

gazeux exhalés dans l'acte de la respiration, mais nullement des résultats, c'est-à-dire de la nature des substances fixées dans l'organisme végétal.

Cependant, dans toute analyse bien faite, on doit s'inquiéter, non-seulement des gaz qui se dégagent, mais encore de la nature des résidus.

Tout le monde admet aujourd'hui, par suite d'expériences insuffisantes, de faits mal observés, que le végétal, sous l'influence de la lumière et de la chaleur solaire, absorbe l'acide carbonique de l'air et dégage de l'oxygène, et que, pendant la nuit, la plante absorbe de l'oxygène, brûle une partie de son carbone et exhale de l'acide carbonique. Il est facile de démontrer l'insuffisance et l'absurdité de cette théorie, tout en se conformant strictement aux résultats donnés par l'expérience et l'observation.

En effet, le pouvoir absorbant de la plante vis-à-vis de l'acide carbonique est presque indéfini sous l'influence de la lumière solaire. (Ce fait résulte directement de l'expérience précitée.)

En est-il de même du pouvoir absorbant de la plante pendant la nuit vis à vis de l'oxygène ?

Si c'est oui, l'oxygène étant dans l'atmosphère pour 21 centièmes, et l'acide carbonique seulement pour un quatre millième, la plante absorbera donc pendant la nuit cent fois plus d'oxygène qu'elle n'a pu s'assimiler d'acide carbonique pendant le jour.

Si c'est non, la science a oublié de nous dire quel est le régulateur si précis qui limite aux

strictes besoins du moment, l'absortion de l'oxygène par la respiration normale du végétal.

Car sans l'action incessante de ce miraculeux régulateur, la respiration nocturne d'une seule nuit suffirait largement à détruire et à consommer les résultats de plus de trois mois d'absorption de carbone.

Dans cet ordre d'idées, la plante ferait donc un véritable travail de Pénélope, détruisant la nuit ce qu'elle a fait le jour, ce qui me paraît complètement inadmissible, et peu conforme aux procédés habituels de la vie.

Ce double effet de la respiration des plantes s'explique avec une étrange facilité par la décomposition de l'eau ; aucune hypothèse absurde n'est nécessaire pour expliquer les résultats qui se produisent.

Pendant le jour la plante change, à l'aide des éléments de l'eau, le carbone de l'acide carbonique en un hydrogène carboné fortement oxygéné, probablement $C^{12} H^{14} O^{14}$, et pendant la nuit elle rumine, elle digère et élabore cet hydrogène carboné, pour le changer à l'aide d'une nouvelle décomposition de l'eau ou plutôt d'une réaction sur eux-mêmes des éléments précédemment fixés, en les différentes carbures et oxy-carbures d'hydrogènes dont elle a besoin pour s'entretenir, s'accroître et se reproduire [1].

(1) Le glucose a été pris pour type du résultat direct et immédiat de la combinaison du carbone avec les éléments de l'eau, ensuite

Ainsi les produits de l'absorption diurne seraient plus oxygènes que les produits dé l'assimilation nocturne. L'oxygène rendu libre par ce travail se porterait sur une partie du carbone en excès et serait évacué sous la forme d'acide carbonique, avec les parties de ce gaz, transmises par les racines, et qui ne peuvent plus être décomposées en l'absence de la lumière solaire.

D'aprés cela, la respiration de la plante, son pouvoir absorbant, serait interrompu pendant son sommeil nocturne; et les gazs qu'elle exhale proviendraient uniquement du travail interne d'assimilation définitive, qui s'opère pendant ce temps. Dans ce cas l'acide carbonique produit serait proportionnel aux oxy-carbures d'hydrogène à élaborer, et non plus à l'oxygène contenu dans l'air.

DEUXIÈME THÉORÈME

Les deux règnes végétal et animal concourent à la production de l'oxygène.

ARGUMENTS

Les produits immédiats de la vie végétale, constituent pour la plus grande partie des hydrogènes carbonés très-oxygénés.

de l'acte de la respiration de la plante, parce que ce produit organique se trouve très-abondant dans la sève descendante de tous les végétaux, et qu'il constitue un principe plus oxigéné que la cellulose, le ligneux, les fécules, etc., que les végétaux fixent pour la réparation et

Et ceux résultant de la vie animale, des hydrogènes carbonés dans lesquels la proportion d'oxygène est beaucoup moindre et presque toujours accompagnée d'un ou de plusieurs équivalents d'azote.

Comparaison d'après les formules chimiques de leur composition des principales substances produites par l'action des deux vies.

L'absorption de l'oxygène de l'air dans l'acte de la respiration ne constitue pas le seul moyen employé par la vie pour brûler le carbone et produire l'acide carbonique constaté dans toutes les exhalaisons vitales.

DISCUSSION

Le carbone de l'acide carbonique, en s'unissant aux éléments de l'eau, forme plusieurs séries de carbures et d'oxy-carbures d'hydrogène.

La première et la plus importante comme masse, puisqu'elle constitue, pour ainsi dire, tout le corps des plantes, est celle qui se rapproche de la formule $C^{12} H^{12} O^{12}$ comprenant les glucoses, les fécules, les gommes, la cellulose, le ligneux et tous les produits qui peuvent facilement être ramenés à la formule du sucre de fruit et dès lors sont susceptibles d'éprouver dans certaines conditions la fermentation alcoolique.

Ces corps quoique renfermant l'hydrogène et l'oxygène dans les proportions nécessaires pour

l'accroissement de leurs organes par l'élaboration vitale de la sève. Une analyse de la sève à ses différentes stations dans la plante pourrait fournir des données concluantes sur la nature du premier résultat de l'élaboration vitale du carbone.

faire de l'eau, ne sont pas formés de carbone plus les éléments non séparés de l'eau.

Car si l'on soumet l'un de ces corps à la distillation sèche, il fournira non-seulement de l'eau mais surtout des hydrogènes carbonés gazeux, de l'acide carbonique, un peu d'acide acétique, quelques matières empyreumatiques et laissera pour résidu un charbon plus ou moins poreux et brillant.

De cette expérience, il résulte clairement que la quantité d'hydrogène carboné gazeux fourni par la distillation, représente exactement la quantité d'oxygène de l'eau qui a été mise à nu lors de l'assimilation du carbone dans l'acte de la respiration de la plante.

Une autre expérience prouve encore d'une manière concluante que les éléments de l'eau sont séparés dans le *sucre* et par conséquent dans les corps d'une composition analogue.

Du sucre porté à une chaleur progressive jusqu'à 215 degrés, par exemple, se fond, se colore et se change en un corps nouveau appelé caramel. Les 215 degrés de chaleur qu'il a subis n'ont pu faire partir sous forme d'eau, l'oxygène et l'hydrogène qui entraient dans sa composition, ce qui prouve que ces deux corps, quoique dans les proportions convenables pour former de l'eau, sont tous les deux séparés et engagés dans une autre combinaison.

Les carbures d'hydrogène de la seconde série comprennent les substances qui se rapprochent de

la formule chimique $C^{20} H^{16}$, comme les thérébentines, les baumes et les essences; ces corps d'après leur formule chimique ne contiennent plus d'oxygène, l'élimination de cet élément de l'eau a été complète et opérée par les seules forces de la vie végétale.

Ces produits ne sont, il est vrai, qu'une fraction bien minime des oxy-carbures d'ydrogène formant la première série, mais ils n'en constituent pas moins une notable élimination d'oxygène.

La vie végétale fournit une troisième série de produits hydrogénés, ceux qui par leur composition chimique se rapprochent des sucs ordinaires de la vie animale, tels que l'albumine végétale, le gluten et les divers alcoloïdes végétaux. Ces corps peu importants comme masse, se trouvent en général dans les organes de reproduction des plantes. Ils accusent comme résultat final de leur élaboration, la mise à nu et l'exhalaison d'une certaine quantité d'oxygène, car d'après leur composition chimique $C^{14} H^{8} AZO^{2}$ ils contiennent plus d'hydrogène que l'ammoniaque AZ, H^{3} aurait pu leur en céder.

De la composition chimique des différents produits de la vie végétale, je puis donc conclure, d'après les faits matériels, qu'une proportion d'oxygène égale à la proportion d'hydrogène combinée avec le carbone, a été séparée des éléments de l'eau et mise à nu ; et que le règne végétal apporte ainsi à l'atmosphère son contingent d'oxygène en dehors de la réduction de l'acide carbo-

nique assimilé, résultat apparent de la respiration.

Quid de la vie animale, de ses produits et de ses exhalaisons?

La vie animale dans ses différentes formes, depuis l'infusoire jusqu'aux grands mammifères, vient puiser directement ou indirectement dans le règne végétal les éléments qui la constituent; elle en absorbe les matériaux et se les assimile en les modifiant suivant ses besoins.

Au point de vue chimique, aucune distinction ne peut être établie entre les herbivores et les carnivores, parce que, quoique les sources d'alimentation de ces deux grandes divisions du règne animal soient différentes, leurs exhalaisons gazeuses et les produits qu'ils fixent pour constituer leurs organes sont identiques.

Tous les deux fournissent comme résultat de la respiration pulmonaire de l'acide carbonique; tous les deux évacuent de l'azote par leurs sécrétions, et il n'y a aucune différence chimique dans la composition de l'albumine, de la fibrine et de toutes les autres substances constituant le corps de l'animal, qu'il soit herbivore ou carnivore; cependant, l'un absorbe des substances bien plus azotées que l'autre.

Dans quelle proportion, et comment cet excès d'azote est-il évacué par les sécrétions et les défécations habituelles, c'est un ordre de recherches que je soumets humblement à Messieurs les naturalistes et les physiologistes, et qui les amènerait peut-être à reconnaître si le carnivore a dans la vie,

dans l'harmonie générale, un autre rôle que celui qui lui est généralement prêté de régulateur chargé de maintenir l'équilibre entre le règne animal et le règne végétal; la différence de composition chimique des acides uriques et hippuriques ne suffit pas pour rendre compte du phénomène.

La science admet que le végétal fixe le carbone, et que l'animal, par l'acte de la respiration, le recombine avec l'oxygène de l'air, et le renvoie dans l'atmosphère sous forme d'acide carbonique. D'après la science, l'oxygène de l'air est le seul moyen employé par la vie pour obtenir ce résultat.

Nous allons voir si l'acte de la respiration ainsi compris, rend bien compte de l'effet produit.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'animal absorbe pour son alimentation les différents éléments de la plante, les sucres, les gommes, les fécules, les celluloses, les ligneux, les essences, les résines et les divers produits azotés qui la composent.

La digestion, l'élaboration vitale résultant de l'accomplissement de toutes les phases de la vie, change ces différents produits de la végétation en caséine, fibrine, albumine, gélatine, et en oléine, margarine et stéarine, etc.

Ainsi comme résultat de la vie animale :

$C^{12} H^{12} O^{12}$. Les sucres, les gommes, les fécules, la cellulose, etc. Les produits les plus abondants de la végétation se rapprochant de cette

formule, ou pouvant y être facilement ramenés.

$C^{20} H^{16}$. Les parfums, les essences, les résines, produits trés-restreints et condiments pour ainsi dire du végétal.

$C^{34} H^{49} AZO^{5}$ et $C^{14} H^{8} AZO^{2}$. Le gluten, l'albumine et les alcoloïdes végétaux se sont changés en

$C^{14} H^{8} AZO^{2}$. Fibrine, caséine, albumine, gélatine.

$C^{34} H^{33} O^{3}$, $C^{5} H^{4} O^{3}$. Oléine, margarine, stéarine (1).

De nombreux équivalents d'oxygène ont donc servi à fournir de l'acide carbonique en dehors de l'intervention de l'atmosphère.

Que l'oxygène de l'air ait joué un rôle dans ce travail, le fait est probable, mais il est évident que l'oxygène de l'air n'a pas pu servir à désoxygéner les oxy-carbures d'hydrogène absorbés par la vie animale, ce qui ressort cependant clairement d'une analyse exacte des résultats de l'assimilation vitale.

Cet oxygène, qui a été éliminé, accuse un autre effet que celui attribué jusqu'à présent à la respiration; à l'aide de quels organes, de quels agents la vie animale réduit-elle les corps assimilables oxygénés?

(1) Dans ce tableau il n'a pas été tenu compte des produits phosphorés et phosphatés, des sulfures et des sels minéraux, qui entrent dans la composition tant du végétal que de l'animal. J'ai cherché à suivre les modifications principales qu'avait éprouvé la molécule de carbone à partir de sa première élaboration vitale, et les substances précitées ne sont nullement perturbatrices de l'effet annoncé.

Voilà tout un ordre de fonctions vitales encore ignoré de la médecine, et dont la connaissance la mettrait à même de parer au diabète sucré, à l'albuminuerie, et, probablement à bien d'autres affections provenant de la suppression ou de la paralysie des agents ordinaires de la réduction des produits végétaux.

Du reste, la vie, pour s'entretenir, peut, à la rigueur, se passer de l'oxygène de l'air.

Ce fait, plus que contestable dans les formes supérieures de l'animalité, a été scientifiquement constaté par M. Pasteur, dans ses travaux sur la fermentation. Il résulte des expériences auxquelles il s'est livré, que les ferments sont des êtres organisés, des infusoires de diverses espèces, la présence de l'oxygène de l'air indispensable au commencement du travail de ces infusoires, ne l'est plus dès qu'ils ont pris une certaine activité. Dans un milieu ne renfermant plus d'air respirable, ils continuent à vivre, à se mouvoir et à décomposer les matières organiques dont ils se nourrissent.

On dirait que les infusoires des diverses fermentations sont organisés pour respirer l'oxygène engagé dans les combinaisons végétales et l'éliminer sous la forme d'acide carbonique. A peine un premier travail de réduction est-il opéré, qu'une autre génération d'êtres microscopiques survient, qui continue l'élaboration commencée jusqu'au retour complet dans l'atmosphère des éléments volatilisables des substances à élaborer.

Les carbures d'hydrogène de la seconde série,

représentés par la formule $C^{20} H^{16}$, et ne contenant pas d'oxygène, tels que les thérébentines, les baumes et les essences, dissous ou mêlés dans un liquide fermentessible, arrêtent presque immédiatement le travail de décomposition, ne serait-ce pas en en asphyxiant les agents? Ce qui tendrait à prouver que l'infusoire de la décomposition est organisé pour absorber l'oxygène des substances qu'il réduit, plutôt que celui provenant de l'atmosphère.

Ainsi, pour conclure, lors de l'élaboration végétale du carbone, une partie de l'oxygène de l'eau a été mise à nu, et lors de l'élaboration animale des produits de la végétation, une autre partie de cet oxygène provenant de l'eau a encore été exhalée sous forme d'acide carbonique.

Ce nouvel acide carbonique réabsorbé par le végétal, tend à créer, entre les deux règnes de la vie, un *circulus* non interrompu, dont l'effet final est de prendre à l'eau tout l'oxygène nécessaire pour parfaire CO^2, c'est-à-dire l'acide carbonique destiné par l'effet de la respiration végétale diurne à enrichir l'atmosphère de deux équivalents d'oxygène par équivalent de carbone en fonction successive dans la vie.

TROISIÈME THÉORÈME

La quantité de vie à la surface de la terre est proportionnelle à la quantité de carbone en fonction dans l'atmosphère.

ARGUMENTS

Le carbone, sous la forme d'acide carbonique, est le pain des plantes ; tout accroissement d'acide carbonique amène donc un accroissement dans la vie végétale, et par elle dans la vie animale, d'après le premier théorème de Malthus.

DISCUSSION

Nous avons vu précédemment que le carbone dissous dans l'eau ou répandu dans l'atmosphère sous la forme d'acide carbonique, constituait presque toute la nourriture de la plante et l'élément, pour ainsi dire, exclusif de ses organes.

Nous avons encore reconnu que les feuilles et les parties vertes des végétaux absorbaient ce gaz avec la plus grande avidité, tellement que quelques minutes suffisent à un bouquet de verdure pour changer en oxygène un milieu ambiant d'acide carbonique relativement très-considérable.

Une plus grande abondance de ce gaz dans l'eau ou dans l'atmosphère ambiante, provoquerait donc immédiatement une assimilation beaucoup plus grande de la part de la plante.

La nutrition devenant plus facile et plus large, le végétal prendrait un accroissement plus rapide, un développement plus considérable, et arriverait ainsi plus vite et dans de meilleures conditions à la maturité nécessaire pour accomplir la fin de sa vie, c'est-à-dire pour se reproduire.

Des graines et des bourgeons plus nombreux et plus forts, suivant les espèces, viendraient donner lieu à une végétation plus abondante et plus riche, qui s'accroîtrait elle-même encore, jusqu'au rétablissement de l'équilibre entre les exigences de l'absorption et la masse des produits absorbables.

Le règne animal est soumis aux mêmes lois; ce fait, déjà constaté par les économistes, a été formulé en ces termes : « Les naissances sont proportionnelles aux subsistances. » Cette première proposition du célèbre Malthus n'ayant jamais été sérieusement contestée, surtout dans son application à l'universalité de la vie, je considérerai le principe comme admis, et j'en concluerai que toute surabondance de nourriture pour le règne animal doit se traduire par un accroissement de la masse de la vie animale, même dans l'espèce qui ne trouve, pour ainsi dire, sa subsistance que dans les produits immédiats de son travail. Car ces produits eux-mêmes, d'après les principes posés plus haut, doivent croître en proportion exacte avec la richesse du milieu dans lequel ils sont appelés à se développer.

Peut-on déjà apprécier l'effet sur la végétation et la vie, en général, des 35 milliards de quintaux mé-

triques de carbone déja relancés dans la circulation par l'industrie humaine?

Les résultats actuels de la combustion des houilles extraites dans une période d'un an, produisent, en acide carbonique, des millionièmes de la masse totale de l'atmosphère, mais leur effet sur la végétation à la surface du sol, eu égard à la pesanteur spécifique de l'acide carbonique et à l'extrême rapidité d'absorption pour ce gaz dont est douée la plante, doit à proximité et sous le vent des lieux de production se compter par millième au moins du milieu ambiant qui baigne les plantes (1).

Aussi, depuis le commencement du siècle, dans presque toute l'Europe industrielle, surtout dans les pays qui produisent et consomment des quantités notables de houille, comme l'Angleterre, la Belgique, les bords du Rhin et la France, les produits de la terre et l'accroissement des populations suivent une progression incontestable; devons-nous attribuer exclusivement ce fait si remarquable au perfectionnement des méthodes de culture, à un emploi plus intelligent des fumiers et des amendements agricoles, aux institutions politiques qui ont régi l'humanité pendant ce laps de temps; en d'autres termes, à une plus équitable répartition des charges sociales. Ces questions, d'une haute portée économique et politique, sortent de mon

(1) D'après MM. Boussingault et Levy, l'air des villes contient plus d'acide carbonique que celui des campagnes environnantes.

cadre, il faudrait des volumes pour les traiter.

En examinant sommairement leur action, je suis obligé de reconnaître qu'aujourd'hui comme jadis, c'est l'agriculture et le sol qui portent la plus grande partie des charges sociales; l'impôt tant direct qu'indirect, et la conscription, prélèvent sur l'agriculture un tant pour cent au moins égal au montant de la dîme et de la corvée réunies. L'organisation sociale actuelle pèse donc sur la pioche du travailleur d'un poids au moins aussi lourd que l'ancien état de choses renversé par la Révolution ; la classe agricole est loin d'avoir augmenté dans les mêmes proportions que le reste de la population, on dirait plutôt qu'il y a une tendance des individus à se retirer de l'agriculture.

La facilité des transports a pu augmenter le prix relatif des produits de la terre, mais non leur quantité.

L'extrême division des propriétés est loin, d'après les meilleurs agriculteurs, d'en avoir accru le rendement.

Les irrigations, les assolements, les méthodes de culture se sont, il est vrai, notablement perfectionnés; en étudiant l'effet de ces différentes améliorations auxquelles je rends pleine et entière justice, j'espère arriver à démontrer facilement qu'elles ne suffisent pas à elles seules pour rendre compte des résultats acquis.

Au siècle dernier, le système des jachères résultant d'une longue pratique passée à l'état de chose jugée, était le moyen vulgairement employé par la

grande culture pour rendre au sol sa fertilité épuisée ; tout terrain soumis à une rotation trop rapide était considéré comme ruiné, et voyait sa valeur intrinsèque diminuer dans de notables proportions.

Tous les sept ans, la charrue venait mettre en culture un sol uniquement soumis comme rapport dans ce long intervalle, aux exigences de la vaine pâture.

Au commencement de ce siècle, des agriculteurs émérites crurent devoir remplacer l'ancien système des jachères par un système de rotation plus rapide. Des fourrages artificiels alternant avec des plantes sarclées et des céréales constituèrent l'assolement quinquennal qui fut, pendant quelque temps, le dernier mot de la science agricole.

Puis vint l'assolement triennal, et, maintenant, quelques agriculteurs parlent sérieusement de l'assolement biennal, et d'une rotation pure et simple des céréales sur les plantes sarclées.

Ainsi, l'agriculture demande actuellement au sol un rapport triple de celui des anciens temps. Les composts et les fumiers jadis inconnus dans la grande culture prennent une importance de plus en plus grande comme moyen de parer à l'épuisement de la terre. Plus une rotation est rapide, plus la fumure du sol doit être abondante.

Mais quels sont les éléments que l'agriculture vient demander aux engrais pour les restituer au terrain? Seraient-ce par hasard des hydrogènes carbonés et oxygénés facilement décomposables qui constituent, comme nous l'avons vu précédemment, presque toute la masse du végétal sorti du

sol? Non; c'est uniquement les produits azotés et phosphatés qu'une production végétale trop abondante a extrait de la terre, et qui n'ont pu y revenir en assez grande quantité pour permettre aux plantes de se reproduire à nouveau.

L'idéal d'un fumier serait un engrais presque exclusivement formé de phosphate d'ammoniaque : pour obtenir des récoltes bien plus abondantes qu'autrefois, il suffit donc maintenant d'entretenir dans le sol une certaine proportion de phosphates et de sels ammoniacaux; quant aux autres éléments de la végétation, l'atmosphère ambiante suffit aux plus larges exigences, en d'autres termes, l'acide carbonique surabonde.

En était-il de même à l'époque de la culture par jachères? Tout fait présumer le contraire, car déjà l'effet du fumier était connu, et il y a tout lieu de croire que si les engrais n'étaient pas plus employés, c'est qu'à cette époque, outre les principes phosphatés et azotés, il fallait encore rendre au sol une assez grande quantité de carbone qui aurait fait défaut dans l'atmosphère.

J'habite un des départements de la France riche en forêts; les montagnes du Jura sont couvertes de bois appartenant au domaine, aux communes ou aux particuliers ; si la végétation a pris un essor plus rapide, si elle est devenue réellement plus intense, c'est surtout dans ce genre de produit qu'elle peut être le mieux appréciée, en dehors de toute amélioration politique, de tout perfectionnement des méthodes de culture.

Depuis une quinzaine d'années, les conseils municipaux et les habitants des campagnes se plaignent vivement de l'administration des forêts communales ; d'après eux, les agents de cette administration, dans un esprit trop conservateur, s'obstinent à appliquer aux bois communaux un aménagement trop lent. Dans les bois appartenant à l'Etat ou aux communes, les essences dépérissent sur pied faute d'être enlevées en temps utile. J'ai même vu des gens compétents prétendre qu'un hectare de forêts appartenant, soit à l'Etat, soit aux communes, ne rapportait par an que 20 fr. en moyenne, et que les bois appartenant aux particuliers soumis à un assolement plus rapide, voyaient leur rapport annuel s'élever à 60 fr. en moyenne par hectare (1).

Faut-il croire à un aveuglement systématique, au mauvais vouloir des agents de l'administration? ce serait absurde; l'administration des forêts régit les bois qui lui sont confiés d'après les principes fixés aux XVIIe et XVIIIe siècles; si ces principes résultant de l'expérience antérieure sont insuffisants maintenant, une seule conclusion doit en être tirée, c'est que les conditions de végétation des plantes ont changé depuis lors, et qu'une surabondance de produits assimilables est venue provoquer une maturité plus prompte et un accroissement plus rapide.

(1) Renseignements puisés dans le remarquable travail du docteur Munier, maire de Foncine-le-Haut, sur les fromageries du Jura.

COROLLAIRES ET CONCLUSIONS

Tout accroissement de la vie sur le globe amène une suroxygénation de l'atmosphère.

Le relancement dans la circulation vitale du carbone enfoui dans le terrain houiller, doit rendre à l'atmosphère une partie de l'oxygène qu'elle a perdu.

A cette époque la terre aura retrouvé des conditions de fertilité plus grande, la vie deviendra plus intense et plus facile à sa surface.

Il résulte de l'examen des restes des diverses créations qui ont précédé la nôtre, que le patron, que le type sur lequel était taillés, non-seulement les végétaux de l'époque houillère, mais même les animaux qui l'ont accompagnée et suivie, dépassait de beaucoup en puissance, en masse et en grandeur, les produits actuels de la force vitale dans les deux règnes.

On dirait qu'indépendamment d'une chaleur plus grande, les produits organisés de ces époques géologiques se sont développés dans un milieu plus riche que celui où nous nous trouvons maintenant.

En d'autres termes, il paraîtrait que l'oxygène et l'acide carbonique se trouvaient alors dans l'atmosphère dans une plus grande proportion qu'actuellement.

Quelles sont les causes qui ont pu amener une désoxygénation partielle de l'atmosphère? En étu-

diant attentivement la question, je n'en trouve que deux qui ont pu produire un effet sensible.

C'est par ordre d'importance :

1° La formation des dépôts calcaires ;

2° Le retrait de la circulation vitale des masses de carbone enfouies dans le terrain houiller.

Quelle que soit la source d'où provienne la chaux, il est évident que les immenses dépôts calcaires qui constituent plusieurs terrains géologiques ne sont pas arrivés à la surface du globe sous la forme de carbonate de chaux, sel presque exclusif des strates les plus puissantes. La nature largement organique de ces dépôts, permet d'affirmer que l'atmosphère a joué un rôle immense dans leur composition.

Que la chaux ait été suée à un certain moment par le sol, ou, ce qui est bien plus probable, que le calcium nous soit arrivé, comme le fer et le nikel nous viennent maintenant, des espaces planétaires, toujours est-il que l'assimilation ultérieure en a été faite aux dépens de l'acide carbonique et peut-être de l'oxygène de l'air.

Car le carbonate de chaux ne persiste pas à un certain degré de température, et si la chaux est sortie des couches profondes du sol, elle a dû en provenir, comme toutes les autres substances, à l'état incandescent, c'est-à-dire décarbonatée.

Et, dans l'hypothèse d'une production cosmique, nous pouvons, par analogie avec ce qui se passe maintenant pour les bolides et aérolites, affirmer

que les produits météoriques ne sont ni oxygénés ni carbonatés.

Le calcul se refuse à l'appréciation, même approximative, des quantités énormes d'acide carbonique et probablement d'oxygène qui ont été enlevées à l'atmosphère par la formation calcaire; mais la géologie constate que c'est vers les derniers temps de cette précipitation que les produits de la vie se sont rapprochés des types actuellement existants. D'où il est permis de conclure que depuis cette époque la composition de l'atmosphère n'a pas sensiblement varié.

L'humanité a-t-elle quelque espoir d'arriver à rendre, au moins en partie, à l'atmosphère, les principes vitaux qui lui ont été enlevés par la formation calcaire? Son impuissance à cet égard est à peu près complète; il faudrait presque une éternité pour pouvoir produire sur les carbonates de chaux un effet appréciable en les changeant en sulfates et en chlorydrates; et encore ce moyen ne permettrait-il de dégager de l'acide carbonique qu'en neutralisant de l'oxygène en quantité au moins égale.

Heureusement pour l'humanité, il n'en est pas de même du carbone dont la disparution constitue la seconde cause de la désoxygénation de l'atmosphère.

Les exigences de son industrie, les conditions dans lesquelles elle est placée, obligent impérieusement l'humanité à extraire des profondeurs où ils sont enfouis les restes jusqu'ici inactifs des exis-

tences qui l'ont précédée. Quelle est la valeur de cette extraction, quel est l'effet qu'elle peut produire, en fin de compte, sur l'atmosphère et sur la vie en général, c'est ce qu'il est facile de déduire des bases et des principes précédemment posés.

Nous avons déjà vu que le montant total de l'extraction annuelle de la houille dépassait actuellement un milliard deux cent cinquante millions de quintaux métriques.

D'après M. Brongniard, la valeur de cette extraction a jusqu'ici doublée tous les treize ans.

Cette progression continuera-t-elle dans l'avenir? C'est peu probable; toutes les forces de l'humanité réunies ne pourraient arriver à suivre l'accroissement d'une progression géométrique de cette nature; il arrivera donc forcément un moment où l'extraction de la houille restera stationnaire et où sa valeur annuelle sera à peu près constante.

En fixant arbitrairement la quantité de houille à extraire avant l'épuisement des différentes mines exploitées ou à exploiter, à mille fois la quantité extraite jusqu'à ce jour, je crois rester au-dessous des apports de combustibles minéraux qui résulteront du travail humain; et j'espère pouvoir donner une idée suffisante de l'effet qu'est destinée à produire sur l'atmosphère et sur la vie cette masse énorme de carbone revivifiée.

Calcul des effets déjà produits et de ceux à venir.

Houille extraite et brûlée.	35 milliar. q. m.
De cette valeur il faut retrancher environ 20 p. 100 représentant les sels terreux et l'hydrogène des carbures que contient la houile, reste	27,500 millions —
Ce qui fait en kilogr. de carbone	2,750 millards kilog
D'après les équivalents chimiques de CO^2, un poids de 27,50 de carbone sert à constituer 100 parties d'acide carbonique, ce qui donne en kilogrammes ou en mètres cubes de gaz, acide carbonique environ	10 trillions m. c.
Le volume de l'atmosphère terrestre calculé pour une pression barométrique de 75 centimètres, et ramené à la densité moyenne de la surface donne en mètres cubes.	3,989 quatrill. m. c.

Les deux derniers chiffres du tableau précédent, employés l'un comme numérateur et l'autre comme dénominateur, forment la fraction qui exprime le rapport de l'acide carbonique produit avec la masse

de l'atmosphère. En réduisant cette fraction à sa plus simple expression, ce rapport ressort à un peu plus de un quarante millième, $\frac{1}{39,899}$

Il résulte des analyses de Théodore de Saussure et de Thénard, confirmées par MM. Brunner et Boussingault, que l'air ne contient environ qu'un quatre millième d'acide carbonique. Nous avons vu précédemment que les résultats en acide carbonique fournis par la combustion de la houille sont représentés par un quarante millième, c'est donc d'un peu plus du dixième de la quantité totale d'acide carbonique existant dans l'air que l'industrie humaine a déjà enrichi l'atmosphère et le fond commun de la vie.

D'après les théorèmes précités, cet acide carbonique n'a fait qu'emprunter à l'air l'oxygène qui le compose : absorbé sous une nouvelle forme et fixé dans d'autres combinaisons chimiques, tant par le règne végétal que par le règne animal, le carbone de l'acide carbonique n'a été assimilé et fixé dans la vie qu'au moyen de l'hydrogène de l'eau, rendant ainsi à l'atmosphère, non-seulement tout l'oxygène qu'il lui avait emprunté, mais même celui qui formait de l'eau avec l'hydrogène auquel il s'est uni dans ses modifications successives. De telle sorte qu'en localisant le carbone dans la vie, au lieu de l'avoir en couches immuables, et, par conséquent inertes, dans les profondeurs du sol, deux équivalents d'oxygène sont successivement mis à nu par l'élaboration vitale qui fixe dans l'organisme un équivalent de carbone.

En admettant, ce qui est plus que probable, que la production de l'avenir en acide carbonique s'élève à mille fois cette valeur, la fraction précitée $\frac{1}{40.000}$ deviendrait donc $\frac{1}{40}$ comme expression du rapport de l'acide carbonique produit à la masse de l'air.

A cetté époque, les 21 centièmes d'oxygène qui se trouvent dans l'atmosphère, en s'enrichissant, par l'effet de la vie, de l'oxygène du quarantième d'acide carbonique dont nous avons constaté l'apport et la réduction, deviendraient des 24 centièmes, puisque le quarantième de cent est 2,50.

A la fin du troisième théorème, j'ai exposé quelques-uns des effets déjà produits sur la végétation par le quarante millième d'acide carbonique revivifié. Ce résultat n'est rien, comparé à celui que l'avenir nous réserve : une atmosphère de plus en plus oxygénée (jusqu'à un huitième en sus) donnera à la vie une impulsion, une activité de plus en plus grande ; la masse des substances assimilables s'accroissant dans une proportion inouie (de $\frac{1}{4.000}$ à $\frac{1}{40}$), va donner à la vie, sous toutes ses formes, un essor, un développement que l'humanité n'a pas encore vu.

Travaille, pauvre ouvrier du progrès, pauvre mineur enfoui dans les profondeurs du sol, la vie que tu mènes loin de l'air et de la lumière n'est ni saine, ni bonne, mais tu peux relever la tête avec orgueil et fierté, car ce n'est pas seulement pour toi que tu travailles, ta pioche libératrice est destinée à rendre à notre bonne mère, la terre,

sa parure des jours de fête, sa fécondité épuisée. Si la nature a toujours été jusqu'à présent, pour toi un peu marâtre, courage, ton labeur affranchira tes enfants de la misère et de l'oppression dans lesquelles tu as vécu depuis un temps immémorial.

Encore trois ou quatre cents ans de patience et d'efforts, et l'humanité tout entière arrivera à un bien-être, à une prospérité sans égale, dont elle pourra jouir et profiter avec d'autant plus de satisfaction légitime, que ce bien-être sera en grande partie son œuvre, et qu'elle y trouvera comme prix de ses efforts, des services qu'elle aura rendu à la vie en générale, une sanction nouvelle à son hégémonie au droit qu'elle s'attribue d'appliquer à son usage, et de disposer, suivant ses besoins, de tous les êtres qui habitent avec elle la surface du globe.

TERRAIN DILUVIEN

DANS LE JURA

PAR

LE FRÈRE OGÉRIEN

Membre de l'Institut des provinces de France,
de la Société géologique de France,
de plusieurs Académies et Sociétés savantes.

Huit années d'études

TERRAIN DILUVIEN

DANS LE JURA

Synon. Etage diluvien, diluvium, terrain clysmien (Huot), terrain quaternaire, terrain de transport ancien, nouveau pliocène (Lyell), alluvions anciennes, diluvien cataclystique (Favre).



Les résultats du terrain diluvien ont leur cause dans une perturbation violente et d'une puissance telle que nos plus grands cataclysmes actuels en peuvent à peine donner une faible idée. Ce terrain est représenté sur toute la chaîne du Jura, et en particulier sur notre département par des traces tellement importantes et si bien caractérisées, qu'on peut le proposer comme type classique pour l'étude si controversée des causes qui l'ont produit.

COUPES ET CLASSIFICATION

La limite supérieure exclusive de ce terrain, formée par le lehm à coquilles actuelles, est très-difficiles à saisir, attendu que les ravinements et les dénudations de notre époque l'ont remaniée et mélangée avec les dépôts diluviens.

Sa limite inférieure inclusive est fournie par le limon jaune à éléphants, si commun dans la Bresse.

Les coupes du terrain diluvien sont pour la plupart inutiles ; car les divers dépôts sont rarement stratifiés et n'ont de ressemblance que dans le désordre qui a présidé à leur accumulation. Nous donnerons cependant les deux suivantes, comme résumant certains faits qui serviront à établir la classification de ce terrain :

1° Coupe prise au-dessus du bois de la Lième, dans le vallon de Lavigny.

1. Terre végétale en partie tourbée. . . . 0m75
2. Cailloux roulés du J^1, (1) avec quelques rares galets alpins 1m40
3. Sables calcaires lardés de cailloux. . . 1m20
4. Marne limoneuse non remaniée, à éléphants, cerfs, chevreuils, bœufs, etc., fond d'étang antédiluvien. 3m40

2° Coupe prise entre Marigny et la rivière d'Ain.

1. Gros blocs arrondis, épars sur le sol, surtout vers l'extrémité du lac de Chalin, mêlés de

(1) J^1, jurassique inférieur ; J^2, jurassique moyen ; J^3, jurassique supérieur.

cailloux . . . . $2^{m}50$

2. Sables calcaires avec gros blocs arrondis. 5^{m} »
3. Marnes plastiques du J^{2} remaniées, lardées de cailloux et de blocs par lits, s'abaissant vers le lac . . . . $4^{m}50$
4. Sables, cailloux et marnes remaniées . 8^{m} »

Une étude minutieuse du terrain diluvien nous permet de proposer la classification suivante, qui nous semble résumer l'ensemble des principaux faits géologiques de ces singuliers dépôts :

I.—Dépôts irréguliers (zône des blocs erratiques)	Dépôts enchevêtrés.	1° Terrasses fluvio-diluv^{nes}
		2° Moraines.
		3° Blocs erratiques { Jurassiques / Alpins.
		4° Fer diluvien.
	Erosions et leurs effets	5° Remplissage des cavernes par les galets.
		6° Dénudations et érosions
		7° Cluses érosives au-dessus des chaînes.
		8° Roches en place, polies, striées et éraillées.
II.— Dépôts réguliers (zône des éléphants).		9° Tourbières anciennes à ossements de cerfs.
		10° Marne argileuse des étangs antédiluviens.
		11° Limon jaune à éléphants.

DESCRIPTION

Composition minérale des dépôts irréguliers.

On conçoit combien doit être variable la composition des dépôts diluviens, qui est subordonnée à la nature des éléments rocheux ou marneux en place, formant par leurs débris un assemblage confus et hétérogène.

Le dépôt, sur un plateau calcaire ou éloigné du voisinage d'assises marneuses, est presque entièrement calcaire, mélangé d'un sable grossier ou de gravier d'une origine ou d'une nature analogue à celle des galets et des blocs qui le composent. Ex. : *Le plateau de Crans et une partie du plateau de l'Ain, les dépôts du premier plateau jurassique.*

Les dépôts formés aux dépens des marnes du néocomien inférieur se distinguent par le ciment ou la pâte qui est ordinairement maigre, siliceuse, d'un blanc grisâtre. Ceux, au contraire, qui proviennent des marnes du J^2 sont liés, agglutinés à l'aide d'une argile compacte, pâteuse, d'un gris bleuâtre, analogue à celle de l'argile provenant de la décomposition récente de ces marnes, dont ils ne diffèrent souvent que par les éléments hétérogènes du dépôt erratique : *Sésigna et St-Colomb (territoire d'Arinthod), Ravilloles, les Crozets, environs de Clairvaux, St-Claude, etc.*

Dans les vallées ou combes néocomiennes, la pré-

sence des couches meubles, friables, de la limonite ou des calcaires jaunes du néocomien, a souvent apporté dans les moraines des vallées néocomiennes des modifications, soit à la nature du dépôt, soit à sa couleur. Ainsi, les sables de la limonite divisent la masse et donnent à tout le dépôt une couleur jaunâtre ou brunâtre, suivant les proportions d'oxydes de fer qui entrent dans sa composition : *Grandvaux*, *les Chalêmes*, *Nozeroy*.

Quelquefois les deux sections opposées de la moraine diffèrent presque entièrement de nature : d'un côté, ce sont des sables calcaires, grossiers, sans consistance ; de l'autre, c'est une espèce d'argile grise provenant du gisement des couches marneuses voisines en place, et servant de lien à toute la masse.

La vallée des Barres fournit des exemples remarquables de différentes espèces de dépôts très-rapprochés :

Les moraines du versant N-O sont marneuses de même que les couches marneuses sous-jacentes appartenant au J_2 ;

Les moraines à section conique du versant opposé, à composition mixte de sable jaune et d'argile, sont le produit de débris des calcaires jaunes du plateau des Rousses mélangés aux marnes néocomiennes. Plus loin, en suivant la nouvelle rectification de la route, les dépôts erratiques sont presque exclusivement composés d'une pâte homogène, blanchâtre, provenant de la décomposition des

marnes néocomiennes, au versant sud du plateau ou dans la vallée des Cressonnières.

La belle et riche vallée des Nans est remarquable sous le point de vue des phénomènes erratiques :

Trois grandes cluses, débouchant dans le val de Miéges, ont ouvert le passage aux débris considérables du néocomien et à ceux des étages supérieurs qui forment l'abrupte orientale. Ces débris ont été entraînés dans le fond de la vallée, où l'on voit un dépôt erratique vers un nouveau chemin vicinal, sur deux ou trois kilomètres traversant la moraine au pied de l'escarpement occidental. Là, avec les calcaires à gryphées et à belemnites du lias, les dolomies des marnes irisées et les calcaires du J^2 de l'escarpement, se trouvent mélangés aux blocs et aux galets des calcaires jaunes et à grains verts néocomiens, auxquels se joignent aussi les éléments pétrographiques dépendant des marnes du J^2 et les calcaires du J^3 des environs.

Le grand dépôt erratique des Chalêmes est composé des blocs ou éléments statigraphiques du jurassique supérieur, moyen et inférieur de la chaîne bifurquée d'Entre-Côtes, liés par un ciment jaunâtre dépendant des calcaires jaunes du néocomien supérieur en place sur lequel repose le dépôt.

Le magnifique dépôt de St-Maurice est composé des débris des chaînes adjacentes du Maclus et des Hautes-Joux, comprenant le J^1, le J^2 et le J^3.

Les faibles lambeaux erratiques existant au-dessus du premier plateau jurassique participent, par

des caractères bien tranchés, de la nature des roches en place sur lesquelles s'est exercée l'action des courants. Aussi les dépôts voisins de la chaîne de l'Heute dénotent la présence des marnes du J[2]. Ex. : *A Molain*. Ceux, au contraire, qui en sont à une certaine distance, et non dans la direction des grandes cluses transversales de la chaîne, sont entièrement sableux. Ex. : *Fay, Crançot, St-Maur*.

En résumé, on peut reconnaître, à la seule inspection des couches superficielles d'une moraine, sur le flanc d'une chaîne, à quel terrain appartiennent les blocs ou les fragments de roche dont elle est composée, et, par suite, la nature des terrains environnants.

Les grands et vastes dépôts qui constituent le fond des dépressions et des vallées du vignoble, peuvent être facilement confondus avec les débris détritifs des escarpements rocheux qui les recouvrent presque en entier à la base des grandes vallées ou cluses où coulent les cours d'eau, par la raison que les débris erratiques inférieurs, n'ayant pas pu parcourir un grand espace, n'ont pas été émoussés par le chariage des eaux.

Néanmoins, les caractères qui les distinguent de ces derniers sont assez nettement tranchés. Tandis que les débris érosifs sont le produit et ont l'homogénéité de la roche décomposée qui y domine, les débris erratiques offrent un mélange hétérogène de matériaux rassemblés par les courants convergents venus de points opposés, au milieu desquels se trouvent presque toujours des

galets roulés dont l'origine atteste la trace des courants qui les ont entraînés, et toute la masse est cimentée par une argile diversement colorée d'un blanc grisâtre ou brunâtre, dépendant des marnes keupériennes ou liassiques remaniées ou passées à l'état d'argile plastique dans leur mouvement de translation.

On comprend que les roches les plus dures ont dû donner les plus gros blocs, et les moins dures, les limons, les sables et les galets. Le J^3 et le J^1 ont généralement fourni les plus gros blocs. Les sables et les argiles ou limons ont été donnés, soit par le corallien, soit par les marnes du néocomien, soit surtout par les puissantes marnes du J^2.

I. — DÉPOTS IRRÉGULIERS

(Zône des blocs erratiques).

1° Terrasses fluvio-diluviennes.— Nous appelons ainsi des masses de débris diluviens disposés en gradins parallèles et en retraite, se correspondant sur les deux versants d'une vallée, et à des hauteurs telles qu'il est impossible que les plus grandes eaux actuelles aient pu les former.

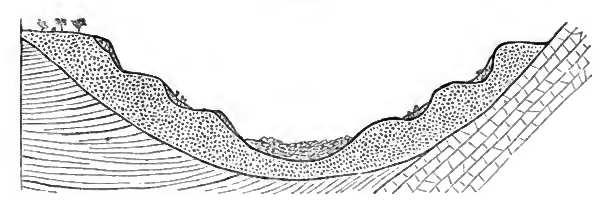


Fig. 1. — Terrasses fluvio-diluviennes de trois gradins, sur la Bienne, au-dessous de Molinges.

Elles sont composées surtout de sables et de galets; quelques blocs criblent de loin en loin la masse caillouteuse, les sables fins et les petits galets formant généralement l'angle rentrant de la terrasse, tandis que l'angle saillant se compose de galets et de blocs.

Les gradins de la terrasse sont généralement au nombre de deux ou trois, rarement de quatre. Cependant les magnifiques terrasses qui existent dans le voisinage de la Tour-du-Meix, en comptent jusqu'à cinq et même six. Les rampes des gradins supérieurs sont presque toujours d'une pente plus douce et d'une plus grande hauteur que celles des gradins inférieurs.

La distance entre les deux gradins les plus élevés, sur l'un et l'autre versant, varie entre 900 et 2,500 mètres, correspondant à une hauteur variant entre 30 et 120 mètres. Au-dessous d'Orgelet, la vallée de l'Ain présente des terrasses formées par des fleuves diluviens qui n'avaient pas moins de 2,000 mètres de large sur 60 mètres de profondeur, et pouvaient débiter en une heure plus

d'eau qu'il n'en tombe sur toute la surface départementale en une année !!!

Les terrasses fluvio-diluviennes sont très-fréquentes dans toute la vallée de l'Ain, surtout entre le Pont-du-Navoy et Conflans. Elles sont plus rares et moins grandioses dans la vallée de la Bienne, surtout au-dessus de St-Claude. Les plus remarquables sont au-dessous de Molinges, d'Orgelet, d'Arinthod, de la Tour-du-Meix, etc.

Au moment du retrait des nappes d'eau diluviennes vers les bassins inférieurs, les vallées, remplies jusqu'à leur bord, débitèrent les eaux en retraite et formèrent des fleuves immenses, dont les berges successives ont formé les terrasses fluvio-diluviennes.

2° MORAINES.—Les moraines diluviennes se remarquent sur de vastes espaces ; elles indiquent, par leur forme rectiligne, circulaire ou convexe, la direction des courants diluviens qui les ont engendrées, ou leur mouvement de circonvolution au fond des dépressions des bassins.

Dans la moyenne et la haute région jurassique, on rencontre à chaque pas ces dépôts erratiques diluviens, affectant des formes particulières selon la position dans laquelle ils ont été formés, et présentant des dimensions selon la forme des courants qui les ont produits sur les plateaux, dans les vallées longitudinales ou sur les flancs des chaînes.

Ils occupent ordinairement l'espace intermé-

diaire compris entre deux courants convergents; alors, le plus souvent ils déterminent les limites entre deux bassins hydrographiques.

Nous distinguons trois espèces de moraines, suivant leurs positions et leurs allures par rapport à nos chaînes :

1° Transversales, 2° Longitudinales, 3° Etalées.

1° Moraines transversales. — Sachant que les sept principales chaînes du Jura ont une direction à peu près parallèle du N 40° E à S 40° O, les moraines transversales ont une direction à peu près opposée, c'est-à-dire du S-E au N-O. Elles s'étendent du sommet des chaînes à leur base, en augmentant de puissance, et ont formé sur le fond des vallées, au moment où les phénomènes diluviens étaient dans toute leur intensité, ces barrages dont les eaux alluviennes à leur retraite ont raviné les parties basses. Ex. : *Clairvaux, Champagnole, St-Claude, St-Laurent, Nogna, etc.*

La moraine transversale, la plus considérable qui existe dans le Jura, s'est formée au pied occidental de la chaîne du Maclus, à quelques centaines de mètres du village de St-Maurice; elle se développe sur une ligne presque droite allant de l'est à l'ouest, et va se terminer sur le territoire de Cogna, après un parcours de quatre à cinq kilomètres. Son maximum de puissance vers la partie supérieure est d'environ 50 mètres. Elle forme, en regard du point culminant des chaînes parallèles du Maclus et de la Haute-Joux, la ligne d'in-

tersection qui sépare deux courants convergents, dont l'un faisait irruption sur le plateau de l'Ain par la cluse transversale de la Chaux-du-Dombief, de St-Pierre à Ilay, et l'autre provenait de la collection des cluses nombreuses des vallées de Prénovel et du plateau du Grandvaux, qui débouchent sur les territoires d'Etival et de Château-des-Prés.

La formation de ce puissant dépôt a été accompagnée d'une circonstance singulière, qui se remarque dans d'autres moraines formées sous l'influence des mêmes causes : c'est la prédominance d'un courant faisant irruption dans l'un et l'autre bassin et donnant lieu à la formation de cluses transversales équidistantes, qui divisent la crête du dépôt en petits monticules arrondis, diminuant d'élévation à mesure qu'on s'avance vers la base inférieure de la moraine. Au-dessus de St-Maurice est le courant N-E, qui envahit plusieurs fois le bassin, tandis qu'à la partie inférieure un mouvement inverse a lieu, et les eaux du bassin d'Ilay reçoivent à leur tour celles des courants du sud.

Les revers formant la limite des bassins se remarquent sur un grand nombre de points : à Bataillard, à la Chaux-des-Crotenay, entre le bassin de l'Ayme et de la Sènette, au grand-Chalême, enfermant une étendue considérable. Dans le Grandvaux, il existe un dépôt presque aussi puissant que celui de Saint-Maurice, formé de matériaux en blocs appartenant à la chaîne voisine de la Haute-Joux, empâtés dans les sables jaunes du néocomien enlevés sur place. Il limite les bassins de l'Ain et de la Sè-

nette, et, se rattachant aux points culminants des chaînes adjacentes, il prolonge sur les plateaux les limites des bassins diluviens. On remarque dans la direction et le prolongement de ce dépôt au sommet de la Haute-Joux, à l'entrée ou au fond d'une cluse d'érosion, les restes de débris erratiques en retraite composés de gallets et de blocs hétérogènes, à une altitude de 1000 mètres.

Les chaînes supérieures, ordinairement à pente douce sur leurs versants occidentaux, nous offrent des séries de moraines transversales d'une puissance ou d'une forme particulière, déterminée par leur position relative par rapport à la ligne de faîte des chaînes. Par exemple, au sommet du Rizoux, dans le voisinage des cluses, on voit de minces dépôts erratiques formés à divers intervalles sur une même ligne, et augmentant de puissance à mesure que l'on descend du sommet vers la base. Ainsi, celles de la partie supérieure se montrent ordinairement sous la forme d'une longue et mince traînée de menus matériaux erratiques ; à mi-côte, les dépôts augmentent graduellement de puissance à mesure qu'on descend et présentent quelques blocs errants ; à la base, ils offrent un vaste développement, sur une épaisseur considérable.

Le versant occidental du Rizoux nous offrent à la ferme de la Varrière, et dans deux autres fermes bâties à la base, de puissantes moraines portant le caractère irréfragable du mouvement des courants, et confirmant ainsi l'origine de cet immense dépôt.

Nous ne craignons pas d'affirmer que partout, sur les plateaux, sur le flanc des chaînes ou dans les vallées où il n'existe pas de dépôts erratiques, les courants avaient une direction constante, uniforme qui n'a pas permis à la matière erratique de se déposer.

2° *Moraines longitudinales.* — Elles s'étendent dans la direction des chaînes et ordinairement en longs cordons en dessous des abruptes, en particulier sur les versants Ouest. Ces cordons sont toujours interrompus par les cluses, devant lesquelles il est rare de rencontrer des matériaux diluviens.

Généralement ils sont composés de galets et surtout de sable et de quelques rares blocs ; leur importance varie depuis le semis de sable jusqu'à 20 ou 30 mètres de puissance ; ils sont presque toujours recouverts par les détritus de l'époque actuelle, desquels ils se distinguent nettement par leurs formes arrondies et usées. Sur le flanc des petites vallées transversales, on rencontre toujours des moraines longitudinales ; mais alors elles ont moins de puissance et s'étendent jusque dans les bas fonds, en lignes fluxueuses interrompues par les ravinements de l'époque actuelle.

La vallée de l'Ain, si remarquable par la prodigieuse quantité de matériaux diluviens, nous fournit des types de moraines longitudinales de toutes formes et de toutes grandeurs.

Les vallées de la plaine offrant une disposition orographique à peu près analogue à celle du plateau de l'Ain, sont recouvertes d'une immense accu-

mulation de pétris erratiques qui, en partie, ont traversé la chaîne de l'Heute et ont été fixés là par l'interception simultanée du courant de l'Ain. Les moraines longitudinales accumulées à l'entrée des cluses d'érosion dont nous avons parlé, ne sont pas moins dignes de fixer l'attention de l'observateur. Parmi les plus remarquables, nous citerons sur le territoire de Morbier, à trois kilomètres au nord du village, une moraine circulaire ou cluse d'érosion, s'ouvrant dans la forêt de la Savine, à quelques mètres au sud de la route de Paris à Genève; elle forme sur ce point la limite du bassin de la Bienne, et dessine admirablement le mouvement des eaux diluviennes déterminant le cours de cette rivière au moment de leur retraite. L'autre membre du dépôt, qui est situé au nord de la route et que l'on poursuit, sur un espace de quelques centaines de mètres, parallèlement à la direction de la cluse ou de la route, est resté là abandonné, comme un témoignage de transport ou de charriage des matériaux erratiques d'une vallée dans une autre.

Sur le flanc occidental de la branche Est de la chaîne de la Haute-Joux, à environ trois cents mètres S-O du Moulin-du-Saut, les matériaux erratiques engagés à l'entrée et au fond d'une cluse d'érosion indiquent assez clairement, par leur disposition, les formes et surtout le lavage des sables, que l'action du courant a été très énergique sur ce point avant l'ouverture de la cluse transversale qui a déterminé le cours de l'Ain.

Sur le territoire d'Arinthod, près de la ferme Saint-Colomb, se remarque une puissante moraine circulaire et convexe de vingt à trente mètres de puissance, au fond d'une grande et belle cluse.

3° *Moraines étalées.* — Elles forment d'immenses dépôts en éventail, dans les bas-fonds des vallées en regard des grandes cluses, et dans la plaine au-dessous des cirques érodés des marnes du lias. La vallée du J^2 des Barres, située entre Morez et les Rousses, donne un exemple de moraine étalée représentant une portion de cône; ce sont des amas de matériaux erratiques adossés sur l'un et l'autre flanc, et qui, fortement inclinés, s'élargissent du sommet à la base. Elles se sont formées au moment de la retraite des eaux et de l'entraînement des autres matières vaseuses en état d'agitation, qui remplissaient la cavité formée un instant au fond de la gorge par la continuité des couches du J^3 et l'accumulation des matériaux diluviens formant barrière.

On rencontre au-dessus de Morbier des moraines étalées en forme de cône tronqué sur le flanc d'une cluse diluvienne, et formées sous l'influence des mêmes causes.

3° Blocs erratiques.— *1° Blocs jurassiques.*— On appelle ainsi des masses rocheuses dont la grosseur varie du volume de la tête à celui de plusieurs mètres cubes, et qui sont transportées ordinairement à une certaine distance de leur lieu d'extraction par des forces extraordinaires. Les

blocs erratiques du département sont généralement calcaires et appartiennent aux terrains du Jura. Leurs dimensions sont ordinairement de un demi et un quart de mètre cube; rarement ils atteignent plus d'un mètre cube, souvent ils offrent la dimension d'une tête d'homme. Leurs angles sont émoussés et souvent arrondis, assez souvent ils sont complètement sphériques. Ils offrent d'autant plus le caractère du roulis, qu'ils sont plus éloignés du lieu de leur extraction. On les rencontre particulièrement sur les plateaux, rarement sur les flancs des montagnes et dans les vallées. Sur les plateaux des rampes de Septmoncel, de Saint-Laurent, de Nozeroy, les blocs erratiques, ayant subi le roulis, sont très fréquents, surtout dans le voisinage des cluses et particulièrement sur le versant O et dans la partie S-O de la cluse. Près de la cluse de St-Cergues, ils ont échappé à l'action du courant S-E-N-O, au voisinage de la Dôle en déviant S-O, et se sont épanchés sur tout le territoire des Cressonnières. De même, en sortant de la belle cluse de Morbier à St-Laurent-en-Grandvaux, ils ont couvert la partie S-O du plateau de plusieurs milliers de sphéroïdes pierreux.

Les blocs erratiques se rencontrent rarement sur les flancs des montagnes, attendu que, par leurs formes, ils ont dû rouler dans les bas-fonds au moment de leur dépôt ou postérieurement. Sur les escarpements, ils sont presque toujours engagés dans des sables et des cailloux roulés. Ils sont très-nombreux dans les bas-fonds, et empâtés dans

les débris diluviens. Les immenses bancs de sables diluviens qui encombrent la vallée de l'Ain, en renferment en grand nombre et de très-volumineux.

2° *Blocs alpins.* — Un des phénomènes les plus curieux que nous offre le dernier cataclysme, c'est le charriage, dans nos contrées jurassiques, de blocs des terrains primitifs, venus des Alpes.

Nous avons fait une étude spéciale de ces dépôts, et nous y avons reconnu tous les caractères de charriage qui se remarquent sur les dépôts diluviens de nos chaînes jurassiques. La présence de ces débris sur différents points, existant dans ces dépôts en plus ou moins grande quantité, leurs dimensions, leur forme et leur puissance, déterminées par leur situation, tous ces caractères nous ont manifesté les traces d'un puissant courant diluvien qui a fait irruption dans le val de Ste-Croix, entre la chaîne du mont Suchet ou des Hautes-Gîtes, à l'est, et celle des Gîtes-aux-Cerfs. La division du courant se serait opérée là, par suite de la disposition orographique des chaînes voisines. Une partie des eaux, engagée le long de la chaîne du Suchet, est venue se jeter au sud, dans la vallée de Jougne. L'autre partie, projetée à travers la chaîne occidentale, est venue envahir le plateau ou la vallée néocomienne et crétacée d'Auberson, où les eaux, retenues au nord par les gorges du Val et au sud par la formation néocomienne de la vallée des Hôpitaux, ont déterminé à la chaîne du mont d'Or,

à l'ouest d'Auberson, une irruption qui a formé le plateau des Fourgs. C'est à cette division des eaux sur ce point, près d'Auberson, et au mouvement de circonvolution des eaux diluviennes, qu'est due la conservation des terrains meubles du gault et de la mollasse.

Les blocs polis et striés au-dessus des moraines, les rochers en place présentant le poli et les stries dans une direction parallèle à celle de leur inclinaison ou de la direction linéaire ou circulaire des courants, caractères identiques à ceux que nous offrent nos chaînes supérieures, surtout la chaîne de la Savine et celle des Hautes-Joux, dont la première n'est que le prolongement, nous attestent le mouvement violent des eaux sur ces points, dans leur évolution ou direction opposée.

Le plateau des Fourgs, à l'ouest d'Auberson, s'ouvrant au milieu de la chaîne par de nombreuses cluses transversales parallèles à la gorge de Ste-Croix, a été formé par l'enlèvement de presque tous les groupes calcaires du J^3 et la mise à nu du J^2; les débris alpins roulés, quoique assez nombreux au milieu des dépôts alluviens, n'offrent pas une grosseur considérable ; ces débris deviennent rares en suivant le versant occidental de la chaîne, dans la direction des Hôpitaux-Vieux, surtout sur les points parallèles à ceux où la chaîne offre un grand relief.

Mais, aux environs de ce village, à quelques centaines de mètres à l'est, une profonde cluse erratique prend naissance au pied de la chaîne, et,

après avoir décrit plusieurs sinuosités au milieu du néocomien, vient se jeter, se confondre dans une petite rivière affluente du Doubs. Tout le finage de cette localité ou le voisinage de cette cluse est caractérisé par la présence de blocs alpins émoussés, dont quelques-uns peuvent avoir un poids de trois à quatre cents kilogrammes. Ces blocs ont été évidemment projetés au-dessus de la chaîne par l'action d'un courant dont on peut apprécier l'intensité à la vue des énormes blocs granitiques gisants épars à quelques kilomètres de la petite ville de Ste-Croix, où ils sont employés dans les constructions.

Sur le territoire de Métabief ou de Jougne, un magnifique tableau des effets prodigieux de l'action erratique se présente aux yeux de l'observateur. Ici, nouvelle et grande cluse principale de communication du bassin helvétique au bassin jurassique, déterminée par un ruz de soulèvement du mont d'Or, assez analogue à celui de la Dôle, et par l'action concentrée de plusieurs courants convergents des bassins du Léman et de Neuchâtel, venus d'un côté par la vallée de l'Orbe et de l'autre par la cluse des Hôpitaux et celle de la vallée du mont Suchet ou de l'Aiguillon, entre lesquelles se trouve placé le plateau portlandien et néocomien de Jougne.

A l'ouest du mont d'Or, vaste accumulation de blocs erratiques formant ceinture autour de la montagne. C'est au milieu de ces dépôts, couvrant l'étendue de terrains des villages de Métabief et de

Longeville, que se trouvent confondus les nombreux débris alpins, d'une part, et, de l'autre, les éléments rocheux des vallées du Doubs. A la jonction de ces courants, au pied occidental du mont d'Or, viennent disparaître les débris des chaînes alpines, après avoir traversé une des vallées les plus profondes du globe et parcouru deux à trois cents kilomètres!!!

Sur le plateau et au nord du village de Jougne, au milieu du dépôt, nombreux débris alpins fortement roulés et de petite dimension. A la partie septentrionale du mont d'Or et dans le voisinage des maisons de Jougne, puissante moraine erratique à la forme conique, débris des étages jurassiques et néocomiens, cimentés par une pâte néocomienne ; absence complète de blocs polis et striés, et quelques rares galets alpins. La rareté des blocs alpins dans cette moraine et dans celles en grand nombre qui suivent les flancs de la montagne ou le bord de la route, ainsi que dans le fond de la vallée de la Ferrière, s'explique par la puissante élévation à l'est de la chaîne de l'Aiguillon ou de la Mire, continuation des Hautes-Gîtes, qui a intercepté les courants alpins. Ces fragments de roches alpines se voient à quelques centaines de mètres au-dessous des usines de la Ferrière, dans des moraines à la surface desquelles nous avons rencontré des blocs jurassiques polis et striés.

Dans le voisinage du pont de Bellaigues, les galets erratiques, dans un dépôt séparé par la route, à l'ouest, sont fortement arrondis, devenu d'une

très-petite dimension et toujours mélangés d'une pâte argilo-calcaire. Ce lambeau, divisé par la rivière et la route, se rattache à une puissante moraine située au nord-est de la rivière, à la base du Dorimont. Elle a été formée par les vallées de Bellaigues et de Rignerolles, à l'est de la chaîne du mont Suchet. Cette situation explique la plus grande quantité de débris alpins, ainsi que leur plus grand état de division. Depuis ce point jusqu'à Vallorbes, on rencontre encore quelques fragments granitiques, c'est-à-dire jusqu'à la jonction des courants de la vallée de l'Orbe et de ceux qui sont venus du bassin du Léman en traversant la chaîne du Pila, où de puissantes cluses erratiques transversales débouchent dans la vallée de l'Orbe. Nous avons suivi cette vallée depuis Vallorbes jusque sur les bords du lac de ce nom ou de Joux, et nous n'avons vu aucune trace de débris alpins. L'absence de ces débris a sa raison dans la hauteur de la 1re chaîne, qui n'a pas, comme on pourrait le supposer, intercepté toute communication avec le bassin helvétique, puisque nous trouvons sur tout le parcours de cette chaîne, à partir du mont Tendre jusqu'à la Dôle, une multitude de cluses transversales qui ont exercé une grande influence sur la formation et l'accumulation des puissants dépôts erratiques que l'on rencontre au pied oriental de la chaîne du Rizoux, sur les territoires du Pont-des-Charbonniers, du Suchet, du Lieu, de la Combe-Noire et du Solia.

Le voisinage du mont d'Or nous offre le type d'é-

tude le plus curieux et le plus intéressant au point de vue des phénomènes erratiques, par suite de sa disposition orographique. En résumé : d'une part, division des eaux diluviennes du bassin helvétique ou de Neuchâtel, au nord-est de cette montagne, en deux courants dont l'un, faisant irruption dans le bassin du Doubs par la grande cluse de Jougne, a opéré à l'ouest de cette montagne sa jonction avec les eaux de la vallée du Doubs, provenant du bassin du Léman. De l'autre, réunion à Vallorbes des eaux du bassin du Léman, venues de la vallée de l'Orbe et des cluses transversales de la 1re chaîne, avec celle du bassin de Neuchâtel et de la vallée adjacente de Jougne, qui, par un mouvement de circonvolution inverse à leur direction initiale, vont se perdre dans le bassin de Neuchâtel.

Les débris alpins se rencontrent très-rarement au milieu des dépôts diluviens des bassins de l'Ain et de la Bienne. M. Thevenin nous cite dans le bassin de l'Ayme un seul fragment roulé de porphyre et un autre de micaschiste. M. Guirand mentionne un quarzite, et nous avons trouvé nous-même quatre quarzites et un micaschiste dans la vallée du Grandvaux. Ils s'étendent, dans la direction S-E—N-O, dans la vallée de la Valouse et dans la partie inférieure de celle du Suran.

Un certain nombre ont même franchi l'arête du 1er plateau et sont venus s'épancher sur la Bresse, dans les environs de Cousance, Beaufort, Bletterans, Villevieux, Vincent, Lombard, Ruffey, etc., en compagnie des silex, de la craie, des grès mol-

lassiques et des silex du J^2. Dans la partie inférieure du bassin du Doubs, on rencontre une certaine quantité de roches granitiques, mélangées à quelques quarzites alpins, tels que syénite, porphyre, etc.

Le cours de la Loue présente quelques roches alpines, surtout à partir du pont de Parcey. Les rives gauches de cette rivière, formées par des abruptes du terrain tertiaire de Bresse, permettent de découvrir des traînées nombreuses de cailloux silicieux, formant des lignes S-O—N-O, qui débouchent sur la rivière et lui ont fourni des blocs et des galets alpins. Les courants alluviens, lors de la retraite des eaux diluviennes, les auront entraînés suivant leurs cours, après les avoir reçus des bassins supérieurs, de même que les débris jurassiques néocomiens, dans les chaînes supérieures, ont été entraînés à de grandes distances par les courants, dont l'intensité était en raison de l'impulsion et du mouvement originel qu'ils avaient reçus de leur concentration au fond des gorges. On retrouve sur le 1er plateau, au milieu des dépôts jurassiques, presque tous les éléments des étages supérieurs, le silex du portlandien supérieur, les calcaires à grains verts et les calcaires jaunes, caractéristiques du néocomien supérieur, à des distances considérables de leur gisement et de leurs analogues stratigraphiques.

Les confluent de la Bienne et de l'Ain et des nombreuses vallées qui aboutissent à ce point, surtout dans les environs de Thoirette, présente une

grande quantité de galets alpins de la grosseur d'une noix à celle de la tête ; généralement ils sont en palets, aplatis, à angles fortement émoussés.

Les galets alpins, très-nombreux à Bellegarde, ont remonté la combe de Désertin jusqu'auprès du col, et, quelques mètres de plus, il s'épanchaient par la vallée du Tacon sur St-Claude (M. Guirand). On peut suivre leurs traces de Bellegarde à Thoirette, à travers les vallées transversales qui découpent le massif de cette partie de la chaîne du Jura.

4° Fer diluvien. — Le flot diluvien a charrié et lavé des minerais de fer qu'on trouve épars à la surface du sol, ou mélangés à l'argile à éléphants. Dans le premier cas, les grains ferrugineux, semés çà et là sur les montagnes (la Biolée) ou sur leur flanc (Viousses, Cousance, Beaufort, Frânois), participent de la nature physique et chimique des gîtes d'où ils ont été extraits par les flots ; celui des Viousses provient du J^2, et ceux de la montagne, du néocomien moyen ou du sidérolithique.

Le fer diluvien de la Bresse mérite une attention spéciale, tant par son abondance et le nombre de ses gisements que par les circonstances similaires qui les accompagnent. Il se compose de grains ronds aplatis, plus ou moins volumineux, de la grosseur d'un poids à celle d'une noisette ; quand ces grains sont jaunâtres, friables, le rendement en fer est peu considérable ; mais s'ils sont luisants, lourds et durs, ils peuvent rendre jusqu'à 60 et

80 0/0 ; quelquefois le minerai en grains est criblé ou remplacé par des greluches de la grosseur d'un œuf à celle du poing. Les greluches sont ordinairement jaunâtres, creuses, ou renferment dans leur intérieur, soit un caillou, soit une substance végétale charbonneuse, soit même du souffre (rare), du fer phosphaté ou carbonaté (rare). Le tout est disséminé dans une argile ocreuse, rougeâtre, souvent très-siliceuse. *(Commenailles, Hièges, Bletterans),* de 10 à 15 fois plus considérable que le minerai ; quelquefois même la silice domine. Dans l'un et l'autre cas, le minerai est toujours accompagné de cailloux roulés ordinairement petits, de sable siliceux rarement calcaire ; quelques silex du J^1 et même de la craie y sont mélangés. L'épaisseur de ces couches à minerai varie entre deux et trois décimètres ; on y rencontre quelques polypiers fossiles, siliceux, usés, appartenant au J^1 (commun), des ossements de grands mammifères usés et fragmentés (rare). Ce minerai a été généralement arraché du terrain tertiaire sous-jacent, dont les profondes érosions sont si nombreuses le long des rivières de la Bresse.

Les principales localités où l'on rencontre le fer diluvien sont Saint-Etienne, Bletterans, Commenailles, Chapelle-Voland, Hiéges, etc.

5° Remplissage des cavernes par les galets.— Presque toutes les grottes ou cavernes du Jura montrent sur leur plancher un dépôt de cailloux roulés, empâtés dans une argile ferrugineuse qui

forme ciment ; ce dépôt, d'origine diluvienne, s'est formé, soit sur des stalagmites déposées antérieurement, soit sur le roc de la grotte, quand bien même son ouverture est élevée au-dessus du sol *(Baume-les-Messieurs, la Frânée)*. Quelquefois le dépôt diluvien est recouvert par des stalagmites recouvertes elles-mêmes par des détritus modernes ou des excréments de chauves-souris *(Baume, Loisia, St-Didier)*.

Nous avons rencontré à Baume, dans la caverne en partie obstruée qui se trouve sous l'entrée de la grotte de la source, deux dents et une portion de mâchoire de *felis spelœus;* des ossements d'*ours* et de *hyènes* ont été trouvés à l'Etoile, à Loisia, dans le limon jaune à galets diluviens, et de *sanglier* dans la caverne d'Arc, près de Salins. C'est ordinairement dans ou sous ce limon jaune avec ou surtout sans galets, qu'on rencontre, dans les cavernes, les ossements de mammifères et particulièrement de carnassiers.

La belle grotte qui occupe le fond S. de la pittoresque vallée de Baume, présente un véritable ossuaire des restes d'animaux diluviens enfouis pêle-mêle dans des sables et des galets déposés par couches plus ou moins irrégulières, suivant le caprice des flots qui les ont charriés. Ces nombreux ossements appartiennent aux genres cerf, bœuf, éléphant, rhinocéros, ours, hyène, chien, sanglier, etc. Tous présentent l'action du roulis des vagues, et quelques gros os d'éléphant sont mêmes réduits à l'état de galets.

Le remplissage de la caverne par les débris diluviens, s'est évidemment opéré par la grande ouverture de la grotte, et non par le fond qui est formé par un rocher solide sans issue. Les eaux diluviennes débouchant par la cluse de Mirebel, ont envahi avec impétuosité la vallée de Baume, qui a été comblée en majeure partie. Les flots frappant contre les rochers à pics à l'ouest, ont formé des remous et des tournoiements qui ont pu facilement atteindre la grotte à 60 mètres audessus du fond de la vallée, et y projeter capricieusement les matériaux roulés et les ossements qu'on y rencontre en si grande abondance. Le passage d'une immense nappe d'eau entre la cluse de Mirebel et la vallée de Baume, a raviné ou *lésiné* profondément les roches en place, et déposé de nombreux matériaux diluviens sur le sol, et marqué sa direction et son intensité par mille sillons béants tracés sur une des roches les plus dures de la chaîne du Jura.

6° Dénudation et érosions. — Le passage plus ou moins continu d'immenses nappes d'eau jusque sur les plus hauts sommets de nos montagnes, a laissé des traces tellement visibles, nombreuses et irréfragables sur toute la surface de la chaîne du Jura, que l'hydrographie, la météorologie, l'agriculture et même la géographie physique ou topographie en ont été modifiées gravement. Les faits les plus saillants qui en résultent à première vue ont rapport à la topographie : ce sont les dénudations et leurs ré-

sultats. Jetons un coup d'œil sur la topographie immédiatement antédiluvienne en la comparant à nos reliefs actuels, et nous aurons une idée des effets du cataclysme diluvien.

Les points qui ont eu le plus à souffrir de la dénudation diluvienne sont, à partir de la première chaîne : la gorge ou cluse d'érosion de St-Cergues, entre le Noirmont et la Dôle, à 1,200 mètres d'altitude ; elle montre non-seulement l'absence complète du néocomien, mais aussi celle des couches supérieures du J^3, si bien caractérisées par les calcaires dolomitiques cloisonnés, faisant saillie au sommet de la Dôle. Le néocomien, représenté dans sa série supérieure au voisinage des Cressonnières, par le calcaire chlorité et les marnes rudimentaires d'Hauterive, sillonnées par de nombreuses petites cluses d'érosion, ne conserve au plateau des Rousses qu'une partie de son premier groupe calcaire, protégé par la disposition orographique ou physique de ses couches inclinées en sens inverse de la direction du courant diluvien principal, sur tout le parcours du versant occidental de la chaîne du Rizoux et de la Savine ; dans les alluvions du voisinage, on voit quelques rares jalons du néocomien inférieur en place et de nombreux galets de ces terrains. Les assises compactes du jurassique supérieur sont profondément érodées sur un grand nombre de points. Entre la troisième et la quatrième chaîne, les vallées de Mouthe, de Foncine, du Grandvaux, de la Chaux-des-Prés, présentent des lambeaux

néocomiens à partir de Mouthe jusqu'à Chatel-Blanc, où le néocomien seulement se trouve représenté en entier par un monticule de deux ou trois cents mètres au sud de ce village, formant la limite des bassins de la Sènette et du Doubs. Sur le plateau du Grandvaux, le néocomien est complet seulement près du lac de la Grande-Rivière, avec lambeau de terrain tertiaire.

Les vallées d'Entre-Côtes, des Planches, de la Chaux-du-Dombief, de Prénovel, etc., appartenant au J^2, et les assises des autres groupes du J^3 faisant suite dans leur ordre respectif de superposition, ont dû s'élever bien au-dessus de leurs analogues en saillie sur l'un ou l'autre escarpement : des vallées ou des cluses accusent des dépressions de 100, 200 et même 250 mètres de profondeur, creusées, ravinées et profondément érodées.

Le versant occidental de la Haute-Joux, aux côtes des Chalêmes, offre un cordon du néocomien inférieur de quelques centaines de mètres de largeur, se rattachant d'une part avec le dépôt du val de Miéges et interrompu par la cluse de la Sènette. Cette bande du néocomien inférieur se continue sur le territoire de la Chaux-des-Crotenay, surmontée de quelques lambeaux du néocomien moyen se reliant à la dénudation des Créchets, situées près du pont de la Chaux et appartenant tout entière au néocomien supérieur. Elle reparaît à la ferme de Bataillard, recouverte par des lambeaux crétacés et tertiaires, se poursuit sur les territoires du Frânois, d'Ilay, de Petites-Chiettes, de St-Maurice,

de Châtel-de-Joux, en suivant toutes les inflexions de la chaîne du Maclus et va disparaître entièrement sous l'action énergique des courants à travers les Chauvins et Prénovel. Dans la première de ces localités, protégé par l'action des courants en raison de sa situation au pied de la chaîne, de sa constitution minéralogique et de sa disposition orographique, ce lambeau du néocomien inférieur est le dernier vestige de ce terrain entre la moyenne et la haute région jurassique.

Le néocomien complet, présentant en moyenne quatre-vingts mètres de puissance, aurait entièrement disparu, ainsi que les assises supérieures du J^3, sur le plateau de Crans et de Treffay et autres localités circonvoisines, c'est-à-dire sur une surface de 1,800 à 2,000 kilomètres carrés. Le val de Miéges, presque exclusivement néocomien, est formé de monticules de dénudation, séparés par de petites cluses d'érosion qui sillonnent les parties marneuses de ce terrain. Protégé par la crête de la Fresse, le groupe supérieur ne se voit en entier qu'à Lent et à Charbony, dominé par quelques lambeaux crétacés correspondant à celui de Bataillard. Il présente de profondes érosions dans le sud-est du département, surtout au confluent de la Bienne et de l'Ain. Les assises inférieures, profondément sillonnées et ravinées, ont donné la majeure partie de ces blocs erratiques, si multiples dans les cantons d'Arinthod et de Saint-Julien. Ajoutons que de nombreux silex de la craie se sont déversés sur la Bresse, de Saint-

Amour à Cousance, entraînés au milieu des roches néocomiennes, et accusant que le lambeau de la craie de Lains avait une extension bien plus grande avant la dénudation diluvienne. Dans le département du Doubs, presque partout le dépôt erratique, sable et galets, remplace souvent en entier le néocomien, qui ne reparaît complet qu'à Pontarlier. Tous les terrains dans la montagne, même ceux qui résistent le plus aux intempéries, présentent les grandes lacunes ou les vides opérés par la dénudation, et leurs débris, charriés à de grandes distances, jusque dans la plaine, sont réduits à l'état de sable, de galets arrondis et de blocs.

La chaîne de la Fresse, près des Nans, à son point culminant (888 mèt. d'altitude), appartient tout entière aux étages calcaires du terrain jurassique inférieur, tandis que la vallée adjacente est formée par les marnes irisées et le lias. Replaçons dans leur ordre naturel de superposition les groupes marneux du J^2 et les étages calcaires supérieurs du J_3, abstraction faite de l'existence hypothétique d'autres terrains crétacés ou tertiaires placés au-dessus, tous enlevés par les dénudations. En prenant pour base de notre appréciation les coupes d'ensemble de ces divers groupes sur les points les plus voisins, par exemple, du Vaudioux à Mont-sur-Monnet, pour tous les étages réunis, nous aurons environ 300 mètres de hauteur enlevés dans tout le voisinage, sur une étendue considérable.

En ajoutant cette hauteur à l'élévation actuelle

du point culminant de la Fresse, nous aurons pour hauteur éventuelle de ce point, avant les dénudations, environ 1200 mètres, égale à celle de la Haute-Joux. Les étages calcaires du terrain jurassique supérieur protégés par la chaîne du Maclus et par le changement d'allure des couches de la chaîne de la Fresse à Châtelneuf, à Frânois et à Chiettes, profondément sillonnés par des courants énergiques, sur le plateau de l'Ain, s'effacent presque entièrement à Clairvaux.

Les montagnes de dénudation sur le cours de l'Ain, à Montrevel, au mont Saugeot, à Châtillon, à Saint-Julien, à Arinthod, à Orgelet, à Clairvaux, etc., sont autant de points de repère qui nous donnent la mesure proportionnelle et comparative des masses enlevées dans la combe d'Ain, abstraction faite des couches qui manquent dans l'ordre de la série ascendante.

Partout où les assises calcaires supérieures du terrain jurassique inférieur affleurent, les effets erratiques diluviens les recouvrent par des dépôts ou par des ravinements dont il est facile de calculer la puissance.

Dans les cantons méridionaux de Saint-Julien, Arinthod, Moirans, situés dans le voisinage ou à la partie inférieure ou au point de jonction du grand bassin de la Bienne et de l'Ain, de même qu'au point de jonction ou de convergence des petites chaînes inférieures de la vallée du Lizon, du bassin du Suran et de la Valouse avec les chaînes supérieures, on voit des vallées profondes creu-

sées dans les groupes marneux du terrain jurassique moyen, et une grande partie des calcaires du terrain jurassique supérieur et du néocomien ont presque entièrement disparu. Ce n'est que dans les vallées aboutissant au bassin inférieur de la Bienne, dans le voisinage de Molinges, que la disposition orographique des chaînes et le conflit des courants contribuent à la conservation de quelques lambeaux du néocomien.

Le premier plateau du Jura dans tout son développement, de Salins à St-Amour, offre non-seulement de nombreuses brèches dans les calcaires du terrain jurassique supérieur ou J^3 et dans les marnes du terrain jurassique moyen ou J_2, dont il reste des mamelons isolés comme des témoins de la puissance érosive diluvienne; mais la dernière dénudation y a fait aussi, sur divers points, des érosions profondes au milieu des étages calcaires inférieurs, et ce groupe ne se montre au complet que sur quelques points voisins, abrités par la chaîne de l'Heute.

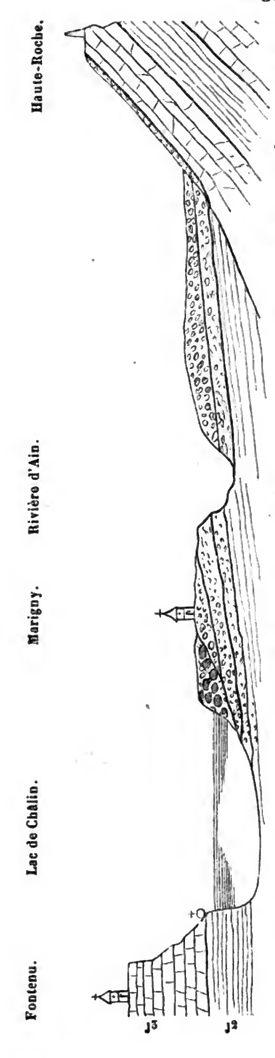


Fig. 2.

La plupart des lacs du Jura ont été creusés ou notablement agrandis par les eaux diluviennes dans les vallées, aux dépens des marnes.

Le pittoresque lac de Châlin montre sur ses bords ouest, du côté de Marigny, une accumulation de blocs erratiques roulés, de toutes grandeurs, mélangés à des cailloux roulés, à des graviers reposant sur des couches de marnes du J2, remaniées et projetées jusque sur les pentes de la haute roche. Le flot diluvien, échappé du plateau de Saint-Laurent par la cluse de la Chaux-du-Dombief, s'épanchant avec une grande violence sur les pentes rapides de Ménétrux-en-Joux, Chambly, Songeson, creusant sur son pas-

sage les lacs de Narlay, du Maclus, d'Ilay et de Chambly, se déversait en impétueuse cascade du haut des roches de Châlin, dans le fond de la gorge, y creusait le lac par l'enlèvement des marnes du J_2, précipitait contre les talus de la haute roche les résultats de cette profonde érosion, avec les blocs arrondis, les galets et les sables arrachés des montagnes par le flot vagabond et impétueux, et formait cette éminence diluvienne de 30 mètres de puissance sur laquelle gît Marigny. Le lac de la Grande-Rivière a été également creusé au milieu d'une combe néocomienne, par le mouvement de circonvolution des eaux diluviennes arrêtées sur ce point par les grandes barrières de la chaîne de la Haute-Joux.

Le lac de Clairvaux s'est formé d'une manière analogue, par l'enlèvement des marnes supérieures du J^2, que le flot diluvien a rejetées sur les bords ouest avec une multitude de cailloux roulés et de blocs.

7° Cluses érosives au-dessus des chaines. — Si l'on parcourt une chaîne supérieure, surtout celles dont la pente est douce sur le flanc oriental, et qui présentent l'abrupte sur l'escarpement opposé, on remarque quelquefois, à des distances assez rapprochées et sans changement d'allure des couches, de *nombreuses dépressions* ou brèches formant des *cols sur les crêtes*, souvent de 20 à 30 mètres de profondeur au-dessous de l'allure moyenne de la cime. Ces dépressions, engendrées

sur le flanc oriental des chaînes, se prolongent quelquefois sur l'abrupte de la roche, se continuent parallèlement du sommet à la base de l'escarpement, et forment ce qu'on appelle une cluse.

Ces cluses d'errosion erratique sont nettement accusées sur tout le versant occidental de la Haute-Joux et du Maclus.

A ces dépressions correspondent souvent, sur les plateaux ou les vallées contiguës ou adjacentes, des vallées ou cluses transversales de dénudations, partant du pied de la chaîne et proportionnelle aux dépressions qui couronnent ou dominent la ligne de faîte de la chaîne ou de l'escarpement.

On voit à l'ouverture ou au point de départ de ces cluses d'érosion, au sommet ou sur les flancs opposés des chaînes, les matériaux erratiques abandonnés par les eaux diluviennes dans leur retraite ou dans leur écoulement vers le centre des bassins inférieurs.

Sur le versant oriental de la chaîne de la Haute-Joux, territoire de Foncine-le-Haut, à 40 ou 50 mètres nord-est du signal des Arboux, on remarque une cluse assez considérable, tracée au milieu des assises inférieures du J^3, les assises supérieures ayant été enlevées par l'action énergique des courants concentrés sur ce point. Les eaux, rencontrant un plus grand obstacle par suite de la nature et de la disposition des assises inférieures, ou par l'effet de l'abaissement de niveau ou de l'affaiblissement des courants, n'ont pas moins continué leur action érosive dans la même direction. En se

divisant par leur choc en revers ou leur évolution circulaire en retraite, elles y ont creusé à la partie supérieure des cluses en forme d'entonnoir de 10 à 15 mètres de profondeur, situées au-dessous de la cluse principale qui traverse l'abrupte occidentale. La direction de cette dernière, parallèle à la cluse de la Savine et au cours de la Bienne, se relie directement, d'une part, aux nombreuses et fortes cluses qui ébrèchent les chaînes de la Savine et du Rizoux, et, de l'autre, avec une forte cluse correspondante sur l'épaulement occidental de la chaîne, ayant donné issue aux nombreux matériaux erratiques placés sur les territoires des Châlêmes et de Bief-des-Maisons, dont la direction est parfaitement identique.

On remarque le même effet sur le flanc oriental de la même chaine, et sur les massifs inclinés du J^3, sur les territoires de Ravilloles, de St-Claude, de Prénovel, etc.

Ces dépressions, engendrées sur les flancs orientaux des chaînes, affectent ordinairement une direction opposée à ces chaînes pour suivre celle du courant principal, modifiée souvent par la forme ou la situation des bassins.

Ainsi, les cluses transversales des chaînes du Rizoux, de la Savine et de la Haute-Joux, subordonnées au courant initial de la Dôle par Morez, Chapelle-des-Bois et les Foncines, ont presque toutes une direction du S.-E. au N.-O. Cette direction semble dominer aussi dans le département du Doubs, jusqu'à la rencontre du courant de la

cluse de Jougne, qui est venu la modifier en refoulant les courants vers la cluse de Bonnevaux et Salins. Cette direction qui règne encore dans tout le bassin de l'Ayme, par suite du mouvement de conversion de la rivière de l'Ain vers le Sud, a changé d'allure au pied oriental de la chaîne de la Haute-Joux, sur le territoire de Saint-Pierre en Grandvaux, au point culminant qui détermine ainsi la limite droite du grand bassin de la Bienne et de celui de l'Ayme, affluent de la Sènette et de l'Ain.

Alors, de ce point, les cluses principales de décharge sur la rive de la Bienne, dans les cantons de Saint-Laurent, de Saint-Claude, d'Arinthod, ont une direction presque constante de l'Est à l'Ouest. Le point culminant vient aussi, à son tour, apporter une modification à cette direction initiale.

Cette direction, imprimée par la réaction des courants venus de la rive de la Bienne par la Darbella et la Faucille, sur les plateaux de Septmoncel, a exercé aussi une grande influence sur la direction des cluses afférentes au bassin de l'Ain, qui, dans les cantons d'Arinthod, de Saint-Julien, d'Orgelet, de Saint-Amour, ont conservé la même direction. Ex. les cluses de *Martigna* à *Vouglans*, de *Cernon* à *Arinthod*, de *Mirebel*, de *la Doye* près de *Nogna*, de *Genod*.

La grande ligne de rochers du premier plateau jurassique a été, dès l'origine, en butte aux effets des dénudations, sans parler des profondes dépres-

sions formant le lit des rivières qui prennent leur source sur ses flancs. En suivant l'escarpement de Baume, de Lons-le-Saunier à Saint-Amour, on voit que les nombreuses issues par lesquelles les matériaux diluviens se sont écoulés vers le bassin de la Saône, augmentant de grandeur à mesure qu'on s'avance vers la partie méridionale de la chaîne, tendent à se rapprocher et à recevoir l'impression de la direction des courants des grandes vallées longitudinales parallèles aux chaînes inférieures.

Ces grandes dépressions au fond des vallées ou des combes liasiques ou keupériennes du vignoble, sont remplies par les accumulations de débris erratiques qui ont comblé les bassins, ou ont formé ces puissantes moraines s'étalant en éventail à l'origine des rivières de la plaine. Un fait très-important et qui mérite toute l'attention du géologue, c'est que les chaînes des vallées transversales orientées S-E à N-O ou simplement E-O, ne présentent pas de cluses de dénudation ; les dépressions naturelles qu'on rencontre sur les cimes de ces chaînes adventives ne montrent jamais le frottement du charriage, et très-souvent ont été remplies par des dépôts diluviens.

8° Roches en place, striées et surtout éraillées. — *Blocs striés.* — On doit facilement comprendre que le charriage ou le transport de ces masses immenses de matériaux n'a pu s'effectuer sans laisser sur le sol *ou sur la roche en*

place, des traces visibles de leur passage. Aussi, partout où le dépôt erratique recouvre les roches ou couches, quand celles-ci sont fraîchement mises à découvert, leur surface ou leur tranche montre le caractère du polissage ou des stries, en *sillons parallèles ou rayures,* sur de grandes étendues.

Ces caractères de polissage se remarquent de même sur les flancs opposés des gorges ou cluses d'érosion, partout où la roche a été découverte immédiatement par les débris provenant de la destruction ultérieure des roches des escarpements supérieurs. Là, surtout vers les parties inférieures des cluses transversales, les tranches des couches sont fortement émoussées, presque tous les angles saillants ont disparu, et la surface entière de la roche présente le poli le plus parfait, avec des rainures, des sillons profonds ou des stries, dont la *direction, parallèle à celle des cluses ou vallées transversales*, dénote évidemment qu'elles ont été produites par le frottement des matières charriées par les eaux. Ex. : *des Planches à Champagnole, de la Chaux à la Billode, du Saut-Girard à Doucier, de la grande et belle cluse de la rivière de l'Orbe, du village du Pont à Vallorbes* (Suisse), *de Martigna à Vouglans, de Mirebel à Baume, de Châtillon à Crançot, de Genod à Montagna, etc.* Ces caractères ne se remarquent pas seulement sur la roche ou sur les couches en place, mais les blocs erratiques eux-mêmes, au-dessus des dépôts diluviens, sont le plus souvent polis, et présentent aussi les stries, considérées par quelques géolo-

gues, comme caractéristiques des blocs transportés par les glaciers. On remarque des blocs polis et striés, plus ou moins volumineux, dans toutes les régions du Jura, dans une partie du Doubs et de la Suisse, sur les plateaux comme dans le fond des vallées transversales ou longitudinales, dans les cluses ou sur le flanc des chaînes, presque partout où les eaux diluviennes ont abandonné sur le sol une partie des débris des roches qu'elles entraînaient. Plusieurs années d'observations sur la matière nous ont conduit à reconnaître que le polissage des blocs et des stries s'est produit de la même manière que celui des couches en place, sur lesquelles ils reposent, ou se trouvent souvent en contact. Il serait superflu et trop long de citer ici tous les points où l'on remarque les blocs striés, ni les circonstances locales qui ont contribué ou accompagné la production de ces phénomènes.

On les trouve *spécialement dans les moraines situées ordinairement en regard des cluses de décharge, au pied des escarpements occidentaux des chaînes*. Ex. : *Chalêmes, Ilay, les Nans, l'Heute, Clairvaux*, etc.

Blocs striés par dislocation. — Les blocs erratiques peuvent avoir reçu le poli et les stries par une opération antérieure à leur dépôt, et au moment de leur extraction par les courants. Alors ils peuvent se rencontrer dans le fond même du dépôt, où ils se distinguent facilement des autres blocs par leurs angles latéraux, saillants

ou faiblement émoussés, caractère spécifique annonçant qu'ils n'ont pas parcouru un grand espace.

Les moraines situées ou dans le voisinage des cluses d'érosion, ou formant limite des bassins, sont les dépôts où l'on rencontre les plus beaux blocs striés. Dans les premières, on les remarque surtout à la partie supérieure du dépôt, où ils ont reçu le poli et les stries par le frottement des galets ou fragments de roches ou de sables en circulation, que des courants affaiblis continuaient de rouler ou de transporter, alors que les blocs gros ou un peu considérables étaient déjà fixés ou engagés dans la masse pâteuse. Ex. : *Au Moulin-du-Saut, sur le territoire d'Arinthod, à Nogna, aux Poids-de-Fioles*, etc.

Quand les dépôts longitudinaux dessinent la limite respective des bassins aquifères, les blocs striés sont spécialement situés sur l'un ou l'autre flanc de la moraine. Dans tous les cas, la direction des stries est presque toujours parallèle à celle de la moraine ou aux courants convergents qui l'ont engendrée. Ex. : *Moulin-du-Saut, Prénovel, Frânois, Mirebel, Vevy, Genod*, etc.

Cette direction des stries, semblable à celle des courants diluviens, s'est opérée par le glissement des matériaux erratiques, refoulés par les vagues dans leur mouvement ascensionnel de rotation vers les sommets des chaînes, et retombant dans les parties inférieures des vallées ou vers les gorges de décharge. Quelquefois la roche sur la-

quelle repose le dépôt ne présente pas le caractère des stries, mais un poli ou une usure; alors le dépôt est ordinairement sableux, composé de sable fin, lavé, produit par le mouvement de rotation des eaux au moment de leur retraite vers le centre des grands bassins, ce qui atteste que l'accumulation des matériaux erratiques en travers des grandes vallées longitudinales a dû, pendant un certain laps de temps, opposer une grande résistance au libre cours des eaux ou à leur écoulement.

Au Vaudioux, les couches marneuses de l'oxfordien, sur lesquelles reposent quelques lambeaux erratiques sont polies et striées; mais les blocs eux-mêmes présentent au plus haut degré ce caractère, et on les retrouve même dans les murs de clôture. On les voit aussi à la surface d'un dépôt erratique au-dessus du Rizoux. On rencontre les mêmes caractères dans quelques-uns de ces blocs, au milieu d'un dépôt erratique situé à l'est du fort des Rousses, appartenant aux assises du néocomien. Dans une grande partie de notre contrée, sur de vastes espaces, la surface des couches est labourée par des sillons nombreux et profonds : *Lect, cluse de Martigna, roche supérieure du J3, près la route de Moirans, polie et striée sans être recouverte par le dépôt erratique.*

On peut rencontrer, au milieu des dépôts erratiques, des fragments polis et striés par l'effet des mouvements oscillatoires de l'écorce terrestre au moment de la dislocation des couches ou de l'exaltation des chaînes pendant les âges géolo-

giques antérieurs. Ces surfaces polies ou striées se remarquent dans presque toutes les chaînes appartenant au J^3; elles sont, le plus souvent, recouvertes par des cristaux de carbonate de chaux, qui se sont moulés sur elles postérieurement aux dislocations des chaînes.

Les blocs polis et striés par suite de cette opération, se distinguent des blocs erratiques, en ce que les premiers nous offrent des stries irrégulières, profondes, sinueuses, et de nombreuses solutions de continuité.

Roches éraillées. — Cet effet, très-important au point de vue des causes qui l'ont produit, se rencontre à chaque pas sur les roches en place. Ce sont des espèces d'ornières presque parallèles, pénétrant dans les roches, même les plus dures, jusqu'à $0^m.30$ ou $0^m.40$; certaines éraillures ont offert des ornières de plus de 2 mètres. Elles sont évasées et polies à la partie supérieure, se rétrécissant généralement en coin dans la partie la plus profonde. La largeur de l'ouverture varie entre 6 et 60 centimètres; elle est, en moyenne, de $0^m.20$. La longueur est ordinairement très-variable : elle augmente avec la dureté de la roche, l'épaisseur de ses couches, la déclivité du sol et sa distance du faîte de la montagne. Elle mesure généralement de $1^m.50$ à 3 mètres, et, en moyenne, 2 mètres ; quelques sillons entre Baume et Mirebel mesurent 20 mètres; on les appelle *lésines* dans le pays.

Les éraillements sont surtout très-forts dans la

direction des cluses, particulièrement sur les versants Ouest des chaînes, mais surtout dans le voisinage de deux cluses. Ils sont peu intenses sur les versants Est, et sur les deux versants d'une montagne élevée. Généralement, dans les bas-fonds ou sur les flancs, ils offrent peu de profondeur et passent au simple état de polissure, présentant comme un bosselage de la roche par des surfaces tantôt concaves, tantôt convexes. Sur le versant Est, ils augmentent d'intensité en se rapprochant du faîte de la montagne ; sur le versant Ouest, au contraire, cette intensité est à son maximum vers la mi-hauteur du versant qui aboutit à une vallée, et vers les parties inférieures du premier plateau, dominant de 300 mètres l'immense plaine de la Bresse.

Si les strates éraillées sont épaisses et dures, comme dans le J^1 du premier plateau, les ornières se présentent dans toute leur beauté, sillonnant le sol d'anfractuosités profondes, qui deviennent très-dangereuses pour les chasseurs et même pour leurs chiens quand la végétation masque ces miliers de sillons béants. Si les strates sont peu épaisses, l'éraillement présente l'aspect singulier d'une multitude de blocs gisant en place, arrondis sur leurs bords et ordinairement jetés pêle-mêle sur les roches éraillées qui forment le sol solide.

Il n'est pas rare de rencontrer dans les éraillements, soit du sable, soit même des galets étrangers à la roche éraillée ; souvent même des blocs arrondis et venus de, très loin se sont enfoncés dans les ornières.

La direction des sillons est toujours S-E-N-O, c'est-à-dire dans le sens de la pente sur les versants Ouest; quelques légères déviations s'expliquent par des contre-pentes. Sur les versants Est, elle suit généralement la pente, mais elle présente quelquefois des lignes circulaires, surtout au pied des hautes chaînes et dans les gorges, où des directions convergent vers une cluse ou une gorge : dans les vallées transversales et en particulier dans celles si pittoresques qui découpent la vallée de l'Ain , les éraillements, ordinairement peu profonds, ont tous la direction de la vallée, c'est-à-dire en sens inverse des pentes, mais toujours S-E à N-O.

Quelques éraillements dans les bas-fonds ou sur les flancs des versants Est surtout, préservés des injures de l'air par des dépôts de sable et de galets, ont des stries souvent nombreuses qui sillonnent les intervalles polis des éraillements : de Mirebel à Marigny, et de Nogna à Clairvaux, etc.

Indiquer ici toutes les localités qui fournissent des éraillements serait donner la liste de toutes les surfaces à roches nues dans le département, tant ce caractère, de la plus haute importance, est commun dans le Jura.

Les principaux points sont, sur les versants Est : Vosbles, Vaucluse, Châtillon, Pont-du-Navoy, Mesnois, Les Nans, Plénise, Sirod, Crans, Vaudioux, Chaux-du-Dombief, St-Pierre, Prénovel, La Rixouse, Valfin, Chapelle-des-Bois, Bellefontaine, St-Cergues, Hautes-Molunes, Bellecombe, et sur les versants

opposés de ces mêmes localités. Sur les versants Ouest : Mirebel, Crançot, St-Maur, la Marre, Plasne, Champvaux, Andelot, Clairvaux, Moirans, Songeson, Champagnole, Lac de l'Abbaye, Ilay, etc.

Immédiatement au-dessous des charriages diluviens, on rencontre quelques lambeaux de terrains lacustres ou fluviatiles, spécialement caracrisés par des débris de grands mammifères et par des coquilles lacustres, appartenant pour la plupart aux espèces vivantes ou détruites par le cataclysme diluvien. Ces lambeaux, épars et restreints, sont confinés sur la ligne du vignoble et dans les bas-fonds protégés par des escarpements. Ils ont dû s'étendre autrefois sur une grande partie du Jura ; mais l'action si violente du phénomène diluvien, qui a corrodé les roches les plus dures, a dû particulièrement agir sur un terrain pâteux, déposé la veille du cataclysme.

9° TOURBIÈRES ANCIENNES A OSSEMENTS DE CERFS A COQUILLES LACUSTRES ET A GRAINS DE CHARA. — Elles forment un terrain noirâtre ou rougeâtre, argileux, qui est maculé de bleuâtre par places. A l'air, il se délite et tombe en poussière. Il renferme un grand nombre de coquilles lacustres, telles que *paludines, lymnées* et mulettes, dont le test, blanc et très-mince, se brise parle simple contact. On y rencontre également des ossements de grands mammifères tels que *bœufs, cerfs, sangliers,* une grande quantité de grains de *chara,* etc. Les tranchées du chemin de fer ont mis à nu les

tourbières anciennes entre Beaufort et Cousance, entre cette dernière ville et Cuiseaux, entre St-Lothain et Poligny, entre Dole et Rochefort, sur une épaisseur qui varie de deux à quatre mètres. On n'en a pas rencontré vestige dans la montagne. Certaines tourbières actuelles cachent dans leur fond de la tourbe antédiluvienne, caractérisée surtout par les ossements de *cerfs*, de *daims*, d'*antilopes*, d'*ours*, et de *chevaux*. Les tourbières du Grandvaux, de Nozeroy, de Clairvaux et d'Orgelet renferment souvent des débris de *grands mammifères* diluviens.

10° Marnes argileuses lacustres a éléphants. — Cette argile est d'un jaune blanchâtre, souvent plastique, renfermant des grains quartzeux et des rognons ferrugineux ou de minces couches de fer hydroxydé, noirâtre, dit *Mine brûlée* : près du château de Neublans, le long du Doubs, on rencontre dans l'argile une véritable lumachelle de coquilles fluviatiles et lacustres très-difficiles à extraire, car elles tombent en poussière au moindre attouchement ; elles appartiennent aux genres *paludine, lymnée, planorbe, mulette*. Cette mince assise offre quelques lambeaux dans le voisinage des chaînes du vignoble. Dans quelques localités, elle devient calcaire et constitue une marne limoneuse lacustre bien caractérisée : *Lavigny, Voiteur, St-Lothain, Salins (gare du chemin de fer)*, *Cousance et St-Amour (ligne ferrée)* ; son épaisseur à Lavigny, est de 4^m50 ; elle renferme de nombreux débris de

grands mammifères, tels qu'*éléphants*, (CC) *chevaux, rhinocéros, bœufs, cerfs, antilopes, ours, crocodiles, hyènes.*

Cette assise, interrompue, soit par les galets diluviens, soit par le terrain tertiaire mis à nu par le flot diluvien, s'étend sur une grande partie de la Bresse, en minces plaques érodées.

11° Limon jaune a éléphants.— Cette couche, qui sert de limite entre le terrain diluvien et le terrain tertiaire, forme communément la surface du sol dans la partie bressane. Elle n'est recouverte que par le diluvien ou par la mince couche des terrains récents ; généralement elle manque au milieu du terrain meuble de la Bresse, dans les vallées évasées par les courants. Elle est d'un jaune tendre ou d'un bleu jaunâtre, tachant les doigts, et rarement en poussière fine ; elle est rude au toucher et se compose de silice d'argile et de fer, avec trace de magnésie, de potasse et de chaux dans le voisinage du vignoble.

Depuis sa formation jusqu'à notre époque, elle éprouve une action complexe d'infiltration et de décomposition, qui a marbré ses assises de brun et de blanc sur un fond jaune. Les marbrures suivent, sans ordre aucun, tantôt une ligne oblique à l'horizon, tantôt et surtout la verticale. Ce limon se laisse souvent pénétrer par des masses de cailloux siliceux, crétacés, qui forment à sa surface comme des plaques très-étendues : *St-Amour, Cuiseaux, Loisia.*

Quelquefois, au milieu de ces cailloux, on trouve du minerai de fer en grains : *Bletterans, Commenailles, Chapelle-Voland*; ou bien en greluches ovoïdes de la grosseur du poing et au-dessous, dont quelques-unes sont creuses dans l'intérieur : *Rollet, hameau de Chapelle-Voland, château de Neublans, etc.* Ces greluches sont quelquefois, dans l'intérieur, en fer phosphaté ou carbonaté. Sur la ligne du vignoble, près des abruptes, le minerai est souvent recouvert par des couches de débris marneux. Le limon jaune, mélangé aux matières animales et végétales en décomposition dans l'eau des étangs, donne le limon bleuâtre ou noirâtre lacustre, dont l'agriculture pourrait tirer un excellent parti. Les fossiles qu'on y rencontre sont ceux des couches précédentes, et en particulier les débris d'*éléphants* et de *cerfs,* etc.

Des ossements de *mastodonte* ont été trouvés mélangés à ceux d'éléphants et de cerfs diluviens, dans diverses localités ; mais cette association exceptionnelle est le résultat du remaniement du sol tertiaire et diluvien.

EXTENSION GÉOGRAPHIQUE

Les résultats de la zône à blocs erratiques s'étendent généralement sur toute la surface départementale, soit par leurs dépôts, soit par leurs érosions. Dans la montagne, les dépôts et les érosions existent souvent sur une même surface et dans des pro-

portions très-grandes. En plaine, les dépôts frappent le plus la vue, et, pour y reconnaître les érosions, il faut généralement une étude minutieuse. Les plus hauts sommets de nos chaînes portent tous les caractères ineffaçables du passage diluvien : *sommet de la Dôle, du Rizoux, du Reculet, de la Faucille, du Crêt de Chalam.*

La zône à éléphants n'a été rencontrée que sur la ligne du vignoble et dans la Bresse, dans les bas-fonds larges, fermés ou traversés par un cours d'eau.

L'épaisseur de la zone à blocs erratiques est très variable en montagne, surtout dans les vallées profondes, où elle atteint souvent, le long de l'Ain et de la Bienne, 40 à 50 mètres. En plaine, elle mesure de 2 à 10 mètres. La zone à éléphants, assez uniforme dans ses allures, présente une épaisseur moyenne de 3 à 6 mètres.

Le terrain diluvien s'est déposé généralement sur tous les terrains du Jura, même sur le massif primitif de la Serre, où l'on trouve des blocs de granit mélangés aux cailloux roulés des roches jurassiques stratifiées ; il repose toujours en discordance sur le terrain sous-jacent, quand celui-ci n'est point horizontal. (Voir la coupe de Marigny, fig. 2.)

La cause du cataclysme diluvien doit être attribuée au soulèvement des chaînes de montagnes qui constituent le système des Alpes principales, dont le Mont-Blanc forme le point culminant. A cette époque, l'Europe a changé définitivement

de configuration et pris son relief actuel. L'exhaussement de cette énorme masse rocheuse a comprimé et plissé nos couches jurassiques par un épaulement très-énergique, dirigé du S-E au N-O, dont les effets sont d'autant plus apparents sur nos chaînes, qu'elles sont plus rapprochées des montagnes alpines. La coupe générale depuis la première chaîne jusqu'aux plaines de la Bresse, figurée sur notre carte géologique, donne, en un coup d'œil, le résultat de cette pression gigantesque, dont notre imagination peut à peine saisir la puissance. La faune européenne, modifiée profondément par cette révolution topographique et climatérique, a été remplacée par *celle d'aujourd'hui*.

PALÉONTOLOGIE

Les dépôts alluviens et diluviens renferment ordinairement peu de fossiles, et les rares débris organiques qu'on y rencontre, usés et indéterminables, appartiennent aux terrains préexistants. Dans les dépôts caillouteux et sableux, on ne trouve presque jamais de débris fossiles, excepté dans les cavernes et dans les fissures profondes des roches. Les marnes et les argiles plastiques qui n'ont subi qu'un faible déplacement par le charriage diluvien, montrent encore quelques fossiles, d'autant moins usés que le dépôt a moins été charrié et renferme moins de cailloux roulés. Les marnes du J^2 de la vallée de l'Ain peuvent encore permettre

la récolte de quelques échantillons déterminables de ce terrain.

Quant à la zône à éléphants, les fossiles, très abondants, appartiennent tous aux espèces fluviatiles, lacustres ou terrestres, et, en particulier, à de grands mammifères qui ont dû être très-nombreux en espèces et en individus, si l'on en juge par leurs débris, qu'on rencontre à chaque pas sur notre Jura. Les espèces déterminées sont :

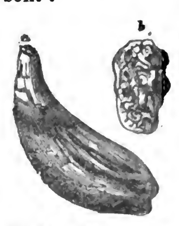


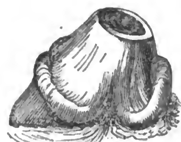
Fig. 3 : *a*, Canine d'ours.
Fig. 4 : *b*, Molaire gauche, mâchoire supér. 1/2.

Ursus spelæus (Blum), *Ours des cavernes,* à front bombé, d'une taille presque double de celle de nos plus grands ours actuels; C dans les cavernes : Beaume, Salins, Osselle, Saint-Didier; RR sur le sol. *Espèce éteinte.*

Ursus arctos (Linn.), espèce qui vit encore sur notre sol ; C : tourbières de Saint-Laurent, deux molaires; Moulins du Saut, fragments de mâchoire, CC.

Canis Lupus (Linn.), *Loup commun actuel*; nombreux débris : Lavigny, Pont-du-Navoy, Salins, Neublans, etc.

Lutra antiqua, *Loutre ancienne* (Herm.). *Eteinte ;* canine et os carpiens : Baume, R.


Fig. 5. Hyena spelœa, 2e mol. côté gauche, mâch. infér.

HYENA SPELŒA (Gold.), *Hyène des cavernes* éteinte. R sous la grotte de Baume, dans le cailloutage diluvien.

FELIS, voisin du BREVIROSTRIS, analogue aux lynx, *éteint*; R avec le précédent.

FELIS SPELŒUS (Gold.), *Lion des Cavernes*, de très-grande taille, *éteint*. Des fragments d'os carpiens, des molaires et une canine ont été trouvés dans le Val d'Amour; nous les avons étudiés dans le laboratoire de M. Naudot, à Dijon.

MUSTELA MARTES FOSSILIS, *Marte fossile*, identique à l'espèce vivante; 3 têtes, 2 à Moutaine et une à Bracon-Salins, et divers ossements; C.

ARVICOLA, dents et mâchoires trouvées à Monay et à Mancy.



Fig. 6.



Fig. 7.



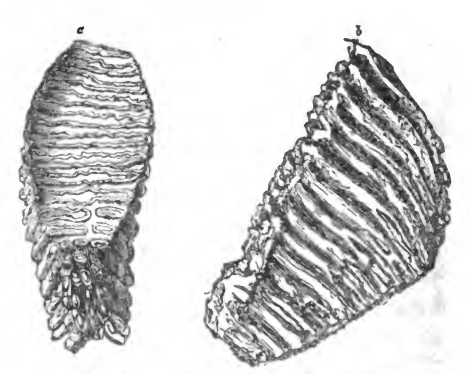
Fig. 8.

Dents d'Arvicola.

CASTOR SPELŒUS. Un fragment de mâchoire trouvé au-dessous du pont de la Pile est rapporté avec doute à cette espèce? RR.

ELEPHAS PRIMIGENIUS ou *Éléphant primitif*. Les débris de ce gigantesque herbivore sont tellement abondants sur notre sol du Jura, qu'il caractérise ce terrain et devait en être comme le roi. On cite plus de 30 trouvailles de ses débris, sans compter

celles qui sont restées inaperçues; les principales ont été faites à Lavigny, Voiteur, Domblans, Salins, Mouchard, Cousance, Saint-Amour, Domsure, Coligny, etc. Les principaux débris sont des dents, des défenses et des fémurs. CC. (Coll. Germain et Musée de Lons-le-Saunier.)



Elephas primigenius, molaire supérieure, côté droit.
Fig. 9 : *a*, couronne. — Fig. 10 : *b*, faces latérales.

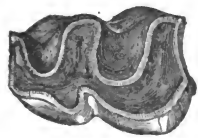


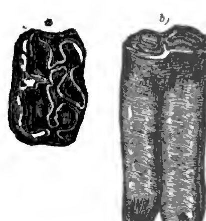
Fig. 11.
Dent de Rhinocéros, 2/3.

Rhinocéros tichorhynus (Blum), *éteint*, RR. Sept belles dents trouvées à Naples (Salins, collect. Germain).

Hipparion (de Cristol), *espèce de cheval*; C : Clairvaux, Lavigny, Cousance, Salins, Andelot-en-Montagne, etc.

Equus fossilis (Cuvier), *cheval fossile.* Les dé-

bris de chevaux antédiluviens sont CC sur le Jura; les dents se rencontrent le plus fréquemment et presque toujours admirablement conservées. D'après les dents fossiles de chevaux, le Jura aurait été gratifié de trois espèces de ces solipèdes précieux :



Dents d'Equus caballus.
Fig. 12 : *a*, couronne.
Fig. 13 : *b*, dent vue de côté.

1° *Grande espèce,* à molaires d'un quart plus grandes que celles de nos chevaux actuels. 2° *Espèce moyenne,* à molaires semblables ou identiques à celles de nos chevaux actuels, dont elle est peut-être la souche. 3° *Petites espèces*, à molaires courtes, mais très-fortes, à large surface triturante. On pourrait citer plus de deux cents localités où il a été recueilli de ces dents fossiles, en particulier sur la ligne du vignoble.



Fig. 14.
Dent de cochon surface triturante.

Sus scrofa fossilis (Meyer), *Sanglier fossile,* espèce vivante. Dents : grottes d'Arc, près de Salins (collect. Germain); un fragment de mâchoire près de Miéges *(nobis)*; AR.

Cervus giganteus (Blum), *Cerf gigantesque.* Ses bois, cylindriques, avaient trois mètres d'écartement à leur extrémité; au-dessus de la meule, sort un andouiller se dirigeant en avant et ne

haut. Nombreux bois et très-nombreuses dents ; CC, surtout dans les alluvions de la plaine. Cette espèce, avec l'éléphant et le cheval, a le plus laissé de débris sur notre sol.

CERVUS DAMA GIGANTEUS (Cuvier), *Daim fossile géant.* Ses andouillers sont aplatis et communs ; les dents sont plus rares.





Dents de Cervus alces.
Fig. 15 : *a*, couronne.
Fig. 16 : *b*, faces latérales.

CERVUS ALCES (Meyer), *Cerf élan.* Dents trouvées à Lavigny, à Cousance, et à Bracon ; RR.

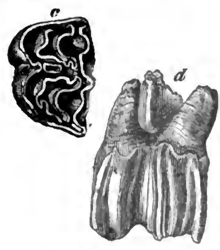
CERVUS PRIMIGENIUS (Cuvier), *Cerf des Tourbières.* Dents trouvées à Cousance ; R.

CERVUS CAPREOLUS FOSSILIS (Cuvier), *Chevreuil des Tourbières* ; Cousance et St-Lothain ; C.

ANTILOPE FOSSILIS, *Antilope fossile.* Branche droite de la mâchoire inférieure ; Chambonoz, près Salins (col. Germ.).

BOS PRIMIGENIUS (Bojanus), *Bœuf primitif,* qui doit être la souche de nos bœufs domestiques. Jules César nous dit dans ses Commentaires qu'il trouva dans les forêts de la Gaule une espèce de bœuf de grande taille, qu'il nomma *Urus*, différent, dit-il, du bœuf domestique par la grandeur des cornes et par la taille ; est-ce le *primigenius?* On trouve souvent, soit ses dents, soit même sa tête entière : val d'Amour, St-Lothain, Cousance,

et vallée du Doubs ; son front est plat et ses cornes dirigées en avant ; CC. On a reconnu que la castration favorise le développement des cornes chez les bœufs ; les taureaux ont les cornes lisses, pointues, petites surtout relativement à leur grosseur. On peut supposer une taille énorme aux taureaux diluviens, dont la tête très-grande était armée d'immenses cornes divergentes.



Molaire de bœuf.
Fig. 17 : *c*, couronne.
Fig. 18 : *d*, dent vue de côté.

Bos PRISCUS (Bojanus), *Bison* ou *Auroch fossile*, aujourd'hui vivant dans les forêts de la Lithuanie, caractérisé par son front bombé, ses cornes divergentes, sa crinière, son épaisse fourrure et ses jambes grêles : val d'Amour, Boujon, défilé de St-Joseph (Salins) ; AC.

Nous n'avons rien vu ou recueilli sur les restes d'oiseaux, de reptiles et de poissons. Les coquilles appartiennent toutes aux espèces *lacustres* ou *palustres*, et un certain nombre vivent encore aujourd'hui, ce sont :





Fig. 19, 20, 21. Succinea oblonga.
Fig. 22, dessous. Fig. 23, profil. Fig. 24, dessus. Helix Plebeium.

Succina oblonga (Drap.), AC.
Helix Plebeium (Drap.), CC.
Achatina lubrica (Michaud), AC.
Succina amphibia (Drap.), CC.



Fig. 25, gros. n.; 26, grossie. Achatina lubrica.



Fig. 27. Succinea amphibia.



Fig. 28. Physa hypnorum.



Fig. 29. Cyclostoma elegans.





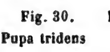


Fig. 30. Pupa tridens



Fig. 31, grand. n.; 32, grossie. Vertigo muscorum.



Fig. 33. Clausilia bidens.



Fig. 34. Valvata piscinalis.

Physa hypnorum (Drap.), CC.
Cyclostoma elegans (Drap.), CC.
Pupa tridens (Drap) C.
Vertigo muscorum (Michaud.), C.
Clausilia bidens (Drap.), C.
Valvata piscinalis (Michaud), CC.
Planorbis corneus (Poir.), R.
Planorbis rotundatus (Poir.), CC.
Planorbis carinatus (Poir.), CC.
Limnæa stagnalis (Lam.), CC.
Limnæa palustris (Drap), CC.
Paludina vivipara (Lamark.), C.
Anodonta anatina (Poir.), R.
Unio sinuatus (Lam) R.
Unio littoralis (Cuv) C.
Unio pictorum (Philip.), CC.
Cyclas cornea (Lam.), CC.

Les végétaux diluviens étaient très-nombreux à Lavigny et appartenaient à des essences de la plaine.



Fig. 34. Graine de chara médicaginula très-grossie.

Dans les tourbières, les plantes fournissent de très-nombreux débris avec graine de chara *medicaginula*.

La plupart des animaux qui ont vécu pendant la période diluvienne existent encore aujourd'hui, et plusieurs d'entre eux habitent des régions plus chaudes que celle de notre Jura actuel.

Un certain nombre, détruits à tout jamais par le grand cataclysme, avaient fourni une existence brève, comparativement aux autres espèces géologiques créées par le bon Dieu.

Immédiatement avant le déluge, la vie animale était surtout représentée sur notre Jura par de très-grandes espèces essentiellement herbivores, et leurs débris si multiples prouvent que les individus étaient nombreux, d'où nous pouvons conclure à une puissante végétation, nécessaire à ces gigantesques mangeurs d'herbe.

L'éléphant aux formes colossales, le cheval et le cerf géant donnent la physionomie de la faune diluvienne et la caractérisent. Toutes ces masses vivantes n'avaient-elles pas pour but de préparer à la végétation actuelle un élément de fertilité qui donne à la terre des masses de phosphate de chaux?

La rareté des débris de carnassiers donne l'explication de cette quantité prodigieuse de restes d'animaux inoffensifs, dont les cadavres entiers jonchent, pour ainsi dire, le sol diluvien du Jura. L'apparition du cheval, du bœuf et du chien, les

inséparables compagnons de l'homme, semblent nous dire que ce roi de la création a pris possession de son royaume, et l'on peut supposer avec quelque certitude que l'espèce humaine sera représentée par ses restes dans ce terrain; malgré d'actives et minutieuses recherches, nous n'avons pu découvrir vestige, soit de débris de corps humain, soit d'objets d'industrie dans le terrain diluvien. A Baume, la grotte sous la cascade et celle du fond de la vallée renferment de la poterie grossière dans un sable diluvien, avec de nombreux ossements de carnassiers; mais ces matériaux ont été remaniés plusieurs fois par l'homme pendant l'époque actuelle, et ne se trouvent pas en place dans le sol caillouteux diluvien.

MINÉRALOGIE

Les minéraux du terrain diluvien sont généralement les mêmes que ceux du terrain moderne; nous citerons : 1° la magnésite, près de St-Amour et de Coligny; 2° la turquoise de nouvelle roche, combinaison de fer oxidé avec le phosphate de chaux des os ; 3° les stalactites et les tufs; 4° le sulfate de fer par la décomposition des pyrites; 5° le salpêtre ; 6° le sulfate d'alumine. Les analyses suivantes donneront une idée de sa composition chimique :

Analyse de quelques échantillons de matériaux diluviens.

SUBSTANCES ET LOCALITÉS.	Densité.	Carbonate de chaux.	Eau.	Silice.	Alumine.	Oxyde de fer.	Matières organiques.
Diluvien calcaire de transport (Clairvaux).	2.93	6.91	»	»	»	0.11	0.01
Minerai de fer diluvien (Biéges).	2.34	»	0.13	0.50	0.17	0.20	»
Fer diluvien (Commenailles)	2.27	»	0.11	0.50	0.23	1.16	»
Greluches de fer (Commenailles).	2.31	»	0.11	0.50	0.07	0.33	»
Greluches de fer diluvien (Neublans).	2.64	»	0.16	0.27	0.05	0.52	»
Marne limoneuse à éléphants (Lavigny). . .	2.12	4.98	0.59	0.13	0.35	0.12	0.49
Limon des étangs anciens (plaine de Voiteur)	2.21	4.41	0.89	0.18	0.26	0.03	0.26
Limon jaune, terrain blanc (près du Miroir)	2.16	0.08	0.02	0.32	0.52	0.01	0.01
Limon jaune, terre blanche (le Colombier près de Chapelle-Voland).	2.32	»	0.03	0.94	0.03	0.01	»
Limon jaune (au-dessous de Cousance, près de la gare).	2.08	»	0.06	0.75	0.19	0.01	»
Limon jaune, terre blanche, très-friable avec paillettes de mica (Chapelle-Voland.) .	2.97	»	0.03	0.90	0.08	»	»
Limon jaune, terre d'un noir bleuâtre, brillant, colorée par une matière organique. .	2.32	»	0.54	0.81	0.07	0.05	0.01

Ces analyses démontrent que les marnes à éléphants et les limons des étangs ont une composition minéralogique parfaite pour former une

excellente terre arable, opinion confirmée par la luxuriante végétation qu'ils produisent. Le limon jaune, au contraire, composé d'argile, de silice et de fer, est généralement très-compacte, froid, sans carbonate de chaux ; aussi, les récoltes qu'il donne, sont-elles minimes.

Les greluches de fer diluvien sont ordinairement peu riches en fer pur.

PÉTROLOGIE

Les roches du terrain diluvien présentent deux grandes divisions par rapport à leur origine, et peuvent se classer de la manière suivante :

Roches	1° Formées dans le terrain diluvien après le cataclysme.		
	2° Arrachées aux terrains préexistants	*A*, du Jura,	
		B, apportées des	Alpes. Vosges.

1° Les roches formées dans le terrain diluvien avec les matériaux préexistants sont : les *gompholites,* les *poudingues,* les *macignos.*

Les gompholites sont très-communs dans la vallée de l'Ain et partout où les sables de diverses grosseurs ont été liés, soit par des argiles, soit par des filtrations calcaires de la marne sableuse.

Les poudingues et les macignos sont surtout

confinés en Bresse ou sur la ligne du vignoble, et surtout dans les cantons de St-Amour et de Beaufort ; les silex de la craie et du J^1, empâtés par la silice des terrains tertiaires de la Bresse, en ont fourni les éléments. Très-souvent ces poudingues sont ferrugineux et quelquefois d'une très-grande ténacité.

2° Les roches diluviennes arrachées aux terrains préexistants du Jura forment la collection à peu près complète de tous les terrains géologiques du département. Le terrain tertiaire donne les argiles et surtout les sables siliceux. Le néocomien donne généralement les sables jaunes calcaires et les marnes siliceuses ; le J^3 et le J^1, les blocs erratiques et les cailloux roulés ; le J^2 les marnes remaniées et les argiles plastiques ; le lias et les marnes irisées, les marnes et les argiles remaniées de la plaine ; et la forêt de la Serre, quelques galets de roches primordiales.

Les roches venues des Alpes par le flot diluvien sont surtout des granites, protogynes, gneiss, micaschistes, stéachistes, c'est-à-dire les roches les plus communes qui forment les grands massifs primitifs des Alpes.

Les déterminations des échantillons récoltés ont donné la liste suivante :

Syénite, AR.	**Micaschiste, CC.**
Protogyne, CC.	**Fraidronite, R.**
Pegmatite, C.	**Hyalomicte, CC**
Leptynite, C.	**Éclogyte, R.**
Gneiss, CC.	**Stéaschiste, CC.**

Eurite, C.	**Phyllade, CC.**
Porphyre et Mélaphyre, AR.	**Ophiolite, C.**
Euphotide, C.	**Ophicalce, C.**
Variolite, AC.	**Calschiste, AC.**
Trachyte, RR.	**Vakite, RR.**
Ophyte, C.	**Mimophyre, RR.**
Basalte et Basanite, RR.	**Arkose, C.**
Amphibolite, C.	**Poudingue, C.**
Diorite, R.	**Brèche, C.**

Les roches venues des Vosges sont des porphyres, des granites, et surtout des quartzites ; elles sont en grande quantité et dans l'arrondissement de Dole *seulement*.

HYDROGÉOLOGIE

Si les dépôts diluviens sont favorables à l'agriculture, ils ne le sont pas moins à la production des sources en général et surtout à l'infiltration des eaux dans le sol.

La masse de cailloux et de sable possédant au plus haut degré la perméabilité et absorbant rapidement l'eau pluviale la plus abondante, même sur une forte pente, il s'en suit que les dépôts diluviens sont des préservatifs contre les inondations et un puissant moyen d'infiltration de l'eau dans le sol. Ces dépôts peuvent reposer : 1° Sur des terrains perméables ; 2° Sur des terrains imperméables.

Les roches composant généralement les terrains perméables de la montagne, laissent cependant

courir à leur surface l'eau pluviale abondante, particulièrement si le terrain est en pente, attendu que la filtration du liquide à travers les masses rocheuses ne se fait que très-lentement. Mais, si la roche est recouverte par du sable ou gravelage diluvien, celui-ci, possédant une perméabilité instantanée, recueille toute l'eau pluviale et la conserve dans ses flancs jusqu'à ce que la roche sous-jacente ait absorbé le liquide. Si le sable est peu épais, une partie de l'eau qu'il reçoit coule sur la roche perméable en pente, et forme souvent quelques sources temporaires. Celles qui sortent directement des dépôts diluviens sont ordinairement *peu abondantes, très-temporaires, très-multipliées.*

Les eaux des sources engendrées dans les terrains plus anciens que le diluvien et dans d'excellentes conditions d'abondance et de pureté, deviennent tufeuses, très-calcaires et presque impropres à la cuisson des légumes, si elles sourdent dans un dépôt diluvien. Il est toujours nécessaire, dans les prises d'eau des fontaines, de découvrir entièrement le sol en place et d'empêcher tout contact du liquide avec le dépôt *charrié.*

La plupart des sources dans les plateaux rocheux n'existeraient pas ou se tariraient promptement, sans la présence en superposition des dépôts erratiques sableux diluviens. Si le dépôt est composé de couches de sables alluviens avec cailloux roulés, comme sur l'une ou sur l'autre rive de l'Ain, il est rare qu'il y ait production de sources, par la raison que la masse entière du dépôt s'étendant sur

une surface plane et uniforme, les eaux pluviales, n'étant point arrêtées dans leurs cours d'infiltration, se tiennent en nappe dans le fond du dépôt, ainsi que dans la Bresse. Néanmoins, il peut entrer dans le dépôt une couche argileuse qui, arrêtant le cours de l'infiltration, produira quelques faibles sources. Il y a aussi production de rares filets d'eau sur le dépôt sableux alluvien reposant sur une couche calcaréo-marneuse ; mais, dans l'un ou l'autre cas, la source est peu forte et intarissable, et ce bassin hydrogéologique provient le plus souvent de la chaîne ou du plateau du voisin, comme sous Champagnole, Moulin-des-Eaux. Si le dépôt erratique constitue une masse compacte de sables argileux ou calcaires parsemés de cailloux et de blocs, et se trouve accumulé sur les strates inclinées d'un étage calcaire, il pourra y engendrer une source, si la couche sur laquelle repose le dépôt arrête l'infiltration, ou plutôt si elle n'est pas traversée ou sillonnée par des fissures ou faux-joints qui laissent échapper l'eau.

Dans ce dernier cas, et c'est le plus ordinaire, l'eau continue son cours et se précipite jusqu'à la rencontre de la couche aquifère située à la base de l'étage calcaire.

Si le dépôt domine un plateau de l'un ou de l'autre des 2 groupes marneux, il y a toujours production de sources. Si les couches argilo-calcaires ou marneuses sont inclinées, l'écoulement de l'eau a lieu sur le flanc opposé de la montagne ou colline marneuse, et, comme nous l'avons dit,

au-dessus des couches argilo-calcaires qui subdivisent les étages.

Quand le dépôt diluvien repose sur des couches imperméables, il forme sur celles-ci une multitude de sources, d'autant plus temporaires que ce dépôt est moins épais et le terrain plus en pente.

S'il est très-puissant (30 ou 40 mètres) et composé, comme dans la vallée de l'Ain, de couches alternativement perméables et imperméables, il y a production de sources persistantes, d'assez bonne qualité, mais ordinairement nombreuses et peu abondantes. C'est alors que les fossés collecteurs en Y sont nécessaires pour recueillir en une seule source les nombreux filets aquifères.

Le plus souvent, les dépôts diluviens reposent sur des couches marneuses fusibles, inclinées, passées à l'état d'argile compacte qui arrête ou intervertit le cours de l'infiltration, et produit à la surface du sol une stagnation temporaire des eaux pluviales. Dans nos montagnes, on a donné le nom de *mouille* à cet état du sol jusqu'à l'entière infiltration ou évaporation des eaux.

Si les dépôts se trouvent adossés sur le flanc opposé à l'inclinaison des couches, ils n'engendrent qu'une série de petites sources disséminées à la partie inférieure du dépôt; les petits filets aquifères ne pouvant se réunir ou se grouper pour former un courant.

D'après cet exposé succint, on reconnaît toute l'importance et l'utilité des dépôts erratiques. C'est encore un de ces bienfaits inestimables que la Provi-

dence a ménagés ou appropriés aux besoins de l'homme, car, sans la présence ou l'existence de ces restes du grand cataclysme, combien de surfaces seraient inhabitées et même stériles ! A la vérité, ces dépôts, comme nous l'avons vu, n'engendrent pas toujours sur place ou en place des sources jaillissantes à leur base ; ils permettent et favorisent puissamment l'infiltration aqueuse dans les terrains sous-jacents, seule cause génératrice des sources.

AGRICULTURE

Les graves modifications apportées à la surface de notre globe par la dernière perturbation géologique, dont les époques antérieures ne nous offrent pas d'exemples comparables, étaient, dans les desseins providentiels, une nouvelle préparation à l'ordre de choses qui allaient régner sur la terre, une nouvelle transformation de l'état naturel qui avait existé jusqu'alors, et mieux approprié aux divers besoins de l'Être supérieur, intelligent, que la Puissance créatrice allait faire régner sur le globe et sur tous les êtres qui le peuplaient. Si les diverses dislocations géologiques de l'écorce terrestre ont brisé le sceau du livre de la création, les dénudations diluviennes en ont ouvert les pages sublimes. Il ne fallait rien moins que ces révolutions de la nature, pour étaler, en quelque sorte ses richesses, préparées, dès le commence-

ment, pour la fin à laquelle les destinait la suprême Intelligence. Constatons, en quelques mots, les immenses résultats de cette masse énorme de matières déplacées ou entraînées, et l'influence qu'elle a exercée sur les productions végétales en particulier.

Les grands espaces de terrains fertiles et profonds qui forment les groupes marneux dans le jurassique moyen et inférieur, seraient restés enfoncés à jamais sous les puissants détritus des groupes calcaires, et les couches supérieures de ces derniers, d'une nature ordinairement résistante et exclusivement livrée aux agents atmosphériques, n'auraient produit que des sols arides, dénudés, rocailleux et impropres à l'agriculture. Cette alternance des couches marneuses et calcaires a produit les heureuses combinaisons des terrains modèles, soit que la matière argileuse des terrains marneux ait été combinée avec les détritus des étages calcaires, ou avec les sables alluviens ou erratiques des vallées, soit que ces débris marneux ou argileux aient été entraînés par les eaux et déposés au-dessous des étages calcaires, à l'état et sous la forme de moraines erratiques où ces éléments de fertilité se sont combinés avec les autres éléments des roches en place. On remarque, au pied de l'escarpement du vignoble, que les étages calcaires inférieurs, combinés avec les marnes liasiques ou irisées, constituent les meilleurs sols du vignoble. Les dénudations, en creusant ces profondes vallées érosives, en mettant à nu les tran-

ches des couches des différents groupes géologiques, ont favorisé tout à la fois l'agriculture et l'industrie, en facilitant les amendements et l'exploitation des substances industrielles.

Si, dès l'origine, les nombreuses dislocations dont le Jura a été le théâtre, ont posé les fondements des grands bassins hydrographiques, les dénudations, mieux que la sonde, ont donné issue aux sources souterraines, alimentées par un réseau de nombreux filets aquifères circulant entre les interstices des couches.

Le terrain diluvien de la plaine porte, en moyenne, 54 habitants, et donne un revenu imposable de 2,151 fr. par kilomètre carré.

Dans la montagne il porte 21 habitants, et donne un revenu imposable de 1661 fr. pour la même étendue.

Les surfaces agricoles appartenant au terrain diluvien peuvent être ainsi classées, d'après leur composition mécanique et leurs effets sur les plantes :

1° Sables alluviens avec ou sans cailloux ;

2° Sables et marnes ;

3° Marnes diluviennes et argile plastique ;

4° Terrain tertiaire remanié ;

5° Dépôts à ossements de mammifères ;

6° Tourbières anciennes.

1° *Sables alluviens.* — Ils sont presque toujours très-secs et complètement lavés, en sorte que l'humus et la terre végétale s'y rencontrent très-rarement, ce qui les rend impropres à l'agricul-

ture. Leur mélange avec les marnes et les argiles plastiques diluviennes produirait de bons effets, pourvu que la couche sableuse ne fût pas trop épaisse, ou qu'étant mince, elle ne fût pas placée sur des terrains .imperméables : dans le premier cas, l'amendement marneux promptement entraîné par les pluies dans les couches inférieures du sable, échapperait ainsi à la production agricole, et donnerait un sol sec et stérile comme avant l'amendement ; dans le second cas, on aurait bientôt une surface arable complètement humide. Ce terrain présente de grandes surfaces dans les bas-fonds de la montagne.

2° *Sables et marnes.* Le mélange naturel des sables et des marnes produit généralement des sols arables de bonne qualité, pourvu qu'il y ait simplement prédominance de sable. Une grande partie des surfaces de la vallée de l'Ain présente cette variété, assez favorable à la culture des céréales, mais ordinairement très-peu productive en foin.

3° *Marnes diluviennes.* Les marnes du néocomien et du J^2 remaniées par les eaux diluviennes, ont produit un sol presque toujours imperméable, même sur une faible épaisseur, et, par conséquent, tout-à-fait impropre à l'agriculture ; mais il est assez rare de rencontrer le diluvium marneux pur ; il est presque toujours mélangé, soit à des détritus de roches, soit à de la terre végétale sèche et maigre, provenant de la désagrégation des roches en place. Il forme alors d'excellents sols dans

la montagne, sur le premier plateau en particulier, surtout dans les cantons d'Arinthod et de Saint-Julien. Les marnes hydrauliques rocheuses de la partie supérieure du J^2, remaniées par le diluvium, ont formé des plaques d'argile plastique complètement imperméables et se refusant à toute espèce de culture ; les environs de Clairvaux, d'Orgelet et de Champagnole en offrent d'assez grandes surfaces.

Ces couches plastiques recouvrent quelquefois des sables qu'un travail de défoncement mélangerait à l'argile en l'amendant. Dans tous les cas, le simple mélange mécanique des sables diluviens avec les argiles plastiques, produit toujours de très-bons effets, mais il faut se souvenir que ces terrains, alors très-calcaires, réclament impérieusement une abondante fumure pour produire de bonnes récoltes. Presque toutes les surfaces humides, les planchers des tourbières et des lacs dans la montagne, sont formés par l'argile plastique diluvienne, qui a produit une espèce de ciment pâteux.

4° *Terrain tertiaire remanié.* Cette terre, arable par excellence, se rencontre dans les plaines de la Bresse ; elle a été formée aux dépens du terrain siliceux bressan, mélangé, soit aux marnes liasiques du vignoble, soit aux marnes irrisées. Ce remaniement diluvien est encore remanié chaque jour par les eaux actuelles, et donne des sols d'une grande profondeur. Cette terre arable, sans contredit la meilleure de tout le Jura,

nous donne un exemple frappant de l'importance des éléments chimiques et mécaniques dans la formation des terres agricoles. Quelquefois le remaniement s'est opéré, non-seulement entre les marnes du vignoble et les argiles siliceuses de la Bresse, mais encore avec les argiles à lignites du terrain tertiaire, comme dans les cantons de Chaussin, de Chemin, le val d'Amour, etc. Alors la terre renferme la silice, l'argile, le calcaire, et une bonne dose de fumure produite par les lignites. Le cultivateur, en partie dispensé d'amender et de fumer, exploite facilement une terre profonde et riche, qui n'attend que le travail ordinaire pour produire indéfiniment des richesses incalculables.

5° *Dépôts à ossements de mammifères.* Ordinairement composés de marne argileuse renfermant une proportion considérable de débris végétaux et surtout animaux, ces dépôts sont de véritables mines agricoles, tant est grande leur fertilité ; malheureusement ils sont rares. Les sols diluviens de la plaine doivent peut-être leur richesse aux dépôts à ossements qui ont dû exister autrefois dans toute la plaine.

6° *Tourbières anciennes.* Ces tourbières, renfermant les débris d'un grand nombre de substances animales et surtout végétales, sont comme une véritable mine de fumier, toute disposée à fructifier nos maigres surfaces arables.

LA

FIÈVRE INTERMITTENTE

DANS LE JURA

PAR

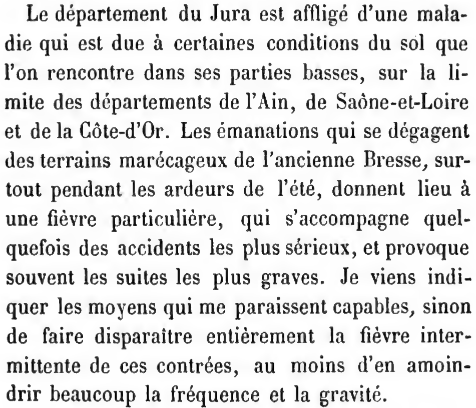
M. LE Dr BERGERET (d'Arbois)



LA

FIÈVRE INTERMITTENTE

DANS LE JURA



Le département du Jura est affligé d'une maladie qui est due à certaines conditions du sol que l'on rencontre dans ses parties basses, sur la limite des départements de l'Ain, de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or. Les émanations qui se dégagent des terrains marécageux de l'ancienne Bresse, surtout pendant les ardeurs de l'été, donnent lieu à une fièvre particulière, qui s'accompagne quelquefois des accidents les plus sérieux, et provoque souvent les suites les plus graves. Je viens indiquer les moyens qui me paraissent capables, sinon de faire disparaître entièrement la fièvre intermittente de ces contrées, au moins d'en amoindrir beaucoup la fréquence et la gravité.

Ces moyens sont de deux sortes: 1° Imiter ce que l'Empereur a fait dans les plaines de la So-

logne, c'est-à-dire, dessécher les marais, créer un écoulement à leurs eaux stagnantes, et convertir en des terres pleines de fécondité ces grandes mares qui deviennent, dans certains moments de l'année, des sources abondantes de souffrance et de mort pour les populations qui les entourent. 2° Comme ces grands travaux ne peuvent être l'œuvre d'un moment, en attendant qu'ils soient accomplis, prévenir les effets du principe morbide qui se dégage des marais en faisant entrer, dans l'alimentation ordinaire des Bressans, une substance qui, sans nuire autrement à leur santé, ayant même le pouvoir de la fortifier, possède aussi la propriété de neutraliser le miasme des émanations marécageuses qui est la cause génératrice de la fièvre d'accès et de toutes ses fâcheuses conséquences. Cette substance est la quinine.

Les accidents qui résultent de la fièvre intermittente sont plus graves qu'on ne le croit généralement. En effet, l'empoisonnement du sang par le méphitisme des marais donne lieu à des accidents qui entraînent quelquefois la mort. Ne voit-on pas trop souvent, à la suite d'étés brûlants, qui ont dégagé une masse énorme de miasmes marécageux, des épidémies de fièvres intermittentes pernicieuses, accompagnées souvent d'un délire affreux, qui tuent rapidement après un ou deux accès, si l'on n'a pas mis en œuvre, de bonne heure, un traitement énergique? Maladies dont l'invasion est soudaine, la marche souvent insidieuse et qui font un grand nombre de victimes.

A la suite d'accès répétés et prolongés de la fièvre intermittente la plus simple, rien de plus commun que de voir les malades tomber dans un état de faiblesse, de pâleur, de bouffissure, de flaccidité des chairs, qui mettent le Bressan dans l'impossibilité de se livrer à ses travaux, et impriment à sa physionomie un cachet particulier qui le fait reconnaître au premier aspect. Combien n'ai-je pas vu de fiévreux, qui avaient langui avec leurs accès indéfiniment, succomber à des engorgements de la rate, du foie, à des hydropisies, à un état de dissolution du sang incompatible avec l'exercice régulier des fonctions vitales.

Les ravages causés par les miasmes marécageux ne se bornent pas à la contrée qui entoure immédiatement les marais. Lorsque le vent du S-O souffle avec force, à la fin d'un été brûlant, après des chaleurs prolongées, il entraîne les effluves marécageux dans les lieux éloignés des marais. C'est ainsi que les émanations des marais Pontins, transportées par les courants atmosphériques, vont faire éclater des fièvres terribles jusqu'au sein de la ville aux sept collines. J'ai soigné des épidémies de fièvres intermittentes graves dans les cantons de Montbarrey, de Villers-Farlay, à l'extrémité occidentale du canton d'Arbois, contrées sur lesquelles les vents de S-O, après avoir rasé la surface des marais de Bresse, entraînent directement les exhalaisons qui s'en dégagent. Ce sont toujours les habitations isolées et les groupes de maisons les

plus exposées à ce vent du S-O qui offrent le plus grand nombre de malades.

Ainsi, comme je l'ai figuré dans la carte ci-jointe, les contrées où sévit la fièvre intermittente peuvent être divisées en 2 zônes, celle où elle est *endémique*, c'est-à-dire où elle règne tous les *ans*, et celle où la fièvre ne se montre qu'accidentellement, de loin en loin, sous forme, le plus souvent, d'épidémie.

J'ai la conviction qu'on peut délivrer la Bresse et les contrées qui l'avoisinent du redoutable fléau de la fièvre intermittente. Déjà, dans certaines parties, comme aux environs de Colonne, Neuvilley, etc., le nombre des fiévreux a diminué d'une manière sensible depuis quelques années, à la suite de travaux d'assainissement exécutés par l'administration forestière, par celle des ponts-et-chaussées, par la voirie vicinale et par les communes. On a desséché une grande partie du sol en creusant des fossés qui donnent de l'écoulement aux eaux stagnantes. Que les populations continuent à marcher résolûment dans cette voie, que l'autorité supérieure fasse intervenir ses encouragements les plus puissants, que toutes les eaux croupissantes soient livrées à une circulation aussi rapide que possible, au moyen d'un système de canaux établis par les ingénieurs hydrographes, alors la fièvre disparaîtra des plaines de la Bresse, et la population de ces contrées deviendra vigoureuse et florissante.

Mais, en attendant que ces grands travaux soient

exécutés, (ce ne peut être une œuvre de courte durée), je viens proposer, pour neutraliser le principe générateur des fièvres de marais, l'emploi de moyens simples, d'une exécution facile et analogue à ceux que j'ai recommandés et mis en usage avec succès pour prévenir le développement du *Goître* dans les vallées du Jura qu'afflige cette maladie. En introduisant dans le sel de cuisine une petite quantité d'iodure de potassium, j'ai vu maintes fois des familles étrangères qui venaient s'établir dans nos vallées se préserver complètement du goître. Le même moyen a fait disparaître cette maladie dnas des familles du pays qui en étaient affectées depuis longtemps. Ne pourrait-on pas arriver au même résultat pour la fièvre intermittente? Consulté par des familles, qui étaient obligées d'aller habiter des pays où régnait cette maladie, sur les moyens qu'elles devaient mettre en usage pour s'en préserver, je leur prescrivais de prendre, deux fois par semaine, habituellement, une petite dose de quinine, de 10 à 20 centigrammes. Ce moyen leur a parfaitement réussi. Je n'ai jamais conseillé de mettre de la quinine dans le sel à cause de son amertume. Ce serait néanmoins un excellent moyen et, d'après des expériences récentes, que j'ai faites conjointement avec un habile pharmacien, M. Toubin, on peut faire entrer 0,25 de quinine, dans cent grammes de sel, sans en altérer la saveur d'une manière sensible. Un usage continu de quinine dans le sel, même à cette dose minime, aurait certainement

une influence marquée sur la santé des Bressans. On pourrait y joindre, dans la saison où les fièvres se montrent principalement, l'usage d'une liqueur comme le curaçao, dans laquelle on ferait entrer des substances aromatiques, de haut goût, l'écorce d'orange, les clous de girofle, etc., qui déguiseraient l'amertume de la quinine qu'elle contiendrait. Le Bressan pourrait ainsi absorber une assez forte proportion de quinine. Quoi de plus amer que l'eau-de-vie de gentiane, dont certaines populations font une si grande consommation? On l'a dit, *l'habitude est une seconde nature.* Quel est le fumeur ou le priseur qui ont trouvé le tabac agréable à la première impression? Les habitants des pays fiévreux s'habitueraient bien vite à l'amertume d'une *liqueur antifébrile* que l'on populariserait parmi eux. En employant ces deux moyens concurremment, le sel *quininé* et la liqueur *antifébrile,* je crois que le Bressan absorberait suffisamment de ce précieux remède qui a l'inestimable vertu de conjurer le génie intermittent.

Les administrations municipales, les bureaux de bienfaisance devraient répandre la liqueur *quininée* parmi les indigents, et cet exemple encouragerait les personnes dans l'aisance à recourir à ce moyen.

Il entre tout-à-fait dans les attributions de la Société, à laquelle ce Mémoire est adressé, d'exciter une salutaire *émulation* pour arriver au but que je propose. Si elle consacre une attention

bien méritée aux études artistiques, littéraires ou archéologiques, combien, à plus juste titre, les grandes questions d'utilité publique, d'hygiène, de salubrité, d'amélioration de la race humaine, etc., doivent-elles exciter sa bienveillance et son intérêt. Que la Société d'émulation du Jura ne néglige donc rien pour entraîner les pouvoirs publics et les populations dans la voie des assainissements et des mesures propres à prévenir les ravages de la fièvre des marais, jusqu'à ce que ceux-ci aient livré toutes leurs eaux stagnantes à des courants créés par la main de l'homme.

J'ai joint à ce Mémoire une carte représentant deux zônes distinctes, celle où la fièvre intermittente se montre d'une manière régulière, permanente, durant la saison favorable à son développement, et la zône où elle apparaît de loin en loin, exceptionnellement, dans les années chaudes, qui font dégager des marais des masses énormes de miasmes que les vents transportent à des distances plus ou moins grandes.

J'ai marqué aussi d'une légère traînée d'un jaune clair les rives de nos deux principales rivières de la plaine, le Doubs et la Loue, parce que la fièvre intermittente s'y montre quelquefois, soit à la suite de débordements qui créent momentanément de grandes flaques d'eaux stagnantes, soit à la fin de grandes sécheresses qui font croupir une certaine quantité d'eau dans les anses et les criques qui bordent ces rivières. Lorsque j'étais étudiant en médecine à Strasbourg, j'ai vu souvent

arriver à l'hôpital des douaniers atteints de fièvres intermittentes qu'ils avaient contractées en passant plusieurs heures, et quelquefois des nuits entières, en surveillance sur les bords du Rhin.

QUELQUES

FOSSILES NOUVEAUX

DU CORALLIEN DU JURA

PAR

M. GUIRAND

Professeur au Collége de St-Claude,
membre de la Société géologique de France,
et de plusieurs Sociétés savantes,

ET

LE FRÈRE OGÉRIEN

Membre de l'Institut des provinces de France,
de la Société géologique de France,
de plusieurs Académies et Sociétés savantes.

QUELQUES

FOSSILES NOUVEAUX

DU CORALLIEN DU JURA (1)

Au lieu dit *Sous-la-Côte,* commune de Valfin, à 6 kilomètres de Saint-Claude, l'assise corallienne présente une puissance de 25 à 35 mètres, composée de calcaires tantôt compactes jaunâtres, tantôt oolithiques blanchâtres en bancs puissants bien stratifiés, renfermant des gastéropodes et particulièrement des nérinées très-difficiles à extraire de la roche. Par un passage presque insensible, cette roche devient de plus en plus friable et fossilifère jusqu'à présenter un calcaire demi-crétacé pulvérulent, mais toujours oolithique, renfermant un très-grand nombre de *petits gastéropodes* recouverts d'une pellicule blanche friable, que la brosse fait facilement disparaître; ce banc, si riche en fossiles parfaits et en place présentant une couche de 4 mètres d'épaisseur, est surmonté

(1) Extrait de l'*Histoire naturelle du Jura.*

d'une assise aussi friable, formée d'oolithes de diverses grosseurs, d'un gravelage demi-cimenté par une poussière calcaire blanche à fossiles un peu moins nombreux et tous ayant subi le roulis des flots de manière à leur ôter tout caractère qui permette une détermination spécifique, souvent même générique.

Le ravin de *Sous-la-Côte* présente la coupe dont le profil se trouve à la page ci-après.

26e ZÔNE.

1° Calcaire compacte, portlandien. La zône à *Nerinea trinodosa* existe beaucoup au-dessus de cette assise. Absence des couches à *Pterocera oceani* et à *Ostrea virgula.*

32e ZÔNE.

2° Calcaire oolithique pâteux; oolithes très-grosses et *débris roulés et usés ; Nérinées, Cardium corallinum;* CC 15m

3° Calcaire composé d'oolithes d'inégale grosseur, plus fortes que dans la couche 7, avec des *masses énormes de polypiers* . . 2

4° Calcaire crayeux blanc, grand nombre de petits gastéropodes et de lamellibranches bien conservés ; même allure pétrographique que la couche 5, *Columbellina Sofia,* etc. . 4

A reporter . . . 21m

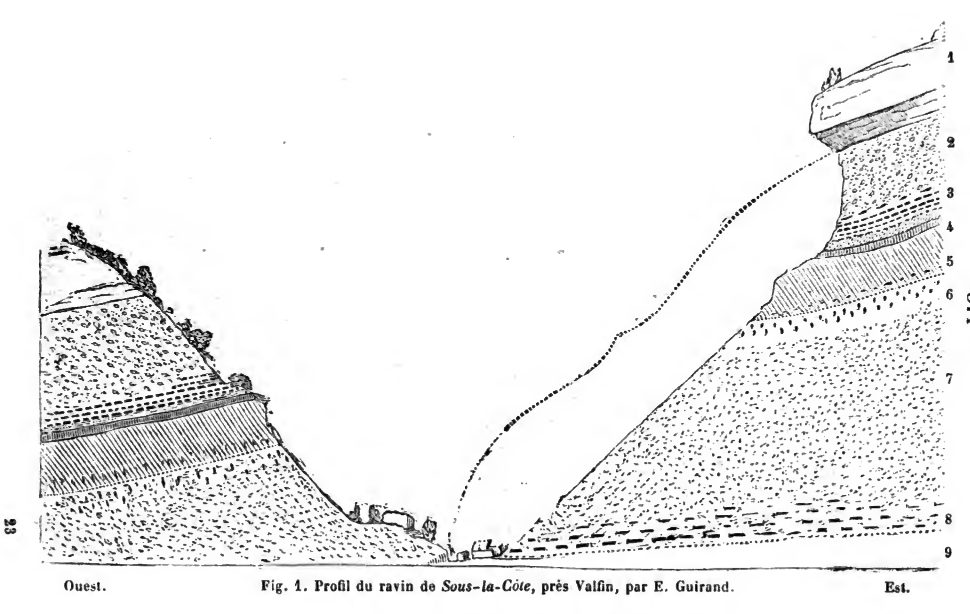


Fig. 1. Profil du ravin de *Sous-la-Côte*, près Valfin, par E. Guirand.

Report . . . 21^{m}

33e ZÔNE.

5° Calcaire blanc, compacte, crayeux, moins dur que celui de la couche 9; grand nombre de *dicères ; polypiers nombreux, nérinées et petits gastéropodes* 25

6° Calcaire presque crayeux, suboolithique, se délitant facilement. *Rhynchonella* très-nombreuses, associées aux *Lima* et aux *Pecten*. Transition des couches oolithiques aux couches calcaires. La stratification entre les couches 2 et 8 inclusivement est nulle ou sans apparence 6

34e ZÔNE.

7° Calcaire à petites oolithes presque égales en grosseur, se délitant facilement et reposant sans liaison inférieurement sur la couche 9; supérieurement, les oolithes diminuent graduellement et se perdent dans le calcaire blanc, presque crayeux, des couches 5 et 4. Moins fossilifère que 3, 4, 5 et 6. *Nérinées, Chemnitzia, Cardium corallinum, Diceras, polypiers,* etc. 10

8° Le fossile dominant dans cette zone est une bivalve à texture fibreuse, du genre *Pin-*

A reporter . . . 62^{m}

Report . . . 62^{m}

nigena, dont on ne peut obtenir que des fragments 15

9° Calcaire blanc, compacte et dur, visible seulement dans le lit du ruisseau. *Nerinea, Chemnitzia, Cardium corallinum, Diceras,* peu abondants 30

TOTAL . . . 107^{m}

Les principales collections qui possèdent des fossiles de cette assise moyenne sont : 1° celle de M. Etallon, ex-professeur au collége de Gray, qui a décrit les rayonnés de cette couche ; 2° du musée de Lons-le-Saunier ; 3° la nôtre, et particulièrement celle de M. Guirand, professeur au collége de St-Claude (Jura). Cette dernière renferme plus de huit cents individus de cette couche tous choisis et d'une conservation irréprochable, parmi lesquels se trouve un grand nombre d'espèces nouvelles que nous décrirons par la suite.

Les belles espèces décrites ci-dessous nous ont été fournies avec une grande obligeance par M. Guirand, qui a bien voulu en donner lui-même les dessins d'une exactitude rigoureuse.

Rissoa Valfini.

Fig. 2. Fig. 3.
Dessus. Dessous et bouche.

RISSOA VALFINI (Guirand et Ogérien). Longueur : 4 à 5 millim. ; diamètre : 2 millim.

Coquille sub-conoïde, ventrue ; tours de spire peu rapides, peu saillants, au nombre de 4 ou 5, le dernier très-grand,

formant au moins la moitié de la longueur totale; sur chaque tour, le test présente huit ou dix plis costulés ou assez saillants, perpendiculaires à la suture; test assez épais; bouche occupant les trois quarts du dernier tour, pyriforme, sans pli ni dents, à labre non tranchant; bord columellaire assez épais; ombilic en fente. Se trouve à Valfin; AR; 10 échantillons. Voisin du *Rissoa Verdanensis,* il s'en distingue par sa forme plus allongée et ses côtes moins nombreuses.



Fig. 4. Acteonina Lauretana.

Acteonina Lauretana (Guirand et Ogérien). Longueur : 12 à 13 millim.; diamètre : 5 à 6 millim.

Coquille turriculée, ventrue; tours au nombre de 4 ou 5, marqués par 2 lignes parallèles; striée longitudinalement; spire peu rapide, conique; sommet assez aigu; test assez épais; bouche en fente oblique; ombilic nul. Valfin; AR.



Fig. 5. Chemnitz. Serruroti.

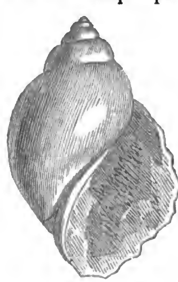
Chemnitzia Serruroti (Guirand et Ogérien). Longueur : 11 à 12 millim.; diamètre : 2 à 3 millim.

Coquille fusiforme, non ventrue, très-élancée, lisse; tours lents, au nombre de 7 à 8, le dernier formant le tiers de la longueur totale; suture peu profonde, sommet très-aigu; bouche pyriforme, sans pli ni dents, à labre épais; bord columellaire épais et légèrement réfléchi. 2 échantillons de cette jolie espèce ont été trouvés à Valfin; RR.


Fig. 6.
Nerinea Nogreti

Nerinea Nogreti (Guirand et Ogérien). Longueur : 30 à 35 millim. ; diamètre : 12 à 15 millim.

Coquille conoïde, ventrue, presque lisse ou à peine granulée sur le sommet des tours de spire ; tours de spire très-saillants, formant une carène tranchante ou à pas de vis tombant perpendiculairement sur la suture ; 9 à 10 tours très-peu rapides en recouvrement, le dernier formant le tiers de la longueur totale ; suture très-profonde ; sommet aigu ; test épais ; bouche sub-ovalaire, allongée, échancrée, présentant un pli sur le milieu du labre qui est épais ; bord columellaire non réfléchi, présentant antérieurement un sinus profond, puis deux plis très-saillants séparés par un sinus peu profond ; ombilic nul ou masqué par les plis columellaires.


Fig 7.
Natica Fourneti.

Natica Fourneti (Guirand et Ogérien). Longueur : 50 à 60 millim. ; diamètre : 28 à 30 millim.

Coquille ovoïde, allongée, globuleuse, lisse, avec 3 fortes stries d'accroissement sur le dernier tour du côté opposé à la bouche, dont la première vient joindre la columelle ; tours très-rapides au nombre de 4 et demi à 5, le dernier très-grand, formant au moins les quatre cinquièmes de la longueur totale ;

suture profonde à côtés presque égaux; sommet aigu; test épais; bouche pyriforme ou auriforme sans pli ni denticules; labre assez épais, élancé, un peu tranchant; bord columellaire réfléchi formant un pli assez saillant, virguliforme; ombilic encroûté.

Cette espèce RR est voisine du *Natica Bajocensis* (d'Orbigny). Valfin.

Fig. 8.
Neritopsis Rutyi.

Neritopsis Rutyi (Guirand et Ogérien). Longueur : 10 à 12 millim.; épaisseur : 28 à 30 millim.

Coquille ovalaire presque ronde; spire très-courte, presque rentrante, composée de 2 tours et demi, se recouvrant complètement, le dernier très-grand : suture nulle; sommet émoussé ou arrondi; test assez épais, marqué par 5 grosses côtes en carène saillante, séparées par des vallées en gouttière finement striées parallèlement aux côtes; bouche presque ronde; labre assez épais; bord columellaire échancré.

Cette jolie espèce semble se rapprocher du *N. Hebertana;* elle s'en distingue au premier coup d'œil par une forme plus globuleuse et par ses costules tranchantes et non arrondies. 2 échantillons de cette jolie espèce ont été trouvés à Valfin; RR.

Fig. 9.
Neritopsis Buchini

Neritopsis Buchini (Guirand et Ogérien). Longueur : 16 à 17 mill.; épaisseur : 15 à 16 millim.

Coquille globuleuse, sub-ovale; tours de spire au nombre de 3, le dernier très-grand; spire très-courte,

croissant très-rapidement; sommet presque émoussé; suture encavée assez profondément; test épais, recouvert de granulations assez saillantes formant 7 ou 8 costules du côté et dans le sens de la spire, et se réduisant du côté de la bouche en simples sillons contre-sillonnés; de simples sillons peu profonds suivent la courte spire; bouche ronde; ombilic nul. Valfin; RR.

Trochus Piettei.

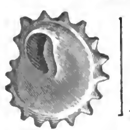


Fig. 10.
Base et bouche.

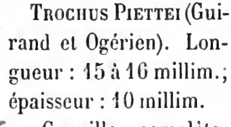


Fig. 11.
Elévation.

Trochus Piettei (Guirand et Ogérien). Longueur : 15 à 16 millim.; épaisseur : 10 millim.

Coquille complètement conique; tours au nombre de 5, très-grands dégagés, assez lents; suture assez profonde marquant chaque tour; sommet aigu; test assez solide, épais, orné de 4 ou 5 costules granulées suivant la spire; la première costule du premier tour, rarement du second, plus rarement du troisième, est formée de 15 à 16 tubercules très-saillants, comme rayonnés en collerette; dans quelques individus, ces tubercules disparaissent après le premier tour; bouche virguliforme déprimée; ombilic nul; AR. 4 échantillons à Valfin.



Fig 12.
Trochus
Michelini.

Trochus Michelini (Guirand et Ogérien) Hauteur : 12 millim.; diamètre : 9 millim.

Coquille conoïdo-pupoïde, ramassée; tours au nombre de 7 à 8, très-peu épais, rapides, très-serrés; sur chaque tour courent quatre petites costules dans le sens

de la spire qui est irrégulière, convexe, les trois ou quatre derniers tours étant plus rapides que les précédents ; suture très-confuse ; sommet mi-aigu, souvent émoussé ; test assez solide, épais ; bouche déprimée, en fente presque verticale par une excavation sur la columelle ; ombilic assez marqué. Valfin ; R ; quatre échantillons.

Monodonta Carretti.

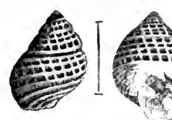


Fig. 13. Dessus. Fig. 14. Bouche.

Monodonta Caretti (Guirand et Ogérien) : Hauteur : 12 mill. ; diamètre : 10 mill.

Coquille globuleuse pupoïde, un peu plus longue que large ; tours au nombre de 4, épais, arrondis, assez saillants ; spire courte, non régulière pour les deux derniers tours qui décroissent plus rapidement que les autres ; suture nette et profonde ; sommet sub-arrondi ; test très-épais, costulé dans le sens de la spire par de petites granulations qui diminuent vers la bouche où elles se changent en simples lignes finement striées en sens inverse ; bouche cruciforme déformée par 5 dents, dont 3 grosses, deux sur le labre qui est épais, et la troisième sur la columelle ; les deux petites, d'inégales grandeurs, sont situées sur l'avant-dernier tour ; bord columellaire très-épais ; ombilic rétréci et en partie recouvert par le bord collumellaire. L'ornementation varie près de la bouche, où les costules perpendiculaires à la suture sont remplacées par des stries très-serrées. Cette belle espèce

se rencontre assez communément dans l'assise précitée à la Rixouse et surtout à Valfin.

Turbo Dumasius.

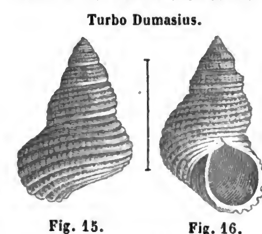


Fig. 15. Dessus Fig. 16. Dessous et bouche.

TURBO DUMASIUS (Guirand et Ogérien). Hauteur : 25 à 27 mil.; diamètre : 14 à 15 millim.

Coquille spirale allongée; 5 tours grands, ronds, saillants et assez lents; spire régulière allongée, marquée de petites costules granulées, contre-sillonnées, assez saillantes sur le dernier tour, mais presque effacées vers la pointe; suture assez profonde; sommet presque aigu; test assez épais; bouche perpendiculairement ovalaire; ombilic en fente assez forte. AC; Valfin.

Turbo Paschasius.

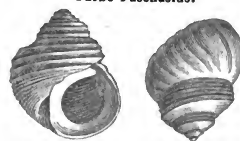


Fig. 17. Bouche.—Fig. 18. Dessus.

TURBO PASCHASIUS (Guirand et Ogérien). Hauteur : 22 millim.; diamètre : 16 millim.

Coquille globuleuse, ventrue, spiralaire; tours au nombre de 4 et demi, ronds, très-convexes, assez hauts, rapides, marqués de quatre côtes saillantes à vive arête suivant la spire qui est courte, obtuse; suture assez saillante entre les deux derniers tours, peu marquée entre les autres; sommet presque émoussé, quelquefois aplati, rarement aigu; test très-épais;

bouche complètement ronde; ombilic en fente bien marquée. AC; Valfin.

Turbo Jourdani.

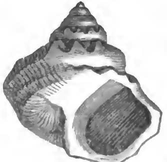
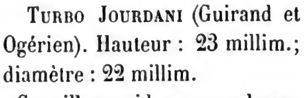


Fig. 19. Bouche.



TURBO JOURDANI (Guirand et Ogérien). Hauteur : 23 millim.; diamètre : 22 millim.

Coquille aussi longue que large, globuleuse; tours convexes, rapides, un peu carénés, portant le long du sillon sutural des nodulosités conoïdes très-grosses; spire régulière, courte, décroissant rapidement; suture très-profonde, découpée en zig-zag par les nodules conoïdes du tour inférieur; sommet assez aigu; test épais, faiblement strié transversalement; bouche sub-arrondie, avec un indice de sillon sur le labre qui est épais; bord columellaire tranchant; ombilic en fente oblique. Valfin; RR.



Fig. 20.
Profil de la bouche.



Fig. 21.
Turbo Etalloni

TURBO ETALLONI (Guirand et Ogérien). Longueur : 8 à 9 millim.; diamètre : 8 à 10 millim.

Coquille globuleuse très-ventrue; spire très-courte; tours au nombre de 4, très-peu rapides; suture peu profonde, marquée par des nodules mi-sphériques, surtout vers le dernier tour; sommet émoussé; test peu épais; bouche hexagonale, symétrique, à bord tranchant; ombilic très-marqué par un enfoncement conoïde. Valfin; R.

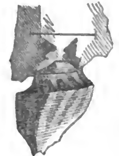


Fig. 22.
Purpurina
San Claudi.

Purpurina San Claudi (Guirand et Ogérien). Longueur (sommet encroûté): 28 millim.; diamètre : 12 millim.

Coquille turriculée, ventrue; tours probablement au nombre de 4 à 5; spire qui paraît courte; test mince, couvert de lignes parallèles dans le sens de la spire et de vallées perpendiculaires nodulant le dernier tour; bouche large en fente oblique; labre tranchant. RR; Valfin.

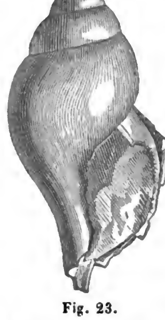


Fig. 23.
Pterocera Beaumonti.

Pterocera Beaumonti (Guirand et Ogérien). Longueur : 35 millim; diamètre : 25 millim.

Coquille ovale, allongée, assez ventrue; tours ronds, assez saillants, au nombre de 5 à 6, diminuant rapidement, le dernier très-grand, occupant les deux tiers de la coquille; spire courte, régulière, terminée en avant par un canal assez dilaté; suture médiocre en ligne régulière; sommet faiblement aigu; test assez épais, complètement lisse, à part quelques faibles costules spirales entourant le canal et quelques stries d'accroissement assez visibles sur la suture du dernier tour; bouche pyriforme, rétrécie vers le canal, assez grande, toujours encroûtée; labre épais, presque feuilleté, un peu denticulé, avec trois indices de digitation; bord columellaire rond, épais, lisse; canal assez allongé. Unique; Valfin.

Rostellaria Benoisti.



Fig. 24.
Dessous complet.



Fig. 25. Variété.

Rostellaria Benoisti (Guirand et Ogérien). Longueur : 34 à 36 millim.; diamètre de la coquille, y compris le labre aliforme : 23 millim.

Coquille turriculée, allongée, rendue irrégulière par son labre développé en forme d'aile; tours au nombre de 6 ou 7, le dernier très-grand occupant la moitié de la coquille, les autres saillants, réguliers, marqués dans leur milieu par de grosses granulations conuloïdes régnant jusqu'au sommet qui est aigu ; spire régulière, médiocre; suture profonde non interrompue ; test très-épais, solide ; bouche très-comprimée en fente verticale, presque toujours encroûtée ; labre aliforme recourbé en arrière, terminé par une tranche plate feuilletée offrant une dizaine de plis externes très-marqués, digités, s'effaçant en légères costules sur le dernier tour ; quelquefois le dernier côté digital du labre forme sur le dernier tour une légère carène (fig. 25) ; bouche toujours encroûtée; bord columellaire rond, assez épais, lisse; canal comme tronqué. Valfin; R.

Cerithium Loraini.

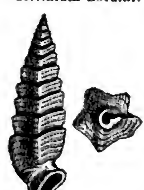


Fig. 26. Bouche et spire.

Fig. 27. Profil de la spire vue du côté de la bouche.

Cerithium Loraini (Guirand et Ogérien). Longueur : 30 mil.; diamètre : 10 à 12 millim.

Coquille très-allongée, fusiforme ou pyramido-pentagonale; tours au nombre de 11 à 12, réguliers, plats, complètement scalaires, marqués de 3 ou 4 costules spirales à vive arête et séparées par des lignes creusées en gouttière; le dernier tour présente 5 ou 6 de ces costules; spire lente, non régulière, convexe vers les derniers tours, marquée de 5 côtes longitudinales qui font de la coquille comme une pyramide pentagonale dont les arêtes très-vives seraient un peu tordues vers la pointe dans le sens spiral; suture profonde, non interrompue en 5 lignes droites sur chaque tour; sommet très-aigu; test assez épais, rugueux; bouche oblique, saillante, occupant la moitié du dernier tour à la manière des clausilies; labre plat, peu épais; bord columellaire un peu tranchant, réfléchi. Valfin, la Rixouse; CC.

Cerithium Grimaldi.

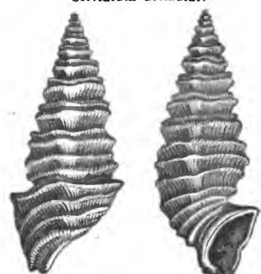


Fig. 28. Dessus. — Fig. 29. Bouche.

Cerithium Grimaldi (Guirand et Ogérien). Hauteur : 44 à 47 mil.; diamètre : 15 à 16 mil.

Coquille fusiforme, turriculée ou pyramido-pentagonale ; tours au nombre de 10 à 11, non réguliers, les 2 derniers proportionnellement beaucoup plus grands que les autres et marqués chacun de 4 arêtes spirales peu parallèles, ondulées par place, fléchies vers la queue et denticulées sur leur crête qui est assez vive ; les autres tours ont seulement 2 arêtes semblables, rarement les 2 ou 3 premiers n'en présentent qu'une ; spire assez régulière, lente, présentant 5 côtes longitudinales bien formées qui rendent la coquille pentagonale ; suture très-profonde, non droite, souvent fléchie par l'imbriquement des costules ; sommet très-aigu ; test assez épais, tout rugueux ; bouche oblique, saillante, occupant le tiers du dernier tour un peu déprimé par les callosités du labre, qui est tranchant et réfléchi. RR ; 2 échantillons.



Fig. 30. Cerithium Michaleti.

Cerithium Michaleti (Guirand et Ogérien). Longueur : 5 millim.; diamètre : 3 millim.

Coquille conoïde allongée ; tours assez rapides au nombre de 8, marqués par une espèce de cordon formé par la su-

ture qui est assez profonde, et en gouttière, formée de petits sillons dans le sens de la longueur; sommet sub-aigu; test épais, spiralement strié sur le dernier tour; bouche? Valfin; RR.

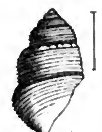


Fig. 31. Cerithium Rebour.

CERITHIUM REBOUR (Guirand et Ogérien). Longueur : 9 à 10 millim.; diamètre : 7 à 8 millim.

Coquille turriculée, ventrue, pupoïde; tours au nombre de 6 à 7, très-peu rapides, les derniers granulés, saillants; suture assez profonde; sommet émoussé; test épais marqué de fines lignes parallèles spirales; bouche en fente oblique; labre tranchant. Valfin; RR.

Columbellina Sofia.





Fig. 32 Dessus. — Fig. 33. Bouche

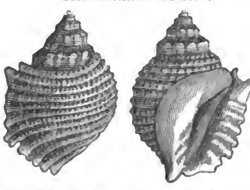
COLUMBELLINA SOFIA (Guirand et Ogérien). Longueur : 16 à 20 millim.; diamètre : 12 à 14 mill.

Coquille ovalaire, ventrue, épaisse; tours au nombre de 5, le dernier très-grand, occupant les cinq sixièmes de la coquille, marquée de 9 côtes saillantes formées de petits tubercules qui vont en s'émoussant vers la partie antérieure; les autres tours, qui sont très-petits, ne présentent qu'un seul rang spiral de tubercules; spire très-courte, très-rapide et un peu convexe; suture profonde non interrompue; sommet un peu pointu; test très-épais, très-solide; bouche très-étroite en fente oblique, flexueuse, se bifurquant à la partie antérieure et se terminant

par un canal court à la partie inférieure; labre extraordinairement épais, réfléchi, lisse sur sa tranche et plissé dans l'intérieur de la bouche, surtout à sa partie antérieure qui est comme bifurquée; bord columellaire formant comme une énorme croûte lisse, aplatie sur le dernier tour dont il occupe près du cinquième; ombilic encroûté.

Cette jolie et remarquable espèce se trouve abondamment à Valfin et à la Rixouse, où elle caractérise la zône.


Columbellina Victoria.


Fig. 34. Dessus. — Fig. 35. Bouche.

Columbellina Victoria (Guirand et Ogérien). Longueur : 24 millim.; diamètre : 15 millim.

Coquille globuleuse, ovalaire, très-épaisse, ventrue; tours au nombre de 5, le premier, énorme, occupant les cinq sixièmes de la longueur totale, marqué de 13 à 14 côtes bien saillantes, un peu granulées, parallèles et suivant la spire; le second tour marqué sur la crête, qui est assez saillante, de tubercules conoïdes et de fines stries suivant la spire; celle-ci s'efface en allant au sommet qui est un peu émoussé; spire courte, régulière; test très-épais, solide; bouche en fente oblique, flexueuse; labre très-épais, feuilleté, élevé plutôt que réfléchi, montrant sur sa tranche plusieurs plis transverses et offrant à sa partie inférieure une espèce de digita-

tion ; bord columellaire très-large, plat, lisse, épais, montrant des indices de plis vers sa partie antérieure du côté de la bouche ; ombilic encroûté. Valfin ; 3 échantillons.

Cette belle espèce, qui ressemble à la précédente, s'en distingue par une taille plus grande, par sa spire plus allongée, par ses plis bien plus nombreux sur le dernier tour, par son labre moins grand et non bifurqué.


Columbellina Aloysia.

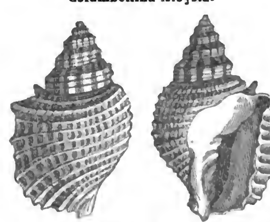


Fig. 36. Dessus. — Fig. 37. Bouche.

Columbellina Aloysia (Guirand et Ogérien). Long^{r} : 27 millim.; diam. : 18 millim.

Coquille ovale, allongée, épaisse ; tours de spire au nombre de 6, assez saillants, décroissant rapidement, le dernier très-grand, occupant les deux tiers de la longueur totale, offrant de 12 à 14 côtes spirales granulées, entrecroisées par de fines lignes perpendiculaires ; les autres tours offrent sur leur arête une ligne de tubercules conoïdes accompagnés en dessus et en dessous de fines stries spirales qui leur sont parallèles ; spire régulière ; suture profonde, non interrompue ; sommet aigu ; test épais ; bouche en fente oblique, un peu flexueuse, plus grande dans le milieu et très-déprimée aux deux extrémités qui forment deux canaux ; labre élevé, médiocrement épais, mince antérieurement, offrant sur sa tranche

la répétition des costules du dos; bord columellaire sub-triangulaire échancré, lisse, offrant trois plis sur la bouche.

Cette belle espèce se distingue au premier coup d'œil des deux précédentes par sa taille plus grande et sa forme plus élancée, ses stries en deux sens, mais surtout par son labre et le bord columellaire moins grand et sa bouche plus large. Valfin; un seul échantillon; RR.

Bulla condati.

Fig. 38. Profil et face de la spire. Fig. 39. Dessous et bouche.

Bulla Condati (Guirand et Ogérien). Longueur : 25 millim.; diamètre : 12 millim.

Coquille presque cylindrique, lisse, avec des indices de côtes à la columelle et vers le côté postérieur; tours au nombre de 5 ou 6, dont 4 excavés et 2 en saillie; spire non saillante; bouche en fente très-étroite longeant toute la coquille, plus large antérieurement; labre mince postérieurement et offrant à la partie antérieure deux callosités qui dépriment un peu la bouche; bord columellaire visible seulement à son extérieur où il semble donner l'indice d'un pli. AR; Valfin.

Bulla Marcousana.

Fig. 40. Dessous et bouche. Fig. 41 Dessus

Bulla Marcousana (Guirand et Ogérien). Longueur : 9 à 15 millim.; épaisseur : 4 à 7 millim.

Coquille ovale, allongée, presque fusiforme, lisse, un peu atténuée antérieurement; 4 ou 5 tours; bouche en fente perpendiculaire, très-étroite, un

peu fléchie vers le milieu, occupant toute la longueur de la coquille ; côté antérieur un peu prolongé ; côté postérieur comme tronqué ; labre tranchant et presque droit. Les coquilles sont plus fusiformes que ne l'indique le dessin ; C.

Fig. 42. Fissurella Defranouxi

Fissurella Defranouxi (Guirand et Ogérien). Hauteur : 7 millim. ; diamètre : 10 millim. ; évasement de la coquille : 11 millim.

Coquille non spirale, conique, en éventail ; test assez mince, offrant 16 plis qui partent du sommet et arrivent en grossissant jusque sur le bord inférieur qui est, par cela même, denticulé ; entre chacun de ses plis, il se trouve encore d'autres plis irréguliers plus petits ; sommet percé d'une fissure ou trou rond. Valfin ; RR. 3 échantillons.



Fig. 43. Fissurella Parandieri.

Fissurella Parandieri (Guirand et Ogérien). Hauteur : 8 millim. ; diamètre : 6 millim.

Coquille non spirale, conique à sommet fléchi en arrière ; test mince, granulé en travers par de fines stries et costullé du sommet à la base par des lignes assez saillantes qui découpent le bord en festons ; sommet fléchi en arrière et percé d'un trou rond. Evasement de la coquille : 7 millim. Valfin ; un seul échantillon.

Opis san Josephi.



Fig. 44. Valve.



Fig. 45. Crochet.

Opis san Josephi (Guirand et Ogérien). Hauteur : 6 millim.; épaisseur : 5 millim.

Coquille triangulaire très-ventrue, équivalve, à crochets recourbés; trois forts sillons sur le dos de chaque valve la divisent en quatre côtes. Valfin; RR.

Cardita Bonjouri.



Fig. 46. Bord anal.



Fig. 47. Buccal.



Fig. 48. Valve gauche.

Cardita Bonjouri (Guirand et Ogérien). Haut^r : 17 millim.; épaisseur : 9 millim.; Long^r : 17 millim.

Coquille presque cuboïde, équivalve, inéquilatérale; les valves toujours bâillantes; crochets très-épais; monticules arrondis; sur chaque valve une forte côte suivie d'une vallée et d'un renflement, sillonnée par des lignes serrées parallèles entre elles, et aux bords labial et anal; bord buccal droit, perpendiculaire au sommet. Quelques échantillons présentent un fort sillon de chaque côté du bord antérieur. Valfin; CC.

Cardita Roberti.



Fig. 49. Bord postérieur.



Fig. 50. Valve droite.

Cardita Roberti (Guirand et Ogérien). Hauteur et épaisseur : 10 millim.; longueur : 14 mill.

Coquille triangulaire renflée, équivalve inéquilatérale finement striée parallèlement au labre qui est arqué; bord anal aigu; bord buccal arrondi; suture saillante, tran-

chante, triangulaire; crochets arrondis en arrière. Valfin ; C.

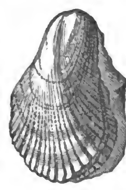


Fig. 51.
Mytilus Sautieri.

Mytilus Sautieri (Guirand et Ogérien). Longueur : 28 mill.; largeur : 16 mill.; épaisseur : 6 à 7 mill.

Coquille ovale, allongée, arrondie aux deux extrémités, mince, équivalve, inéquilatérale; crochets arrondis très-saillants ; bord buccal rond ; valves bâillantes, lisses vers les crochets et costulées par des lignes divergentes et croissantes festonnant le bord anal qu'elles irradient; quelques fines lignes circulaires parallèles au contour du côté anal. Valfin ; R.

Mytilus Pidanceti.

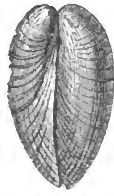


Fig. 52.
Bord supérieur.

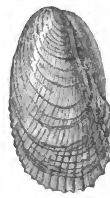


Fig. 53.
Valve droite.

Mytilus Pidanceti (Guirand et Ogérien). Hauteur 15 à 20 mill.; épaisseur : 16 à 17 mill.; longueur : 30 à 35 mill.

Coquille ovale allongée, ventrue, équivalve, inéquilatérale ; valves un peu bâillantes ; côté buccal déprimé, excavé vers les crochets qui sont arrondis ; bord cardinal, droit, excavé et dominé par les crochets sous forme de deux monticules convergents ; suture saillante en tranchant ; côté anal arrondi, tranchant, festonné par de fortes lignes croissantes et divergentes longeant les valves ; d'autres lignes parallèles, transverses aux précédentes, s'échelon-

nent irrégulièrement des crochets au côté anal. Valfin; AC. Atteint souvent une dimension presque double, perforant, toujours engagé dans le roc ou dans les polypiers, au milieu d'un vide ou chambre remplie de craie.

Mytilus Thevenini.



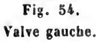


Fig. 54.
Valve gauche.

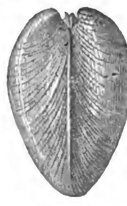
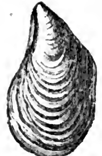


Fig. 55.
Bord supérieur et cardinal.

Mytilus Thevenini (Guirand et Ogérien) Hauteur : 25 à 35 millimèt.; épaisseur : 20 à 25 millim.; longueur : 30 à 45 millim.; il atteint quelquefois le quintuple des dimensions de la gravure ci-dessus.

Coquille ovale, ventrue, inéquilatérale, équivalve, non bâillante ; côté buccal saillant, arrondi ; crochets très-saillants, convergents, séparés par une profonde vallée ; suture très-saillante et tranchante, déprimée en arc ; labre tranchant, presque droit ; côté anal arrondi, tranchant ; une multitude de lignes sillonnent les valves dans le sens de leur pourtour à partir des crochets. Cette belle espèce est CC. à Valfin et à la Rixouse.

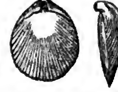

Fig. 56.
Perna moreli.

PERNA MORELI (Guirand et Ogérien). Hauteur : 15 millim.; longueur : 25 à 28 millim.; épaisseur : 7 millim.

Coquille virguliforme, plate, déprimée, rétrécie près des crochets, un peu inéquivale, inéquilatérale; côté buccal formé par une ligne droite ; côté anal arrondi foliacé ; labre irrégulièrement circulaire ; suture superficielle s'élevant en carène cunéiforme ; valves marquées de nombreuses stries d'accroissement suivant le contour des bords. Valfin ; RR.

Terebratula Dallozi.


Fiig. 57. Grande valve.


Fig. 58. Petite valve. Fig. 59. Profil.

TEREBRATULA DALLOZI (Guirand et Ogérien). Longueur : 8 à 9 mill.; largeur : 6 mill.; épaisseur : 3 mill.

Coquille lenticulaire, ovalaire, cunéiforme, déprimée ; crochet saillant; perforation grande et discontinue ; grande valve peu bombée, finement striée par des lignes nombreuses divergentes et très-fines, allant du sommet au contour palléal qui est rond; souvent une dépression sur le pourtour inférieur ; petite valve arrondie et irradiée comme la grande valve. Valfin; AC.

Terebratula Favieri.


Fig. 60. Grande valve.


Fig. 61. Petite valve.


Fig. 62. Profil.

TEREBRATULA FAVIERI (Guirand et Ogérien). Long^r : 15 à 16 mill.; larg^r: 14 à 15 mill.; épaisseur : 10 à 11 mill.

Coquille triangulaire, globuleuse; crochet très-élevé, recourbé et fortement perforé; grande valve sub-triangulaire, arquée, marquée sur le dos d'une très-forte vallée croissante; petite valve très-globuleuse, pentagonale, fortement anguleuse vers la charnière. Les deux valves sont sillonnées de fines lignes divergentes et croissantes, aboutissant au pourtour du labre qui est trilatère; des stries transverses contresillonnent en treillis les sillons longitudinaux. AC.

VALLÉE DE BAUME

(JURA)

RAPPORT

Sur les Fouilles que la Société d'Emulation y a fait exécuter pendant l'été de 1865

PAR

LOUIS CLOZ

peintre

VALLÉE DE BAUME

(JURA)

RAPPORT

Sur les Fouilles que la Société d'Emulation y a fait exécuter pendant l'été de 1865.



Messieurs,

Lorsqu'il y a quelques mois je vous demandais une allocation pour faire rechercher au fond de la vallée de Baume quelques vestiges des temps celtiques, j'étais assuré d'y trouver des débris de poterie mais loin d'en prévoir l'abondance et la variété; maintenant que les fouilles sont assez avancées pour émettre quelques opinions au sujet des objets trouvés, je viens vous en faire le rapport. Mais avant, permettez-moi de vous donner une courte description de la vallée et de la grotte; peut-être pourrons-nous plus tard en tirer des conséquences pour expliquer d'une manière satisfaisante les découvertes dont j'ai à vous entretenir.

La principale vallée de Baume, celle qui, par-

tant du village, va se terminer en fer à cheval à 2 kilomètres et demi au Sud, n'ayant que 500 mètres de largeur moyenne et 200 mètres de profondeur, est fermée de chaque côté par trois assises de rochers verticaux de 60 à 80 mètres de hauteur; (ils en ont plus de 100 au-dessus de la source, qu'ils surplombent de près de 20 mètres): au pied de ces rochers sont deux talus très-inclinés ne laissant au bas qu'une étroite prairie entre eux. C'est à l'extrémité sud-ouest de cette vallée qu'existe la source de la rivière, et tout à côté l'excavation où j'ai découvert les premiers débris de poterie. La grotte supérieure est située directement au fond de la vallée, au-dessus du talus et au pied des rochers verticaux. Elle a 20 mètres de profondeur plane, 15 mètres de largeur, et 8 mètres de hauteur à l'entrée. Son sol est à peu près de niveau, mais sa voûte s'abaisse continuellement de l'entrée au fond.

J'ai d'abord fait chercher auprès de la source: là, il n'existe aucun indice à la surface du sol; mais en creusant à 0,10 cent. seulement, et sur une surface de 8 à 10 mètres carrés, on a trouvé une quantité d'ossements et de débris de poterie mêlés à des parcelles de charbon et à des cailloux anguleux de diverses grosseurs; ce gisement repose directement sur le roc vif, et n'a que 0,30 à 0,50 centimètres d'épaisseur. Au pied du rocher, dans le terrain tuffacé qui forme le pourtour de la cavité où s'engouffre le trop plein des eaux du ruisseau dans les temps pluvieux, on les trouve

encore à 1 m. 20 c. de profondeur, immédiatement au-dessus d'un lit de charbon pulvérisé, de 0,03 c. d'épaisseur, reposant lui-même sur des bandes de terre rougeâtre évidemment calcinée par le feu, alternant avec d'autres bandes de terre grise ou blanchâtre. Tous ces débris de poterie sont par fragments assez petits, et paraissent avoir été brisés à dessein ; ceux que l'on trouve à peu de profondeur sont assez résistants, d'une pâte homogène et d'un grain assez fin ; ils paraissent faits au tour, ou tout au moins sur un moule quelconque ; quelques-uns portent des vestiges d'ornementation, soit des raies circulaires et parallèles gravées en creux, soit des points enfoncés formant un cordon sous le rebord du vase, soit une espèce de torsade, ou un pincement symétrique de l'argile avec les doigts de la main ; tous ces ornements sont simples, grossiers même, et indiquent une civilisation naissante. Plus profondément, ces débris sont encore plus grossiers, formés d'une matière noirâtre mêlée de petites pierres blanches, quelquefois rouges à l'extérieur et noirs au dedans, moins cuits, se délayant au lavage et sans traces d'ornements ; sur quelques-uns on voit encore comme l'empreinte des doigts du fabricant. Malgré la petitesse de ces débris, j'ai pu y reconnaître des fragments de plus de 30 vases différents, tant est variée la matière, la forme et la grandeur du vase, ainsi que le dessin de son rebord. Plusieurs de ces vases paraissent avoir été renflés et presque sphériques, et d'autres très

évasés comme nos plats actuels; quelques-uns ont dû être d'une grande capacité, à en juger par la courbure de leurs fragments; d'autres ont été sur le feu pour les usages domestiques, car en les lavant pour en enlever l'enveloppe terreuse leur surface extérieure seulement noircissait l'eau.

Les nombreux débris d'ossements qu'on trouve mêlés à ces poteries sont aussi à l'état fragmentaire, ce qui prouve qu'ils n'ont pas été déposés là par les eaux, dans ce cas ils seraient entiers, ou auraient leurs angles arrondis par le frottement; ni dévorés en ce lieu par d'autres animaux, car alors ils porteraient encore la trace des dents de carnassiers; mais bien qu'ils ont servi à l'alimentation de l'homme, ce que confirme du reste l'état des os les plus gros, toujours brisés par un choc comme pour en extraire la moëlle, et les cendres et le charbon sur lesquels ils reposent. Ces os semblent appartenir à nos races actuelles d'animaux domestiques. Il y en a de toutes les tailles, depuis le bœuf jusqu'aux plus petits rongeurs. Au-dessous de ce curieux dépôt, dans le terrain tuffacé lui-même, on a trouvé à 1 mètre 40 centimètres de profondeur un morceau de bronze très-oxydé, semblable à la pointe d'un gros clou carré. Plus bas, ce terrain ne contient que de petits coquillages appartenant à divers genres. Toutes ces choses prouvent évidemment que la vallée de Baume était déjà habitée ou tout au moins visitée à une époque très-reculée, probablement bien antérieure aux Romains, car d'après les auteurs an-

ciens et les archéologues modernes, les débris les plus inférieurs ont tous les caractères de la poterie celtique. Comme on n'a encore retrouvé jusqu'à présent du moins, aucun vestige d'habitations permanentes, on peut supposer que cette vallée n'était habitée que pendant la belle saison par des peuples chasseurs ou pasteurs s'abritant sous le surplomb du rocher ou logeant sous la tente.

On pourrait encore supposer avec assez de vraisemblance que ce lieu était consacré, et le but d'un pieux pèlerinage: en effet, si dans l'antiquité on adorait les pierres, les arbres, et jusqu'aux moindres fontaines, comment n'aurait-on pas rendu un culte à la source de cette rivière qui, dans les temps de pluie, sort du rocher comme d'un temple, se précipite d'une grande hauteur avec un bruit terrifiant, bondit quelque temps de cascades en cascades, puis devenue plus calme parcourt lentement une verte prairie, et va au loin répandant partout la fertilité et le bien-être. L'état de division des poteries milite en faveur de cette opinion; il était assez naturel en effet de briser le vase qui avait contenu les dons offerts à la divinité, plutôt que de le profaner en s'en servant à un autre usage; et d'ailleurs, la grande variété de ces mêmes poteries prouve des peuples différents, comme aussi la manière dont elles sont superposées indique des époques différentes.

Les ouvriers ont ensuite fouillé le sol de la grotte supérieure; ils n'y ont d'abord trouvé qu'un

détritus moderne formé de terre, feuilles sèches, poussière et cailloux anguleux, puis, à 20 centimètres de profondeur, une multitude de débris de poteries et d'ossements, parmi lesquels plusieurs fragments de bois de cerfs ou chevreuils, et une dent d'ours des cavernes. Quelques-unes de ces poteries sont semblables aux précédentes, et comme elles, mélangées de parcelles de charbon; mais, le plus grand nombre sont d'une matière plus pure et d'un meilleur travail; ces débris, évidemment plus modernes, paraissent faits au tour, à en juger par leur épaisseur assez régulière, et par les légers sillons qu'on remarque sur leur pourtour; plusieurs n'ont que 2 à 3 millimètres d'épaisseur, tandis que d'autres en ont jusqu'à 20; la plupart sont recouverts d'un vernis noir assez brillant, mais, sur quelques-uns, il forme des zônes circulaires alternivement rouges, jaunes et blanches. J'y ai recueilli les fragments de plus de 40 vases différents, mais tellement disséminés, qu'il m'a été impossible d'en reconstituer un seul pour en connaître la forme et les dimensions. Peut-être le vaste camp de Sermu, situé au-dessus de la montagne, et les postes fortifiés échelonnés sur le trajet de la grande voie romaine de Lyon au Rhin passant près de là, ne sont-ils pas étrangers à ce dépôt?

La trouvaille la plus remarquable est celle de trois objets en terre cuite situés au-dessous des poteries; l'un d'eux, percé d'un trou au centre, ressemble exactement à un pommeau de canne,

ayant 20 millimètres de diamètre à sa base, 32 millimètres à la partie supérieure légèrement arrondie dans son pourtour, et 20 millimètres de hauteur; le deuxième, également percé au centre d'un trou de 6 millimètres de diamètre, et n'ayant, comme le premier, que 20 millimètres de haut, en a 64 de diamètre à son milieu; il ressemble assez à une sphère molle qu'on aurait aplatie en la pressant fortement; sur chaque face plane un sillon circulaire de 10 millimètres de largeur sur 2 millimètres de profondeur entoure le trou, et paraît produit par la simple pression du doigt avant que l'argile fût durcie; enfin, au pourtour extérieur règne une suite inégale de petits creux évidemment produits par la pression de l'extrémité du doigt, car on y remarque encore l'empreinte de l'ongle. Le troisième objet représente assez bien un cône creux de 13 millimètres de diamètre à la base sur autant de hauteur, et 2 millimètres d'épaisseur; il est percé transversalement de deux petits trous près de sa base.

A quoi servaient ces objets? C'est ce que les personnes qui les ont examinés n'ont encore pu préciser. Les unes ont vu des instruments de calcul dans les deux premiers, ou des instruments de pesage. D'autres ont cru reconnaître une lampe dans le second, et d'autres encore, un palet à jouer. En présence d'opinions si diverses, on ne peut qu'attendre encore pour se prononcer, que ces objets aient été comparés avec d'autres analo-

gues, dont l'usage soit pleinement reconnu et justifié.

J'ai maintenant à vous entretenir d'une découverte qui va vous montrer la vallée sous un aspect tout nouveau et tout aussi important, car il intéresse directement la géologie. En creusant profondément, dans l'espoir de trouver de nouveaux vestiges de l'industrie humaine dans les temps les plus reculés, les ouvriers ont mis au jour un terrain tout différent, composé de sable et cailloux roulés, et contenant des ossements sans analogie avec les précédens; ils étaient très-détériorés, cristallisés dans le canal médullaire, et d'une cohésion presque nulle; l'émail des dents était devenu d'un noir brillant sur quelques-uns; il n'en fallait pas tant, Messieurs, pour exciter au plus haut point votre intérêt, et vous faire décider la continuation des travaux; aussi, la nouvelle allocation que vous m'avez accordée m'a permis de continuer les fouilles, sans chercher isolément et au hasard, comme précédemment, mais en ouvrant une large tranchée depuis l'entrée de la grotte jusqu'au fond. Cette opération était nécessaire pour recueillir plus facilement tous les objets ayant quelque valeur scientifique, et surtout pour mieux juger de l'ensemble des différents dépôts formant le sol de la grotte, et des causes qui les ont produits. Cette tranchée, située à 3 mètres de la paroi Est, a déjà 12 mètres de longueur, 3 de largeur et 2 de profondeur.

Voici, dans leur ordre naturel de superposition, la description abrégée des divers terrains que nous avons rencontrés, et des objets qu'ils recèlent : *(Voir la planche.)*

1° A la surface, le terrain moderne précédemment décrit, contenant des débris de poteries et d'ossements d'animaux, mais pas de cailloux roulés ; cette couche a une épaisseur moyenne de 25 à 30 centimètres.

2° Au-dessous, un conglomérat ferrugineux, très-résistant, contenant de petits cailloux arrondis, et paraissant recouvrir assez uniformément tout le sol de la grotte ; cette croûte n'a que 3 centimètres d'épaisseur moyenne.

3° Une couche jaunâtre formée de sable et cailloux anguleux ; quelques-uns arrondis, déposés par zônes, mais gisant dans des positions très-diverses, et agglomérés par un ciment calcaire tuffacé, parfois très-tenace. Ce terrain n'a encore restitué, jusqu'à présent, du moins, aucun vestige d'industrie humaine, mais il recèle des dents et ossements d'animaux anciens ; on y a trouvé notamment un fragment de défense de sanglier ayant encore plus de 12 centimètres de longueur. Cette couche est horizontale comme les deux premières, mais, à l'entrée de la grotte, elle s'infléchit rapidement vers la vallée. Elle a, en moyenne, de 20 à 25 centimètres d'épaisseur.

4° Une autre couche formée de zônes irrégulières de sable jaunâtre, alternant avec d'autres de sable violacé, le tout entremêlé de beaucoup de

cailloux roulés, ayant cela de remarquable, qu'à l'entrée de la grotte ils sont inclinés vers la vallée et un peu à l'ouest, en stratification discordante avec le dépôt qui les contient, tandis qu'au-delà, ils inclinent en sens contraire, en concordance avec la direction du dépôt. Ce dernier, moins régulier que le précédent avec lequel il se confond quelquefois, contient d'assez nombreux débris d'animaux anciens, mais nul vestige de la présence de l'homme. Il a 20 centimètres d'épaisseur à l'entrée de la grotte, 10 centimètres seulement à 8 mètres de là, puis il augmente rapidement et atteint déjà 40 centimètres à 12 mètres de l'entrée.

5° Un nouveau dépôt, de couleur grise violacée, composé de diverses couches de sable fin très-friable, contenant peu de cailloux, et alternant avec d'autres couches formées presque exclusivement de cailloux roulés assez petits. A l'entrée de la grotte, les zônes supérieures de ce dépôt et les cailloux inclinent vers la vallée, tandis qu'à 8 mètres de là elles sont horizontales, et qu'à 4 mètres plus loin elles penchent vers le fond de la grotte, tout en se relevant de l'est à l'ouest, de manière à former comme un noyau central au milieu de la grotte. Ce mouvement est encore plus sensible dans les zônes inférieures. Il paraît dû à l'action des eaux qui, violemment chassées contre les parois et le fond de la grotte, y empêchaient tout dépôt, et y perdant leur première force impulsive, ne pouvaient, en se retirant, entraîner au dehors de la grotte les matériaux déposés au milieu. Les couches supérieures

moins mouvementées, ont dû être déposées par une eau chassée avec moins d'impétuosité.

Ce dépôt est très-riche en débris d'animaux fossiles; nous y avons trouvé une grande quantité d'ossements, tous très-fragiles et très-détériorés ; quelques-uns sont arrondis comme les cailloux roulés, d'autres sont incrustés dans une sorte de gaîne formée par un conglomérat de sable et de gravier, et se brisent lorsqu'on veut les en dégager. La plupart de ces ossements n'ayant pas d'extrémité articulaire, ne pourront pas être déterminés, mais nous serons plus heureux pour les dents ; outre de nombreux fragments, nous en avons recueilli plus de 50 paraissant entières, représentant probablement une vingtaine d'animaux fossiles, principalement dans les genres Ursus, Hyena, Felis, Sus, Equus, Elephas, Rhinoceros, Cervus, Bos, etc. Ces dents sont généralement des molaires ; nous avons pourtant deux canines de grand chat ayant une forme semblable, et des dimensions doubles de celles d'un congouar d'Amérique auxquelles elles ont été comparées ; puis une autre dent triangulaire recourbée et dentelée comme celles des grands sauriens ou des squales. Tout nous fait donc présumer que la continuation de ces fouilles sera très-avantageuse à la science. L'épaisseur de cette couche est très-variable : commençant à 3 mètres de la paroi Est, elle atteint déjà 1^{m}. 30 d'épaisseur à 3 mètres plus loin, ce qui ferait supposer 5 mètres au côté opposé.

6º Enfin, une couche d'une nature toute diffé-

rente existe au-dessous, et repose directement sur le roc, ayant comme lui une pente de 15 à 18 centimètres par mètre de l'est à l'ouest. Cette couche, formée exclusivement d'argile jaune, a 1 mètre d'épaisseur moyenne; elle est un peu moins épaisse à l'ouest, et en stratification tout-à-fait discordante avec les dépôts supérieurs. Elle paraît beaucoup plus ancienne, et n'a encore restitué aucun débris fossile. A 2 mètres au-dessous du niveau du sol, elle est constamment baignée par l'eau provenant de la fissure supérieure existant au fond de la grotte.

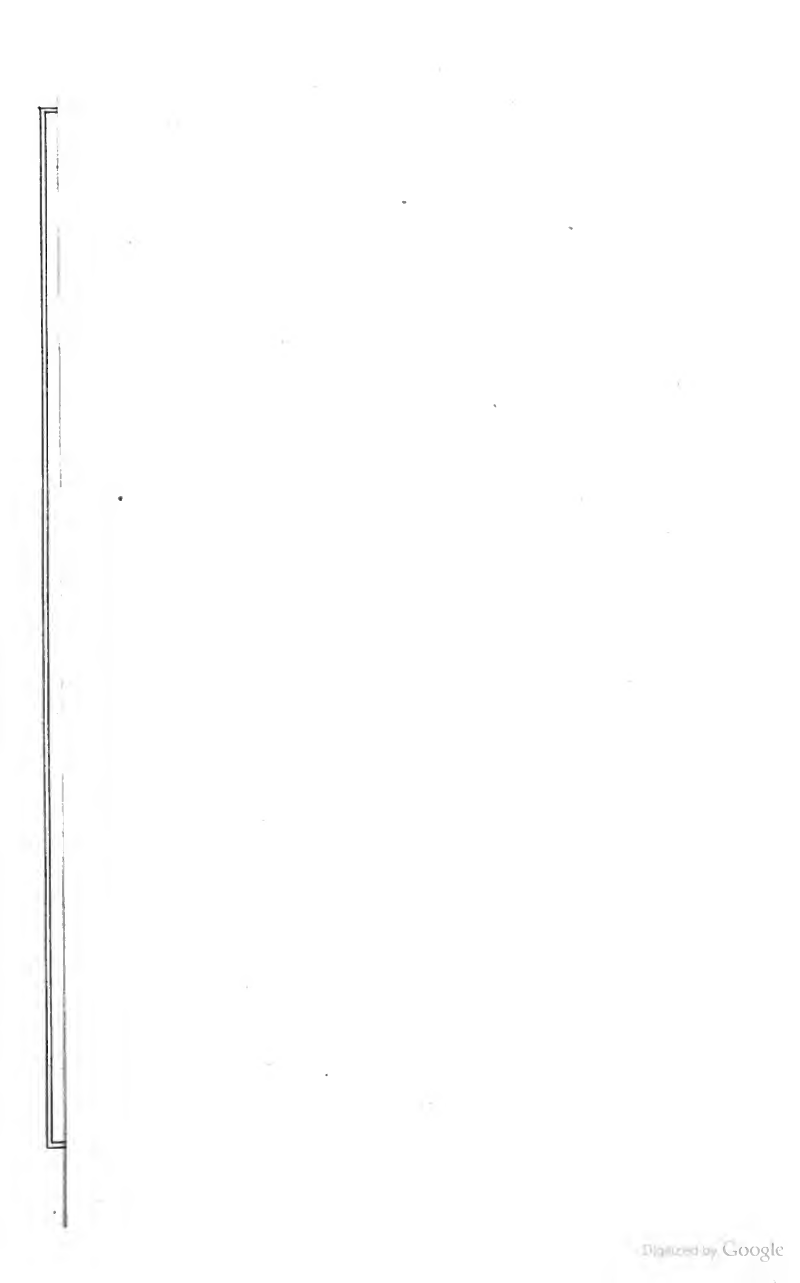
Je dois ici mentionner un fait particulier : à peu près au milieu de la grotte, nous avons trouvé à 30 centimètres de profondeur seulement, le sable gris violacé et des dents fossiles ; plus bas le même terrain et des ossements jaunâtres beaucoup plus récents, car ils étaient bien mieux conservés et plus résistants, et gisaient parmi des débris de poteries. Ainsi, si nous n'avions cherché que là, où sur une surface de 1 mètre carré la stratification, si régulière partout ailleurs, n'existe nullement et où les cailloux sont déposés très-diversement tandis qu'à côté ils sont tous inclinés dans le même sens, nous aurions pu affirmer avoir réellement trouvé des débris de l'industrie humaine mêlés aux débris des grands mammifères d'espèces éteintes, le tout dans un amas confus de sables et graviers roulés; nous aurions dit vrai, et pourtant l'erreur eût été grande si l'on y avait vu l'homme antédiluvien. Ce fait prouve une fois de plus que, pour

donner des résultats sérieux, les fouilles scientifiques doivent être entreprises sur une large échelle. Il est vrai qu'elles coûtent, mais nous devons espérer que la Providence nous aidera encore comme précédemment.

P. S. — Les fouilles continuent. Outre de nouvelles dents fossiles situées dans la cinquième couche, on a encore trouvé dans la première, parmi des débris de poterie grossière d'un nouveau dessin, deux fragments de disques en terre cuite, percés d'un trou au milieu, et différant de forme et de dimension avec les précédents ; puis la partie inférieure d'une corne de cerf, longue de 0,22 centimètres et épaisse de 0,06, percée transversalement d'un trou carré auprès du bourrelet et aiguisée en tranchant à l'autre extrémité comme pour former une hache. Cet objet primitif gisait immédiatement au-dessous des poteries les plus grossières, et au-dessus d'une légère couche de marne jaune ne contenant plus de vestiges humains, et reposant sur la croûte ferrugineuse légèrement affaissée en cet endroit.

Dans la même journée, j'ai reconnu un troisième gisement de débris de poteries que m'avait signalé cet été un de nos membres correspondants, M. Pidancet, géologue. Ce dépôt est au-dessus des grandes cascades, sur la berge droite de la rivière, dans une bande de terrain noirâtre, de peu d'épaisseur, recouverte par trois mètres de tuf. Epais et d'une pâte grossière, ces débris sont ana-

logues à ceux qu'on a trouvés précédemment auprès de la source, et probablement de la plus haute antiquité, ce qui donne à la vallée de Baume une importance historique qu'on ne soupçonnait pas.



INAUGURATION

DE LA

STATUE DU GÉNÉRAL CLER

à Salins

INAUGURATION

DE LA

STATUE DU GÉNÉRAL CLER

à Salins

Délibération du 29 août 1865

La ville de Salins procédait, le dimanche 27 août, à une touchante et patriotique cérémonie. Elle inaugurait la statue du général Gustave Cler, due à l'ébauchoir éloquent de notre collègue Perraud, de Monay.

La Société d'Émulation n'a point été convoquée à cette solennité, non plus que les parents du général, qui habitent Lons-le-Saunier.

L'organisateur de la fête a sans doute pensé, comme il le dit dans son discours, qu'il ne devait présenter à sa ville que des hôtes *de qualité*, et, qu'en dehors du monde officiel et de lui, personne ne pouvait décemment aspirer à l'honneur de rendre hommage à cette mémoire.

Quoi qu'il en soit, le général est une gloire

jurassienne : il appartient, à ce titre, à la Société d'Émulation, dont la mission est de préconiser, dans ses Chroniques, les renommées chères au département. Elle doit déjà, au patriotisme de M. Ferdinand Gorin les glorieuses dépouilles de Gustave Cler; l'épée d'honneur qui lui a été décernée est une des précieuses reliques du musée de Lons-le-Saunier. Elle a considéré qu'il importait de ne pas confier, à la durée éphémère d'un article de journal, le souvenir du suprême hommage rendu à notre compatriote regretté, et elle décide, en conséquence, qu'elle imprimera, dans ses Mémoires de cette année, les deux discours prononcés dans cette circonstance, par MM. Edouard Dalloz, député, président du Conseil général, et de Grimaldi, maire de Salins.

Discours de M. Ed. Dalloz.

Messieurs,

Il y a peu d'années, je déposais, au nom du Conseil général du Jura, une couronne de lauriers aux pieds de ce héros des Grisons (1), à qui la ville de Lons-le-Saunier élevait sur sa place publique principale une statue:

Je remercie la Providence et l'Empereur d'avoir permis qu'en la mêmé qualité il me soit donné aujourd'hui de prendre la parole, en présence du Délé-

(1) Le général comte Lecourbe.

gué choisi par le Souverain, parmi les rejetons d'une de nos plus anciennes familles de la province (1), en l'honneur d'un vaillant homme de guerre, qui sera pour le département l'une de ses gloires, et qui, pour la plupart d'entre nous, fût plus encore, qui fut notre ami.

Si les évènements font date dans la vie des populations comme dans celle des individus, il en est une, Messieurs, que Salins a fixée à jamais dans son souvenir.

C'était en 1859 : qui de vous ne s'en souvient?...

Déjà six années se sont écoulées depuis ce jour, — mémorable dans nos annales Franc-Comtoises, — où, sous l'inspiration d'un noble cœur M. de Grimaldi, et avec son généreux, son puissant concours, la ville de Salins dressait de somptueuses funérailles à celui-là de ses enfants dont elle ne pouvait oublier la perte qu'en se rappelant ses services et sa précoce renommée.

Jour de deuil, Messieurs, — quoiqu'en ait pu dire, en le plus beau des langages, et comme pour tromper par un pieux mensonge votre douleur, une magnifique parole, — que celui où un département tout entier fait cortége, vers sa demeure dernière, hélas ! à tant de jeunesse, de mâle et d'ardente fierté, à tant de qualités remarquables, à tant d'espérances et d'avenir pour le pays.

Oui, jour de deuil en effet celui-là, où l'Empereur perd un de ses féaux serviteurs et le Prince un compagnon d'armes, — où une cité consternée voit disparaître son Marcellus, où tant de mains cherchent en vain la patriotique main qui serra si souvent la leur, et qui, pour eux, est à jamais fermée.

Mais aussi, jour d'allégresse et de consolation im-

(1) M. le général marquis de Toulongeon, aide de camp de l'Empereur.

mense celui qui se lève aujourd'hui sur ces vieux monts, celui que célèbre avec nous le bronze du fort Belin et du fort St-André.

Sonnez à toutes volées, cloches sacrées que révéra son enfance, et vous, tonnez au loin, bouches à feu devant lesquelles il ne pâlit jamais ! Au brillant capitaine qui s'illustra à Laghouat, en Kabylie, à la tour du télégraphe à l'Alma, aux fameux ouvrages blancs, — qui, à Traktir, à Sébastopol, caressé par la victoire, est venu, par un fatal destin, tomber « tout d'une pièce » (1) à Magenta ; à toi, Cler, ta ville natale, Salins, t'érige une statue.

Au tour de ta vivante image que nous rend un ciseau magique, — ô toi qui fut l'un des nôtres, — ô toi qui, par ton caractère, tes vertus chevaleresques, ton dévouement à toute épreuve, demeuras notre exemple, — vois cette garde invincible à laquelle ton regard commandait : vois tes zouaves, vois ce peuple assemblé ! vois-le, du haut de cette autre immortalité en laquelle tu croyais comme un preux, vois-le consacrant par de publics et solennels hommages, par ces couronnes amoncelées, ces dons naturels dont un Dieu te fit ici-bas le dépositaire, et qui, avec toi, sont retournés à leur céleste source pour reparaître, un jour peut-être, dans quelque grand caractère : ici le vénérable clergé qui a charge d'âmes dans le diocèse ; là le représentant du prince qui fut ton ami ; plus loin ton fidèle aide-de-camp ; ailleurs les Chefs de la cour, le premier magistrat de la contrée, son Conseil général tout entier, au nom duquel, trop indigne, je porte ici la parole.

D'autres, en des discours dignes d'une Académie, ont racontés tes hauts faits : en les répétant, je ne

(1) Discours de M. de Grimaldi en 1859 à Salins, lors des funérailles du Général.

pourrais qu'affaiblir un jugement que l'histoire a déjà porté. Permets-moi donc de me taire ; mais, avec elle, permets-moi de me souvenir !

Tes mânes peuvent reposer en paix ; ta mémoire vivra dans le cœur de nos générations. *Memmisse Juvabit* (1) ; et le médaillé de Sébastopol, celui de Solférino rediront, aux longues veillées, ton nom à leurs petits enfants ; ton nom ! Ah ! il nous échappe déjà ! il appartient à la postérité.

Donc honneur à Salins, Messieurs, honneur à la famille qui a donné le jour à celui que nous fêtons encore en le pleurant ;

Honneur et reconnaissance au Prince Napoléon, dont l'appui auprès de l'Empereur nous a permis d'élever cette statue confiée à l'âme d'un artiste, notre éminent compatriote ! (2)

Honneur à M. de Grimaldi, au maire de Salins, dont les triomphants efforts nous rendent aujourd'hui la chère image du valeureux général que la France et le Jura ont perdu à Magenta ;

Honneur aussi au département qui, dans un tel enfant, peut s'enorgueillir de compter une si glorieuse figure, et : *Vive l'Empereur !*

Discours de M. de Grimaldi.

Messieurs et chers concitoyens,

Au mois de janvier 1853, j'avais l'honneur, à la tête d'une députation salinoise, de haranguer à Paris le général Cler au nom du maire, du conseil municipal et de la population de la ville pour lui offrir,

(1) Devise comtoise des sires de Choux, près de Viry et des Bouchoux, annoblis dès le XIVe siècle.

(2) M. Perraud, grand prix de Rome.

à son retour de Crimée, l'hommage de cette épée d'honneur qui devait bientôt après, dans sa vaillante main, se briser au premier choc, mais non sans gloire, à coup sûr, car elle se brisait à Magenta, au service et sous les yeux de l'Empereur, pour l'honneur autant que pour le bien de la patrie, la patrie ayant pu se montrer heureuse et fière de la dernière campagne d'Italie, comme d'une atteinte profonde et vengeresse portée enfin par nos armes aux humiliants traités de 1815.

Il y a six ans je portais encore la parole pour la ville et pour son administration municipale aux pompeuses funérailles qui accueillirent le corps du général rendu à la fraternelle piété des Salinois.

Me voici de rechef, mais cette fois en qualité de Maire, parlant au nom de la ville pour proclamer l'apothéose qui ne pouvait manquer de suivre de semblables funérailles, l'apothéose que je vous annonçais, il y a 6 ans, comme terme d'un deuil dont on ne doit aux grands hommes que l'hommage d'un moment.

Je le disais alors, m'adressant à la chère cité salinoise : « Sèche, sèche tes larmes, noble matrone, » des six généraux que le siècle présent a vu sortir de ton sein fécond et que tu as perdus, le dernier fut le plus heureux. Jarry, Lepin, Marion, tous trois barons de l'Empire, de par leur épée ; les deux Préval, comme eux, n'ont trouvé que sur la vulgaire couche d'une douleur sans gloire, la mort qu'ils avaient bravée sur tant de champs de bataille : plus favorisé par son étoile, Cler est tombé l'épée au poing, le commandement à la bouche ; il est tombé tout d'une pièce.

« Ne le pleure donc plus, généreuse cité, ajoutai-je, ne le pleure plus : quand on tombe ainsi, l'on ne périt pas ; l'on s'endort dans les bras de la mort pour se réveiller au sein de la gloire. »

Eh bien le voilà, ce réveil annoncé, le voilà dans cette statue qui malgré la muette pérennité du bronze vient vous répéter plus éloquemment ce que l'effet éphémère de la parole, cette parole eut-elle été plus autorisée que la mienne, ne pouvait ce jour-là vous exprimer que dans une mesure mesquine.

Voyez, en effet, le général. L'éminent artiste qui nous en a rendu l'image s'est bien gardé de nous le représenter s'affaissant sous le coup qui l'a frappé; la mort ne la pas soumis ; c'est lui, au contraire, qui a soumis la mort, s'en faisant un marche-pied pour s'élancer vers l'immortalité qui l'appelait. Le moment choisi par l'artiste n'est point le moment où le général meurt à la vie bornée du commun des hommes : c'est le moment où il naît à la vie sans limites des héros. Voyez derrière lui, voyez à ses pieds le boulet qui, du même coup, l'avait renversé et avait abattu cette borne que vous voyez brisée et qui marquait la limite internationale séparant alors les Etats Sardes des États Lombards. Il se relève, lui, le sourire aux lèvres, semblant répéter le *non dolet, Pete*, de l'héroïne romaine; il se relève, et le voilà vous saluant de ce ton à la fois affable et mâle que vous lui connaissiez; vous félicitant, vous remerciant de la fidélité d'outre-tombe que gardent vos affections et vous en apportant la plus belle récompense dans les reflets dont sa gloire personnelle illustre le nom de la commune patrie.

Au moment où se déchire et tombe le voile qui nous cachait son attitude, au moment où ce premier salut nous arrive, à nous, concitoyens, parents ou amis de notre héros, nous devons nous réjouir de voir y prenant part au milieu de nous, à notre tête, les hôtes bienvenus qui nous sont arrivés, quelques-uns de si haut et de si loin, pour rehausser le caractère de cette cérémonie.

Ici, Messieurs, se trouve le général marquis de Tou-

longeon, portant si noblement l'un des plus nobles noms dont la Franche-Comté s'honore. Membre du Conseil général du Jura, aide-de-camp de l'Empereur, il nous vient avec la mission spéciale de représenter, dans cette cérémonie, Sa Majesté qui s'empressa — ne l'oublions jamais - d'aplanir, aussitôt qu'ils lui furent signalés, les obstacles opposés par les règlements et par l'usage à l'érection de la statue et voulut, par sa souscription aux frais de cette érection, constater ce qu'avait de direct, de personnel cet acte de protection si digne de toute notre reconnaissance.

Ici se trouve représenté le Prince Napoléon, l'un des premiers souscripteurs à la statue. Le Prince, en nous envoyant M. le colonel du génie Ragon, l'un de ses aides-de-camp, a voulu, suivant ce qu'il a daigné me faire écrire, donner à notre ville *un témoignage de la vive amitié et de l'estime particulière qu'il avait pour le brave général Cler* ; sentiments, au surplus, qui se trouvaient attestés déjà par le concours si chaleureux dont Son Altesse Impériale nous avait aidés, auprès de l'Empereur, pour obtenir que la terre d'Italie nous rendit le corps du général et que l'hommage d'une statue suivit les honneurs funèbres par nous décernés à ces restes chéris.

Ici se trouve représentée la garde impériale par une députation prise dans les trois corps que commandait le général Cler ; dans le 1er régiment de grenadiers, dans la gendarmerie, dans les zouaves. Remercions M. le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angely de l'envoi de cette députation ; remercions-le du soin délicat qui y a introduit des officiers d'origine salinoise ; remercions-le surtout d'en avoir confié la conduite à l'officier qui méritait le mieux cette distinction, au brave capitaine d'Etat-major Caffarel, à ce brave et digne aide-de-camp du général Cler, que nous avons tous vu, il y a six ans, répandre tant de larmes sur le cercueil de son cher général. Lui seul peut être en

pourra répandre encore dans ce jour d'allégresse, tant fut profonde sa pieuse douleur au jour de notre tristesse commune. Mais, sachez-le, messieurs, la garde impériale se fait représenter au milieu de nous à plus d'un titre. Elle aussi a souscrit aux frais de la statue. Cette admirable phalange d'élite qui, au prix de tant de sang, fut, à Magenta, l'inébranlable pivot des savantes manœuvres conçues par l'Empereur, et qui, par son héroïsme, assura le sort de la bataille et l'avenir de l'Italie, s'émut, s'électrisa à l'idée d'une souscription ayant pour but d'honorer le jeune général tombé, à sa vue, sur ce mémorable champ de bataille. — Aussi, en un moment, cette souscription produisit-elle, dans ses rangs, près de 7,000 fr. dont la plus grande partie venait de la touchante obole apportée par les simples zouaves, par les simples gendarmes, par les simples grenadiers que Cler avait commandés. Honneur à ces braves !

Ici, messieurs, se trouve en personne M. le préfet du Jura, qui se montre, depuis onze ans, partout où il y a, dans le département, du mal à réparer, du bien à faire, des douleurs à consoler, des joies à partager. Nul d'entre nous n'a perdu le souvenir de l'éloquente et toute jurassienne harangue par lui prononcée sur la tombe de notre cher général Cler. Eh ! bien, son silence d'aujourd'hui l'honore autant et plus que son beau discours d'antan, car, au lieu de nous parler, cette fois encore, au nom du département, il a voulu laisser la parole au département lui-même que le suffrage universel a personnifié dans le Conseil général.

Ici donc se trouve le département tout entier représenté par le Conseil général ayant à sa tête son président, ses deux vices-présidents et son secrétaire; représenté aussi par ses deux députés au corps législatif. Le Conseil général a voté, à l'unanimité, une souscription de 1,000 fr. vous le savez. Mais il faut que vous le sachiez aussi, ce vote était contraire à tous les pré-

cédents du Conseil général qui, avec raison, laisse aux communes le soin et les frais de toute érection de statues. Son vote n'en a donc eu que plus de prix pour nous. Ce qu'il faut que vous sachiez encore, c'est que ce vote, le Conseil général l'a rendu sur la patriotique initiative de son Président, mon honorable ami M. Edouard Dalloz, dont vous venez d'entendre, de sentir la sympathique parole.

Ici encore ont voulu se faire représenter en particulier par leurs maires et par les bannières de leurs sociétés philarmoniques, les villes de Lons-le-Saunier, d'Arbois, de Poligny, de Saint-Claude, renouvellant ainsi les anciennes montres de la confraternité communale, si sincères, si chaudes toujours, dans notre vieille et noble Franche-Comté.

Nous sommes heureux, MM. et chers compatriotes, de voir et de vous signaler au nombre des Francs-Comtois qui sont venus saluer l'image du général Cler, le chef vénéré, le chef aimé de la Cour Impériale du ressort, M. le premier Président Loiseau, que nous devrons remercier d'avoir bien voulu se rendre à notre invitation.

Enfin, messieurs, nous avons là, au pied de la statue, le statuaire lui-même. — Nous admirons tous l'œuvre et l'ouvrier; il n'admire, lui, que le modèle de l'image sortie de ses mains, car la modestie de ce brave Perraud égale son mérite. Comme tous les hommes de génie, il semble s'ignorer lui-même et se demander pourquoi tant de bruit se fait autour de son nom; pourquoi toutes ces médailles de tous genres que les expositions publiques lui ont values; pourquoi cette croix de la Légion d'honneur dont l'Empereur orna sa boutonnière, pourquoi l'Institut lui entr'ouvrait, il y a quelques semaines, ses portes qu'il entend bien lui ouvrir tout à-fait à la plus prochaine occasion. Perraud a conservé, heureux cœur! toute la simplicité des mœurs de son adolescence. Né à quelques lieues d'ici,

dans un hameau du canton de Sellières, il avait, humble pâtre, révélé sa vocation de sculpteur par les portraits de ses camarades, qu'il taillait avec un vulgaire couteau sur les nudosités de sa rustique houlette. Cette vocation qui, dans les champs, le poussait instinctivement vers les villes, il l'affirma bientôt après, pendant plusieurs années, dans un modeste atelier que nous pouvons apercevoir d'ici et où il préludait, sans s'en douter, par des travaux dont la destination n'avait certes rien de bien brillant, à son chef-d'œuvre, au chef-d'œuvre de la statuaire moderne, à cet admirable Faune en marbre dont le gouvernement a voulu, à tout prix, enrichir le musée national du Luxembourg.

Il était entré enfant dans cet atelier de Salins, il en sortit artiste pour aller, dans la moderne Athènes, étudier l'art sous les grands maitres et à la vue des grands modèles. A la recommandation toute particulière, à la recommandation persistante de M. Bonnemie, conseiller général et juge de paix du canton de Sellières, dans lequel le jeune artiste était né; recommandation appuyée par M. Bonzon, aussi conseiller général et maire de la ville de Salins, dans laquelle le candidat de M. Bonnemie avait fait son apprentissage, le Conseil général du Jura, — qu'il en reçoive ici les félicitations de la ville de Salins, les félicitations de la France, les félicitations du monde artistique, — le Conseil général du Jura se fit le Mécène du jeune Perraud et le pensionna pendant son séjour à Paris, jusqu'à ce que le grand prix de Rome vint appeler sur lui la protection de l'Etat lui-même. Tel est l'artiste dans Perraud. — Voici l'homme. Quand je suis allé le prier d'accepter la commande de la statue du général Cler, il n'a voulu s'en charger qu'à une condition, à la condition de la faire sur simple remboursement de ses frais et sans honoraires. Sans honoraires, Messieurs ! Quelle souscription

que celle-là ! Quelle est belle et par le chiffre et par le mode !

Convenez, Messieurs, que rien ne manque, par la qualité, aux hôtes qui sont venus nous faire honneur et joie par leur présence. Nous aurions voulu qu'il nous fut possible de les accueillir par des manifestations publiques dont l'éclat se trouvât en rapport avec leur mérite, en rapport avec la solennité de cette réunion qui tient d'eux sa principale valeur.

Mais, hélas ! la ville de Salins n'est plus aujourd'hui ce qu'elle fut jadis ; elle n'est plus, comme l'appelaient dans leurs édits le roi de France Louis XI et le roi d'Espagne Philippe III, *la première et principale ville de la Franche-Comté*. Elle n'a plus, ni en réalité ni en équivalent, ses trois collégiales, ses deux abbayes, ses deux prieurés, sa commanderie du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem, ses nombreuses institutions religieuses et hospitalières, son archidiaconné, sorte de pro-évêché, dont l'avait dotée Saint Miget, au VII[e] siècle, car il étendait son autorité sur les doyennés de Lons-le-Saunier et des montagnes comme sur celui de Salins, toutes choses qui lui donnaient autrefois hiérarchiquement, dans l'ordre des idées religieuses, le premier rang auquel elle ne cherche plus et ne peut plus chercher à se maintenir que par ses églises paroissiales, pauvres à la vérité, mais plus nombreuses qu'en aucune autre ville du Jura et surtout, grâce à Dieu, très fréquentées; elle n'a plus, en réalité ni en équivalent, le parlement dont le siége lui avait été attribué, au XV[e] siècle, par les Etats-généraux de Bourgogne, ni même, pas plus en équivalent qu'en réalité, le siége présidial qui, comme compensation du transfert du parlement à Dole et à Besançon, fut institué plus tard et comprenait dans son ressort les bailliages de Salins, Quingey, Arbois, Pontarlier et Poligny. Elle n'a plus ses riches forêts, son ancien commerce si renommé, ses anciennes et florissantes manufactures de drap d'or

et d'argent et d'armures de luxe et tant d'autres qui, comme celles-là, lui valurent le premier rang dans l'industrie des Bourgognes et du reste de la France. Il ne lui reste de tant de splendeurs passées que les recommandations attachées à la tradition, à la tradition qui, vous ne l'ignorez pas, messieurs, va, par malheur, perdant chaque jour davantage de son autorité salutaire.

La ville de Salins avait à se présenter aujourd'hui devant ses hôtes, toute meurtrie encore des coups qui, sous tous les régimes, lui ont été portés. Il lui fallait cacher ses plaies ; il fallait, à un pareil moment, que cette vieille et noble Matrone municipale se couvrit de joyaux, elle n'en avait plus, elle n'en avait plus que dans l'ordre de ceux dont la mâle Cornélie aimait à se parer ; comme cette matrone romaine elle vient à vous entourée de ses enfants.

Voyez, voyez, vous dit-elle, je suis riche encore, riche par le nombre des hommes illustres qui sont sortis de mon sein toujours fécond. Voilà, dans Gustave Cler, le dernier venu et par cela même le plus chéri peut-être. Mais lisez autour de lui les noms de ceux qui le précédèrent et dont j'ai aussi le droit de m'enorgueillir.

Dans l'église, Saint-Claude, évêque; Saint-Anatoile, évêque ; Hugues de Salins, archevêque; Patornay, évêque; puis les chanoines ou simples prêtres tant réguliers que séculiers, qui ont acquis de la renommée par leurs écrits ou par leurs actes : Alix, Billerey, Coquelin, Dournon, Fleury, Gougel, Mayre, les deux Patouillet, Perruche, Racle, Romanet, Sachet, Tramus et Jean de Salins.

Dans la haute magistrature, le premier Président Bryon, les Présidents Desbarres, Pierre de Marnoz, Charles de Marnoz; les avocats généraux Chapuis et Patornay ; deux comtes d'Udressier, deux barons de Montfort, chevaliers d'honneur au Parlement ; enfin

les conseillers Cécile, David, Falletans, Fenouillet, Girardot de Nozeroy, Mathon et Sachet.

Dans les lettres : Magnin, de l'Institut, cet érudit à la forme si lettrée, si séduisante ; ce bienfaiteur de la ville de Salins à laquelle il vient de laisser sa fortune et ses livres ; l'abbé d'Olivet, de l'Académie française ; Fenouillhot de Falbaire, qui, par ses drames, par son *Honnête criminel* notamment, passionna les amis du théâtre, pendant les premières années du siècle actuel et les dernières du précédent, bien au-delà de tout ce qu'on a vu depuis ; Gabiot, Joly, Marchand, Répécaud, Vernier d'Osier, d'Andrezel, Considérant (Jean-Baptiste), Coulon, François, Moreau, Bourrelier de Malpas, Loriot, Strace, Ferroux et Duprel, cet illustre imprimeur, souche d'une grande famille titrée, lequel au XVe siècle imprimait admirablement à Salins une bible qui est restée, alors que l'art de Guttenberg en était encore à ses premiers tâtonnements dans les villes françaises les plus avancées.

Dans les sciences : Babey, Desbarres, Leclerc, Maginet, Ordinaire, Picoteaul, Quauteau, Rolier.

Dans les arts, deux peintres, Nicolas et Adrien Richard ; trois sculpteurs : Besand, Billet, Landry ; deux graveurs, Duchet et Lefrery ; un architecte : Guignet ; et deux compositeurs, à savoir : Poncet, et, en dernier lieu, notre jeune et si regrettable Galibert, grand prix de Rome, qui nous a été enlevé au moment même où il commençait à tenir ce que ses débuts avaient promis.

Dans l'armée trois généraux de division : le comte de Saint-Thiébaud ; le vicomte de Préval, le baron Lepin ; sept généraux de brigade : d'Olivet de Chamole, Pavans de Ceccaty, Régis d'Esternoz, le baron Jarry, le baron Marion, Antoine de Préval et Girod, sans compter celui dont l'image est là sous vos yeux, dans vos cœurs ; cinq colonels appartenant tous aux armes savantes à savoir : Bouchet, au génie, et

Courvoisier, Lieffroy, Picoteaul, Pourchet à l'artillerie; enfin quatre lieutenants colonels, Bavoux de Marvelise, Meuret de St-Thiébaud, Olivet, Olivet de Dannemarie.

Dans la diplomatie, quinze ambassadeurs ! Quinze, Messieurs : Boutechoux, le comte d'Esternoz, Claude d'Esternoz, Jean de Gilley, Nicolas de Gilley, Ignace Guillame de Pontamougeard, le baron de Lisola, Pierre Mouchet, Mouret, Portier de Frolois, Guillaume Portier, Louis-Philippe Portier, Ancel de Salins, Jean de Salins et Jacmot.

Pensez-vous, Messieurs, qu'elles soient nombreuses, même parmi les plus peuplées, les villes qui, comme celle de Salins, puissent se présenter avec l'auréole d'une pléïade de 108 noms ayant, à différents titres, brillé à leur jour, à leur heure, dans les arts, dans les sciences, dans les lettres, dans les armes, dans la magistrature, dans l'église ? N'êtes-vous pas frappés surtout de cette circonstance, peut-être sans exemple, de quinze ambassadeurs sortis d'une même ville, peu considérable par le nombre de ses habitants ! Et notons-le bien, car cela importe : il ne s'agit pas ici de la diplomatie des temps modernes constituant une carrière dans laquelle, sur la foi d'un stage bien souvent trompeur, la médiocrité peut entrer et même avancer si elle est patiente.

Aux temps où se remaniaient sans cesse les Etats, où la diplomatie travaillait au moins autant que les armées, les grands Empereurs, les grands rois, les grandes républiques improvisaient leurs ambassadeurs et les choisissaient toujours parmi les hommes dont la capacité politique eût été mise à l'épreuve du maniement des hautes affaires.

Or, parmi les quinze qui sont sortis ainsi de Salins six furent ambassadeurs du Grand Empereur Charles-Quint, qui comme vous le voyez, paraissait avoir fait de Salins sa pépinière d'hommes d'Etat; trois furent

ambassadeurs du grand duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et l'un d'eux fut envoyé au concile de Constance où les négociations, à coup sûr, durent être plus difficiles qu'auprès des cours les plus habiles: enfin, l'un des quinze diplomates salinois fut le fameux baron de Lisola qui était en possession de toute la confiance de l'un des plus grands hommes politiques des temps modernes, du cardinal de Richelieu, lequel tenait et proclamait Lisola comme le plus habile des négociateurs.

Une autre remarque importante est à faire, et c'est par elle que je termine, Messieurs, ce trop long discours. Les différents genres d'illustrations salinoises ne se sont pas produits simultanément dans les diverses branches du savoir humain ou des services publics ; mais successivement, alternativement et suivant les courants d'idées que créaient les besoins du pays. Ceci nous prouve, et je suis à l'aise pour le constater, moi, désintéressé dans la question, moi Salinois par le cœur seulement ; ceci nous prouve que la sève génératrice de l'intelligence est et fut toujours douée à Salins d'une grande puissance d'ascension, et qu'elle peut, au gré de la chose publique, donner des fruits variés, appropriés toujours aux circonstances.

Vienne donc cet avenir, plus prochain peut-être qu'on ne le pense généralement, cet avenir que la France peut se promettre du grand prince qui la gouverne, qui sait vaincre sur les champs de bataille ; mais qui sait aussi se vaincre lui-même au besoin et s'arrêter à temps ; qui ne cède aux nécessités de la guerre que pour nous faire arriver plus vite et plus sûrement aux prospérités de la paix ; qui n'a pas abandonné, qui ne saurait abandonner sa grande et philosophique pensée d'un congrès européen, travaillant à faire disparaître ou à contenir du moins toute cause de conflits armés ; qui arrivera à

la mener à terme, cette généreuse pensée, parce qu'il est patient autant qu'habile, parce qu'il est en tous pays influent et respecté ; parce qu'il a obtenu jusqu'ici tout ce qu'il a voulu, sachant et pouvant vouloir à propos; vienne cet avenir et, à ses nombreuses illustrations guerrières des derniers temps, vous verrez Salins substituer bien vite des illustrations en tous points pacifiques; son passé nous en répond.

Ainsi pourront, les administrations municipales qui succèderont à l'administration actuelle, dresser à leur tour des statues, mais les dresser aux généraux de l'intelligence, aux généraux du travail, aux généraux de la charité.

Cet avenir si heureux dépendant avant tout de la conservation, de la prospérité des jours de l'Empereur à qui Salins dont les seuls biens qui depuis bien longtemps lui soient descendus du pouvoir, finissons cette cérémonie par un mot devant lequel quelques lèvres peuvent bien hésiter encore, mais qui est au fond de tous les cœurs... ce mot, vous l'avez deviné, Messieurs :

VIVE L'EMPEREUR !

LISTES

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANTES

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR 1865

Officiers de la Société.

M. le PRÉFET du département ✻, *président d'honneur.*

M. Désiré MONNIER, hommes de lettres, correspondant de l'Institut, *président perpétuel honoraire.*

Président : M. REBOUR, Gustave, avocat.

Vice-Président : M. BORIS ✻, ingénieur en chef.

Secrétaire-archiviste : M. F. GUILLERMET.

Trésorier : M. CUENNE, conseiller municipal.

Trésorier-adjoint : M. Ed. LORAIN, id.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.

BAILLE, Albert, docteur en médecine.

BILLOT, Achille, architecte.

MM.

Boin, avocat.

Boulerot, Léon, propriétaire.

Boris ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Bouvier, avocat et littérateur.

Buchin, Maurice, artiste peintre.

Clertan, président du tribunal de commerce.

Clément, Léon, fabricant d'horlogerie, à Messia-les-Chilly.

Chalandre fils, directeur des Salines de Montmorot.

Cochet, entrepreneur.

Chopart, chef de section au chemin de fer.

Cloz, Auguste, artiste peintre et photographe.

Cloz, Louis, artiste peintre.

Charpy ✠, ingénieur des ponts et chaussées.

Cuenne, conseiller municipal.

Dejean, sous-inspecteur des forêts.

Delatour, curé de St-Désiré.

Deleschaux, Désiré, propriétaire.

Devaux, Auguste, négociant.

Devaux, Jules, chimiste.

Finot, archiviste paléographe.

Gauthier, Charles, imprimeur.

Gindre, agent-voyer en chef.

Guichard, Henri, docteur en médecine.

Guillermet, F., bibliothécaire.

Humbert, Marc, avocat.

Lanoix ✠, président du tribunal civil.

Lebrun, avocat.

MM.

LORAIN, Edouard, membre du conseil municipal.

MAGNIN ✵, ancien officier, à l'Etoile.

OGÉRIEN (le frère), directeur de l'école chrétienne.

PAILLOT, architecte.

PROST, Camille, banquier.

PASSAQUAY, Edmond, contrôleur des contributions directes.

PETITPERRIN, avocat.

RAGMEY ✵, Charles, docteur en médecine, maire de la ville de Lons-le-Saunier.

REBOUR, Gustave, avocat.

ROBERT, Adolphe.

ROBERT, Zéphirin, archiviste, conservateur du musée de la ville de Lons-le-Saunier.

ROUSSEAUX, avocat, membre du conseil municipal.

RUTY ✵, membre du Conseil général, président du Comice agricole.

SERRUROT, curé des Cordeliers.

THUREL, ingén^{r} civil, membre du conseil municipal.

TROUILLOT, J.-B., avocat et chimiste.

ZÉDET, docteur en médecine.

Membres résidant dans le département.

MM.

S. A. S. le prince Pierre d'AREMBERG ✵, domicilié à Arlay.

BAPTAILLARD, avocat et maire à Cousance.

MM.

Baud ✻, capitaine du génie en retraite à Salins.

Benoit, vérificateur des poids et mesures, à St-Claude.

Bergeret, docteur en médecine, à Montigny-les-Arsures.

Bigueurre, juge de paix, membre du Conseil général, à Bletterans.

Buquet, ancien maire, à Salins.

Bousson de Mairet, hommes de lettres, à Arbois.

Chevassu ✻, membre du Conseil général, maire de Poligny.

Charlier ✻, maître de forges, ancien député, à Fraisans.

Clerc, Thimothée, propriétaire, à Cousance.

Clerc, Henri, professeur émérite, à Poligny.

Corneille Saint-Marc, ancien principal du collége, à Saint-Amour.

Davin, bibliothécaire, à Dole.

Daille, docteur en médecine, à Arlay.

Elory, peintre, à Dole.

Le marquis de Froissard, à Bersaillin.

Le comte Froissard de Broissia ✻, membre du Conseil général, maire d'Arbois.

Guichard, ancien percepteur, à Cousance.

Gouget, chanoine, à St-Claude.

Gréa, Adrien, vicaire-général, à St-Claude.

Guillaumeau, docteur en médecine, à Poligny.

Guirand, Ed., géologue, à St-Claude.

Le Mire, Jules, membre du Conseil général, maire de Poitte.

MM.

Mérona (de), Henri, membre du Conseil général, président du Comice agricole d'Orgelet.

Morel ✻, Gustave, membre du Conseil général et juge de paix, à Arinthod.

Munier, docteur en médecine, à Foncine-le-Haut.

Prost, médecin, à Dole.

Pidancet, Just, géologue, à Poligny.

Regnault, peintre, à Nevy-sur-Seille.

Robin, curé, à Digna.

Ronchaux (de), Louis, homme de lettres, à Saint-Lupicin.

Rouget, médecin cantonal, à Arbois.

Roux de Rochelle, Jules-Victor-Emmanuel, à Villevieux.

Ryard, propriétaire, à la Loye.

Sauria, Charles, médecin, à St-Lothain.

Thiboudet, Désiré, homme de lettres, à Ruffey.

Thoisy (le vicomte de), propriétaire à St-Amour.

Le marquis de Vaulchier, au Deschaux.

Vionnet, géomètre, à Grozon.

Membres correspondants.

MM.

Barthélemy, Anatole, numismate, à Mâcon.

Benoit, vérificateur des douanes et géologue, rue du Faubourg St-Martin, à Paris.

Bertrand, avocat général, à Besançon.

Boulatignier ✻, conseiller d'Etat, à Paris.

MM.

Barte de Sainte-Fare, conservateur des forêts, a Strasbourg.

Baudot, juge à Dijon.

Baudot, Ernest, lieutenant d'artillerie.

Bergier, homme de lettres, à Besançon.

Besson, Faustin, peintre, à Paris.

Bonnet, docteur en médecine, à Besançon.

Bourgeois (l'abbé), principal, à Gray.

Bouteille, conservateur du musée, à Grenoble.

Bowy, Antoine, graveur en médailles, à Paris.

Buquet, Paul, ingénieur civil, à Dieuze.

Chalandre, géologue, à Lyon.

Chambard, Léopold, statuaire, à Paris.

Chamberet (de) ✠, membre du Conseil général du Jura, lieutenant-colonel d'état-major, à Paris.

Chamberet (de), Ernest, professeur, à Lyon.

Chaudot de Corres, juge, à Vesoul.

Chesne, Alphonse, juge, à Vesoul.

Chevassus, Adolphe, homme de lettres, à Mâcon.

Cortambert, E., bibliothécaire, à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Richard Cortambert, secrétaire de la Société de géographie, rue de Saintonge, 62, à Paris.

Chereau, docteur en médecine, à Paris.

Clerc ✠, Edouard, président de chambre, à Besançon.

Codèle-Liancourt, à Paris.

Cortet, Eugène, homme de lettres, rue Royer-Collard, 12, à Paris.

Coquet, André, mécanicien de marine.

MM.

Dariès, propriétaire à Bordeaux.

Dalloz ✻, Edouard, président du Conseil général, député du Jura, 18, rue Vaneau, à Paris.

Dalloz, Charles, homme de lettres, à Besançon.

Darche, Henri, substitut du procureur général, à Besançon.

Debray, ancien receveur général, à Paris.

Defranoux, inspecteur des contributions en retraite, à Epinal.

Delacroix, conseiller de préfecture, à Marseille.

Delatour, Léon, homme de lettres, à Montargis.

Delezenne, professeur, à Lille.

Deschamps, Emile, homme de lettres, à Paris.

Dornier, inspecteur des écoles, à Vesoul.

Dupont-Delporte, homme de lettres, à Paris.

Durand, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.

Ferrand ✻, ingénieur des ponts et chaussées, à Coulommiers (Marne).

Fourtier ✻, payeur, à Montpellier.

Gaillard, Ferdinand, graveur, à Paris.

Gagneur, Wladimir, littérateur, à Paris.

Guigaut, Hippolyte, docteur en droit, avocat, à Louhans.

Gaulard, professeur, à Verdun.

Gauthier-Villars ✻, Albert, imprimeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

Gauthier, docteur en médecine, à Lyon.

Gérard, Jean, capitaine de frégate, à Toulon.

Gindre de Mancy, homme de lettres, à Paris.

MM.

GOUILLAUD, professeur de physique, à Grenoble.

GOUNIOT, professeur de rhétorique, à Blois.

GRANDIDIER, sous-inspecteur des forêts.

GUENARD, maître de forges, à Besançon.

GUILLOIS, pharmacien, à Lyon.

GUIORNAUD, Clovis, homme de lettres, à Besançon.

GUYARD, Auguste, homme de lettres, rue Cassette, à Paris.

HAUCHECORNE, pharmacien, à Yvetot (Seine-Inférieure).

HUET, professeur de philosophie, à Paris.

HUGO, Victor, de l'Académie française.

JACQUEMIER, de l'Académie de médecine de Paris.

JEANNIN, homme de lettres, rue de Valois, à Paris.

JOLIBOIS, curé, à Trévoux.

JOLY, Maurice, avocat, rue Jacob, 3, à Paris.

JOLYET, sous-inspecteur des forêts, à Lure.

JOUSSERANDOT, Louis, avocat, à Thonon.

KERR (lady), Louise, Hereford-Street, 3, à Londres.

LALANNE (l'abbé), directeur du collége Stanislas, à Paris.

LEHAITRE, Paul, ingénieur, à Bourg.

LAMARTINE (de), de l'Académie française, à Paris.

LANCRENON, conservateur du musée, à Besançon.

LANQUETIN, Eugène, docteur en médecine, 56, rue d'Amsterdam, à Paris.

LANGUE, Alfred, agronome, à Paris.

LAROZE, Désiré, naturaliste, près Mâcon.

LÉGER, ingénieur civil.

LEJOYANT, inspecteur des télégraphes.

MM.

Lepage, archiviste, à Nancy.

Lezay-Marnézia ✻ (comte de), membre du Conseil général du Jura, chambellan de S. M. l'Impératrice, à Paris.

Lobrichon, Timoléon, peintre, à Paris.

Lory, professeur de géologie, à Grenoble.

Magaud (Mlle), Emma, naturaliste, 48, boulevard de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.

Mallard, peintre, à Genève.

Malle, secrétaire de la Société des sciences, à Strasbourg.

Marmier, Louis, inspecteur d'Académie, à Dijon.

Marmier, Xavier ✻, homme de lettres, rue St-Thomas-d'Aquin, 1, à Paris.

Marmier ✻, général de brigade, à Constantine.

Marquiset, ancien sous-préfet de Dole, à Paris.

Mathez, professeur de mathématiques, à Laon.

Mazaroz, Paul, sculpteur-ornemaniste, à Paris.

Mazaroz, Désiré, peintre, à Paris.

Mène, Charles, chimiste, à St-Chamon (Loire).

Marcou, Jules, géologue, à Salins.

Monnier, Emile ✻, mécanicien de la marine impériale, au Hâvre.

Monnerot, J., membre de la Société géologique de France, à Paris.

Morel, Désiré, maître mécanicien de la marine impériale.

Muyard, professeur de rhétorique, à Louhans.

Niepce, président de la Société archéologique, à Chalon-sur-Saône.

MM.

PARANDIER ✠, membre du Conseil général du Jura, inspecteur des ponts et chaussées, à Besançon.

PARROT, Armand, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

PATET, professeur de géologie, à Genève.

PONCIN, chef d'institution, rue de la Bourse, 4, à Lyon.

PERDRIX, docteur en médecine, à Paris.

PERNAUX, professeur de chimie à Strasbourg.

PERRAUD, (de Monay), sculpteur à Paris.

PERRAUD, professeur de seconde au lycée de Besançon.

PIANET, sculpteur, à Paris.

PIDOUX ✠, docteur en médecine, rue de l'Université, 26, à Paris.

RAMBERT, Charles, dessinateur, à Paris.

REURE (de), curé à Louhans.

ROSSIGNOL, naturaliste à Pierre (Saône-et-Loire).

RATTIER DE SUSVALLON, Ernest, homme de lettres, à Bordeaux.

ROBERT fils, docteur en médecine, à Strasbourg.

ROBERT, sous-intendant militaire, à Metz.

SERINGE, professeur de botanique, à Lyon.

SORLIN, docteur en médecine, à Paris.

SOUPEY, ingénieur civil.

THIRIA, ingénieur des mines.

TISSOT, homme de lettres, à Paris.

TUETEY, paléographe-archiviste, rue Racine, 6, à Paris.

VALLOT, secrétaire de l'Académie de Dijon.

MM.

Vincent, chirurgien de marine à l'hôpital militaire de Brest.

Viancin, membre de l'Académie, à Besançon.

Weiss ✠, conservateur de la Bibliothèque, à Besançon.

Wey ✠, Francis, inspecteur des archives de l'Empire, ancien président de la Société des gens de lettres, rue du Hâvre, 11, à Paris.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES



1. Comité des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique.
2. Académie d'Arras.
3. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
4. Comice agricole de Saint-Quentin.
5. Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube.
6. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

7. Société d'Émulation du Doubs.
8. Société d'Émulation de Cambrai.
9. Société d'Émulation des Vosges.
10. Société d'Émulation d'Abbeville.
11. Société académique de Cherbourg.
12. Société académique des sciences, belles-lettres et arts de Caen.
13. Société des sciences et arts de Lille.
14. Académie de Dijon.
15. Société d'agriculture de la Marne.
16. Académie de Metz.
17. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales.
18. Société havraise d'études diverses.
19. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
20. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
21. Académie de Mâcon.
22. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
23. Académie d'Aix, en Provence.
24. Académie du Gard.
25. Académie de Nancy.
26. Société archéologique de l'Orléanais.
27. Commission d'archéologie de la Haute-Saône.
28. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
29. Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
30. Société d'agriculture et de commerce de Caen.

31. Société académique de Maine-et-Loire (Angers).
32. Société d'histoire naturelle de Colmar (Haut-Rhin).
33. Institut des provinces de France, rue Bonaparte, 44, Paris.
34. Association philotechnique, à Paris.
35. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

1. Journal de Jean Grivel. — Docteur Chereau 1
2. Compte original des revenus de la saunerie de Salins. — Jules Finot 183
3. Notice sur le village de Mosnay. — D.-A. Thiboudet . . 201
4. Recherches sur les effets vitaux produits par la combustion de la houille. — J.-B. Trouillot. 237
5. Etudes sur le terrain diluvien dans le Jura. — Frère Ogérien 277
6. La fièvre intermittente dans le Jura.—Docteur Bergeret. 355
7. Quelques fossiles nouveaux du corallien Jura. — Guirand et Ogérien 369
8. Fouilles de la vallée de Baume-les-Messieurs. — Louis Cloz 399
9. Inauguration de la statue du général Cler à Salins . . . 413
Liste des membres de la Société 437
— des Sociétés correspondantes. 449





